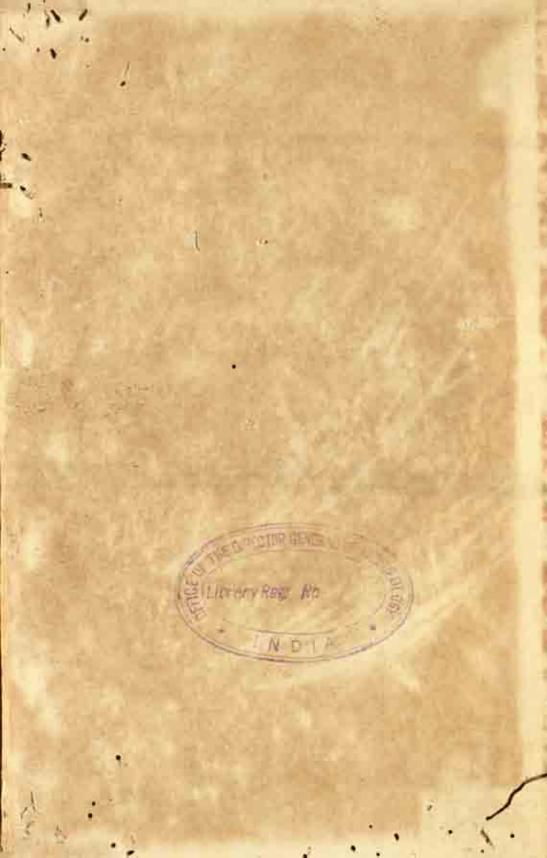
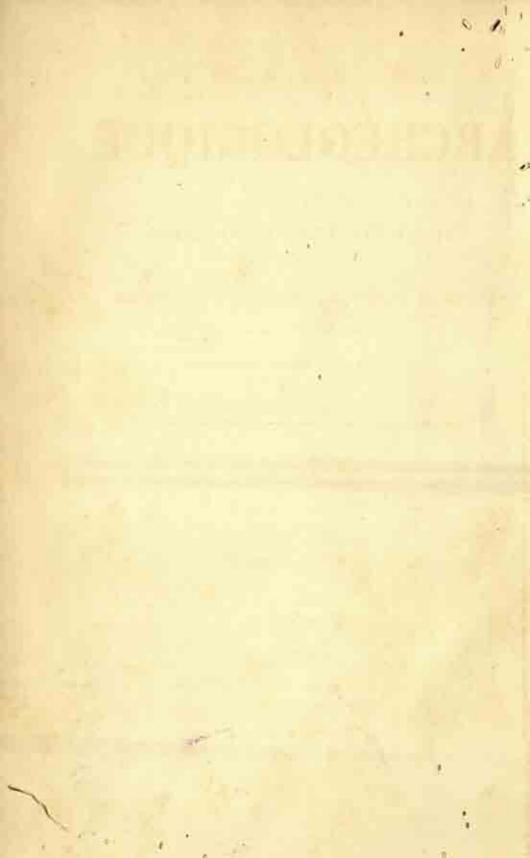
# ARCHÆOLOGICAL SURVEY OF INDIA ARCHÆOLOGICAL LIBRARY

CALL No. 913.005/R.A

D.G.A. 79







# 1014

# REVUE

# ARCHÉOLOGIQUE

OU RECUEIL

# DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIES

A L'ETUDE DES MONUMENTS, A LA NUMISMATIQUE ET A LA PHILOLOGIE

DE L'ANTIQUITÉ ET DU MOYEN AGE

PUBLIÉS PAR LES PRINCIPAUX ARCHÉOLOGUES

or accommends

DE PLANCHES GRAVÉES D'APRÈS LES MONUMENTS ORIGINAUX

VIII ANNEE

25612

PREMIÈRE PARTIE

DE 15 AVRIL AD 15 SEPTEMBRE 1850

913.005 R. A.

PARIS

A. LELEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE PIERRE-SARRAZIN, 9



# ARCHEOLOGIOUE

LIBRARY, N. ... 11.

Ass. No. 2 3 6/2

Date..... 6 -2 52

Call No. ... 9/3 005 / R.A.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET

## TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA PREMIÈRE PARTIE (AVRIL & SEPTEMBRE 1850).

#### DOCUMENTS ET MÉMOIBES.

PAGE	
ORDORNANCE DE 1315 NER LES MONNAIRS	TAGLE
BARONNALES, par M. V. Laugluis t	NOTICE SUS QUELQUES POIDS DE VILLES DU
MENOUSE HISTORIQUE SER L'HÔTEL BU CHE-	mips on an France, par M. Chaudros
VALUE BU GURT, & Paris, aujourn'hui	de Germane
mearre da quatrieme arrondamement, par	ORSERVATIONS SUR IN STREE BLUFFIQUE
M. Troche	DES INSCRIPTIONS DÉDICATOISES, per
LETTER DE M. CHAUDRUC DE CRARANTES.	M. Letronae,
SUR LE SCHAU DE BÉRANGER DE FREDOL. 24	LETTER DX MORAMNED-BEY, A M. LAN-
RAPPORT SED LES TRAVAUE DE L'ÉCOLE	SLORE, BUS LA LÉGENDE D'UNE MONKAIS
FRANÇAISE D'ATHENES, par M. Guigniaut. 22	RILINGUE D'HETRUR, mi chrétien d'Ar-
LETTRE BE M. CHAMPOLLION-FIGRAC, ER-	ORESTATIONS OF M. LANGLOSS, our la
LATIVE AU PAPYAUS BOYAL BE TURES. 34	letter mechania
INVESTABLE DES TABLEAUX, LIVERS, JOYACE.	Norma era ses siconventes accircolo-
MEUSERS, ETC., SE MARGUERITE D'AU-	STORTS FAITES A CHARPETER, cruten de
rescue, public pur M. L. de Laborde, 36, 80	Grepy (Oise)
LE JURE DE NOTEE-DAME DE CHARTERS	Name and a second secon
per M. Deublet de Bouthibault	NOUVELLE REMANQUES BUT IN TEMPLE AP-
DE L'OGIVE ET RE L'AUCHITECTURE DITE	per l'empereur Constantin, per M. A.
outvale, par M. J. Quicherat. 65	Maury
MUSES DES TRESSES ET US L'ENTRE DE	
GELWI	Mosaigue Trouvin a Giarmage, deminde
EXPLICATION OF DEAPERE DIT DE JEADNE	par M. Bouman
HACKETTE, conserve a l'hôtel de ville de	LETTER A M. CH. LENGERANT, BUR LES
Besurans, par M. Paulin Paris	MONNALES DED HOIS ASSENIERS DE LA
LE GRATERUES COLERES, par M. T. Pinned. 05	DINASTER DE HOUPERS , par M. Victor
EXPOSITION PARTE A L'INSTITUT, PAR M. VIN-	Langlais 260, 359
CRNT, DE SES TRAYACE BUT LA MUSIQUE	LES ARTISTES AU NOTES AUE, pur M. Dou-
ANGIENNE, compts rendu par M. A. Manry. 118	blet de Buithilanit
LETTER DE M. LEGLERE, BUR LES RUINES	ESSAY SUS L'ICONDUALPRIE DES APÔYRES .
DE LANGES 193	lours attribute, lours costumes, etc., per
PATERES SUR LES ANCIERNES NOTATIONS	M. Gnenshault
MUNICALES DE L'EUROPE, par M. Nimed 120	INSCRIPTION TROCVÉE DANS LA PROVINCE
DOTHE SEE LA SISLICITIONS OF JEAN DEC.	BE CONSTANTING, par M. L. Leclerc 311
ne beare es 1416, par M. Douet d'Aren.	DE LA COMOGONIE ORPHIQUE, par M. Alf.
**************************************	Maney 340
L'EGLIE DE SAINT-JELIER EN PATRAN	
a Paris, par M. I. Pimard,	MUSASQUES DE L'ÉGLISE SAINT-VITAL DE
ICONOURABHUR BACKER EN RUSSIE. 174, 234, 3x1	RAVENNE 35t
NOTICE AUR LINE INTERIPTION ANTIQUE DE-	LATERS A L'EDITRUS DE LA REVUE, sur
COUVERTE & HAURE, par M. Chaudruc de	la hibliothèque de Jesn, due de Berry, par
Committee 188	M. Vallet de Viriville
CHREEVATIONS SEE L'INSCRIPTION DECOU-	See the inscription charmans, decon-
VERTE & MAURE, par M. Loon Benter 182	verte a Setif (Algérie), expliquée par
NOTICE SUR LE TORBEAU DE FLAVIUS MARI-	M. Léin Renier
Mus. an Algerie, par M. L. Benier 186	MUSIQUE RECOURTER AT NOVER ASE, exa-
OFCOUVERTER BY TRAVAUX ARCHEOLOGI-	men critique per M. T. Nisard, des chants
QUES A NIMES HT DANS IN GAMB, 1986-	executes a la Sainte-Chapothe de Porte en
chant les quuées 1848 et 1849, par M. Ger-	1849
mer Darand	Le Painted ne l'onazuneau, par M. Pinard. 385

#### TABLE DES MATIÈRES.

#### DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

21023	93,000			
INSCRIPTIONS LAYERS TROUTERS BURS LA  VILLE ER LEON IN ESSAURE	EXPLOTITON HER PAN-PHAIRPY HE TEMPER THE MARKETS, AN INSTRUME			
NOTE OUR LA GRAHMAIER COMPANIE DES LANGUIS INDO-GRAMARIQUES de M. Bopp. Ib. M. A. J. H. VARGWE, ELE RESSIE DE L'ACADEMIE DES INSCRIPTIONS ET DEL-	la Societé archéologique d'Atlèmes			
Monuments	SUPPLIES OF PRICE OF			
Music muricars sa Louers 10.  Illetours on M. Levers no Levale, a'use mission scientifique on Egypte state Avalis. 245.  Dissolutions n'une mauson nu XIV- sirces, a Paris	NOTICE BY M. LETACONE. 363 ECOUR PRANTAME N'ATHÈRES. 364 DÉMOCLTION DE L'ASCELSAN PALEON DE LA FORCE À PAIN. 365 MONGALES ANGENERALS PROMISS à LAMOURS. 366			
FOGLIAR ENTERFERIN A SPEDFALL, Anglistere	Restauration me N. D. on Foundate.			
BIBLIOGRAPHIE.				
Publications Nouverles	DIS ANTIKES CARRES DES R. K. MONT UND ANTIKES CARRESTES IN WEST. Beschreiles von Joseph Armeth			
DESTRUES KUNSTRIATT, ZETTUNG FUR HILDENDE AUNT UND BAUKUNST, WEIGE der Arts, publiée par M. M., Wergel. 186 ARNIAISE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FERRES, 1850. 197 HISTOISE DE LA GATHÉRBALE DE PIOTIESS,	mismatique et l'histoire			
par M. Pahhe Anher				

## REVUE

# ARCHÉOLOGIQUE

OU RECUEIL

## DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS

#### A L'ÉTUDE DES MONUMENTS, A LA NUMISMATIQUE ET A LA PHILOLOGIE

DE L'ANTIQUITÉ ET DU MOYEN AGE

PURLIÉS PAR LES PRINCIPAUX ARCHÉOLOGUES

ET ACCOMPANIE

DE PLANCHES GRAVÉES D'APRÈS LES MONUMENTS ORIGINAUX

VIII ANNÉE

DEUXIÈME PARTIE

DO 15 OCTOBRE 1850 AU 15 MARS 1851

PARIS

A. LELEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE PIERRE-SARRAZIN, 9

1851

# ARCIEOLOGIQUE

OF DOCUMENTS EA OF SEROHERS

DESCRIPTION OF THE PROPERTY OF STREET, STREET,

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET BEE DE VAUGRAND, 9

Materials of the last of the l

- 100 may 1100 ....

the second references as

81848

minima and court barrier

## TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA DEUXIÈME PARTIE (OCTOBRE 1850 à MARS 1851).

#### DOCUMENTS ET MÉMOIRES.

PARES	PAGES
Ur da table Manuscra des bots by Des	Lerran no M. E. on Bouck a proper de
DYNASTIES D'ECTPTE ou papyrus de Tu-	Particle de M. Champollion-Figur sur le
rin , de see fragments originaux , de ses	papyrus de Turin
copies et de see interprétations, pur	Lerran on M. F. Carmen's on rojet de
M. Champollion-Figure. 307, 461, 589, 653	l'eanmen critique des chants de la Seinte-
Norms migratique et ascréonosique sur	Chapelle, par M. Nisent
LA CONSUNCT OF CHANDLESS-SOUS-BL-	LETTER DE M. COAUDOUC DE CAMADRES A
GNEUX (Seins) , pur M. Trochs 408	M. P. Meannen our une instription segui-
LETTER BE M. V. LARSTON & M. Co.	erale da musés de Suintes
Lanorant, que les esouraies des rois	
reménieus de la dynastie de Boupéne \$16	Scrau on Jan Thousenvacue, par M. Gil-
Antiquiras Asseniences, par M. Adress	Panciamore d'un envinge intitulé : Docto-
de Longpérier	mente numismatiques pour servir à l'his-
LETTER DE M. F. TROYOU & M. ALTERD	tuire des d'rubes d'Espayne , par M. A
MARKY, our des découvertes archéologiques	de Longperier 575
faites on Suisse, 453	SUR UN PIRD EN MARRIE REANC, découvert
L'INCAPTION CENTIFORNE DE TARROU.	à Alexandrie , par M. A. Maury 600
par M. J. Laurantorn 455	PLAQUE DE MANNE DELYER du mundo de
Sun tomornistics monuments an pursua	Narhonne, par M. P. Merimie 618
RALTES designés sous le nom de monu-	LATTER DE M. Co. LESDOMINE sur un
moute celliques on desidiques, par	painage de Pline relatif à Lyuppe 621
M. Henri,	DECOUVERTE DE LA VILLE DE LANGUER.
LETTIE DE M. ALT. MACEN A.M. RAGGE	(Cáte-d'Or)
ROCHETTE and Petymologie du nom de	
Véronique dunné à la femins qui porte	The MONUMENT DE L'ÉGLISE DE SENS, par
la sainte face et sur l'origine de ma entre. 484	M. T. Pinard 634
INVESTABLE DU SOI CHARLES V (21 jac-	EALISE OF SAINTS-CLOTHERS for It terrain
vier (380), yar M. Leon de Laborde, 495,	de Belle-Chane, à Paris, par M. Gilbert. 637
vier (380), par M. Leon de Laborde, 435, 603	Entire on Marraencestar (Vorger) 642
LETTER DE M. P. MÉRDERS & M. 18 MI-	Note the Lat MORNAGES AU LITE CHAP-
MISTER DE L'ENTRAIRES sur une peintare	TEAIR, pur M. Doublet de Boisthilault 666
murale décenverte dans le cuthédrale du	Note sun une seine constituen 670
Pay 540	MÉROIER SUS LES DEVAUS à LÉRESDAS LA
BAING HE MORNIQUES ANTIQUES DE FONT-	rints frapple on Espagno I'm CXI de
n'Ott, pur M. H. Durand	Philgire, par M. H. Lavoix 571
LETTER DE M. SARTOUS & M. ADR. DE	MANGERE ET SON KULIER, par M. Girerdin. 680
Longranes sur na has-reitel de Bayarid. Soo	MARIE ST. Communication and
VILLAS ROMAINES ET COMETIGADA MÉRO-	terres no M. H. Venez, su reponse sua observations de M. Lauremant des un pas-
VINGIENS de la Seims-Inférieure, par M. J.	nge de Plins
Courtet	De LA PREOXOLOGIE DES DENASTIES ÉCTS-
FOURLES BE TRANSPEYERS, status d'Ath-	vyentes, d'après les travaux les plus re-
lite, par M. E. Vinst 535	cents, per M. A. Maury
The state of the s	Proper or M. Houtes, our our inscrip-
CONGRES BUILDWIFFIGUR DE FRANCE, term	tion latine trunvie dans la ville de Lein
	(Espagne)
LETTE DE M. LECLERC, sue les roines de	
Telsent (Algerie)	The state of the s

#### TABLE DES MATIÈRES.

Souther DE SPREAGURIQUE	je.	
DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.		
RESTAURATION de l'eglise ND. de Preis. 458  Dipart de MM. Léon Renier et de La Mare pour une exploration preliécégique de l'Algetie.  Note de M. A. de Lordrésier relative a son mémodire de le mutiquitée dans le département de la Garonde. 6  Association accurrante les mutiquitée dans le département de la Garonde. 6  Doctré du dons le département de la Garonde. 6  Association de l'eglise Pressure de la Mare dité.  Absociation accurrante de mutiquitée dans le département de la Garonde. 6  Association de l'estime de la mutiquitée dans le département de la Garonde. 6  Association de l'estime de la mutiquitée dans le département de la Garonde. 6  Association de l'estime de la mutiquitée dans le département de la Garonde. 6  Association de la mutiquitée dans le la mutiquitée dans le département de la Garonde. 6  Association de la mutiquitée dans le département de la Garonde. 6  Association de la département de la Garonde. 6  Associat	51 51 113 114 115 116 116 116 116	
BIBLIOGRAPHIE.		
Onerages dont if a six rendu compts dans ce softume.  Antiquiries of Richardoca Bochiver, and Lymbre.  Monoragarie do la exempliata s'Ales, per M. Crosse.  The Museum of Classical antiquities, 765  Lettre du baron Marchart, auf la minimistique et le sonre de monardes dans le Barrole et la Lorenne, que M. V. Servair.  Notice du baron de la cardinale s'Ales, per M. Crosse.  716  Minimistre de monardes dans le Barrole et la Lorenne, que M. V. Servair.  Notice de monardes dans le Barrole et la Lorenne, que M. V. Servair.  Notice de monardes dans le Barrole et la Cocce de	766 Ib.	

#### ORDONNANCE DE 1515

SUB

#### LES MONNAIES BARONNALES.

Le document que nous allons publier est connu depuis longtemps; il en est fait mention d'une manière spéciale dans le premier volume du recueil des Ordonnances des rois de France, où pour la première fois il a été l'objet d'un examen approfondi et fort exact. En effet, avant cette époque, les historiens en avaient mal interprété la provenance et voulaient à toute force que l'ordonnance de 1315 fut l'œuvre du roi Louis le Hutin, tandis qu'au contraire, et nous le savons de source certaine, la pièce dont il est question, est tout simplement une ordonnance des généraux des mounaies, faite d'après l'avis du roi, pour empêcher les exactions que les barons de France commettaient sans cesse dans la fabrication de leurs monnaies. L'ordonnance de 1315, détournée par quelques anteurs de son sens primitif, a besoin d'être précédée de quelques données critiques, avant de passer sous les yeux des lecteurs. Nous allons donc faire l'historique abrégé des causes qui la provoquérent, et qui occupérent en grande partie le règne déjà si court du roi Louis X.

A l'avénement de Louis le Hutin, les barons de France, forts de leur puissance et confiants dans leurs forces réunies, renouvelèrent contre l'autorité royale, la ligue qu'ils avaient déjà formée contre Philippe le Bel, et obtinrent du nouveau roi une foule de concessions qui affaiblirent la royauté, et doublèrent leur puissance. Ils profitèrent du désordre des affaires, de la pénurie du trésor et de la faiblesse du roi, pour battre monnaie, « ce qui causa un grand trouble dont tout le monde souffroit beaucoup (1). »

« En ce temps-là, un particulier donna un avis au roy, dans « lequel il luy marquoit, qu'il ne pourroit rien faire de plus utile « pour son peuple, que d'obliger ceux qui avoient droit de battre

<sup>(1)</sup> Leblanc, Trailé des monn. roy. de France, p. 228.

« monnoie, dans le royaume, à la fabriquer sur un certain pied « qu'il leur prescriroit et qu'il ne leur fût pas permis ensuite d'en « affoiblir le poids ni la loy (2). » Le roi prévoyant qu'il serait difficile dans un tel état de choses, quelque règlement que l'on pût faire, d'empêcher les malversations que les prélats et les barons commettaient sans cesse dans leurs monnaies, se résolut à les priver entièrement de ce droit pour rétablir le calme et l'ordre dans les affaires du royaume et soulager autant que possible les misères de son commun peuple. Alors Louis X s'attribua à lui seul le droit de battre monnaie (3). Les historiens en ce point sont d'accord entre eux, seulement les ordonnances du roi ne paraissent pas aussi positives à ce sujet que le semblent dire les chroniqueurs. Deux chartes avant trait à la fabrication des monnaies baronnales, et émanées du roi Louis X, nous apprennent seulement « que les monnoies noires ou blanches forgées dans les pays étrangers, n'auront plus cours dans le royaume; que celles des barons n'auront cours que dans leurs terres (4); que nul ne pourra faire monnaie ressemblant à celle du roi, et qu'il y aura toujours des différences à pile et à croix, suivant les ordonnances de saint Louis; enfin que les monnaies des barons seront différentes les unes des autres à croix et à pile (5). » Ces chartes ne retiraient pas aux barons tous leurs priviléges, sculement elles les restreignaient; c'était assez pour leur inspirer des craintes, aussi opposèrent-ils une grande résistance, « car lors ils étoient forts et peu soumis (6), » et l'ordonnance demeura sans effet.

Réduit ainsi à l'impuissance, « le roy dut seulement se contenter de leur prescrire la loy, le poids et la marque de leur monnoie (7). » C'est sur cette dernière phrase que roule la difficulté. Comme nons le disions plus haut, les historiens des dernièrs siècles semblent dire qu'une ordonnance spéciale de Louis le Hutin régla la monnaie des

(2) Leblanc. p. 228. - Boizard, Traile des Monnoies, 114 part., p. 55 (Paris.

1692 , in-12.) - D'Hérouval , cité par Leblanc.

(4) Charte da 19 nov. 1315. Cf. Ord. de rois des Fr., L. I, p. 600.
(5) Id. du 15 jany, 1315. Cf. Ord. des rois de Fr., L. I, p. 613.

(7) Leblane, p. 198. - Boizard, p. 55. - D'Hérouval, cité par Leblane, - Ord.

des rois de Fr., L. L. p. 623-624.

<sup>(3)</sup> Bene Choppin, Comment. sur la coutume d'Anjou (trad. ou latin), p. 80, liv. I, t. I, art. 3. (Paris, 1662, f.) — Leblane, p. 228. — Jean Bolyin, moine de Saint-Victor (Manuscrit de la Bibliothèque nationale, n. 4049): Memoriale hist. Jounn. Parisiens. Can. Sti. Victoris, ab orbe condito, usque ad annum 1322.

<sup>(6)</sup> Actes des liques et assoc, de la noblesse des direrses prov. de Fr., cia., contre Lauis le Hulin, pour s'opposer à plusieurs exactions et tailles mises sur eux en 1314-1315. (Bibl. cat., fonds Dupuy, manuscrit n. 758.)

grands feudataires; en effet la phrase dont il s'agit permet l'équivoque; mais cette ordonnance, bien que provoquée par le roi, ne fut cependant pas signée de lui; aussi dans le recueil des Ordonnances des rois de France, mentionne-t-on d'une manière positive que la prétendue ordonnance signée par le roi, à Laguy-sur-Marne, vers Noël 1315, est de pure invention. Une preuve suffira pour ne plus croire à l'existence de l'ordonnance royale de Lagny : en effet, dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale, connu sous le nom de registre de Lothier (8), nous trouvons le compte rendu abrégé de ce qui fut arrêté entre le roi et les généraux des monnaies, sur les monnaies baronnales : a Le XXVIIIº jour de novembre l'an mil trois cent XV. a le dict sieur roy (Louis X) soy voullant reformer les monnoyes .... a manda.... les generaulx des monnoies..... et l'avalluation des a monnoies des prélatz, ducz, comtes, barons, so et dames mant « droict de forger monnoye au royaume de France, fut faicte au mois a de décembre l'an mil III- XV. » On voit par ce passage que le roi manda les maîtres des monnaies et qu'on arrêta dans le conseil les mesures à prendre pour fixer, à un toux déterminé, la monnaie des barons. Voilà pour le premier point; maintenant passons à l'ordonnance en elle-même et voyons quels en furent les auteurs; nous tronvons la solution de cette question au commencement même du registre entre deux aiz, c'est-a-dire en tête de l'ordonnance de 1315; il n'y est point fait mention du conseil tenu par le roi, on constate seulement que l'ordonnance émane des maîtres des monnaies : « Ce sont « les monnoies des barons et des prelas..... fait et ordéné par Jehan « le Paumier, Nicolas des Moulins et Jehan de Nuesport, maistres des « monnoies notre sire le roy, etc. » Ici plus de doutes, l'ordonnance de 1315 n'est point un décret royal, mais bien un règlement sur les monnaies dont la rédaction fut confiée par le roi aux maîtres des monnaies.

Les registres entre deux aiz de la cour des monnaies et de Lothier ne sont pas les seuls qui renferment l'ordonnance de 1315; il en existe

<sup>(8)</sup> Le registre de Lothier (Biblioth, nat., fonds Dupuy, n° 363, f°, m'a été communiqué par mon savant professeur, M. Léon Lacabane; je saisis l'occasion qui m'est offerte aujourd'hut, pour le remercier des précieures leçons qu'il m'a données et des renseignements bienveillants qu'il m'a fournis. Le registre de Lothier, disons-le en passant, contient: 1° « L'avaitation des monneyes d'or et d'argent étrangères selon le poix et essay qui ont été faietz par Jehan l'Haitier, s' de Bonlancourt, « etc. . : et 2° L'évaluation des monnales des barons et prélats , faite en 1315 , etc.

d'autres encore qu'à cités le père Lelong (9). Le premier des deux manuscrits rapportés dans l'ouvrage du savant abbé, est intitulé: 
« Les cours, loys, poids et coings des monnoies des barons et prélats de 
« France qui avoient pouvoir anciennement de faire battre monnoie dans 
« le royaume (10). » Le second commence ainsi : « Registre conte« nant quels princes, barons et prélats se disent avoir droiet de faire 
« battre monnoie, de quel poid et loy elles doivent estre avec leurs 
« empreintes..., etc. (11). » Ces deux derniers manuscrits ainsi que 
le registre de Lothier ne sont que des copies mutilées du registre 
entre deux aiz; aussi avons-nous cru utile de donner aux lecteurs de 
la Revue, une édition d'après le registre des archives nationales (12), 
qui renferme l'ordonnance complète telle que les officiers des monnaies l'arrêtèrent, sur l'ordre du roi.

Voici le texte de cette pièce :

#### CE SONT LES MONNOIES DES BARONS ET DES PRELAS

Du royaume de France qui se dient avoir droit de faire monnoie telle comme il la doivent faire de pois de loy et de coing qu'il ont faites anciennement. Fait et ordené par Jehan le Paumier, Nicolas des Moulins et Jehan de Nuesport, maistres des monnoies nostre sire le roy, l'an de grace mille cocxv environ Noel, et fu ceste copie bailliee par maistre Regnaut clerc des monnoies, lundi xvu\* jours de may lan mil cocxvi.

Premièrement. La monnoie le conte de Neuers. Les deniers doivent estre a iij d. xvj grains de loy argent le roy est de xix s. vj d. de pois au marc de Paris. Îtem, les maailes de la diete monnoie doivent estre a iij d. de loy et de xvj s. ix d. oboles doubles de pois au marc de Paris, et ne porront faire que le disième des maailes, c'est à dire ix l. de deniers et c. l. de maailes doubles et aussi vaudront les deniers et les maailles dessus dietes aualue lun parmi l'autre a petiz tournois et a maailles tournois xx. d. mains la liure que petiz tournois, c'est assauoir que les xiij d. de la monnoie dessus diete ne vaudront que xij petiz tournois.

Et doit faire le conte de Neuers le coing de sa monnoie deviers croiz et deviers pille telle.

<sup>[0]</sup> Bibl. Hist. de France, Iv. 111, 56, nº 14433 et 14434.

<sup>(10)</sup> Ce manuscrit appartenait antrefois au colonel baron d'Hoendorf,

<sup>(11)</sup> Manuscrit appart, jadis à d'Aguesseau,

<sup>(12)</sup> C'est M. Donet d'Arcq, achiviste-paléographe, qui m'a signalé l'existence dans un registre des archives, de l'ordonnance de 1315, aussi je profite de rette occasion pour lui en témoigner toute ma reconnaissance.

Item, la monnoie le duc de Bretaigne. Les deniers doivent estre à iij d. xvj grains de loy argent le roy et de xix s. vj d. de pois au marc de Paris. Item, les maailes de la dicte monnoie doivent estre a iij d. de loy argent le roy et de xvj s. ix d. oboles doubles au marc de Paris et ne porront faire que le disieme de maailes, c'est à dire ix' l. de deniers et c. l. de oboles doubles et aussi vaudront les deniers et les aboles (sic) dessus dictes avalue lun parmi lautre a petiz t. et a obole t. xx d. maiz la livre que petiz t. Cest assavoir que les xiij d. de la monnoie dessus dicte ne vaudront que xij petiz t.

Et doit faire le duc de Bretagne le coing de sa monnoie deviers

croiz et deviers pille telle. (Voy. pl. 136, nº 1.)

Item, la monnoie de Sauvigny qui est monseigneur Loys de Clermont et au prieur de Savigny, les deniers doivent estre a iij d. xvj grains
de loy argent le roy et de xix s. vj d. de pois au marc de Paris.
Item, les maailes de la dicte monnoie doivent estre a iij d. loy argent
le roy et de xvj s. ix d. maailes doubles de pois au marc de Paris, et
ne porront faire que le disieme de maailes, c'est à dire ix livres de
deniers, et c livres de mailes doubles et anssi vaudront les deniers
et les mailles dessus dictes avalué lun parmi lautre a petit t. et a obole
t. xx d. mains la livre que petix t. Cest assavoir que les xij d. de la
monnoie dessus dicte ne vaudront que xij petiz t.

Et doit faire mons. Loys de Clermont et le prieur de Sauvigny le

coing de leur monnoie devers croiz et devers pille telle.

Item, la monnoie au conte de la Marche, les deniers doivent estre a iij d. vj grainz de loy argent le roy, et de xx s. de pois au marc de Paris, et les maailes de la dicte monnoie doivent estre a ij d. xvj grainz de loy argent le roy et de xvij s. ij d. oboles doubles de pois au marc de Paris, et ne porront faire que le disieme partie de maailes, c'est à dire ix' livres de deniers et c livres de maailes doubles, et ainsi vaudront les deniers et les maailes dessus dictes avalué lun parmi lautre a petiz tournoiz et a maailes tournoiz v s. mains la livre. Cest assavoir que les xv d. ne vaudront que xij petiz tournois.

Et doit faire le conte de la Marche le coing de sa monnoie deviers

croiz et deviers pille telle.

Item, la monnoie messire André de Sauvegny, viconte de Bursse, les deniers doivent estre a iij d. vj grains de loy argent le roy et de xx s. de pois au marc de Paris et les maailles de la dicte monnoie doivent estre a ij d. xvj grains de loy argent le roy, et de xvij s. ij d. de maailes doubles de pois au marc de Paris, et ne porront faire que le disieme partie de maailes, c'est à dire ix. L de deniers et c. L de maailles doubles et ainssi vandront les deniers et les mailles dessus dictes uvalué lun parmi lautre a petiz tournoiz et a maailles tournoiz v s. mains la livre que petiz t. Cest assavoir que les xv d. ne vandront que xij petiz t.

Et doit faire le viconte de Bursse le coing de sa monnoie deviers

croiz et deviers pille telle.

Item, la monnoie monsigneur Pierre de Brisse, sire de Hiret et de Sainte-Sevère, les deniers doivent estre à iij d. vj grains de loy argent le roy et de xx s. de pois au marc de Paris, et les mailles de la dicte monnoie doivent estre a ij d. xvj grains de loy argent le roy, et de xvij s. ij d. ob. doubles de pois au marc de Paris, et ne porront faire que le disieme partie de maniles, c'est à dire ix'! de deniers et c. l. de mailles doubles, et ainssi vaudront les deniers et les manilles dessus dictes avalué lun parmi lautre a petiz tournois et a manilles tournois v s. mains la livre. Cest assavoir que les xv d. ne vaudront que xij petiz t.

Et doit faire le seigneur de Hyret et de Se Sevère le coing de sa

monnoie deviers croiz et deviers pile tele.

Item, la monoie de l'archevesque de Rains, les deniers doivent estre a iiij d. xij grains de loy argent le roy et de xvij s. viij d. pois au marc de Paris, et les maailes de la dicte monoie doivent estre a ij d. xviij grains de loy argent le roy, et de xv s. v d. ob. doubles de pois au marc de Paris, et ne porra faire que le disieme partie de maailes doubles, et ainssi vaudront les deniers et les mailes dessus dictes, autant plus ne mains comme les parisis petiz et les maailes parisies.

Et doit faire l'archevesque de Rains le coing de sa monnoie deviers

croiz et deviers pile telle. (Pl. 136, nº 2.)

Item, la monnoie au conte de Soissons que on appelle noires doivent estre a iij d. xij grainz de loy argent le roy et de xxiij s. de pois au marc de Paris, et vaudront le deniers dessus diz avaluez a parisis petiz et a maailes parisies les xx noires xij parisis petiz.

Et doit faire le conte de Soissons le coing de sa monnoie deviers

croiz et deviers pille telle. (Pl. 136, nº 3.)

(Ici une lacune dans le ms.)

Et doit faire le conte de Saint Pol le coing de sa monnoie deviers croiz et deviers pille tele.

Item, la monnoie ma dame de Chastiau Villain mere au seigneur

de Sully, les deniers doivent estre à iij d. vj grains de loy argent le roy et de xx s. de pois au marc de Paris et les maailes de la dicte monnoie doivent estre à ij. d. xvj. grains de loy argent le roy, et de xvij s. ij d. mailes doubles de pois au marc de Paris, et ne porront faire que le disieme de maailes, c'est à dire ix l. de deniers et c. l. de maailes doubles, et ainssi vaudront les deniers et les maailes dessus dictes avalue l'un parmi l'autre aus petiz tournoiz et aus ob. tournois v s. mains la livre que petiz tournoiz, c'est à dire que les xv d. ne vaudront que xij petiz tournoiz.

Et doit faire la damme de Chastiau Villain mere au seigneur de Sully le coing de sa monnoie, deviers croix et deviers pile tele.

Item, la monnoie monseigneur Robert d'Artois, sire de Meun sur Yèvre, les deniers doivent estre à iij d. vj grains de loy argent le roy est de xx s. de pois au marc de Paris, et les maailes de la dicte monnoie doivent estre à ij d. xvj grains de loy argent le roy, et de xvij s. ij d. ob. doubles de poids au marc de Paris, et ne porront faire que le disième des maailes, c'est à dire ix l. de deniers et c. l. de maailes doubles, et aussi vaudront les deniers et les maailes dessus dictes avalue l'un parmi l'autre aus petiz t. et ausob. t. v s. mains la livre que petiz tournoiz, c'est à dire que les xv d. ne vaudront que xij petiz t.

Et doit faire monseigneur Robert d'Artois sires de Meun sur Yèvre le coing de sa monnoie, deviers croiz et deviers pile tele.

Item, la monoie à l'evesque de Maguelone, les deniers doivent estre à iij d. xvj grains de loy argent le roy, et de xix s. vj d. de pois au marc de Paris. Item, les maailes de la dicte monnoie doivent estre à iij d. de loy argent le roy, et de xvj s. ix d. de maailes doubles de pois au marc de Paris et ne porront faire que le disième de maailes, c'est à dire ix livres de deniers et c. l. de mailles doubles, et ainssi vaudront les deniers et les mailles dessus dictes avalue l'un parmi l'antre à petiz t. et à maaile tournoiz, xx d. moins la livre que petiz tournoiz. Cest assavoir que les xiij d. de la monnoie desssus dicte ne vaudront que xij petiz t.

Et doit faire l'evesque de Maguelone le coing de sa monnoie de-

viers croix et deviers pile telle.

Item, la monnoie à l'evesque et au chapitre de Clermont, les deniers doivent estre à iij d. xvi grainz de loy argent le roy et de xx s. vj d. de pois au marc de Paris. Item, les maniles de la dicte monnoie doivent estre à iij d. de loy argent le roy, et de xvj s. ix d. ob. doubles de pois au marc de Paris, et ne porront faire que le x\* de maniles,

c'est à dire ix 1. de deniers et c. l. de maailes doubles, et aussi vaudront les deniers et les maailes dessus dietes, avalue l'un parmi l'autre a petiz tournoiz et a maailes tournois xx d. moins la livre que petiz t. C'est assavoir que les xiij d. de la monnoie dessus diete ne vaudront que xij petiz t.

Et doit faire l'evesque de Clermont le coing de sa monoie deviers

croiz et deviers pille tele. (Voy. pl. 136, nº 4.)

Item, la monnoie du Mans, les Mansois doivent estre à vi d. de loy argent le roy et de xvj s. de pois au marc de Paris, et ainssi vaudront les Mansois dessus diz xx d. mains la livre que tournoiz petiz, c'est à dire que les xiij Mansois ne vaudront que ij s. de petiz tournoiz.

Et doit être faite la monnaie du Mans devers croiz et devers pille telle. (Voy. pl. 136, n° 5.)

Item, la monnoie au vicomte de Lymoges, les deniers doivent estre à iij d. xvj grains de loy argent le roy et de xix s. vj d. de pois au marc de Paris. Item, les maailes de la dicte monnoie doivent estre à iij d. de loy argent le roy, et de xvj s. ix d. maailes doubles de pois au marc de Paris, et ne porront faire que le x\* de maailes, c'est à dire ix\* l. de deniers et c l. de maailes doubles, et ainssi vaudront les deniers et les oboles dessus dictes avalue l'un parmi l'autre a petiz tournoiz et a oboles tournoiz xx d. mains la livre que petiz tournoiz. C'est assavoir que les xiij d. de la monnoie dessus dicte, ne vaudront que xij petiz tournoiz.

Et doit faire le viconte de Lymoges le coing de sa monoie devers

croiz et devers pille tele.

Item, la monnoie l'evesque de Laon que len appelle maniles lovisienes doivent estre à iij d. xviij. grains de loy argent le roy, et de xv s. maniles doubles de pois au marc de Paris.

Et doit faire l'evesque de Laon le coing de sa monnoie devers

croiz et devers pille telle. (Voy. pl. 136, nº 6.)

Item, la monnoie au conte de Rethel, les deniers doivent estre à iij d. xvj. grains de loy argent le roy, et de xix s. vj d. de pois au marc de Paris. Item, les maailes de la dicte monnoie doivent estre à iij d. de loy argent le roy et de xvj s. ix d. maailes doubles, et ainssi vaudront les deniers et les maailes dessus dictes avalue lun parmi lautre a petiz tournoiz et a maailes tournoises, xx d. mains la livre que petiz tournoiz, c'est à dire que les xiij d. de la monnoie dessus dicte ne vaudront que xij petiz tournoiz.

Et doit faire le conte de Rethel le coing de sa monnoie devers crois et devers pille telle.

Item, la monnoie d'Angiers, les deniers doivent estre a iij d. x grains de loy argent le roy et de xix s. vj d. de pois au marc de Paris et les maailes doivent estre de ij d. xxj grainz de loy argent le roy, et xvij s. iiij d. maailes doubles au marc de Paris, et ne porront faire que le x' partie de maailes, c'est assavoir ix' l. de deniers et c. l. de mailles doubles, et ainssi vaudront les deniers et les ob. dessus dictes avalue lun parmi lantre a petiz tournoiz et a mailles tournois iij. s. iiij d. mains la livre que petiz tournoiz, c'est à dire que les xiiij d. de la monnoie dessus dicte ne vaudront que xij petiz tournoiz.

Et doit faire le conte d'Anjou le coing de sa monnoie devers croiz

et devers pille telle. (Voy. pl. 136, nº 7.)

Item, la monnoie au conte de Vendome, les deniers doivent estre à iij d. x grainz de loy argent le roy et de xix s. vij d. de pois au marc de Paris, et les maailles doivent estre à ij d. xxj grains de loy argent le roy, et de xvij s. iiij d. mailles doubles au marc de Paris, et ne porront faire que le x\* partie de maailes, c'est à dire ix\* l. de deniers et c. l. de mailles doubles, et ainsi vaudront les deniers et les mailles dessus dictes avalue l'un parmi l'autre a petiz tournoiz et à mailes t. iij s. iiij d. mains la livre que petiz t. c'est à dire que les xiiij d. de la monnoie dessus dicte ne vaudront que xij petiz t.

Et doit faire le conte de Vendome le coing de sa monnoie devers

croiz et devers pille telle.

Item, la monnoie de Chastiau Dun, qui est à ma dame de Neelle, les deniers doivent estre a iij d. x grains de loy argent le roy et de xix s. vij d. de pois au marc de Paris et les maales (sic) doivent estre à ij d. xxj grain (sic) de loy argent le roy, et de xvij s. iiij d. ob. doubles au marc de Paris, et ne porront faire que la x\* partie de maailes, c'est à dire ix\* l. de deniers et c. l. de maailes doubles, et ainssi vaudront les deniers et les maailes dessus dictes avalue l'un parmi l'autre a petiz tournoiz et à maailes t. iij s. iiij d. mains la livre que petiz tournoiz, c'est à dire que les xiiij d. de la monnoie dessus dicte ne vaudront que xij petiz tournoiz.

Et doit faire ma dame de Neelle le coing de sa monnoie devers

croiz et devers pille telle.

Item, la monnoie de Chartres qui est à monseigneur de Valois, les deniers doivent estre à iij d. v grains de loy argent le roy, et de xix s. de pois au marc de Paris, et les maailes doivent estre à ij d. xxj grains de loy argent le roy et de xvij s. iiij d. maailes doubles au marc de Paris, et ne porront faire que la x\* partie de maailes, c'est à dire, ix\* L de deniers et c. l. de maailes doubles], et ainssi vaudront les deniers et les maailes dessus dictes avalue lun parmi lautre a petiz t. et à ob. t. iij s. iiij d. mains la livre que petiz tournoiz, c'est à dire que les xiiij d. de la monnoie dessus dicte ne vaudront que xij petiz t.

Et doit faire monseigneur de Valois le coing de sa monnoie de-

vers croiz et devers pille telle.

Item, la monnoie à l'evesque de Meaux, les deniers doivent estre à iij d. x grainz de loy argent le roy et de xix s. vij d. de pois au marc de Paris, et les maailes doivent estre à ij d. xxj. grain de loy argent le roy et de xvij s. iiij d. oboles doubles au marc de Paris, et ne porront faire que la x\* partie de maailes, c'est à dire ix\* l. de deniers et c. l. de maailes doubles, et ainssi vaudront les deniers et les maailes dessus dictes avalue lun parmi lautre aus petiz t. et aus maailles t. iij s. iiij d. moins la livre que petiz t., c'est à dire que les xiiij d. de monoie dessus dicte ne vaudront que xij petiz t.

Et doit faire l'evesque de Meaux le coing de sa monnois, devers

croiz et devers pille telle. (Voy. pl. 136, nº 8.)

Item, la monnoie au conte de Sanserre, les deniers doivent estre a iij d. vj grains de loy argent le roy et de xx s. de pois au marc de Paris. Item, les maailles de la dicte monnoie doivent estre a ij d. xvj grainz de loy argent le roy, et de xvij s. ij d. maailles doubles de pois au marc de Paris, et ne porront faire que la xº partie de maniles, cest à dire ix l. de deniers et c. livres de mailes doubles, et ainssi vandront les deniers et les maailes dessus dictes avalue lun parmi lautre aus petiz t. et aus ob. t. v s. mains la livre que petiz t. c'est assavoir que les xv d. ne vandront que xij petiz t.

Et doit faire le conte de Sansuerre le coing de sa monnoie, devers

croiz et devers pille telle.

Item, la monoie madame de Virson; les deniers doivent estre a iiij d. vj grainz de loy argent le roy et de xx s. de pois au marc de Paris, et les maailes doivent estre de ij d. xvj grainz de loy argent le roy, et de xvij s. ij d. maail doubles de pois au marc de Paris, et ne porront faire que la x\* partie de maailes, cest a dire ix\* l. de deniers et c. l. de mailes doubles et ainssi vaudront les deniers et les maailes dessus dictes avalue lun parmi lautre aus petiz t. et aus

ob. t. v s. mains la livre que petiz t. Cest assavoir que les xv d. ne vandront que xij petiz t.

Et doit faire madame de Virson le coing de sa monnoie devers

croiz et devers pille tella.

Item, la monnoie au seigneur de Chastiau Raoul, les deniers doivent estre a iij d. vj. grains de loy argent le roy et de xx s. de pois au marc de Paris, et les maailes de la dicte mounoie doivent estre a ij d. xvj grains de loy argent le roy et de xvij s. ij d. mailes doubles de pois au marc de Paris, et ne porront faire que la x\* partie de manile, cest à dire ix\* l. de deniers et c l. de maniles doubles, et ainssi vaudront les deniers et les mailes dessus dictes avalue lun parmi lautre a petiz t. e a maill. t. v s. mains la livre que petiz tournois, cest assavoir que les xv deniers ne vaudront que xij petiz tournois.

Et doit faire le seigneur de Chastiau Raoul le coing de la monnoie

devers croiz et devers pille telle. (Voy. pl. 136, nº 9.)

Item, la monnoie à l'evesque de Caours, les deniers doivent estre a iij d. xvj grainz de loy argent le roy et de xxj s. x d. de pois, au marc de Paris, et j d. plus aus iij mars et les maailles de la dicte monnoie doivent estre a ij d. iiij grains de loy argent le roy, et de xviij s. viij d. de pois au marc de Paris, et ne porront faire que la x' partie de maailes, et ainssi vaudront les deniers et les maailes dessus dictes avalue lun parmi lautre a petiz t. et ob. t. les xx d. que xij petiz t.

Et doit faire l'evesque de Caours le coing de sa monnoie devers

croiz et devers pille telle.

Item, la monnoie a la dame de Fauquembergue doit estre à juij de xij grains de loy argent le roy et de xvij s. de pois au marc de Paris. Et doit faire la dame de Fauquembergue le coing de sa monnoie devers croiz et devers pille telle.

Item, la monnoie au conte de Poitiers, les deniers doivent estre a iij d. x grains de loy argent le roy, et de xix s. vj d. de pois au marc de Paris, et les maailes doivent estre a ij d. xxj grain de loy argent le roy et de xvij s. iiij d. ob. doubles au marc de Paris, et ne porront faire que la x\* partie de maailes, cest a dire ix\* l. de deniers et c. l. de mailes doubles, et ainssi vaudront les deniers et les mailles dessus dictes avalue lun parmi lautre a petiz t. et a mailes tournois iij s. iiij d. mains la livre que petiz t. cest a dire que les xiiij d. de la monnoie dessus dicte ne vaudront que xij petiz t.

Et doit faire le conte de Poitiers le coing de sa mongoie devers croiz et devers pille telle.

Item, la monnoic au conte de Bloiz, les deniers doivent estre a iij d. x grains de loy argent le roi et de xix s. vij d. de pois au marc de Paris, et les maniles doivent estre a ij d. xxj grain de loy argent le roy et de xvij s. iiij d. mailles doubles au marc de Paris, et ne porront faire que la x' partie de maniles, c'est a dire ix' l. de deniers et c. l. de manilles doubles et ainssi vandront les deniers et les maniles dessus dictes avalue lun parmi lautre a petiz tournoiz et a maniles tournoiz iij s. iiij d. mains la livre que petix t. cest a dire que les xiiij d. de la monnoie dessus dicte ne vandront qu'e xij petiz.

Et doit faire le conte de Blois le coing de sa monnoie devers croiz et devers pille telle. (Voy. pl. 136, n° 10.)

La partie du registre où se trouve la pièce que l'on vient de lire se compose de quatorze folios (2 à 15) écrits seulement sur le recto. Nous ferons remarquer qu'après la fixation du poids et de l'aloi de chaque monnaie baronnale, le scribe a laissé un intervalle de quelques lignes qu'il se proposait sans doute de remplir par le dessin de la monnaie dont il était question. Son but a été compris plus tard, et vers le milieu du XVH\* siècle, une personne inconnue a dessiné dans ces vides les figures des monnaies dont l'ordonnance faisait mention; de plus elle a accentué tous les mots du texte pour en faciliter la lecture. Cette remarque n'est pas sans intérêt, car en comparant les dessins de l'ordonnance de 1315 avec les figures des monnaies de France données par Haultin, on peut se convaincre tout d'abord que c'est d'après les dessins de ce dernier ouvrage que le scribe inconnu du XVII° siècle a tracé les figures.

VICTOR LANGLOIS, Élève de l'École des Chartes.

## MÉMOIRE HISTORIQUE

SHI

#### L'HOTEL DU CHEVALIER DU GUET, A PARIS,

ACTOURD BUT MAIRIE DU IV. ARRONDISSEMENT.

Quand le guet dormira sous sa tourelle sombre, Après le couvre-feu; fidèle au rendez-vous, J'irai chez toi, suivi d'amis dignes de nous (1). (Caboche, ou Paris sous Charles VI, poème tragique par L. Martinay.)

Les âges minent, les hommes renversent, disait avec une énergique vérité M. de Chateaubriant (2), et voici aujourd'hui qu'une vieille maison historique du Paris moyen âge est menacée, à son tour, de subir incessamment le même arrêt. Ce n'est pas, tant s'en faut, une perte pour les arts: mais, ainsi, l'un après l'autre, disparaissent rapidement dans cette grande cité les vieux souvenirs de l'existence urbaine et intime de nos pères, pour être aussitôt remplacés par d'autres qui, au triple point de vue de la grandeur, de la foi et de l'humanité, pourront ne pas toujours gagner à la comparaison.

Dans les dernières années de l'Empire, vers 1811, la mairie du quatrième arrondissement, établie alors dans la maison rue Coquillière, n° 29, connue aujourd'hui par l'euseigne du Masque de Fer, fut transférée dans l'ancien hôtel féodal du Chevalier da Guet, place de ce nom, n° 4, sur l'extrême limite orientale de cette circonscription municipale. Depuis cette prise de possession par l'autorité lo-

<sup>(1)</sup> Il y a dans ces vers, que nous avons pris pour épigraphe, plus qu'une licence poétique, car on verra plus loin que le guet sortait, au contraire, au signal du son du rouvre-feu. On le sonnait à Notre-Dame, des le XIVe siècle, à sept heures du soir, d'où on l'entendait par tout Paris. En 1425, on le sonnait à Saint-Sèverin. On en établit un , eu 1557, à Saint-Germain le Vieux, sous la condition qu'il sonnersit à huit heures. Sous Louis XIV, la Sorbonne le sonnait à neuf heures. (Livre rouge du Châtelet, 1'39. — Sauval, Antiquilles de Paris; L. 11, liv. X1, p. 635.
(2) Gente du Christianiame, liv. V. ch. m.

cale, il est certain que de grands changements s'étant opérés dans la législation, le vieil hôtel est devenu à peu près insuffisant pour les besoins actuels du service public. Puis l'entourage de ces rues étroites et fangeuses (1), sou état de ruines dans plusieurs de ses parties, les manyaises conditions dans lesquelles il est placé sous le rapport stratégique, sont d'une telle évidence, que personne n'oserait les contredire, disaient naguère les membres de la commission locale d'enquête sur le projet de déplacement de cette mairie, à ceux de la commission municipale, dans un mémoire que nous avons sous les veux.

Il est probable que ces réclamations de l'autorité compétente, appuyées sur des motifs aussi puissants, seront exaucées, et que, dans un délai très-prochain, la mairie, l'état-major de la légion, et la justice de paix du quatrième arrondissement , seront transférés dans un lieu plus convenable : peut-être, et au moins provisoirement, dans l'hôtel d'Angivillers, rue de l'Oratoire, nº 4, ancien bâtiment aunexe de la maison des Pères de l'Oratoire, qui l'ont bâti, vers 1745; jusqu'à ce que la ville de Paris ait fait construire un nouvel hôtel, sur un terrain plus central, ou, faute de mieux, sur les fondements de celui des anciens commandants du guet de Paris, qui lui appartient aujourd'hui.

Tontefois, avant que ce vieux manoir, qui a perdu, à peu de chose près, toute sa physionomie féodale et militaire, disparaisse du sol qu'il occupe depuis plus de quatre siècles, il importe d'en tracer succinctement l'histoire, et de signaler à la science archéologique le neu de détails d'architecture historique qu'on y voit encore, et qui sont échappés aux ravages des siècles ou aux remaniements successifs de ses divers possesseurs, depuis l'abolition de la charge des che-

valiers du guet, en 1733, sous le règne de Louis XV.

« Le Guet, autrement la Patrouille , est si ancien, dit Sauval (2), que je n'en puis dire l'origine. » De temps immémorial, la sûreté de la ville de Paris était garantie par les gardes et les patrouilles de nuit, qu'on appelait le Guet. Ce nom servit plus tard à désigner les compagnies régulières, organisées militairement pour le service intérieur de la capitale. Au XII siècle, le guet des métiers était une institution purement civile, semblable à notre garde nationale : nou-

(2) T. II, p. 616.

<sup>(1)</sup> Voir Memoire sur la topographie médicale du IV arrondissement de Paris , recherches historiques et statistiques sur les conditions hygieniques des quartiers qui composent cet arrondissement, par le docteur Henri Bayard.

velle et invincible preuve, quoi qu'en disent nos réformateurs modernes, qu'ils ont peu inventé en fait d'institutions morales on protectrices. Chaque artisan devait faire le guet à son tour; mais alors, comme anjourd'hui, il y avait des exemptions (4).

Une ordonnance de Clotaire II, de l'an 595, établit le guet de nuit par les habitants de chaque quartier, sous des peines capables de les

rendre attentifs à ce devoir urbain (2).

Une autre ordonnance de Charlemagne, de l'an 813, porte que, si quelqu'un de ceux qui sont chargés de faire le guet manque à son devoir, il sera puni par le comte ou premier magistrat, d'une amende de quatre sols (3). Dans la suite des temps, plusieurs autres dispositions législatives de nos rois ont réglementé ou modifié les milices chargées de la surveillance ou du maintien de l'ordre public et de la sûreté des personnes dans Paris. Nous pourrions, en preuve de leur constante sollicitude, relater ici les principales dispositions de l'ordonnance de saint Louis, de l'an 1254, de celle du roi Jean, du 6 mars 1363, scellée du sceau du Châtelet, en l'absence du grand sceau royal; de l'édit de François I<sup>\*</sup>, du mois de janvier 1539 (4), et les règlements pour la compagnie du guet, des 24 janvier 1684 et 2 janvier 1688; mais ce serait dépasser les limites d'une simple analyse que nous nous sommes imposées.

Néanmoins, comme étude des usages et coutumes de nos aïeux et parce que certaines circonstances se rattachent essentiellement au sujet spécial de ce Mémoire, nous allons esquisser rapidement la curieuse ordonnance du roi Jean, conservée dans nos archives nationales (5), qui motiva assurément dans le quartier Sainte-Opportune, la construction, ou du moins l'acquisition, dans la seconde moitié du XIV siècle, de l'hôtel du commandant du guet, aujourd'hui bien dénaturé, mais encore presque entièrement existant, comme mairie

de ce quartier.

On lit dans cetto ordonnance que, dès longtemps, les rois prédécesseurs de Jean avaient statué : que les artisans de certains états, à tour de rôle, feraient le guet toutes les nuits pour la garde de la

(3) Cap., L. II., p. 514. - Traile de la Police , L. II., p. 230.

(b) Livre rouge du Châtelei, f. 9. — Registre des Bannières du Châtelet, vol. 11. f. 268. — Frailé de la Police, f. 1, p. 237.

<sup>(1)</sup> Voir, sur ées exemptions, H. Géraud, Puris sous Philippe le Bet, p. 480.

<sup>(2)</sup> Cap. Reg. Franc., i. 1, p. 20, — Truité de la Police, par Delamarre. i. 1, p. 236.

<sup>(4)</sup> Registre de la ville de Paris, f. 43. — Felbien Histoire de Paris, Preuves , partie 114, p. 620.

ville, des reliques de la Sainte-Chapelle du palais, des corps et personnes des rois, des prisonniers détenus au Châtelet, des bourgeois, biens et marchandises de la ville; et aussi, dans le but de porter secours aux accidents du feu, si fréquents alors, à cause de la fragilité des constructions, communément en bois; de prévenir les meurtres, les enlèvements de filles ou de femmes, et autres entreprises criminelles contre la sécurité des personnes et la tranquillité pu-

blique.

Chaque métier devait faire le guet une fois en trois semaines. Si un artisan manquait à ce devoir, les clercs du guet mettait à ses dépens un homme à sa place. Il résulte en outre, de cette ordonnance, qu'outre ce guet, purement civil, les rois en avaient établi un autre : compagnie toute militaire, commandée par le Chevalier du guet, et entretenue des deniers royaux. Elle se composait de vingt sergents à cheval et de quarante sergents à pied. Ces soixante sergents étaient conduits, toutes les nuits, par leur chef, dans les rues de Paris, avec mission de visiter les divers postes du guet bourgeois, ou des métiers. L'ordonnance de 1363 maintint cet ordre de choses.

Le chevalier du guet avait dix sous parisis de gages par jour, et vingt livres pour manteaux. Chacun des sergents à cheval avait deux sous par jour, et les sergents à pied chacun douze deniers parisis (1). Il y avait en outre deux clercs ou greffiers du guet, appointés comme les sergents à pied, dont les fonctions étaient de dresser les rôles de la compagnie, d'avertir les gens de métiers, dont le tour était venu de faire le guet, de se trouver avant l'heure où sonnait le convre-feu, sur l'un des côtés désignés de l'esplanade du Châtelet, où se rendaient aussi le commandant et ses sergents, pour être enregistrés sur le rôle quotidien.

Les artisans étaient excusés du guet, si leurs femmes étaient en couche, s'ils avaient été saignés dans le jour, si leur commerce ou leurs affaires les avaient obligés de sortir hors de la ville, ou enfin s'ils étaient sexagénaires. Tout sergent du guet défaillant était privé

de ses gages de la nuit.

Après que les clercs du guet avaient enregistré les hommes présents, ils les distribuaient ainsi : six au delà du guichet extérieur du Châtelet, pour empêcher les prisonniers de s'évader par les

<sup>(1)</sup> Sous le règne du roi Jean (1350 à 1361), le marc d'argent valait 20 livres 8 sous ; et la livre numéraire représentait 1 franc 87 centimes 5 mill, de la valeur actuelle. | Voir Du Cange , anx mots Moneta et Parisienses. - Leblane , Traile historique des Monnoies ; Almanach des Monnoies . etc., 1785.)

portes. Six autour des murs de cette forteresse, pour les empêcher de s'évader avec des cordes, ou par tout autre moyen. Six dans la cour du Palais de la Cité, pour la garde des reliques de la Sainte-Chapelle, du trésor des chartes et de cette demeure royale. Six dans la Cité, auprès de l'église archipresbytérale de la Madeleine, sur le sol de laquelle passe aujourd'hui la rue Constantine, à la rencoutre de celle de la Cité. Autant devant la fontaine des Innocents, alors adossée à cette église, dont l'abside joignait la rue Saint-Denis, en face de la rue Aubry-le-Boucher. Six autres à la porte Baudoyer, près l'église de Saint-Gervais. Pareil nombre sous les piliers de la Grève, et le reste aux carrefours et autres lieux indiqués par les élercs.

Ces utiles dispositions avaient été fort négligées, par suite des concussions commises par deux clercs du guet, nommés Pierre Grosparmi et Guillaume Pommero, destitués pour avoir pris de l'argent de ceux qui devaient faire le guet, pour les exempter. Ce méfait, qui avait donné lieu à une infinité de désordres, fut réprimé par cette ordonnance, au moyen d'un système de contrôle

qui y est soigneusement détaillé.

Suivant un de ces préjugés populaires, souvent admis comme la loi commune dans la société, et presque toujours entretenus en haîne de l'autorité répressive, par ces hommes qui redoutent sa vigilance tutélaire; parce que, s'ils ne peuvent, grâce à elle, se livrer à leurs funestes instincts, ils révent incessamment la possibilité de fouler aux pieds les droits les plus sacrés de la religion, de la loi et de la propriété: le chevalier du guet est considéré par certains historiens comme le chef sans dignité ou sans considération d'une milice d'oppression, d'espionnage on de basse police. C'est par l'histoire elle-même que nous voulons rectifier ici une erreur qui, comme tant d'autres, est propagée dans le but de déprécier ou d'avilir nos vieilles et sages institutions.

Dans l'ordonnance de saint Louis, de 1254, le commandant ou capitaine de la compagnie y est qualifié: Chevalier du guet, miles gueti; ce qui n'était pas, à la vérité, un titre de noblesse pour ceux qui possédaient cette charge, mais la preuve formelle qu'on ne la confiait qu'à des personnes distinguées par leur naissance. Dans un arrêt du parlement, de l'an 1265, il est qualifié: gardien de la ville: custos villa. Dans une assemblée des grands officiers de la couronne, tenue à Clichy, en 1445, Charles VII ôta de son cou le ruban de soie noire auquel était suspendu l'ordre de l'Etoile, en or,

2

et en décora le chevalier du guet, ordonnant que lui seul, désormais, et ses archers, tant à pied qu'à cheval, porteraient sur leurs casaques perses (1), tant devant que derrière, une étoile blanche. Or, cette disposition royale renfermait une pensée de pieuse protection pour la ville de Paris et ses habitants, puisque l'ordre de Notre-Dame de l'Étoile avait la sainte Vierge pour patronne titulaire, elle que l'Église et les chrétiens invoquent sous le double titre d'étoile de la mer et d'étoile du matin. Cette charge donnait de très-belles prérogatives : celui qui en était revêtu pouvait entrer chez le roi à toute heure, même en bottes. Il rendait compte directement à Sa Majesté, et prenait ses ordres. Les officiers et archers qui composaient la compagnie avaient aussi beaucoup de priviléges. A la mort de Choppin de Goussangré, dernier chevalier du guet, le roi, par ordonnance du 31 mars 1733, décida le remboursement de sa charge à ses héritiers, ne jugeant pas à propos de lui donner un successeur. Alors on réunit dans un seul officier le commandement de toutes les compagnies d'ordonnance tant à pied qu'à cheval. A l'époque de la révolution, le guet de Paris se composait de soixante-neuf archers à pied, de cent onze à cheval, et d'une troupe d'infanterie de huit cent cinquante-deux hommes. Ce chiffre peut donner à réfléchir, en le comparant avec les besoins de même nature nécessités par notre position sociale et urbaine aujourd'hui.

C'est un fait avéré de l'histoire de Paris, qu'au commencement du XIV siècle, le roi avait acquis, dans le champ Perrin Gasselin, au quartier Sainte-Opportune, une maison, pour y loger le chevalier, ou commandant du guet. Il y a grande apparence, dit Jaillot, le plus sérieux et le plus exact des topographes de Paris, que ce fut en conséquence de l'ordonnance du roi Jean, du 6 mars 1363 (2), que fut prise cette mesure. Et en effet, deux des principales dispositions de cette ordonnance, celle de la garde des prisonniers du Châtelet et du Palais, imposaient rationnellement la nécessité que le chef de cette milice fût installé dans le voisinage, et, surtout, assez près du Châtelet, siège de la prévôté de Paris, où, indépendamment des transactions civiles, se traitaient quelquefois les affaires les plus graves, au point de vue de la sûreté publique, et aux abords duquel se tramaient aussi les émeutes et les monve-

(1) Bleu d'une nuance qui tient du vert.

<sup>(2)</sup> Livre rouge du Chatelet , 1º 30. - Juillot , Quartier Sainte Opportune , p. 15.

ments populaires. Il fallait aussi que cette maison fût assez vaste pour y recevoir et faire manœuvrer tout ou partie de la compagnie.

Une autre considération avait dû aussi exciter le roi Jean et son conseil à prendre cette mesure d'opportunité; car déjà, à cette époque, les quartiers Sainte-Opportune, Saint-Denis et Saint-Jacques-la-Boucherie, étaient redoutables au pouvoir par leur population turbulente, sans cesse animée au désordre par cette terrible corporation des houchers, jouant toujours le premier rôle dans les querelles civiles qui signalèrent si particulièrement la captivité du roi Jean, et, plus tard, la démence de Charles VI. D'ailleurs, il avait vu, en 1357, un magistrat municipal se mettre lui-même, en trahissant ses serments et son devoir, à la tête des révoltés, de telle sorte que, sous son commandement, Paris était devenu un théâtre d'horreurs, où, au lieu de nos modernes et odieuses barricades, les rues étaient barrées par des chaînes.

Jean de Harlay, chevalier du guet, habitait cet hôtel sous Louis XI. Dans nos recherches pour notre monographie, inédite, de l'église de Saint-Germain l'Auxerrois, nous avons trouvé que les marguilliers de la paroisse de Garges, près de Pontoise, ayant eu la singulière idée de confier des reliques de leur église à cet officier, pour les faire approuver par Guillaume Chartier, évêque de Paris, et n'ayant pu les recouver, portèrent une plainte contre lui à l'archidiacre, dans sa

visite de 1479.

Le 2 juillet 1465, pendant la guerre du bien public, Jean Balue, évêque d'Évreux, depuis cardinal, vint dans cette maison requérir le guet, et le conduisit au son des trompettes, au Châtelet, et de là, dans les rues de Paris, où son infervention était nécessaire.

Cette maison, beaucoup plus considérable alors qu'elle n'est aujourd'hui, n'était pas à son commencement étranglée par une foule de constructions, au milieu desquelles elle est comme perdue actuellement. Dans l'origine, elle s'élevait sur un espace libre, appelé, comme nous l'avons déjà dit, le Champ Perrin Gasselin, nom probable du propriétaire primitif. C'était un terrain herbu, formant, au XIII\* siècle, l'esplanade de l'arrière-face nord de la forteresse du Grand-Ghâtelet, et qui, bien que déjà environnée d'habitations, finit, avec le temps, et par suite de l'agglomération incessante d'une population industrielle sur ce point, où se trouvait la grande boucherie, et la pierre ou coutame du poisson, à s'en couvrir tout à fait.

Au XV siècle, la principale entrée, l'entrée d'honneur de l'hôtel du Chevalier du Guet, s'ouvrait au milieu de la rue de ce nom, qu'elle changea alors contre celui de Perrin Gasselin, dont il est fait mention dans des titres authentiques des années 1254 et 1269, cités par Jaillot : nom que porte encore l'obscure et hideuse ruelle qui en

forme la prolongation jusqu'à la rue Saint-Denis.

La place, ou plutôt l'impasse où est situé notre vieil hôtel, communiquait jadis avec la rue Saint-Germain-l'Auxerrois par deux ruelles aujourd'hui fermées, qui ne se trouvent désignées dans les historiens par aucuns noms, et qui sont aujourd'hui de simples passages particuliers dans deux maisons voisines, situées dans une impasse en face.

Le portail sur la place du Chevalier du Guet n'était qu'une porte de dégagement, et, néanmoins, elle était flanquée de tourelles qui ont disparu dans les premières années du règne de Louis XV, et de deux contre-forts carrés qu'on n'a pu démolir, et qui ont encore conservé toute la vivacité de leurs profils. Cette façade extérieure est sévère, triste même, et ne laisse pressentir, par sa nullité, qu'il ait jamais existé au dedans ces délicatesses archaïques qui distinguent si particulièrement l'architecture civile du XV siècle, dont Jean de Sallazard nous a laissé un exemple tameux, dans son curieux bôtel archiépiscopal des métropolitains de Sens, à Paris (1).

Autant qu'on doit juger par le peu qui reste des constructions primitives et des détails échappés aux injures des siècles, ou aux changements radicaux qui ont entièrement transformé cette maison, ils témoignent qu'elle a dù être bâtie au commencement du dernier tiers du XIV siècle, au plus tôt; circonstance qui semblerait confirmer la tradition que cette demeure existait avant qu'on la destinât

au commandement du guet.

Les murs devaient être entièrement construits en pierres de taille de grand appareil, atteignant une largeur de soixante centimètres sur une hauteur proportionnée, de manière à offrir de la résistance aux attaques extérieures. La face de l'entrée, sur la cour, est la seule partie à peu près complète, depuis le rez-de-chaussée jusqu'au faite, qui ait conservé les traces élémentaires de sa structure native. La baie d'entrée à plein cintre, comme par devant, est aussi cantonnée de deux contre-forts carrés, ou piliers butants. La baie de fenêtre percée au premier étage, au-dessus de cette porte, s'ouvrait jadis en cintre surhaissé, avec moulures saillantes qui ont été coupées dans un ravalement fait postérieurement pour dresser le mur, mais dont l'archivolte reste indiquée par les pierres disposées en forme de

<sup>(1)</sup> Voir notre Notice historique sur l'hôtel de Sens, Revue Archéologique, 116.

coin, qui en décrivent l'arc. Le mur de ce corps de bâtiment, composé de deux étages, est ourlé au-dessous du toit d'une forte moulure taurique, formant corniche; moulure qui était le plus communément employée dans l'architecture à la fin du XIV siècle, et dans la majeure partie du XV. Les fenêtres du second étage se composent de deux lucarnes, aussi en pierres de taille, placées à la naissance du toit, avec chambranles lisses, frontons obtus, et claveaux taillés en coin. La troisième lucarne manque. La division du premier étage était marquée par une moulure creuse régnant encore sous l'appui de deux fenêtres, les autres ayant été encadrées, postérieurement, de plates-bandes.

Le pignon de la toiture était surmonté naguère d'un épi avec girouette découpée à jour, que nous avons encore vue, mais dont il ne reste plus que la tige, qui porta sans doute autrefois le pennon

armorié du chevalier du guet.

L'unique fenêtre éclairant le corps de garde du côté de la cour est encadrée d'une gorge ou moulure géométrique et creuse, qui indique suffisamment l'ordonnance générale des fenêtres au pourtour qui n'existent plus.

La cour, à peu près carrée, est assez vaste et bordée de bâtiments sur les quatre faces. Le côté oriental contient seul les constructions anciennes que nous venons de décrire, et encore ne forment-elles qu'environ la moitié de cette face. Les trois autres ont été plus sacrifiées. Toutes les fenêtres ont été agrandies; les ornements, s'il s'en trouvait, ont été raclés, les pierres badigeonnées, les combles défleuris, les intérieurs dégradés et déshonorés de leurs décorations peintes, dorées ou sculptées, dont on apercevait encore autrefois des indices dans la grande salle d'administration. Les seules parties anciennes qui peuvent encore exister dans les bâtiments au midi, au conchant et au nord, sont tout au plus les murs des sonbassements pourtournant la cour, et plusieurs étages de caves solidement voûtées en plein cintre, et petit appareil régnant sons les bâtiments au midi et au levant.

L'entrée de la maison u° 6, sur la place, et qui était une dépendance de notre vieil hôtel, se fait encore remarquer par une baie en ogive du XV\* siècle, gracieusement profilée de moulures saillantes et rentrantes, dont le tympan lisse décrit un arc très-surbaissé. Tel est aujourd'hui l'état exact de cet hôtel, l'un des vieux et derniers témoins de notre histoire locale, sur le territoire du quatrième arrondissement de Paris. Cette maison du Chevalier du Guet étant devenue sous Louis XV une maison particulière et modifiée, comme nous voyons, dans toutes ses parties essentielles, fut confisquée révolutionnairement vers 1794, sur une famille d'émigrés, et acquise par un sieur Morel, qui spéculait alors, comme tant d'autres, sur ces sortes de biens, et le même qui, dit-on, lors de la démolition de la tour du Temple, vers 1811, vendit au prix de vingt mille francs, en Angleterre, l'échiquier d'un jeu de Siam que l'infortuné roi Louis XVI avait tracé sur le pavement d'une pièce de sa prison. La ville de Paris a racheté, depuis environ quinze ans, cette même maison, et celle n° 6, des héritiers dudit sieur Morel.

Dans ces vieux temps, dont nous venons d'évoquer les souvenirs, ce quartier si triste, et d'un aspect si peu attravant aujourd'hui, comptait cependant au sein de ses rues humides, sinuenses et sombres, et parmi sa population d'artisans, beaucoup de sommités princières ou de célébrités historiques : le preux Jean le Meingre, maréchal de Boucicaut, demeurait rue Béthisy, dans l'hôtel de Ponthieu, que lni donna, en 1359, Charles V, alors régent de France. En 1368, le roi de Bohême avait son hôtel rue du Chevalier-da-Guet, joignant celui de ce chef militaire. Vers la fin du XIV siècle, Jean et Pierre de Vienne, amiraux de France, qui rendirent à la patrie les services les plus signalés, sous les rois Charles V et Charles VI, demeurèrent l'un après l'autre rue Jean-Lantier. Le premier fut tué à la bataille de Nicopolis, le 26 septembre 1396. Louis de la Trémouille, le vainqueur de Fornone et d'Agnadel, sous Louis XII, demeurait rue des Bourdonnais. Vers la fin du XVIº siècle, les ducs de Villerov avaient leur hôtel dans cette même rue. Olivier de Leuville, ministre d'État, puis chancelier garde des sceaux sous François Ier, demeurait rue des Mauvaises-Paroles. Enfin, le caustique et célèbre médecin Guy-Patin demeurait place du Chevalier-du-Guet: « joignant le logis de M. Miron, maistre des comptes; » c'est lui-même qui nous l'apprend, dans la 52° de ses Lettres choisies, datée du 30 décembre 1650. Dans la 125° de ses lettres, datée du 14 janvier 1651, il dit encore : « J'ai acheté une belle maison, où je demeure depuis trois jours, place du Chevalier-du-Guet, en belle vue, et hors du bruit; elle me revient à neuf mille écus..... Ces Messieurs disent que je suis le mieux logé de Paris (1). » Si ce n'était pas l'hôtel du

<sup>(1)</sup> Troche: Monographie manuscrite de l'église Saint-Germain-l'Anxerrois, § Paroissienz illustres, p. 285.

Chevalier du Guet, c'était probablement la maison portant le n° 5, en face de la mairie, la seule habitation qui, par son style architectural de l'époque de Louis XIII, offre encore les vestiges d'une ancienne importance, dans cette impasse, très-improprement désiguée sous le nom de place, dans les topographies de Paris.

Au reste, en quelque lieu que puisse être établi définitivement, pour l'avenir, l'édifice municipal de la mairie du quatrième arrondissement, et sans nous préoccuper ici de la question de sa position plus ou moins centrale sur notre circonscription locale, il n'en demeure pas moins évident qu'il serait difficile, pour ne pas dire impossible, de rencontrer un espace de terrain plus convenable, pour y construire un vaste hôtel capable de réunir dans son enceinte tous les services, et qui, par son isolement et son plan équilatéral, pourrait permettre d'y accèder par quatre entrées. Les bâtiments, d'une grande profondeur, qui entourent la vaste cour du vieil hôtel, et le sol des maisons riveraines sur la rue des Lavandières-Sainte-Opportune, qui ont été récemment achetées par la ville, forment une superficie ichnographique si spacieuse, qu'il serait très-facile de construire au sein d'un très-large périmètre un hôtel municipal plus considérable que celui actuel du onzième arrondissement, place Saint-Sulpice : chétive réminiscence , en miniature , d'une façade style renaissance, dans le genre colifichet, c'est-à-dire mesquin ou peu sérieux, en regard de la robuste église gréco-romaine de Saint-Sulpice; et dont les trois arcades de ce nouveau prétoire, au lieu d'offrir en perspective un fond d'architecture quelconque, vont disgracieusement se dessiner à travers une cour trop étroite en profondeur, sur une ignoble remise très-propre à héberger des animaux domestiques.

Espérons donc que le quatrième arrondissement, qui s'honore d'avoir le Louvre, la helle église de Saint-Germain-l'Auxerrois, la Halle au Blé, la Colonne de Médicis et la fontaine de Jean Goujon, dite des Innocents, dans l'étroite limite de son territoire, possédera très-prochainement une mairie digne d'être citée comme modèle, et d'être classée an nombre de ces monuments des arts, qui sont tout à la fois la gloire et l'ornement d'un quartier si fécond en souvenirs

historiques.

TROCHE.

#### A M. L'ÉDITEUR DE LA REVUE ARCHEOLOGIQUE.

MONSIEUR,

J'étais en tournée d'inspection des monuments historiques de ma division, lorsque me parvint, avec la livraison de la Revue Archéologique de février dernier, la note de M. Germer-Durand, sur le sceau de Béranger de Frédol, évêque de Maguelone, à l'occasion de ma dissertation sur la monnaie du moyen âge, dite Melgorienne, publiée dans le volume précédent, p. 642. Cette circonstance, monsieur, m'a empêché d'exprimer plus tôt à l'auteur de cette note mes remerciments et ma reconnaissance de la politesse de sa critique, et mon adhésion à ses observations sur l'interprétation de ce sceau, ne différant, du reste, essentiellement avec lui, dans la lecture de son inscription ou de sa légende, que sur un seul mot (celui qui la termine), car de quelque manière qu'on ait lu, interprété, composé, corrigé mon manuscrit, qui ponvait avoir l'inconvénient grave de présenter au compositeur et au correcteur (en l'absence de l'auteur), une copie laissant beaucoup trop à désirer sous le rapport de la correction et de la netteté, je prie mon savant critique d'être persuadé que, comme lui, je n'avais pas hésité un instant à lire # Sigillam BERENGARII. EPISCOPI. MAGALONENSIS., prenant la croix pour point ordinaire et obligatoire de départ. C'est ici l'A B c de la diplomatique et de la numismatique du moyen âge (1)...

Une autre obligation que j'ai à M. Germer-Durand, à cette même occasion, c'est celle de m'avoir mis en quelque sorte dans la nécessité de compléter mes études historiques (je ne dis pas munismatiques), sur les prélats de cet ancien diocèse de Maguelone qui a laissé tant de souvenirs intéressants dans le Bas-Languedoc et dans le reste du midi de la France; de m'occuper de leurs rapports, de leurs rivalités, de leurs démèlés, et l'on est obligé de le reconnaître, de leur suprématie, comme seigneurs spirituels et aussi à raison de certaines juridictions et droits de suzeraineté d'une autre nature, et tout à fait temporels, avec les Guillems et avec les princes de la maison d'Ara-

gon, qui leur succédérent.

<sup>(1)</sup> Je ne puis expliquer cette méprise du compositeur qu'en la motivant sur ce que, dans mon manuscrit, il a pris la dernière syllabe du mot MAGALONENSER, complétée et rempile par mot, et qui terminait l'inscription de l'avers du secau . pour le commencement on point de départ de la même inscription , après le signe crucifere , Sigillum, etc., etc., ayant ainsi rempli la sigle + S. On a confondu deux choses absolument distinctes.

C'est aujourd'hui un fait historique incontesté que vers la fin du X\* siècle, l'évêque de Maguelone possédait en propriété (in allodio) les villages de Montpellier et de Montpellieret, le premier bâti par quelques habitants de la cité épiscopale qui s'y réfugièrent après que Charles Martel eut détruit leur ville, comme repaire de pirates, en 737. Le premier de ces bourgs (celui de Montpellier), à cette même époque du X\* siècle, fut inféodé par l'évêque Ricuin II (en 975), à un personnage du nom de Guillem, tige ou souche des seigneurs de ce nom, dont il vient d'être parlé.

D'après cet acte d'inféodation, ces prélats durent exercer et exercèrent, en effet, le droit de suzeraineté sur Montpellier et ses seigneurs, aussi vit-on les Guillems, à chaque avénement, prêter à l'évêque de Maguelone, à ce titre de suzerain, l'hommage accoutumé, en même temps qu'ils recevaient eux-mêmes le serment

d'obéissance de leurs nouveaux sujets ou vassaux.

Cet état de choses continua après les Guillems et sous les rois d'Aragon et de Majorque, mais non sans luttes et sans résistance de leur part, et se maintint jusqu'en 1262, où notre Béranger de Frédol, à l'époque de son avénement à l'épiscopat, pour y mettre un terme, fit un échange de ses droits seigneuriaux utiles ou honorifiques sur Montpellier, avec Philippe le Hardi, roi de France, qui lui donna en échange le bailliage de Salance et de Durfort et le château de Porsun.

C'est ainsi que Philippe III, en devenant coseigneur de Montpellier et en se mettant à la place d'un des deux pouvoirs rivaux et belligérants, fit cesser les luttes existant entre eux depuis plus d'un siècle et demi, et particulièrement depuis l'extinction des Guillems. (On trouve dans Verdale, hist, des évêques de Maguelone; Catel, Mémoires de l'hist, du Languedoc; d'Aigrefeuille, hist, de Montpellier; D. Vaissette, hist, générale de Languedoc, etc., etc.,

l'origine, la nature et les causes de ces démêlés.)

A la suite de cet exposé historique que j'ai cherché à rendre aussi exact que rapide, je demanderai à M. Germer-Durand ce qu'il y aurait eu d'étonnant à ce que l'évêque Béranger de Frédol, au moment de son élection au siége de Maguelone, et immédiatement avant la cession de ses droits seigneuriaux sur Montpellier au roi de France, les eût rappelés, en même temps que ceux sur le comté de Melgor, Melguer, Melgueil, Maugin, sur le sceau destiné à authentiquer les actes de son épiscopat? Au premier coup d'œil d'une empreinte fruste de ce sceau après le mot Monris....le

lecteur n'a-t-il pas pu être indécis sur la leçon à proposer pour compléter l'appellation de cette localité, surtout s'il a pris pour un P la lettre F fortement bouclée qui suit? Et enfin, lorsqu'il avait assez peu d'intérêt (sanf celui de l'exactitude et de la vérité), à compléter l'interprétation de l'inscription de ce petit monument sigillaire, qui ne figurait dans le Mémoire sur les monnaies melgoriennes que d'une manière incidente et secondaire, et seulement comme reproduisant la croix des deniers et oboles de Maguelone, ainsi que M. Germer-Durand en a fait lui-même l'observation?

Le nom de Montferrand, disons-le encore ici, est bien moins connu que celui de Melguer ou de Melgueil avec lequel il ne fait qu'un.

Jai sous les yeux l'acte d'inféodation, en date de l'an 1197 (le 18 des kalendes de mai), par lequel le pape Innocent III donne en fief à Guillaume Raymond, évêque de Maguelone, moyennant la redevance d'un cens annuel, le comté de Melgueil ou de Montferrand (comitatum Melgorii, sive Montferrant). Ce même acte fait encore mention du castrum Melgorii, seu castrum Montisferrandi. Ce n'était donc évidemment sous deux noms qu'un seul comté et qu'un seul château. Et remarquons que la chancellerie d'Innocent III écrit de deux manières dans le titre que nous rappelons ici, le mot Montferrand (Montferrant et Montisferrandi), ce qui prouve qu'il ne lui était pas non plus très-familier, quoique appellatif d'un fief du Saint-Siége.

Sur d'autres sceaux des évêques de Maguelone que j'ai également sous les yeux, je ne retrouve pas ce nom reproduit. Dans les actes, dans les transactions de ces prélats, c'est toujours sous la première de ses dénominations que ce comté, qui changea plusieurs fois de possesseurs dans le moyen âge, est désigné.

Mais en voilà beaucoup trop, monsieur, pour vos lecteurs et pour le savant qui m'a honoré de sa critique sur le sceau de Béranger de Frédol. On a cru que je devais répondre, mais peut-être l'aurais-je dù faire plus brièvement; avec le public, il faut toujours avoir le talent d'être court, c'est-à-dire concis.

Veuillez agréer, etc.

## CHAUDRUC DE CHAZANNES,

Corresp. de l'Institut de France et des Comités historiques . etc.

Montauban, 24 mars 1850.

# RAPPORT

FALE

# A L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES,

AT NOW

DE LA COMMISSION CHARGÉE DE PRÉPARER LES PROPOSITIONS DESTINÉES A RÉGULARISUR LES TRAVAUX DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATRIÈXES.

EE S HARS 1850.

M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes a rendu,

le 26 janvier dernier, un arrêté dont l'art. 1" porte :

« Chacun des membres de l'École d'Athènes sera tenu d'envoyer, avant le 1" juillet de chaque année, un mémoire sur un point d'archéologie, de philologie et d'histoire, choisi dans un programme de questions que l'Académie des inscriptions et belles-lettres sera invitée à présenter à l'approbation du Ministre, »

L'art. 2 ;

a Les mémoires envoyés seront transmis à l'Académie des inscriptions et helles-lettres, qui sera priée d'en faire l'objet d'un rapport au Ministre, et d'en rendre compte dans sa séance publique annuelle, où seraient également annoncées les questions formant le programme des travaux de l'École pour l'année suivante, »

Ces dispositions ont été prises en conformité de l'ordonnance qui a créé l'École française d'Athènes, le 11 septembre 1846, ordonnance dont l'art. 7 stipule que « cette École pourra recevoir, par décision ministérielle, tous les développements nécessaires à ses

progres, a

M. le Ministre, en notifiant à l'Académie, par une lettre du 30 janvier, son arrêté du 26 précédent, fait connaître que l'intention de cet arrêté a été de placer l'École française d'Athènes sous le patronage et la haute direction de l'Académie des inscriptions et belleslettres, comme l'École française de Rome est depuis longtemps placée sous celle de l'Académie des beaux-arts.

L'Académie ne pouvait qu'être à la fois flattée et satisfaite de cette mesure, qui détermine avec netteté et fermeté le but assigné à l'École française d'Athènes par son fondateur, et qui tend à imprimer de plus en plus à ses travaux un caractère vraiment scientifique, à les faire tourner d'une manière efficace au progrès des hautes études de philologie, d'archéologie et d'histoire. Ces études bien dirigées, faites par des jeunes gens convenablement préparés et choisis avec soin, doivent recevoir de l'aspect des lieux, du commerce de la terre classique par excellence, des impressions qu'elle fait naître, des souvenirs qu'elle réveille, des grands spectacles qu'elle présente, des éclaircissements qu'elle donne, pour ainsi dire, d'elle-même, à chaque pas, sur une foule de questions, l'impulsion la plus féconde, les inspirations les plus heureuses. Dès longtemps les gouvernements étrangers l'ont senti et en ont fait l'expérience ; ils ont favorisé, ceux d'Allemagne surtout, le séjour prolongé d'étudiants d'élite des universités en Italie, à Rome, à Naples et en Grèce même. A la France il était réservé, non pas seulement de suivre ces exemples, mais de les fortifier en les reprenant, de les organiser, pour ainsi dire, dans une institution régulière et permanente, destinée tout ensemble à former une tradition de travaux sur l'antiquité, au berceau même de la civilisation antique, et à y représenter, pour l'honneur du nom francais, la civilisation moderne, dont nous ne cesserons pas, il faut l'espérer, d'être les promoteurs.

L'Académie n'a donc pas hésité à s'associer à cette œuvre de science et d'intérêt national. Elle a décidé, dans sa séance du t'' février, qu'elle acceptait avec reconnaissance la mission qui lui est conférée par le Gouvernement auprès de l'École française d'Athènes, et, après avoir demandé à M. le Ministre de l'instruction publique tous les renseignements qui lui étaient nécessaires sur l'organisation de cette École, sur ses règlements, son personnel et les résultats qu'elle a produits jusqu'à présent, elle a formé une commission spéciale de cinq membres, à laquelle le bureau s'est adjoint, pour examiner ces renseignements et pour préparer les propositions qui doivent la mettre en mesure de satisfaire aux vues du Gouverne-

ment.

C'est le résultat du travail de votre commission, Messieurs, que j'ai l'honneur de vous présenter. Elle s'est réunie quatre fois du 18 février au 1" mars. Elle a pris connaissance de tous les docu-

ments mis sous ses yeux, et elle a entendu ceux de ses membres qui étaient en état de les compléter et de l'éclairer pleinement sur les diverses questions qu'elle avait à résoudre au préalable, concernant l'organisation et la situation actuelle de l'École française d'Athènes, L'École, composée exclusivement d'anciens élèves sortis de l'École normale supérieure, tous reçus agrégés des classes d'humanités, d'histoire ou de philosophie, et la plupart ayant professé déjà ces différentes classes, est placée sous la direction immédiate d'un ancien professeur de Faculté, et sous la surveillance de l'autorité supérieure du ministre de France auprès de S. M. Hellénique. Les élèves, qui ont le titre de membres de l'École française d'Athènes, y passent deux années, et peuvent être autorisés à y demeurer une troisième année. Ils peuvent, avec l'autorisation du gouvernement grec, ouvrir des cours publics et gratuits de langue et de littérature françaises et latines. Ils peuvent même, s'ils y sont appelés, professer dans l'Université et les écoles grecques tous les cours compatibles avec leurs propres études. Ils peuvent enfin être institués en commission des lettres pour conférer le baccalauréat aux élèves des écoles françaises et latines de l'Orient qui auraient fait des études complètes. Des places auprès de l'École d'Athènes sont réservées à des élèves architectes de l'Académie de France à Rome, désignés par le Ministre de l'intérieur. Sur la demande du gouvernement de Belgique, il a été décidé que quelques jeunes professeurs belges pourraient être adjoints aux membres de l'École française à Athènes. Un professeur de grec moderne, choisi parmi les indigènes, a été et est encore attaché à l'Ecole.

Huit élèves, réduits à sept, ont formé la première promotion à la fin de 1846. Trois ont passé à l'École deux années; les quatre autres, trois ans. La seconde promotion a été de six élèves en 1848 et 1849. Cinq sont actuellement présents à l'École, dont deux depuis un an, et se partagent ainsi en deux sections ou années d'études. Quatre élèves architectes de l'École de Rome ont été ou sont encore auprès de l'École d'Athènes, et ont singulièrement contribué à aider et à éclairer les membres de celle-ci dans leurs explorations et dans les travaux graphiques et archéologiques qui en ont été la suite.

Trois objets principaux ont occupé jusqu'ici les élèves membres de l'École d'Athènes : le grec vulgaire, les études archéologiques et littéraires, et, pour quelques-uns, des cours de langue et littérature française faits à la jeunesse du pays. La plupart, outre les reconnaissances topographiques plus à portée et que tous oût faites, ont exécuté de véritables voyages dans les diverses parties de la Grèce, en Thessalie, en Épire, en Acarnanie, dans les Îles, à Constantinople et jusqu'en Asie Mineure, et même en Égypte. Ils en ont envoyé, à diverses époques, des relations, et ils ont composé, plusieurs du moins, des dissertations et des mémoires, dont quelques-uns, qui ont paru dignes d'être publiés, font réellement honneur à l'École. Enfin, tous ont recueilli des matériaux plus ou moins considérables, qui, indépendamment de leurs impressions et de leurs études sur les lieux, ne peuvent manquer de fructifier, d'autant mieux qu'il n'est pas un d'eux qui ne soit revenu passionné pour la Grèce et pour ses monuments, éclairé d'une lumière toute nouvelle sur ses chefs-d'œuvre et sur son histoire.

L'administration a donc justement pensé qu'à tout prendre, les résultats obtenus jusqu'à présent sont satisfaisants, quoiqu'ils soient loin d'être complets. La commission pense avec elle que, si le but n'a pas été atteint du premier coup, il peut l'être et le sera, au grand profit de l'éradition et des lettres, avec une organisation plus régulière, des études dirigées avec plus de suite et d'ensemble, une impulsion plus haute et plus énergique, une surveillance autorisée, ferme et bienveillante à la fois.

Il a paru à la commission que c'était précisément là l'objet de l'arrêté du Ministre de l'instruction publique, et du concours demandé par lui à l'Académie dans la direction supérieure de l'École française d'Athènes. Elle a cru voir que ce qui avait surtout manqué à l'École, c'est un plan de travaux suivis et gradués, et un règlement général d'études qui guide et oblige en même temps les élèves, et qui, en les rendant responsables devant l'autorité, par l'intermédiaire d'un corps savant, leur impose à ce double titre, et donne au Gouvernement et au pays cette double garantie.

La commission s'est occupée, en premier lieu, de dresser ce plan, de faire ce règlement. Elle a conçu l'École comme devant embrasser, aux termes de ses statuts, deux années suivies et normales d'études, communes à tous les élèves, avec la prévision d'une troisième année, en dehors des cours, pour ceux d'entre eux qui, s'y étant le plus distingués, obtiendraient cette récompense à titre de mission en Grèce, et seraient tenus de la reconnaître et de la justifier par des travaux d'une nature tout à fait spéciale, par des recherches et des explorations ordonnées dans l'intérêt de la science. Partant de cette idée fondamentale, elle a consacré la première année d'études, qu'elle a

considérée comme une année préparatoire et comme un complément de leurs études antérieures, à munir les élèves, en quelque sorte, de tous les instruments et de toutes les directions de travail qui devront leur servir plus tard. Elle a voulu qu'ils s'occupassent avant tout de la langue vulgaire et de la topographie générale de la Grèce, pour se mettre en communication avec le pays et avec les hommes; qu'ils étudiassent ensuite les éléments de la paléographie, tant diplomatique que monumentale, de la numismatique et de l'archéologie en général; qu'enfin ils fissent une lecture assidue des auteurs, particulièrement des géographes et des historiens anciens.

Pour la langue grecque vulgaire, l'attention des élèves devra être appelée d'une manière spéciale sur l'étude des dialectes provinciaux et locaux, sur la nomenclature des productions de la nature dans les trois règnes, sur celle des objets de l'industrie, des professions, des arts, dans les différentes parties de la Grèce, et principalement sur la nomenclature comparée des lieux. L'idiome albanais devra rentrer dans le cadre des études linguistiques. Les élèves seront invités à dresser des vocabulaires spéciaux et comparatifs. Du reste, c'est la connaissance pratique, familière et populaire de la langue grecque moderne qui leur est surtout recommandée.

Quant à la topographie, elle consistera dans la reconnaissance successive et générale des lieux, en rayonnant autour d'Athènes. Une première vue, encore moins qu'une observation détaillée des monuments, sera prise sur place, dans tout le cours de cette reconnaissance. Les matériaux de recherches ultérieures et plus spéciales seront soigneusement recueillis et notés.

Les élèves seront tenus d'envoyer individuellement une relation de leurs excursions, une description des lieux et des monuments qu'ils auront visités, un compte rendu exact de toutes leurs observations.

Les éléments de la paléographie, surtout monumentale on épigraphique, de la numismatique et des diverses branches de l'archéologie seront puisés dans les meilleurs ouvrages sur ces matières, ouvrages dont la liste devra être envoyée à l'École et qui seront déposés dans sa bibliothèque.

Les élèves devront avoir sans cesse dans les mains les relations anciennes de la Grèce, surtout celle de Pausanias, et en faire une étude approfondie et une vérification successive sur les lieux. Pour les relations modernes, celles de W. Gell, Dodwell et Leake, de Ross et Ulrichs, leur sont spécialement recommandées, ainsi que les

recueils d'inscriptions, en première ligne le Corpus de Boeckh, et les grandes collections de monuments figurés qu'ils doivent connaître et étudier dans les intervalles de leurs voyages. La description physique et proprement topographique de la Grèce, les travaux de la commission de Morée, et ceux de Puillon-Boblaye surtout réclament également leur attention.

La seconde année du cours d'études se composera de travaux. mémoires, dissertations sur des points spéciaux de topographie, d'archéologie, d'histoire et de littérature, se rapportant aux études et aux explorations qui auront été faites dans le cours de la première. année. Ces travaux sont obligatoires pour les élèves, qui seront tenus d'envoyer au moins un mémoire de topographie et d'archéologie, et une dissertation de mythologie, d'histoire ou de littérature, à l'expiration de la deuxième année. Les élèves n'en poursuivront pas moins l'exploration et l'étude de plus en plus approfondie des lieux, des monuments et des textes. Ils feront une application naturelle de la connaissance et de la pratique qu'ils auront acquises de la langue grecque moderne pendant la première année, aux cours de langue et de littérature françaises et latines qui leur sont prescrits, et qui doivent exercer une influence doublement heureuse pour eux et pour les jeunes Grecs devenus leurs disciples, en même temps qu'ils contribueront à resserrer de plus en plus les vieux liens d'amitié entre la France et la Grèce.

Quant à la troisième année, qu'un petit nombre d'élèves auront été autorisés à passer près de l'École, et pendant laquelle ils seront regardés comme chargés de missions scientifiques spéciales, elle devra être à la fois le plus haut résultat et la justification la plus éclatante des deux autres. Il sera proposé par l'Académie aux élèves qui auraient mérité cette distinction, chaque année pour l'année suivante, un certain nombre de sujets d'explorations, de recherches et de véritables mémoires, répondant aux desiderata de la littérature, de l'archéologie, de la géographie et de l'histoire. Ces élèves pourront, en outre, obtenir l'autorisation de continuer les cours qu'ils auraient commencés auprès des Grees pendant l'année précédente.

La commission, après avoir arrêté ainsi le plan des travaux de l'École d'Athènes, devant servir de base à un règlement général d'études, a déterminé un certain nombre de sujets et de questions qui pourront être proposés sur-le-champ aux travaux des élèves de la deuxième et de la troisième année. Elle est d'avis que les élèves

actuellement à l'École, dans le cours de deuxième année, devront être tenus, par mesure transitoire, d'envoyer chacun, avant le 1" juillet prochain (d'après les termes de l'arrêté du Ministre et sauf à reporter, pour l'avenir, l'époque de ces envois à la fin de l'année), un mémoire sur les résultats principaux du voyage qu'ils sont annoncés avoir exécuté en Thessalie et en Macédoine, en Épire, en Acarnanie et en Étolie.

La division du travail et le choix particulier des sujets sont laissés à leur disposition.

Quant aux élèves qui pourront être désignés pour la distinction d'une troisième année, les sujets suivants de recherches et de mémoires leur seraient proposés:

1° Visiter l'île de Patinos, principalement pour faire des recherches dans la bibliothèque du monastère, et pour y dresser le catalogue avec la description exacte et complète, accompagnée d'extraits, des manuscrits qui s'y trouvent.

2° Faire une étude et une description complète et approfondie de l'Acropole d'Athènes, d'après l'état actuel et les travaux récents, comparés aux données des auteurs anciens.

3° Explorer l'île d'Eubée et la décrire exactement, en comparant l'état actuel avec l'état ancien aux diverses époques ; en étudier et en exposer les traditions et l'histoire.

4° Étudier et éclaireir, par l'étude des lieux et par l'examen des traditions et documents divers de l'antiquité, le mythe de Trophonius, les cultes et les rites auxquels il pouvait se rattacher.

Tels sont, Messieurs, le plan, le cadre, la nature des travaux qui paraissent à la commission devoir former le cours d'études de l'École française d'Athènes, et qui, dans son opinion unanime, ne peuvent manquer de faire tourner au profit de la science et à la gloire du pays les résultats d'une institution dont l'affermissement et la régularisation seront aussi utiles et aussi honorables que la pensée première en a été grande et vraiment nationale.

Commissaires: MM. RAOUL-ROCHETTE, HASE, PH. LEBAS, LENORMANT, LANGLOIS, GUIZOT, WALCKENAEB, GUIGNIAUT, rapportent.

# LETTRE DE M. CHAMPOLLION-FIGEAC

RELATIVE A LA NOTE DE M. MARIETTE

CONCERNANT UN PASSAGE DU PAPTRUS BOYAL DE TURIN, DE LA VI DYNASTIE DE MANÉTHON.

### A M. LE DIRECTEUR DE LA BEVUE ARCHÉOLOGIQUE.

MONSIEUR :

Je viens de lire, dans le cahier du mois d'août 1849, de votre intéressante et utile Revue, la curieuse note de M. Mariette sur un fragment du papyrus royal de Turin et la VI<sup>a</sup> dynastie de Manéthon.

Malgré l'intérêt du sujet de cette érudite dissertation, je ne dois vous entretenir que du conteau de la quatrième note de la page 305 de ce même cahier, note dans daquelle M. Mariette fait remarquer que j'ai donné, d'après un travail autographe de mon frère, deux textes différents du même passage de sa traduction en français d'une portion du papyrus royal de Turin, et qu'il y a là de ma part une contradiction, dont il veut bien donner une explication, en supposant que mon frère a travaillé à deux fois sur le même texte.

Malgré la politesse de cette observation, je ne dois point la laisser sans une courte réponse, qui doit montrer à la fois que les différences indiquées dans mes deux citations, ne sont point une contradiction, et que ces différences, également authentiques, procèdent d'un fail

qui a aussi son importance archéologique.

D'abord, si l'explication proposée par M. Mariette était fondée, il n'y aurait point de contradiction de ma part, puisque j'aurais travaillé sur deux essais de mon frère relatifs au même passage, et je pouvais également citer l'un ou l'autre dans deux occasions différentes, en 1839 et en 1846.

Ces deux citations, relatives au règne du roi Ménès, se trouvent dans mon Égypte ancienne, page 277, et dans le numéro de juin 1846 de la Revue encyclopédique de MM. Firmin Didot, page 229. Dans le premier de ces deux ouvrages, je cite en ces termes : « Le roi Ménès exerça les attributions royales .... années. » Dans la Revue, ma citation est aussi : « Le roi Ménès a exercé la royauté soixante années. »

Exerça la royauté ou les attributions royales, je ne m'arrête pas à

justifier cette différence de mots, qui n'en met ancune dans l'idée ni dans le fait exprimé; et dans la première citation je n'ai point mis le nombre soixante, parce que dans le passage où se trouve la phrase citée, je ne me proposais que de prouver que le nom de Ménès, le premier roi d'Égypte, était reconnu et mentionné par les monuments égyptiens comme il l'est par les historiens de l'antiquité.

Du reste, je n'oserais pas assurer que cette diversité, dans l'énoncé du même fait, ne se trouve pas dans les notes autographes de mon frère; mais je puis rappeler ici que mon frère a travaillé sur une copie da papyrus de Turin, qui date de l'année 1827; que la copie de M. Lepsius ne fat faite qu'en 1835, et que dans cet intervalle de huit années, les fragments originaux du papyrus souffrirent et s'oblitérèrent singulièrement, de sorte que les deux premières pages du papyrus, telles que M. Lepsius les a publiées en 1842, présenteraient peut-être des lacunes sensibles, comparées avec les fragments de ces mêmes pages, tels qu'ils étaient primitivement.

Par exemple, en tête de la deuxième colonne de la lithographie de M. Lepsins, il manque trois lignes ou trois noms de roi, comme on le voit par le fragment original qui est à Turin, d'après des vérifications récentes.

M. Mariette aurait pu remarquer enfin que dans mon analyse des ouvrages de MM. Barucchi et Bunsen, insérée dans la Revue encyelopédique, je cite d'abord la denxième page du papyrus, et quinze lignes plus bas la première page.

A cette occasion je m'arrêterai un instant sur un passage de la dissertation de M. Mariette, pour le prier de remarquer que le fragment inférieur de la quatrième colonne de la copie de M. Lepsius se compose de quatre lignes, et que M. Mariette, qui cite et reproduit figurativement ce même fragment, ne tient aucun compte de la quatrième et dernière ligne, qui est cependant inséparable des trois qui la précèdent. (Revue archéologique, t. VI, p. 307.)

Mais le papyrus royal de Turin n'est pas encore hors de toute discussion; j'ai aussi quelque chose à en dire et j'espère le pouvoir bientôt. De nonveaux matériaux sur cet unique et inappréciable monument historique sortent, de temps à autre, des portefeuilles des savants, et la note de M. Mariette mérite bien leur sérieuse attention.

Recevez, Monsieur, etc., etc.

J. J. CHAMPOLLION-FIGRAC.

Fontainebleau, 15 mars 1850.

# INVENTAIRE

DES

### TABLEAUX, LIVRES, JOYAUX ET MEUBLES

DE MARGUERITE D'AUTRICHE, FILLE DE MARIE DE BOURGOGNE ET DE MAXIMILIEN, EMPEREUR D'ALLEMAGNE,

> PAIT ET CONCLUD EN LA VILLE D'ANVERS LE XVII D'AVRIL SEV XXIIII.

Ce n'est pas à propos d'un inventaire d'objets d'art et de meubles qu'il convient d'écrire l'histoire de Marguerite d'Autriche (1). La petite-fille de Charles le Téméraire a droit à plus d'égards. Il n'est pas permis de juger légèrement un personnage politique qui a supporté sans dommages cette sévère enquête dirigée par le XIX\* siècle contre tout ce qui a nom dans l'histoire. De cette épreuve redoutable, la fille de Maximilien est sortie sans avoir rien perdu de la grâce touchante, des hautes qualités et de l'importance politique que ses contemporains lui reconnurent.

Dans ce noble caractère se rencontre pourtant un côté défayorable à nos yeux et qui blesse nos sentiments. Ce trait subsistera, il n'est pas de nature à s'effacer : c'est le patriotisme impérial de l'archidu-

<sup>(1)</sup> Il existe de nombreux écrits sur cette femme célèbre. Les deux notices les plus intéressantes ont été données, l'une par M. Le Glay (correspondance de l'empereur Maximilien 1st et de Marguerite d'Autriche, de 1517 à 1519) et l'autre par M. Weiss art. Marguerite, de la Biographie universelle). Sur l'église de Brou l'ai consulté avec utilité le poème d'un contemporain : le Blason de Brou, par Antoine du Saix, Lyon, 1533, et les ouvrages de MM. Rousselet et Baux, qui ont tiré un assez bon parti des documents conservés dans les archives de l'Ain et des renseignements fournis par un miss. de la fin du xviv siècle, intitulé: Description historique de la belle église et du couvent royal de Brou.

chesse et sa haine contre la France. Pendant vingt-quatre années elle a travaillé, pour le bien de la maison d'Autriche, à nous faire tout le mal qui lui était donné de nous faire, et elle a poursuivi cette œuvre avec la passion d'un cœur de femme (1) et la suite, l'habileté d'un esprit supérieur. Ne lui en faisons pas un crime, sachons respecter le patriotisme partout où nous le rencentrons; est-il moins méritoire pour venir d'outre-Rhin, d'outre-Manche, d'outre-monts?

Marguerite d'Autriche naquit à Gand le 10 janvier 1479 (2). Par la perte de sa mère, Marie de Bourgogne, qui mourut des suites d'une chute de cheval, alors qu'elle n'avait que deux ans, sa vie, comme son éducation, se trouva livrée aux vicissitudes les plus étranges. On les connaît; disputée par les plus illustres partis, elle vint grandir en France près de Charles VIII, qui lui réservait, non pas sa main, mais l'affront le plus sanglant qu'on pût jeter au cœur d'une femme et à la face de l'empire. Marguerite s'en souvint plus tard; mais, en attendant qu'elle pût faire preuve de bonne mémoire, elle partit pour l'Espagne fiancée à nouveau, en 1497, à Jean de Castille, fils de Ferdinand et d'Isabelle. Une tempête, image de sa vie, la retint sur la côte de la Biscaye; croyant sa mort prochaine, elle écrivit cette jolie épitaphe:

Cy gist Margot, la gente damoiselle. Qu'eust deux marys et si morut pucelle.

Ce ne fût pas elle, mais son époux, que la mort frappa. Elle était grosse lorsqu'elle apprit son malheur; l'héritier du trône d'Espagne fut tué du même coup, elle accoucha d'un enfant mort. En 1499, la France voyait passer cette royale veuve, à peine âgée de dix-huit ans et déjà si cruellement éprouvée. Elle retournait en Flandre, où bientôt (1501) elle crut trouver dans un troisième mariage avec Philibert de Savoie, dit le Bean, une dernière garantie contre la mauvaise fortune; trompeur espoir, sa veine fatale n'était pas épuisée : après quatre années de bonheur, la mort lui imposait de nouveau le deuil de la veuve.

Maximilien ne pouvant plus se servir de sa fille comme monnaic d'alliance (3), voulut au moins utiliser sa haute capacité. Il la nomma

<sup>(1)</sup> il fant voir dans sa correspondence comment elle parle de la foy et léaulté des Françoes.

<sup>(2)</sup> Je suis obligé du donner ces dates pour éviter une confusion avec d'autres Margnerites aussi illustres qu'elle bien qu'à d'autres titres.

<sup>(3)</sup> Lorsque Maximilien et ses conseillers voulurent la marier, pour la quatrième

gouvernante des Pays-Bas (1507). Toute autre princesse, assistée d'un conseil de régence, aurait pu mener, tant hien que mal, cette administration; mais, pour gouverner les Flandres de manière à créer à l'empire, au lieu d'un sujet d'inquiétude; un grand appui financier et militaire, il fallait un talent supérieur, et, dans Marguerite d'Autriche. l'homme d'État ne se démentit pas pendant vingt-

quatre ans.

La politique, quelque ardue qu'elle fût, laissait des loisirs; il était bien difficile qu'une descendante des ducs de Bourgogne ne les employât pas à la culture des arts et des lettres. Marguerite avait ce goût, chose déjà commune chez les princesses depuis deux siècles; elle fit plus: elle composa, elle peignit elle-même, chose bien rare alors. Nous voyons dans son inventaire un cadre qui renferme une copie de sa complainte (1), un tableau peint de sa main (2), et parmi ses membles une bolte en forme de livre (3) où elle renfermait ses couleurs, ses coquilles pleines d'or et ses pinceaux. Elle brodait aussi (4); mais, dira-t-on, broder est un ouvrage qui de tout temps

fols, il s'agissait du roi d'Angieterre , elle repoussa ce manage en disant i que par

trois fois ils ont contracts d'elle dont elle s'est mut trouvée.

(1) N° 50 de l'inventaire suivant. Marguerite composa cette complainte ou discours de ses infortunes peu de temps après la mort de Philibert, en 1505. Elle écrivait en français. Ayant été élevée à Paris jusqu'à l'âge de quatorse ans et bientôt après transportée en Espagne et en Savoie, elle n'avait pas en le temps d'apprendre l'allemand; aussi son père correspondait-il avec elle en français, et quei français!

(2) Antoine du Saix, qui prononça son oraison funebre, parle de la sublile excellence de bren perugière qui estoit en nostre paragonne et primeraine femme, —
Hem la bonne dame paingnit mains visaiges de femme, mais d'hommes point.
M. Baux a insère dans sa description de l'eglise de lirou un fragment de l'inventaire de Margnerite, qu'il date de 1533. Il n'en donne pas la provenance, et e'est
une habitude d'autant plus facheuse que l'ignorance où il nous laisse et l'erreur
qu'il commet, nous conduit à des déductions erronées. Le septième article porte :
Tablacu d'un crucifix de la main de feu Madame. Or, ce prétendu inventaire de
1543 est un fragment, mai transcrit, de l'inventaire de 1510, résige par Margnerite
elle-même, et l'original ou au moins la copie publiée d'après l'original par M. Le
Giay donne ce même article ainsi rédige : Tablacu d'un crucifix fait de la main
feu maistre Jaques (Jacques de Barbaris, le maître au caducée).

(3) Nº 45 de l'inventaire. Un livre feint, c'est-à-dire un trompe-l'erit, une polle qui avait l'apparence d'un livre. Le moyen age affectionnait ces jeux, ces attrapes. Aussi lit-on dans la prisée des biens laissés en 1416 par le duc de Berry cet article : Unitere co: trefait, d'une pièce de bois, painte en semblance d'un livre où il u'u nulz feuillez, ne rien escript, couvert de veluyau blanc à deux fermoera

d'argent dorez.

(4) Dans l'inventaire de Brou, fait par les augustins déchausses, à leur entrée dans le couvent, en 1656, on Inséra cet article : Deux tableaux de même grandeur, faictz à l'esquille, enrichis de perles, l'un represente Nostre Seigneur au sépulces et l'autre la présentation au temple ou quelque chosé de semblable,

fut réservé aux femmes; sans doute, et j'ajouterai qu'il a peu de mèrite quand il consiste à faire passer dans les mailles d'un canevas une peinture tracée sur les mailles d'un dessin; mais dans tout le moyen âge, et jusqu'à la fin du XVI<sup>s</sup> siècle, broder était un art, une branche sérieuse, estimable, de la peinture. L'aiguille, véritable pinceau, se promenait sur la toile et laissait derrière elle le lil teint, en guise de couleur, produisant une peinture d'un ton soyeux et d'une touche ingénieuse, tableau brillant sans reflet, éclatant sans dureté.

Dans la patrie des Van-Eyek, la gouvernante des Pays-Bas réunit facilement une grande collection de tableaux, véritable musée qui tapissait les murs de ses appartements sans faire tort à la bibliothèque, cet autre musée de miniatures. Et c'est ici le moment d'apprécier le goût et les tendances qui la dirigérent dans ses encourage-

ments et ses acquisitions.

De 1490 à 1530, une décadence marquée avait frappé l'école de peinture, créée au commencement du XV siècle par les frères Van-Eyek avec tant d'éclat et de succès. Leurs élèves immédiats, restés fidèles aux grandes traditions, suivaient pieusement les modèles donnés par Dieu, et plaçaient le fini de l'exécution au premier rang des devoirs du peintre. Ce fini n'était pour eux qu'un moyen de serrer de plus près le modèle et d'imiter plus parfaitement la nature, ce grand artiste qui ne connaît, lui aussi, ni la dureté du contour, ni le heurté de la touche, ni les effets exclusivement clairs, ni les effets exclusivement noirs, ce grand artiste enfin qui est la nature. Ils avaient reçu , ils cultivaient cette religion , ils ne surent pas la transmettre à leurs élèves. Ceux-ci, appelés en Italie par la renommée de leurs maitres, au lieu d'enseigner l'art flammand, dont on était avide, apprirent l'art italien et rapportèrent en Flandre la fongue et le laisseraller du génie, sans génie. Cette appréciation sévère, nous la faisons aujourd'hni sans y avoir aucun mérite ; il y en avait beaucoup à la faire au milieu du courant qui entraînait alors toutes les nations dans les voies de la renaissance italienne. Marguerite eut ce mérite. On sent, dans sa collection, l'amour des vieux maltres, et, dans toutes ses commandes (1), une sorte de prédilection gothique qui trahit la pu-

faicts de la main de nostre fondatrice. L'ajouterai qu'on voit, au nº 123, son portrait fait en tapisserie, et, ajoute le rédacteur, après le vif, ainsi de la tapisserie exècutés d'après nature. Je note ceci pour bion marquer que la broderie, ainsi tratièmetàit un art, et nos collections en donnent la preuve.

(1) Tout en résistant à la dérive générale, elle se laissait entrainer sans s'en apercevoir. N'est-ce pas à cette influence italienne qu'il faut sitribuer le lableau marque reté de son goût, et fut son guide dans la construction de l'église et du tombeau de Brou (1). Au premier moment, la veuve de Philibert le Beau s'était adressée aux artistes de la France pour l'assister dans cette pieuse et grande entreprise. Jean Perréal (2), lui fit des dessins, Michel Colombe et ses neveux des modèles pour le tombeau; mais quand ces deux artistes vinrent à lui manquer, l'un par la mort,

du n° 197 dans son inventaire. On y voyait Philibert de Savoie figuré en saint Jean et la gouvernante des Phys-Bas en sainte Madelaine, licence que ne se fût jamais permise l'école gothique, la tradition voulant que le personnage dont on faisait le portrait fût représenté dans une humble pose et à genoux, sous la protection de son patron place debout près de lui. Un autre tableau qui appartenait à l'archiduchesse se trouve alusi décrit dans l'inventaire de 1516 : Ungne sainte Margueriie feste à la samblance de Mademoyselle de Mon-Lambert. L'assimilation du portrait avec le saint devait mener au dévergondage dont les maguifiques Noces de Cana.

par Paul Véronèse, sont la plus complète manifestation.

(1) La première pierre de Notre-Dame de Brou, église placée par la fondatrice sous l'invocation de sainet Nycholas de Tollentin, fut posée en 1505, et à la mort de Margnerite elle était terminée, à l'exception de quelques travaux secondaires et du tombeau principal, qui ne le fut qu'en 1532. Postérieurement à cette date on fit exécuter un bénitier en marbre noir: A maistre Nycolas Ducre, tailleur de pierres, natif de la bonne ville, pays de Foncigny, jouxte la forme d'ung pairon faiet et pourtraiet en ung foltiet de papier. Ce murché fut faiet au premier clostre dudici couvent de Brou, presens honeste Guillermin de Chemun, bourgeogs de Bourg , Jehan Eccard diet Decessyz , painetre, aussi bourgeoys de Bourg, et Yves Fromont, paincire, aussi bourgcoys de Bourg, tesmoings à ce requis (1548). On impose à l'artiste la condition de escrypre en la molure dudict beneyty (benilier) les parolles suyvantes, assavoir : Fortune, infortune, fort une. Cette devise, adoptée par Marguerite après la mort du duc de Savoié, couvre l'église de Brou, le benitier devait se mettre au pas. On sait combien fut générale, an xvr siècle, la mode des devises. Ce genre de littérature trouve encore des esprita favorables et des cœurs sensibles, mais à l'époque de la renaissance les esprits les plus distingués, les cours les plus élevés se passionnaient pour des devises. Celle-ci n'était pas la première que Marguerite d'Antriche avait composée et s'était appliquée; sculement, reproduite avec profusion , elle ent d'autant plus de succès, qu'elle avait un sens clair dans une forme symétrique et originale. On a raffiné depuis lors, mais les contemporains n'hésitérent pas à saisir l'interprétation qui seule convenait aux vicissitudes de la vie de Marquerite, c'est à dire : Fortune infortune (accable, frappe, le mot pris dans le sens du verbe : infortunare, infortunat); fort (ement) une (femme).

(2) Jean Perreal, assisté de maistre Henriet et muistre Jehau de Lorraine, tous deux tres grands ouvriers en l'urt de massonnerie, prirent en 1500 les mesures de l'église pour arrêter les proportions du tombeau. Marguerile chargea Jean Lemaire de porter ce dessin à Tours et d'en faire feire un modèle en reilef par Michel Colombe. Ce sculpteur célèbre, chargé d'années, forme le chaison sensible entre les grands artistes surquels la France doit les lombeaux de Dijon et nos éculpteurs de la renaissance. (Voir la correspondance publiée par M. Le Glay dans ses Analectes.) J'ai découvert des documents précieux sur tous ces artistes; its paraitront successivement dans l'histoire des ducs de Bourgogne pour tout le moyen âge jusques et y compris le ave siècle et dans l'histoire du Louvre et des Taileries pour

les xvi\* et xvii\* siècles.

l'autre par son grand âge, elle confia la construction de son église à Louis Van Boghen (1), ses monuments funèbres aux deux frères Conrard et Thomas Meyt (2), ses vitraux à Jean Brochon, Jean Orquois et Antoine Noisin (3); son pavé de faience, enfin, à François de Canarin. Eut-elle tort? J'avoue qu'en étudiant toute l'architecture, toute la sculpture, toute la peinture française qui précèda immédiatement le Louvre de Pierre Lescot, les sculptures de Jean Goujon, de Jean Cousin, et la peinture de Jean et François Clouet, je ne puis blâmer son choix. Sous le rapport de l'art, il était donc justifiable, et à ses yeux il avait un mérite particulier : il flattait ses tendances patriotiques en caressant ses antipathies et le ressentiment de son cœur. C'était, pour la gouvernante des Pays-Bus, presque un devoir de se servir des artistes flamands; ce fut, pour l'ennemie de la

(1) Son nom est flamand, et Antoine du Saix, qui l'appelle le grand muistre Lous, assure que Vitruve, à la vue de son œuvre,

Eust perdu contenance Et d'ung Flameng eust snivy l'ordennance.

Vitruve, peut-être, mais letimus, se faisant gothique, serait remonté au xuiv siècle et aurait dédaigné cet abus, cet excès de l'ornementation. Les architectes étaient devenus, à la fin du xv siècle, des seulpteurs d'ornement; la construction était pour eux chose secondaire, et l'église de Brou, la dernière venue dans le feu d'artifice du style ffamboyant, en fut l'éblouissant houquet. Louis Van Boghen passait ses hivers dans sa famille en Flandre et consocrafit toute la bonne saison au monument de Brou. En 1514, l'église de Nostre-Dame de Bourg menaçait ruine. Van Boghen donna ses conseils, mais les travour furent confiés par la municipalité à des artistes de l'endroit. On lit dans les registres de l'hôtel de ville de Bourg, en date du mois de décembre 1514 : « Eiegerunt et nominaverunt pro lathamis magistros Benedictum « Castini, Dionisium Ganyeres, Claudium Charden, vicegerentes magistri Ludovici « apud Brou. » Ce Castin remplissait en outre les fonctions de conducteur des travaux sous Louis Van Boghen dans l'église de Brou.

(2) Marguerite avait le portrait de cet artiste habile (n° 16 de l'inventaire). Le 24 avril 1526 seulement, après que la sculpture d'ornementation était terminée, l'archiduchesse commanda les trois statues du tombeau à Conrard Meyt. Il devait les exécuter selon le pourtraiet, pour ce faiet, par maistre Loys Van Boghen. C'était encore de la vieille discipline gothique. Courard s'engageait nou pas à les sculpter tout entières, mais à faire les pièces qui s'ensugeent de su main, assavoir : les vésuiges, mains et les vifs (les chairs; et au surplus se pourra faire audier par son frère ou autres bons et experis ouvriers que maistre Loys lui buillera. L'original de ce marché est conservé aux archives de l'Ain. M. Baux l'a publié. Les statues ne furent terminées qu'en 1532. Le corps de Marguerite, qui reposait à Malines, fut placé dans le monument au mois de juin de cette année. Nous voyons, sous le 10 de l'inventaire, les petits modèles de ces statues, tels qu'ils

furent sans doule proposés par Conrard.

(3) Ces vitraux, au moins ceux qui regardent le nord, furent en partie détruits par la grêle en 1530 et immédiatement refaits par maistre Anthoyne Concom, verrier, bourgeous de Bourg, et Jehan Descousse. Les archives du département de l'Ain conservent ce marché, passé le 25 juillet.

France, une satisfaction de ponvoir se passer de nos artistes, et de

concevoir l'espérance de les surpasser.

Le musée de Marguerite d'Autriche se composait donc principalement de tableaux flamands, de sculptures flamandes. Les anciens maitres y brillaient dans tout leur éclat, et, quant aux contemporains, on pouvait accepter comme un progrès leurs timides tentatives, ni Michel Coxie (1), ni Jean de Maubenge (2), dit Mabuse, ni Jacques de Barbaris (3) n'avaient encore eu le temps de s'italianiser, comme ils firent à leur retour d'Italie. Par contre Fouquet n'avait trouvé necueil dans cette collection que parce qu'il avait cessé d'être Français, il était devenu Italien (4).

C'eût été renier son origine que de rejeter les tableaux du vieus Jérôme Bosch. Ce père des Ostades, des Teniers, des Brouwer était en même temps un descendant des anciens miniaturistes flamands qui déjà avaient pris la nature sur le fait, après l'avoir cherchée de préférence là où elle est la plus vulgaire dans son type et la plus comique dans sa triviale bonhomie. Bosch, du premier bond, dépassa le comique et se lança avec une fougue aussi féconde qu'elle était bizarre dans la carrière nouvelle du fantastique. C'est ce que le rédacteur de l'inventaire marque dans la description de ce saint Antoine : entouré d'estranges figures de personnaiges (5).

A ses séries de petits tableaux, à ses suites de portraits, l'archiduchesse avait joint quelques sujets historiques, le Siège de Venloo (6), par exemple, an événement militaire de son gouvernement, les Armes et Batailles d'Italie et aussi la Bataille de Pavye (7). L'adversaire de la France ou plutôt la fille de Maximilien et la tante de Charles-Quint se retrouve là. C'était une vive joie pour elle que de contempler cette grande déroute de notre puissance dans le monde et de notre influence en Italie; peut-être fit-elle exception pour ce ta-

(2) Voir nº 14 de l'inventaire.

(4) Voir le nº 100 et la note.

(5) Nº 141. Ce tableau était dans l'ancienne collection de l'Escurial. Il n'est pas de sujet qui aliat micux au talent de Jérôme Bosch, et il l'a répété souvent.

(7) N= 35 et 61 de l'inventaire.

<sup>(</sup>i) Voir les numeros 140, 143, 151, 197.

<sup>(3)</sup> Voir 120 et 139. L'inventaire de 1510 contient déjà cette formule : feu mussire Jacques. En l'absence de renseignements plus précis, c'est une date approximative pour l'année de la mort de cet artiste que la marque de ses gravures ent fait appeler le maître au cadocée.

<sup>(6)</sup> On juge, par sa correspondance, de la part qu'elle eut dans ce siège diffiche, la part qui revient à la femme d'État, le mérite de la persévérance. Voir sa lettre du mois d'octobre 1511, et le n° 38 de l'inventaire.

bleau à ses prédifections flamandes ; elle l'aura commandé à un peintre

français.

Elle ne semble pas avoir recherché les tableaux allemands; le petit courrier (1) rappelle cependant une gravure bien connue d'Albert Dürer. On voit dans sa correspondance avec son père que celui-ci s'adresse quelquefois à elle pour avoir des portraits, des dessins, des copies; elle jamais à lui. C'était raison; l'école flamande a créé l'école allemande et lui fut toujours supérieure. Albert Dürer pourrait seul contester cet axiome incontestable.

On n'avait pas, à cette époque, une collection de tableaux, on n'avait pas deux portraits sans avoir un portrait de Jésus-Christ, soit d'après les peintures attribuées à différentes mains historiques, soit d'après le Vera icon, empreinte reçue dans le suaire par la sainte qui, de son action, prit le nom de Véronique. La collection de Marguerite avait donc son portrait du Christ peint d'après le vif (2), et peut-être prétendait-on que c'était l'original, car il circulait déjà plusieurs milliers de ces prétendus originaux lorsque J. van Eyck, Hemling, Albert Durer, ou pour mieux dire tous les peintres, s'exercèrent à cette œuvre difficile. Les vues des saints lieux partageaient, avec les portraits du Christ, les faveurs de toute la chrétienté; mais jusqu'en 1484 on ne semble pas avoir exigé une grande fidélité de reproduction. A cette époque le chanoine Breydenbach se fit accompagner dans son pèlerinage par Rewich , peintre de talent , qui tronva à son retour, tant à Lyon, qu'à Mayence, des graveurs habiles sur cuivre et en bois, pour reproduire et rendre populaires ses fidèles dessins. Marguerite avait une de ces vues des saints lieux (3).

On se demandera naturellement ce qu'est devenu un si grand nombre de précieux tableaux, mais cette recherche, travail intéressant, occuperait ici trop de place. Je trouve de ces peintures dans toutes les grandes collections et pour chacune d'elles mes conjectures demanderaient une discussion. L'espace me manque. Je dirai seulement que par son testament en date du 20 février 1508 et par des codicilles d'une date postérieure, Marguerite institue Charles-Quint son légataire universel et donne à l'église de Brou ses tableaux de sainteté (4). La première clause a disséminé dans les résidences

<sup>(1)</sup> Nº 183.

<sup>(2)</sup> No 113 et 186.

<sup>(3) 38&</sup>quot; 179.

<sup>(4)</sup> Elle laisse à son église toutes ses reliques et tous auffres émaiges de sainets et sainetes que avons et seront trouvers à nostre de trespus. Il paraitrait que

impériales de l'Autriche et de l'Espagne les portraits et les tableaux les plus précieux, la seconde a livré les autres pendant plus de deux siècles à l'adoration des fidèles et ensuite aux mains sacriléges

des pillards de 93.

L'archiduchesse avait donné dans sa collection peu de place à l'antiquité dont les merveilles sortaient à peine de terre. Nous voyons figurer cependant dans l'inventaire le Tireur d'épines, cette charmante statue qu'on admirait en Italie et dont François 1<sup>st</sup> se faisait envoyer une épreuve en bronze. Le rédacteur l'enregistre sous le titre assez bouffon de Manequin (1), mais ce mot signifie en termes familiers un petit homme. Resterait à déterminer s'il s'agit aussi d'une épreuve en bronze, ou d'une copie en marbre, ou d'une répétition antique, comme il s'en voit dans plusieurs collections.

Je ne parlerai pas ici des petits meubles et objets de curiosité. Chacun d'eux serait l'objet d'une note intéressante s'il ne fallait ménager et l'espace et l'attention du lecteur qui remarquera toutefois ces colfrets en bois (2), couverts d'appliques faites en pâte cuite. Les musées du Louvre et de l'hôtel de Cluny offrent de bons spécimens de ce genre de délicat travail qui, dans la fraîcheur de la dorure, devait avoir beaucoup d'éclat. Nos cuisimiers ont hérité du procédé, mais non du style et de la richesse des compositions que de bons artistes d'alors confiaient à cette fragile matière.

Je réserve pour une autre publication l'inventaire de la bibliothèque de Marguerite (3), riche et curieuse collection dont le

Charles-Quint aurait gardé, sans autre titre que son caprice, un tableau qui ornait ou devait orner le maître antel de l'église de Bron; c'était, je crois, un de ces portraits de la Vierge, peints, comme chacus sait, par saint Luc. Il donna en échange 300 livres, dont ferez faire, écrivent les exécuteurs testamentaires, le ±1 février 1531, aux religieux de Bron, un beau tableau à Lyon, pour le grant hautet, choisissant pour re fère ung bon mestre et bien entendu en l'art de princeture cur il fault que ledict tableau corresponde à l'esglise et cons pourrez convenir quec lui. On chercha longtemps ce bon peintre, puisque quarante cinq années plus tard le cardinal de Granvelle ocrivait de Rome, le ± août 1576, au prieur de Brou;

Monsieur le prieur, j'ai receu voz lettres du dernier de may et m'a este plesir d'entendre par icelles qu'en l'église de vostre couvent, le tableau soyl este pose, lequel s'est faict conforme à l'intention de feu de haulle memoire, madame Marquerite, fondatrice dudict couvent. Le roy nostre maistre m'avoit laisse charge de faire faire tedit lableau et j'ay tenu à mon service te maistre qui la faict et luy ay faict apprandre et en Flandre et en Italie, afin qu'il peust faire meilleur ouvraige et au jugement de lous ceulx qui l'ont ceu et m'en ont faict rapport, it sest bien acquité de son debvoir.

(1) Voir nº 11.

[2] Nov 95, 102, 103 et 104.

(3) Le numero 190 se trouvait en dehors du catalogue de la librairie, j'ai dû le

rédacteur du catalogue des manuscrits de la bibliothèque royale de Bruxelles eût dû se préoccuper davantage. Le goût des lettres entraînait avec lui deux choses également onéreuses, l'acquisition des livres, il n'y avait pas de cabinet de lecture pour les lire sans les acheter, ni de bibliothèque publique pour les emprunter, et puis le patronage des gens de lettres qui ne faisaient pas encore litière de portefeuilles. Marguerite acheta livres et manuscrits, elle prit à sa solde Molinet et Jean Lemaire de Belges, deux poëtes déjà populaires, dont le talent et l'esprit naturel percent au travers de la manière et du mauvais goût.

J'ai mis aussi à part, un commentaire assez long, et que je crois curieux, sur les camahieux (1) et les objets en pourcelaine (2), pierre blanche, pierre estrange et estrangère, qui paraissent dans les anciens comptes, dans les inventaires, se retrouvent dans celui de Marguerite d'Autriche et sans discontinuer dans les documents du

même genre rédigés pendant tout le XVI siècle.

J'ai hâte de laisser parler l'inventaire qui a donné lien à ce long préambule ; je dirai en terminant que j'ai rencontré l'original, écrit

transcrire, et il me suggère une remarque : le rédacteur de l'inventaire s'est servi, pour désigner un livre imprimé, de l'expression qui eut cours des l'apparition des produits de l'imprimerie. En effet, en 1443, Jean le Robert, abbé de Saint-Aubert de Cambray, note de sa main, dans les mémoriaux du convent, qu'il achète pour son nevea un Doctrinal gette en molle. Les trois fondateurs de l'imprimerle recurent leurs lettres de naturalisation en 1474 pour l'exercice de leurs ars et mestiers de faire livres de plusieurs manières d'escriptures en moste et auttrement. Le duc d'Orienns achete en 1496 deux livres d'heures et le comptable enregistre cette dépense en deux articles : 1º Pour cent sols unes heures en parchemin escriptes en moule : 2º à Estienne Joudelle CX sols pour unes autres heures en parchemin escriptes en moulle qu'il a baillées pour mds. Philippe de Commines; rédigeant ses remarquables mémoires, en 1498, parle ainsi des sermons de Savonarole : il les a faict mettre en molle et se vendent. A peu près à la même époque, le rédacteur d'un inventaire des meables, bijoux et livres d'Anne de Bretagne, signale : plusieurs livres tant en parchemin que en papiers, à la main et en moste. Le Livret de Consolations, imprimé à Paris, le 7 février l'an 1502, porte au recto du dernier feuillet : Priez pour celui qui a translaté ce présent traicle de tatin en françois et la faiet mettre en moule. Le catalogue de la hibliothèque des dues de Bourbon, faiet à Molins le XIXº jour de septembre l'an mil einq cens ringl et frois, distingue les livres des manuscrits par ces deux expressions : en molle et à la main (publié par M. Leroux de Lincy dans les Mélanges de la Société des bibliophiles). C'est donc bien toujours la même signification donnée su même terme et ce terme a une grande signification quand il s'applique aux procédés des premiers inventeurs et désigne ainsi positivement, des 1443, une lettre jetée dans un moule.

<sup>(1)</sup> Nº 203.

<sup>71</sup> N \* 51, 57, 53, 97, 217, 221, 222, 223, 225 et 227.

sur parchemin et signé de l'archiduchesse elle-même, dans la collection, dite des 500 Colbert, de la Bibliothèque nationale (1).

### INVENTAIRE.

### COPIE DU POUVOIR DU S' DE WARENGHIEN.

Sur ce que Richart Contault, nagaires garde des joyaux de feue de très-noble mémoire madame Marguerite archiduchesse d'Austrice duchesse et contesse de Bourgogne, douairière de Savoie cuy Dieu absoille, a requis messeigneurs les exécuteurs du testament de madite feue dame voloir ordonner quelques personnages pour véoir et visiter l'original inventoire des bagues et joyaulx par elle délaissez au jour de son trespas et sur icellui le faire descharger des parties de bagues, joyaux, vaisselle et tapisserie, que, par ordonnance de l'empereur et aussi desdits exécuteurs, il a délivrés tant pour faire le tresnoble plaisir de Sa Majesté que pour furnir aux charges de la dicte exécution, lesquels exécuteurs, par advis et meure delibération, ont commis et ordonné, commectent et ordonnent pour ceste, Jehan de Warenghien, maistre des comptes à Lille, pour avec ledit Richart

(1) M. Le Gizy ayait trenvé dans les archives de Lille et il a publié à la suite et comme pièce justificative d'une très-bonne notice sur Margnerite d'Autriche, un inventaire écrit en partie par elle-même, rédigé en partie sous ses yeux. J'aurgis voulu vérifier a'il n'a pas été fait double emploi de feuillets rédigés à différentes epoques et qui décrivent plusieurs tois le même tableau, mais ce document a été déplacé, il est égaré, et à mon dernier passage à Lille je l'ai vainement réclamé. Cette circonstance donne d'autant plus de prix à l'inventaire de 1514. Celui-cl. d'ailleurs, est plus complet, plus riche, plus étendu. Après avoir mis dans les notes les articles correspondants de l'inventaire de 1516, je transcrirai ici la description de sept objets qui ne se rencontrent pas, ou du moins que je ne suis pes parvenu à reconneitre dans l'inventaire de 1521;

Ung tablanx d'argent doré, d'ungue nonciade à deux fenillies de porselleyne, là où est (l'ymaige) de feu roy don l'hilippe et la reyne donne Joanne, sa fame.

Ung petit préaux dedanz lequel a ungue Nostre Dame et ung sainct Josef. Dug antre. Au mylieu dudit préaux a ung aubepin flory et madame la duchesse de Norefork l'a donné à Madame.

Ung petit parady on sont tons les apostres.

Ung petit tableaul du chief d'un Portugalois, fait sans couleur par maistre Jacques Barbaris

Ung petit tableaut du chief de la royne donne Ysabel, en son eage de xxx aus. fait pur muistre Michiel.

Ung tableaut de bonne paincture d'une befic fille esclave, sur la converte duquet sont Charles Oursson, contrerelleur de Madame, et son père, et aussi le chieu de Madame qui s'appelle Boute (ou Bonté). Coutault véoir et visiter ledit original inventoire signé de madite feue dame et de luy et sur icellui descharger toutes les parties de begues, joyaulx, vasselle d'argent, tapisseries et autres lesquelles il trouvera en deffaulte, — Ainsi fait et ordonné à Bruxelles le xxiij jour de juing xv xxxiij (1).

Ainsi signé: SANCHEZ.

#### COPIE.

Aujourd'huy ixe jour de juillet anno xve xxiij, madame, madame l'archiduchesse d'Austrice ducesse et contesse de Bourgogne a commis et dénommez les sieurs de Rosimboz, son conseiller, premier maistre d'hostel et chief commis sur le fait de ses finances, Philippe de Souastre maistre d'hostel, Jehan de Marnix son trésorrier général et aussi ses conseillers et Charles Ourssin conteroleur de la despense ordinaire de son hostel, ausquelx madite dame a baillé plein pouvoir et expresse charge pour, par eulx ou les deux d'enlx que mieulx vacquer y pourront, entendre à inventorier certains ses meubles et joyaulx tant les vaicelles d'or que d'argent, riche tapisseries et aultres meubles estant es mains des officiers de sa maison et iceulx delivrer et remectre de sa part à nostre Richart Coutault, à présent garde de ses joyaulx, afin d'iceulx faire bonne et seure garde et en rendre bon compte et relicqua à madicte dame on aux siens, toutes les fois que requis en sera. Fait à Malines les ans et jours dessus dits. Ainsi signé Marguerite et, par ordonnance de madite dame, du secrétaire des Barres.

INVENTOIRE des vaicelles d'or et d'argent et aultres joyanla tapisseries de drapt d'or et d'orfevrerie, que aultres riches tappisseries et painctures, ensemble de tous autres meubles estans et appartenans a ma tres-redoubtée dame madame, madame Marguerite.—Lequel inventoire obstant qu'il n'en n'y avoit auparavant nul de parfait ny parachevé en forme deue, et sculement esté fait et fondé sur ce qu'il a esté tronvé es mains et charge des officiers.—

## ET PREMIÈREMENT: CHAPPELLE. (Folio 11.)

Une grande et haulte croix d'argent derée, avec son pied fait à feuillaige de chardons, pesant viije vie xv.

<sup>(1)</sup> On comprend pourquoi B. Courtault, trois ans après la mort de sa maltresse, c'est-a-dire en 1533, voulant mettre à couvert sa responsabilité, demandait qu'on marquil et approuvat sur l'inventaire de 1521, les distributions faites par ordre ste exécuteurs testamentaires. Après le pouvoir du s'. Warenghien, vient l'inventaire qui lui avait été remis a son entrée en fonction.

(Une petite croix, une paix, deux calices, deux boetes à hosties, un eaubenoistier, deux clochettes, quatre pottequins.)

OURNEMENTS DE VELOURS ET AULTRES DRAPTZ DE SOIE SERVANS ORDINAIREMENT EN LADITE CHAPPELLE. (Fol. 1V.)

(Ces objets sont sans intérêt et je ne cite pas deux missels et trois livres d'heures dont la description n'offre rien de particulier.)

LINGES SERVANS EN LADITE CHAPPELLE. (Fol. VI.)

 Ornemens faiz pour le voiaige de Cambray que Madame y fit en l'an xxix.

### PANETERIE.

(Je ne cite ni les sallières, ni les tranchoirs, ni les cousteaux.)

 Une petite cuillier d'or, avec une petite pièce de licorne pesant x\*.xiiij\*.

4. Item ung eschauffoir d'argent à caue.

5. Ung reschauffoir à feu.

### ESCHANÇONNERIE.

(Gobbelets, aiguières, pots, coupes, tasses.)

#### SAUSSERIE.

(7 plats, 44 écuelles, 12 saucerons, 12 tranchoirs.)

### FRUICTERIE.

Une boete d'argent toute blanche gonderonnée, avec sa couverte, en laquelle se met la pouldre cordiale que Madame prent à l'yssue de ses digné et souppez.

Deux haulx gobelletz servans ès medecines.

(Plusieurs chandeliers.)

#### TAPPISSERIE.

(Parmi ce grand nombre de tapis velus, de verdure, à feuillages, je ne vois aucune tapisserie à personnages qui doive être citée.)

#### LIBRAINIE.

ESTANS DEANS L'HOSTEL DE MADAME EN SA VILLE DE MALINES laquelle Estienne Luillier, varlet de chambre de Madame, a en charge et maniement pour en respondre audit garde-joyaulx. (Je remets à une autre époque, et je réserve pour mes travaux sur les bibliothèques, la publication du Catalogue des livres de Marguerite d'Autriche. Il va da feuillet 18 au feuillet 45.)

# AUTRES PIÈCES ESTANS EN LA LIBRAIRIE DONT LA DÉCLARATION S ENSUYT :

9. Premier : La représentacion de feu monseigneur de Savoie que Dieu pardonne, fete de mabre blanc de la main de M. Conrat.

10. Son harnast complet.

10 bis. La representacion de Madame fete de mesme main et mabre que la précédente.

11. Ung petit manequin tirant une espine hors de son pied fait

aussi de mabre blanc, bien exquis,

11 bis. La representacion de la seur du Roy d'Angleterre fête de terre cuvte.

12. Ung petit Jhesus taillé en bois.

13. Une petite Lucresse aussi taillée en bors.

14. Item delivré audit garde-joyaulx, depuis cest inventoire fait, la pourtraicture des nayn et nayne du Roy de Dannemarcque faicte par Jehann de Maubeuge, fort bien fait.

Ung petit manequin, taillé aussi de mesme bois, à la semblence

de maistre Conrart.

16. Ung petit homme nu, taillé en bois, qu'il tient ung chien

en l'une de ses mains et ung gros baston en l'aultre.

17. Vingt tableaux de painctures estans à l'entour du manteau de la chemynée et ailleurs, assavoir la pourtraicture du Roy d'Angleterre; 18. celle de feu monseigneur de Savoie; 19. celle du Roy Loys de France; 20. celle de l'empereur trespassé; 21. celle de la Royenne de France; 22. celle du Roy de Dannemarque; 23. celle du Grant Turcq; 24, celle d'ung vieux homme et une vieille femme; 25, ung Sainct François; 26, ung personnaige en manière d'ung docteur; 27. la Royenne d'Espaigne moderne; 28. le Roy Philippe; 29, la pourtraicture dudit feu monseigneur de Savoie; 30, trois visaiges de gens d'église dont l'ung est habillé en cardinal; 31. ung tableau de Notre-Dame; 32. ung petit tableau figuré de certaine bataille, où il y a ung empereur sur ung cheval ousser, la ousse semée de fleurs de liz sur azul et la pourtraiture de Mitelze? (Nutelze ou Imtelze?).

33. Une teste de cerf avec la ramure, estant au milieu du manteau de la chemynée, à ung cruxifis en chief.

VIII.

34. Les pourtraitures en toille de madame Mairie, l'empereur, et de mes trois dames ses sœurs en v. pièces.

35. Une grande paincture en toille, représentant aucunes armes

et batailles d'Italie.

36. Ung Sainet Anthoine sur toille (1).

37. Ung aultre moien Sainct Athoine, aussi sur toille.

38. La pourtraiture du siège Vannelot sur toille.

39. Ung beau buffet, à la mode d'Italie, donné à Madame par monseigneur le vice-roy de Naples.

40. Une belle riche table carrée, en deux pièces, l'une garnie de

plusieurs beaux menuz ouvraiges taillez.

 Une aultre petite table, à la mode d'Espaigne, qui se ouvre et clot, à quatre blassons aux armes de Bourgogne et d'Espaigne.

42. Troys myroirs ardans, dont l'ung est doré sus la menuyserie.

(Je passe une longue série de généalogies en parchemins.)

43. Deux appemondes bien vieilles, en parchemin.

44. Ung fainct livre en paincture.

45. Ung chasteau faiet de papier avec plusieurs tourelles.

46. Ung sainct homme habillé d'une robbe de taffetas noir et ung neuf bonnet rouge.

### VAICELLE DE CRISTALIN.

( Dans cette longue liste d'objets en cristal , je passe les bassins , pots , flacons , fyolles , verres , coupes et tasses.)

47. Item une cuvelette.

47 bis. Une couppe, où il y a ung cerf au milieu.

48. Dix escuelles, à la mode d'Italie.

49. Deux verres bleux.

#### AULTRE VAICELLE.

50. Quatre couppes d'oz, bien tailléez, que semblent estre salières.

 Ung beau grant pot de porcelaine bleue à deux agneaux (anneaux) d'argent.

52. Deux aultres petits pots de pourcelaine.

 Six plats et escuelles et salières de pourcelayne de plusieurs sortes.

54. Ung plat d'estain où il y a dedans aucun fruyt.

55. Ung mortier de mabre.

(1) On lit, à la suite de cet article, dans l'inventaire dressé en 1516 et dont j'ai parié dans la note de la p. 46 : c'est de la main de mestre Jacques [de Barbaris le maître au caducée].

56. Une coquille de lymesson de mer-

57. Ung petit dragon élevé sur une motte, verre meslangiée de ratz.

58. Quatre autres moiens potz de pourcelayne.

ACCOUSTREMENS DE PLUMES, VENUZ DES INDES, PRÉSENTÉES DE PAR L'EMPEREUR A MADAME A BRUXELLES, LE XXº JOUR D'AOUST XVº XXIII ET AUSSI DE PAR MONSEIGNEUR DE LA CHAULX, LE TOUT ESTANT EN LADITE LIBRAIRIE.

Quarante articles répondent à ce titre; je les omets parce que l'art, au moins l'art tel que nous l'entendons, n'est pour rien dans la composition de ces objets. On lit à la suite de ce chapure : )

59. Ung tableau où est escripte la complaincte de Madame.

60. Le couronnement de l'empereur fait à Bologne.

61. La bataille de Pavye.

62. Receu à Bruxelles de l'empereur par les mains de Symonet son variet de chambre, les pourtraitures de Sa Majesté faictes au compas et celle de la Royne douairière d'Ongrie sa seur faicte sur toille par M. Jehan, paintre de feu Madame (1).

63. Et deux tableaux des pourtraitures des deux fils et des deux filles du Roy des Romains don Fernandez, le fond desdiz tableau est

de cyprès.

# CABINETS DEANS L'HOSTEL DE MADITE DAME, EN SA VILLE DE MALINES.

Et premièrement en la première chambre dudit cabinet. Painctures:

64. Ung tableau de la prinse Nostre-Seigneur a vij personnages.
 Le fond dudit tableau gris.

65. Ung autre tableau de la pourtraiture de la fille du Roy Henry d'Angleterre, moderne, habillée de velours noir et une cotte de toille d'or, tenant ung papegay sur sa main senestre.

66. Ung aultre tableau qui s'apelle l'Infante de Fortune, à ung hault bonnet rond, habillé d'une robe noire sans manches et sans

fante devant. Le fond de mabre tirant sur pourpre.

67. Ung autre tableau d'ung personnaige habillé d'une robbe et chapperon bleu, à court cheveux, fait après le premier duc de Brabant. Le fond noir où est escript : Waysellaws.

68. Ung tableau fait après le Roy de Dannemarcque, tenant une

(1) Voici un des articles ajoutés à l'inventaire et à la garde de Richart Contault. Ce Jehan, peinire de Madame, doit être Jean de Maubeuge dit Mabuse. lettre en sa main, ayant une chemise à hault collet, pourtant la thoi-

son d'or pendant à ung courdon de soye, le fond verd.

69. Ung aultre tableau de la pourtraiture du feu Roy Don Fernande, Roy d'Arragon, ayant une chayne d'or à son col, y pendant une croix.

70. Ung aultre tableau de Nostre-Dame, ayant ung manteau

rouge; ès bors dudit tableau il y a quatre A et quatre E.

 Ung aultre tableau, bien fait, après la Royenne d'Angleterre, à ung chief ayant une robbe de velours cramoisy, une chayne d'or

au col y pendant une baguette.

72. Ung aultre tableau de la pourtraiture de feu monseignenr de Savoie, habillé d'une robbe de velours cramoisy. Le seon de satin gris, tenant une paire de gants en sa main senestre. Le bors dudit tableau painet et doré.

73. Ung aultre tableau de la pourtraiture du feu cardinal de

Bourbon, tenant une teste de mort en sa main.

 Ung aultre tableau de la pourtraiture de feu monseigneur le duc Jehan de Bourgogne, à l'entour duquel sont six raboz doréz.

75. Ung aultre tableau de la pourtraiture de MS, le duc Charles de Bourgogne habillé de noir, pourtant la thoison d'or pendant à une chayne et ung rolet en sa main dextre, ayant le chiefz nuz.

76. Ung nultre tableau de la pourtraiture de feu MS. le duc Phelippe, habillé de noir et ung chapperon bourelée sur sa teste, portant le colier de la thoison d'or, avant ung rolet en sa main.

77. Ung aultre tableau de la pourtraiture de feu le Roy don Philippe de Castille, ayant vestuz une robbe de velours cramoisy four-rée de martre sabble, le colier de la thoison d'or dessus, pourtant ung bonnet de velours cramoisy.

78. Ung aultre tableau de la pourtraiture du feu Roy d'Arragou, semblable à la précédente, réservé qu'il n'y a point de croix pendant

à sa chayne.

79. Ung autre tableau de la pourtraiture de l'empereur Maximilien, père de Madame, que Dieu pardoint, habillé d'une robbe de drapt d'or, fourré de martre, à ung bonnet noir sur son chief, pourtant le colier de la thoison d'or, tenant ung rolet en sa main dextre-

80. Ung aultre tableau de la pourtraiture de la feue Royenne d'Espaigne, donc Ysabel, que Dieu pardoint, à ung colier de meraudes, parles, et aultres pierres précieuses et une bague du coustel de son chief à une parle y pendant.

81. Feu Roy Henry d'Angleterre, pourtant le colier de la thoison

d'or, habillé d'une robbe de drapt d'or, tenant une rose rouge en sa main.

82. L'empereur moderne, habillé d'une robbe de velours cramoisy fourée de martres, les manches coppées à deux boutons et ung prepoint de drapt d'or, pourtant le collier de la thoison.

83. Madame Lienard, Royenne de Portugal, habillée d'une robbe de drapt d'or, les manches d'aringue, ayant ung carquant au col et

une enseigne devant sa poitrine sur cramoisy.

84. Madame Anne d'Ongrie, femme de MS. l'archiduc, habillée d'une robbe de damas rouge bandée, les manches descoppées et ung bonnet sur son chief, paint de parles et aultres bagues.

85. MS. l'archeduc don Fernande, habillé d'une robbe de drapt d'or fourrée de martres et ung prépoint de satin cramoisy, à une

chayne d'or au col, y pendant la thoison.

- 86. Feue madame Ysabeau de Portugal, habillé d'une robbe de satin verd, doublé de damas cramoisy, sainte d'une large saincture blanche.
- 87. L'aisnée fille du Roy d'Arragon, qu'il fust marié en Portugal, habillé de noir et d'ung couvrechief à la mode d'Espaigne, en manière de deul.
- 88. Madame Mairie, Royenne d'Ongrie, habillée d'une robbe de drapt d'or bigarré de velours noir à losanges, à ung colier au col et une bague y pendant à troys parles, à ung bonnet richement painct sur son chief.
- 89. L'empereur moderne, habillé d'une robbe de velours cramoisy, doublé de satin noir, à ung séon de drapt d'or et ung prépoint de velours gris pourtant le colier de la thoison.

90. Madame de Charny, le chief acconstré d'ung couvrechief à l'anticque, la robbe noire fourrée d'armignes, saincte d'une large couroie de damas rouge ferré d'argent doré.

91. Feu l'empereur Fredericq ayant une croix pendant au col à vij parles, ayant aussi ung bonnet noir et long cheveux, le fond dudit tableau d'asul.

92. Madame Marie d'Angleterre ayant une robbe de drapt d'or, les manches fendues, tenant une palme en sa main et ung bonnet noir sur son chief.

93. Madame la contesse de Meghe (Nieghe) habillé d'une robbe d'homme de velours noir, tenant ung mouchon blanc en sa main, espuce (appuyée) sur ung coussin de drapt d'or.

94. Ung aultre petit tableau d'une femme habillée à l'enticque,

sa robbe rouge fourée d'armines, saincte d'une large couroie tissue verde.

### EN LADITE PREMIÈRE CHAMBRE DU CABINET.

95. Sept coffres, que grans que petiz, faitz de pâte cuyte à la mode d'Italie, bien ouvrez et dorez.

96. Deux patins de cuyr, à la mode de Turquie.

97. Ung pot de porcelaine sans couvercle, bien bean, tirant sur gris.

98. Ung myroir ardant d'assier, tout rond, à deux bors doréz et entre deux ung sercle d'asur, auquel est escript diverses lettres, l'envers dudit myroir tout doré.

### AUX ARMAIRES DE LADITE CHAMBRE.

99. Quatre courporault, esquelz est painct au fond la seyne de Nostre-Seigneur; fête de Illymynure et au convecle l'empereur trespassé et Madame adorant Nostre-Dame, environnée de raiz de soleil et du croissant de la lune, au pied fraingez de soye rouge et blanche.

100. Ung jue de boiz, rond, pertusier tout à l'entour de seze

guillettes blanches et rouges y pendantes.

### TAPPISSERIES DE DRAPT DE SOYE.

(Néant,)

#### AU BICHE CABINET.

101. Madame a fait fère ung tableau de xx petites painctures exquises des xxij cy-après escriptes, a la garniture duquel tableau y a entré seize marcs d'argent.

## LA SECONDE CHAMBRE A CHEMYNÉE.

102. Ung beau coffret, à la mode d'Italie, fait de pate cuyte, doré, bien ouvré, à vj blasons à l'entour d'ycelle, aux armes de Bourgogne, assis sur iiij pomeaux de bois dorez.

103. Ung aultre coffre, plat, carré, fait de pate cuyte, bien ouvré, à x personnaiges et sur le couvercle qui est de mesme à une roze au

milieu.

104. Ung aultre coffre plat, de bois, longuet, tout à l'entour fait de menuz ouvraiges d'oz, d'ivoire et aultres choses, qui se ouvre en trois pièces estant au pied du lict de campt.

- 105. Ung myroir d'acier, carré, à trois bors doréz. Le fond de velours cramoisy, brodé de fleurs et de fil d'or, garni à l'entour de verre, d'une roze fête de fil d'or trait.
- 106. Ung fainct livre, couvert de velours violet, à deux fermiletz d'argent doréz, aux armes de Madame, à trois escailles, une petite boite d'argent et v pinceaux, garniz d'argent dedans ledit livre. Le tout servant pour le passe temps de Madame à paindre.
- 107. Trois panniers faits de bois et de fil d'archant doré et le bois aussi doré, lesquels se deffond chacun en troys pièces et servent à porter fruit sur sa table, envoyée par la Royenne de Portugal à Madame.
- 108. Ung grant chasteau d'argent assiz sur boiz, bien ouvré et doré en plusieurs lieux, à trois tours principales, garni tout à l'entour de murailles d'argent, avec six tournelles, estans sur chacune desdites tournelles ung homme armé tenant baston de deffence. Et iiij pilliers estans emprez les deux grans portes et a sur ung chacun desdits pilliers ung enfant nuz tenant trompettes et autres instrumens. Et devant la première grande porte a ung serpent doré à trois testes, dessus lequel est assis ung petit enfant nuz, jouent d'instrument, avec seze personnaiges, que petitz que grans, estans dedans ledit chasteau et au-dessus du donjon a une marguerite sur laquelle est une femme tenant ung pot sur sa teste.

## RICHES TABLEAUX DE PAINCTURES ET AULTRES ESTANS À LADITE SECONDE CHAMBRE À CHEMYNÉE.

- 109. Premier : ung tableau de la portraiture de feu MS. de Savoie, mary de Madame, que Dieu pardoint, habillé d'une robbe de velours cramoisy fourée de martre, prépoint de drapt d'or et séon de satin brouchier, tenant une paire de gand en sa main, espuez sur ung conssin. (On lit en marge cette remarque écrite d'une autre main et d'une autre encre :) Donné par ordre de madite dame à la doucesse de Hocstrat.
- 110. Ung aultre tableau d'une Lucresse, habillé d'une robbe d'homme fourée de martre, ayant une chayne d'or au col, le fond du tableau noir.
- tii. Ung aultre petit tableau de Nostre Dame en chief, où est la représentation de l'empereur moderne et de Madame à genoux, adorant ladite ymaige dessus ung blason aux armes d'Espaigne et

de Bourgogne et quatre blasons ès quatre coins. (On lit 'en marge : )

Delivré par ordonnance de madite dame à son aulmosnier.

112. Ung aultre tableau de ecce homo, ung escripteau pendu au col et petitz anges en chiefs, tenant en une main ung fouet et verges et en l'aultre une canne, le fond rouge. (En marge:) Délivré aux prieurs et religieux du couvent de Broux, comme il appert cy-après folio vixx vii et les quatre ensuivants. (Voir nº 113, 114, 115 et 116. Ces cinq tableaux se retrouvent sur l'inventaire du mobilier de l'église de Brou, dressé en 1659.)

113. Ung aultre tableau de Nostre Seigneur, fait après le vif, et plusieurs lettres d'or à l'entour dudit tableau. Ledit tableau couvert

de verre.

114. Ung aultre tableau de Nostre Dame de Pitié, à vj person-

nages, comprins Nostre-Seigneur.

- 115. Ung aultre tableau de Nostre Dame habillée de rouge, assise sur ung tabernacle de massonnerie, qu'il se clot à deux fulletz et ausquelx il y a escript une oraison en latin commencent : Virgo decus.
- 116. Ung aultre tableau figuré comme Nostre Seigneur aloit à la mort portant sa croix, les bors dorez.

117. Ung aultre petit tableau d'ung homme habillé de noir à

nue teste. Le fond dudit tableau verd.

- 118. Ung aultre tableau d'ung personnaige de moien eaige, ayant une robbe noire à un collet fourée de martre et ung chapperon noir sur son espaule, à hault bonnet. Le fond dudit tableau de brunc verd.
- f19. Ung aultre tableau d'ung personnaige, comme marchant, à rond bonnet, ayant les mains l'une sur l'aultre. La robbe de pourpre, le fond dudit tableau verd.

120. Ung aultre petit double tableau, où il y a une jeusne fille, habillée à la mode d'Espaigne, ayant ung bonnet rouge sur sa teste,

l'aultre cousté plain d'escripture.

- 121. Ung aultre tableau d'ung marchant ytalien, à rond bonnet, son habit de couleur de pourpre, le fondz verd, à grosse chevelure.
- 122. Ung aultre petit tableau de la portraiture de madame de Horne, ayant un carcant au col.
- 123. Ung aultre riche tableau de la portraiture de madame, fete en tappisserie après le vif.
  - 124. Ung aultre tableau de Nostre Dame tenant Nostre Sei-

gneur nuz devant elle, clouant à deux feuilletz, où il y a deux

anges tenant l'ung une espée en sa main (1).

125. Ung aultre tableau de Nostre Dame, avant une couronne sur sa teste et ung petit enfant tenant une longuette patenostre de

126. Ung aultre petit tableau de sainct Francoys au bout duquel il y a escript : sancte Francise ora pro nobis.

127. Ung sainet Anthoine, à manteau bleu, ayant ung crucifis

emprès de luy, tenant ses mains joinctes; sur toille.

128. Ung aultre tableau de Nostre Seigneur, en habit rouge, tenant un baston ou canne en sa main destre, à une couronne d'espine sur son chief.

129. La portraiture de Madame, fort exquise, fête de la main

de feu maistre Jacques | de Barbaris).

130. Ung aultre tableau de une jeusne dame, acconstrée à la mode de Portugal, son habit rouge fouré de martre, tenant en sa main dextre ung rolet avec ung petit sainet Nicolas en hault, nommée : la belle portugaloise (2).

131. Ung aultre tableau de deux petitz enflans, embrassant et

baisant l'ung l'aultre sur l'arbette, fort bien fait.

132. Ung aultre tableau exquis de la portraiture d'ung ancien homme, a rond bonnet, son habit fouré de martre, le fond du tableau verd, ledit personnaige venant des mobz de Bruxelles.

133. Ung aultre tableau fort exquis qui se clot à deux feulletz, où il y a painctz un homme et une femme estantz deshoutz, touchantz la main l'ung de l'aultre, fait de la main de Johannes, les armes et devise de feu don Dieghe esdits deux feulletz, nommé le personnaige : Arnoult fin (3).

(1) On iit dans l'inventaire de 1516 : « Ung petit tableaut d'ung Dieu de pityé estant es bras de Nostre Dame ; ayant deux feultetz dans chascun desqueiz y a ung ange et dessus lesdits feulletz y a une amunicade de blanc et de noir. Fait le tableaut de la main de Rogier (Van der Weyden) et lesditz feulietz de celle de maistre Hans (Hemling, son élève). .

(2) Cet article me paraît correspondre avec l'article suivant de l'inventaire de 1516 ; « Ung moien tableau de la face d'une Portugaloise que Madame a eu de Don Diego. Fait de la main de Johannes (Van Eyck ) et est fait saus huelle et sur toille

sans converte ne feuliet. »

[3] Voici l'article de l'inventaire de 1516 ; « Ung grant tableau qu'un appelle Hernoul-le-Fin , avec sa femme dedens une chambre , qui fut donne à Madame par Don Diégo, les armes duquel sont en la couverte dudit tableaul. Fait du painctre Johannes (Jean Van Eyck). .

[La sulte au prochain numero.]

# LE JUBÉ DE NOTRE-DAME DE CHARTRES.

L'auteur de la Parthénie, Sébastian Roulliard (1), décrivant avec complaisance toutes les merveilles de Notre-Dame de Chartres, écrit :

« Après le circuit faict, et venant à la porté du chœur, pour sortir de la nef, se trouvent deux escaliers, de pierre de taille, par lesquels on monte de costé et d'autre au poulpitre, lequel contient 11 toises de long et de large 2 toises 9 pouces, est artistement faict et basti en pierres de taille, de diverses histoires, fleurs et compartiments, soustennes de coulomnes de pierre d'une seule pièce, et si minces et si délicates que les meilleurs architectes de ce temps, à peine oseroient-ils promettre de pouvoir faire mieux. Aux deux bouts duquel poulpitre il y ha des armoires fermantes esquelles couchent deux marguilliers laïques pour servir à l'église et la garder comme leurs autres collègues.

Ce poulpitre dont parle Roulliard n'était autre que le Jubé. Des nombreuses églises de Chartres, Notre-Dame et Saint-André étaient les seules qui en eussent un (2).

A qui revenait l'honneur de cette décoration?

A s'en rapporter à Sablon (3), α ce fut Yves de Chartres qui lit construire ce bel ouvrage, il y a six cents ans, dit-il, sous le règne

de Philippe Auguste. » Sablon écrivait en 1671.

Parlons d'abord de saint Yves. Il occupait le siège de Chartres en 1091; il contribua à la renommée des Écoles chartraines; l'église de Chartres n'était pas encore terminée (4), » qu'il songea à la décorer, à l'embellir. Mathilde, reine d'Angleterre, lui fit don de cloches qui furent les premières qui sonnèrent depuis l'incendie de 1020, arrivé sons l'épiscopat de Fulbert.

Saint Yves fit les frais d'un Jubé. « Barrière admirable placée par l'art chrétien entre le saint des saints et le peuple fidèle. »

(2) Thiers . Dissertation sur les Jubés . p. 67.

<sup>(1)</sup> Ou histoire de la très-auguste et très-dévote église de Charires , éd. de 1600 , p. 134 , 12 partie.

Histoire de l'auguste et vénérable église de Chartres, éd. 1780, p. 20.
 Biog. univ. de Michaud., v. St. Yves., p. 545.

Ce fait est attesté :

1° Par l'un des nécrologes de l'église de Chartres : « Pulpitum « miræ decoris construxit (1), »

2º Par l'épitaphe placée sur la tombe (2) de saint Yves dans

l'abbaye de Saint-Jean à Chartres :

Ære suo alque opera renovavit presulis ades
 Hoc duce lit Marie pulpitus ecclesie »

3º Par les auteurs du Gallia Christiana (3) : « Decoratumque « (templum) ab Yvone qui ambonem (4) construxit. »

Qu'est devenu le Jubé de saint Yves?

Souchet (5) (d'après l'extrait qu'en donne Le Tunais) (6) ne fait pas de doute que ce Juhé existait encore de son temps, tel qu'on le voit à présent. Souchet écrivait de 1632 à 1654.

Contre cette opinion se produit le fait rapporté par Rigord (7), l'incendie de 1194! S'il est vrai que le feu ait tout abimé, le Jubé de saint Yves aurait partagé le sort de l'église, conflagravit! Robert d'Auxerre ajoute, ce qui est plus énergique, corrait!

Poursuivons : en 1763 et non en 1761 (8), dans la nuit du 25 avril, le chapitre de Chartres a fait détruire le Jubé. Une lettre de M. de Fleury (9), lors évêque de Chartres, sanctionnait au besoin cette œuvre de dévastation et de vandalisme.

Evidemment, ce Jubé n'était pas celui de saint Yves. D'abord,

(1) Manuscrits de la Bibl. de Chartres.

(2) Il mourut le 23 décembre 1115, L'église de Saint-Jean a été détruite en 1308 par les protesiants.

(3) T. VIII, col. 1191.

(4) Le mot ambo vient de ce qu'il y avait deux escallers pour y monter. (Bouvet-Jourdan, p. 183.)

(5) Histoire de Chartres , manuscrit.

(6) P. 189.

(7) De gestis Philippi Augusti Francorum regis.

(8) Comme l'a écrit M. Schmit (Bull. archéot., t. III, p. 39).

9 Voici la lettre :

Versailles, 21 avril 1702.

« Je suis persundé, Monsieur, que le chapitre ne s'est déterminé à la délibération qu'il a prise au sujet de l'église qu'après un examen bien refléchs et sur des raisons décisives; celles que vous me marquez de la part de la compagnie me paraissent telles. Aussi je crois pouvoir comentir aux démolition et suppression de cet ancien monument et le chapitre peut y mettre des ouvriers quand if le jugera à propos.

. J'al l'honneur, etc.

. P. A. B., évêque de Chartres .

par la raison que nous venons de donner, ensuite, d'après les fragments découverts tout naguère du Jubé détruit en 1763.

Le pavage, en avant de la grille principale du chœur de Notre-Dame, avait gravement souffert par la chute du plomb que l'on jeta par les trous de la voûte, après l'incendie de 1836. Lorsqu'on releva ce pavage, on découvrit au mois de novembre 1837 des hasreliefs mutilés provenant bien certainement de l'ancien Jubé. Je m'empressai d'en instruire (1) M. le ministre de cultes, mais aucune suite ne fut donnée à ma réclamation; la mutilation de ces débris se fit ou se continua de plus belle, on les enfouit pour la seconde fois, un peu plus endommagés que la première! En 1848, M. Lassus, architecte du diocèse de Chartres, fut plus heureux que moi. Il obtint du gouvernement des fonds pour fouiller les approches du chœur. Ces fouilles commencées au mois d'octobre de 1849 amenèrent la découverte d'une masse de débris du Jubé de 1763 (2); on les a recueillis avec soin dans la crypte de l'église.

Ces débris offrent la preuve incontestable que le Jubé en 1763 n'était pas antérieur au XIII siècle (3). Au reste il devait être d'une grande richesse si l'on en juge par le fini des morceaux ou débris que l'on a retirés.

Ainsi tombe cette opinion fausse que le Jubé de 1763 était resté celui de saint Yves; erreur qu'ont répétée à l'envi les auteurs de notices sur Notre-Dame de Chartres, sans l'avoir vérifié (4). Mais le Jubé du XIII siècle en avait-il remplacé un autre? c'est ce que nous ignorons.

Aujourd'hui le doute n'est plus permis sur l'époque à laquelle appartiendrait le Jubé détruit en 1763. C'est ce que nous tenions à signaler.

Les annales chartraines citent deux faits mémorables qui nous rappellent l'existence de notre Jubé.

On connaît le meurtre du duc d'Orléans par les ordres du duc de Bourgogne. La réconciliation qui se fit entre celui-ci et les enfants du duc d'Orléans, de 1407 à 1408, eut lieu dans l'église de Chartres. Un échafaud ou théâtre d'ais (planches) fut dressé dans le Juhé. Le roi était assis auprès du crucifix.

<sup>[1]</sup> En notre double qualité de correspondant des Comités historiques et de Conservaleur des monuments historiques d'Eure-et-Loir, titres gratuits bien entendu.

<sup>(2)</sup> A Laon, le Jobé a été enfout comme à Chartres.

<sup>(3)</sup> M. Schmit, semble attribuer ces fragments à une époque postérieure (Bull. archéof., t. 111, p. 39). Les dernières découvertes le convaincraient de son erreur.

<sup>(4)</sup> Entre autres Gilbert, Descript. de l'église de Chartres , p. 103.

Lors du sacre de Henri IV (le 27 février 1594) dans l'église de Chartres « on avait exhaussé dans le Jubé un trône pour le roi qui était vu de tous côtés (1). »

Qu'a fait le chapitre de Chartres, sous le prétexte de décorer le chœur de la cathédrale! sous la direction de l'architecte Loais, le grand faiseur de l'époque (2)? il a, comme nous l'avons établi ailleurs (3) avec détail, dépensé plus de quatre cent mille livres! le tout pour enlaidir ce qui était beau, un chef-d'œuvre! En un mot il a fermé le chœur par une grille en fer très-élevée (4), efflanquée de chaque côté de lourds massifs en pierre de Tonnerre. A droite la représentation de l'Annonciation de la Vierge, à gauche celle du Baptème de Notre-Seigneur par saint Jean. Ces bas-reliefs sont accompagnés de quatre statues d'environ 2<sup>m</sup>,436 de hauteur; elles représentent la Charité, la Foi, l'Hamilité et l'Espérance. La sculpture est l'œuvre de Berruer sur la demande duquel on fit des bordures de verre blanc aux quatre croisées du chœur répondant aux deux côtés de l'entrée, pour donner du jour à son ouvrage (5).

N'a-t-on pas le droit de s'écrier : « Tout le mystère recélé par le vieux Jubé découpé, brodé, dentelé, ciselé par les XIII+, XIV+ et XV+ siècles, la solennité de l'apparition de l'épistolier et de l'évangeliste au haut de cette tribune, tout cela a disparu, tout cela fut vulgarisé, tout fut mis au niveau de tous. Qu'on dise ce qu'ont gagné à ces réformes la religion, l'église et la société? (6) »

L'intérêt de cette note a été de fixer, une fois pour toutes, une date au Jubé de saint Yves, comme au Jubé de 1763.

# DOUBLET DE BOISTHIBAULT.

- (1) Doyen, Hist, de la ville de Chartres , t. 11, p. 181.
- (2) A Rouen, à Amiens, à Paris ce mauvais goût s'est produit. Il a fallu près d'un siècle pour en avoir raison.
  - (3) Revue générale de l'Architecture, par Daly, t. VIII. p. 19,
- (4) Cette grille a deux vantaux de chacun 1=,570 sur 4=,872. Au-dessus règne une architrave avec une frise couronnée par le chiffre de Marie, surmonté d'une croix. La grille a été faite par Perès, maître serrurier de Paris, les ornements en bronze qui la décorent sont de Prieur, fondeur-cisaleur.
  - (5) La dépense coûta cent vingt livres par croisée ( Auc. reg. capilul.).
  - (6) Les églises gothiques , p. 146.

# DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

L'inscription suivante a été découverte, il y a peu de temps, dans la ville de Léon, par monseigneur Cachupin, évêque de Cuença. L'année dernière, en mourant il l'a léguée à son ami don Manuel Martin Lozar, président de la Société archéologique de Valladolid, qui vient d'en faire don au musée de cette ville. Malheureusement l'inscription avait été encastrée dans une muraille, et il paraît qu'en l'enlevant on en a brisé quelques lettres.

Elle est tracée sur une pyramide tronquée de marbre, posant sur une espèce de socle, et terminée à son sommet par une monlure. Nous indiquous par des points les lettres effacées ou détruites.

IVNONI REGINA.

PRO SALVTE A.

DIVTVENITATE

M AVBELII ANTONIN.

PII FEL AVG ET IVLIA.

PIAE FEL AVG MATRI.

ANTONINI AVG CA.

TRORVM SENATVS

AC PATRIAE

C IVL CEREALIS COS LEG

AVG PRPR PR H N C ANTON.

NIANAE POST DIVISSION (80).

Aucun point n'est indiqué entre les lettres, dans la copie que nous avons sous les yeux et qui nous est transmise par M. Lozar.

Les lettres détruites, sauf à la dernière ligne, peuvent être faci-

lement rétablies, comme il suit :

Janoni Reginae, pro salute ac dintarnitate Marci Aurelii Antonini (Garavallae), pii, felicis, Augusti, et Juliae (Domnae) piae, felicis, Augustae, Matris (Marci) Antonini Augusti, castrorum, senatus ac patriae, Caius Julius Cerealis, consul, legatus Augusti, Propraetor Provinciae Hispaniae N..? Citerioris, Antoninianae, post divisionem provinciae (ou provinciarum), primus ab eo (missus?).

Le dernier mot est une conjecture assez probable de M. Lozar. Mais je ne sache pas qu'il existe dans les historiens de l'empire la moindre trace d'une division de la province d'Espagne citérieure ou des trois provinces qui composaient l'Espagne. Le sigle HNC à la onzième ligne désigne assurément l'Espagne citérieure, mais on est fort embarrassé pour expliquer l'N. Serait-ce un surnom donné à cette province comme celui d'Antoninjana, à l'occasion de la division ordonnée par Caracalla?

Cereulis, que Almeloveen nomme à tort Anicius, fut consul l'an de Rome 968, 215 ans après J. C. Ses noms et prénoms sont fixés

par l'ins, de Valladolid.

Il est assez singulier qu'on ne trouve dans cetté inscription ancun des nombreux surnoms honorifiques de Caracalla, tels que Arabicus, Germanicus, etc.

- Notre collaborateur, M. Théodore Nisard, vient de présenter au ministère des cultes, la première livraison d'un Graduel monumental, dans lequel le vrai chant grégorien est ramené à sa pureté primitive par la seule autorité des Monuments liturgiques. Ce vaste travail se divise en deux parties. La première contient le chant de l'introit Ad te levaci, d'après une centaine de graduels manuscrits ou imprimés qui ont paru depuis le VIII\* siècle jusqu'au XIX\*, avec une indication précise et analytique des sources. La seconde partie de l'ouvrage de M. Nisard renferme l'examen musical de l'Ad te levavi ; chaque fragment de cette pièce liturgique y est étudié d'après tous les documents de la première partie. Lorsqu'il y a uniformité constante dans un fragment mélodique, l'auteur conclut que le chant en est parvenu intact jusqu'à nous et qu'il est indubitablement gregorien. En cela, M. Nisard se fonde sur le grand principe de la tradition, qui joue un rôle si imposant et si essentiel dans toute l'économie du catholicisme. Grâce à l'heureuse application de ce principe. le Graduel monumental offre des études de détail qui forcent les plus incrédules à reconnaître enfin que les mystérieuses notations neumatiques sont basées sur des règles fixes, rationnelles et beaucoup plus simples qu'on ne le croit communément. Sous tous les rapports done, la science doit beaucoup de reconnaissance à M. Durieu, directeur général des cultes, pour les encouragements qu'il a bien voulu accorder à notre collaborateur, en lui prêtant le sympathique intérêt d'un homme sensible aux grandes conceptions de l'archéologie religieuse.

 On nous fait part d'un procédé au moyen duquel un mouleur habile est arrivé récemment à reproduire le filigrane et le grain le moins visible du papier. Nous devons rappeler à cette occasion que depuis plus de deux ans déjà, nous avons vu des moulages de ce genre, produits par un procédé analogue qui avait été découvert et poussé à la plus grande perfection par M. Auguste Lallemand, employé aux Archives Nationales, et chargé du moulage des sceaux qui doivent former le vaste musée sigillographique dont on s'occupe depuis plusieurs années dans cet établissement, et dont il a déjà été question dans la Recue, voyez t. III, p. 675, 736.

— M. Layard vient de faire à Nimroud de nouvelles découvertes non moins curieuses que celles qu'il avait déjà faites lors de la première exploration. Les ouvriers, en creusant une tranchée, ont rencontré trois vases en cuivre de proportions gigantesques et plusieurs plats grossiers en métal.

M. Layard a ôté lui-même la terre qui remplissait presque entièrement un de ces vases, et il a trouvé mêlés à cette terre, une immense quantité d'ornements d'ivoire de formes très-variées, le fer d'une hache et une foule d'autres objets curieux dont on n'a point

donné le détail dans la lettre qui annonce ce fait.

Le 6 janvier, les ouvriers ont encore découvert plus de trente vases en métal, des coupes et des tasses merveilleusement ciselées et gravées, des boucliers, des sabres dont la poignée subsiste seule, des lames de fer rongées par la rouille, et enfin un petit vase en marbre.

Les coupes et les autres ornements sont faits d'un alliage inconnu ; mais tous ces objets sont recouverts de cuivre décomposé et cristallisé, et sont si fragiles, qu'ils ne peuvent être maniés sans danger.

Le capitaine Erskine Rolland, qui est l'adjoint de M. Layard, déclare avoir passé huit heures à retirer ces objets de la terre avec ses propres mains, cette opération étant trop délicate pour permettre l'emploi même d'un couteau. L'une des découvertes les plus curieuses est celle de plusieurs centaines d'ornements faits avec des huîtres mères à perle, et ayant absolument la forme de boutons de chemise.

M. Layard expédie tous ces objets en Angleterre, ainsi que deux magnifiques tions de grandeur colossale, les deux plus beaux qui

aient encore été découverts.

— M. Édouard Biot, savant sinologue, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, est mort à Paris, le 13 mars dernier.

# DE L'OGIVE ET DE L'ARCHITECTURE

### DITE OGIVALE.

Je considère le mot ogive, l'interprétation qu'on en donne généralement et la doctrine qui s'est produite à la suite de cette interprétation, comme une impasse où la science des monuments du moyen âge est arrêtée à l'heure qu'il est, arrêtée de telle sorte qu'elle me semble ne plus pouvoir avancer, à moins qu'elle ne se décide bravement à reconnaître qu'elle fait fausse route et que la raison lui commande de retourner en arrière.

On s'est mépris sur le mot en l'appliquant à une chose qu'il n'a jamais signifiée, et en même temps on a attribué à cette chose un caractère qu'elle n'a pas ; de sorte que la théorie de notre ancienne architecture repose sur une erreur de fait aggravée d'une confusion de langage.

Je vais démontrer d'abord la fausseté de l'acception attribuée au

mot ogive.

Ogive, d'après l'usage actuel, désigne la forme brisée des arcs employés dans l'architecture gothique. Ainsi lorsqu'on dit porte en ogive, fenêtre en ogive, arcade en ogive, cela signifie que telle baie de porte, de fenêtre, d'arcade, a pour couronnement deux courbes opposées qui se coupent sous un angle plus ou moins aigu-

Est-ce ainsi que l'entendaient les anciens?

Il y a déjà plusieurs années que M. Verneilh, étudiant le traité d'Architecture de Philibert Delorme, conçut des doutes à ce sujet. Il vit l'illustre maître de la renaissance n'employer le mot ogive que dans la locution croisée d'ogives qui signifie chez lui les arcs en croix placés diagonalement dans les voûtes gothiques. Ce fut pour M. Verneilh l'occasion de consulter les auteurs subséquents. Sa surprise ne fut pas petite de les trouver tous d'accord avec Philibert Delorme. Jusqu'à la fin du siècle dernier, les théoriciens aussi hien que les glossateurs n'ont entendu par ogives ou augives que les nervures diagonales des vontes du moyen age. Pour trouver des fenêtres ogices, il faut descendre jusqu'à Millin, qui lui-même, dans son

VIII.

Dictionnaire des Arts, ne laisse pas cependant que d'admettre la définition de ses devanciers; de sorte que c'est d'une inadvertance de Millin que le sens nouveau d'ogive paraît être issu. La fortune du mot, ainsi dénaturé, ne tarda pas à croître en même

temps que le goût pour les choses du moven âge.

De ces recherches, les premières qu'on ait faites à ma connaissance sur la véritable acception d'ogive. M. Verneilh fit l'objet d'un article inséré dans les Annales Archéologiques (1). Son travail, quoique suffisamment probant, était incomplet en ce qu'il n'avait rien allégué de bien positif pour l'époque antérieure à Philibert Delorme. M. Lassus éclaira cette partie de la question en produisant des textes du XIV et même du XIII siècle (2), d'où il ressort que si les auteurs postérieurs à la renaissance avaient appelé ogive une partie de la membrure des anciennes voûtes, ils n'avaient fait en cela que continuer la tradition des gens du moyen âge.

Voici quels sont les textes allégués par M. Lassus :

1° Le compte de la construction d'une chapelle ajoutée en 1399 à l'église des Célestins de la forêt de Cuise, chapelle « volue (voûtée) de trois croisiées d'ogives » et dont une partie accessoire reçut une voûte de bois « sur croisée d'ogives en anse de panier (3). »

2º Le devis de construction d'une autre chapelle élevée en 1347 à Averdoing en Artois ; devis où il est question de « deux crois d'augives pour faire les voultes sus , avec une arche entre deux crois

augiveres. »

3° Un vers de la Caroléide, poëme de Nicolas de Brai, où cet auteur, qui vivait à la cour de Louis VIII, dit de Philippe Auguste qu'il avant été « le défenseur et l'ogive de la foi catholique, »

Catholica fidei validus defeusor et ogis.

Les Bénédictins avaient introduit ce mot dans le Glossaire de Du Cange, sans l'expliquer. M. Lassus a eu parfaitement raison d'y voir un exemple au figuré de l'ancienne acception d'ogive (4): d'abord parce que ogive n'est autre chose que le féminin d'un

<sup>(1)</sup> T. I, p. 209,

<sup>(2)</sup> Annales Archeologiques, t. 11 . p. 40.

<sup>(3)</sup> Le document tout entier a été publié depuis par M. Lassus lui-même dans le Bulletin des Comiles historiques, t. I. p. 48.

<sup>(4)</sup> M. Lassus s'étant borné à une almpie assertion, je crois devoir alléguer les raisons qui militent en faveur de son sentiment. Cela est d'antant plus nécessaire que j'ai vu de très doctes personnes contestes l'interprétation donnée per lui.

adjectif ogif dont il faut bien admettre l'existence au moyen age puisque les modernes ont encore dit arc ogif : ensuite parce que d'après les habitudes orthographiques du XIII' siècle, ogif rapporté au sujet d'une phrase devait s'écrire ogis, comme antif dans le même cas s'écrivait antis. Voilà pour la forme du mot ; quant à sa signification, elle est dictée par le sens de la phrase. Comme l'ogive est le support sur lequel repose la voûte, il est d'une parfaite justesse de comparer à ce membre d'architecture l'homme sur qui repose une grande institution ; tandis que, au contraire , l'image eut été absurde si ogive avait voulu dire une certaine forme d'arcade ; car une arcade, qui est un vide, au lieu d'augmenter la force des supports, la diminue.

Indépendamment de ces citations qui prouvent pour l'époque ancienne, M. Lassus invoqua de nouveaux auteurs du XVII+ et du XVIII siècle négligés par M. Verneilh (1). Il lit plus ; il constata que l'avant-dernière édition du Dictionnaire de l'Académie, publiée en 1814, ne délinissait encore l'ogive que comme « un arceau en forme a d'arête qui passe en dedans d'une voute, d'un angle à l'angle « opposé , » et que c'est sculement dans la réimpression de 1835 qu'à cette définition fut ajoutée pour la première fois la nouvelle : « il est aussi adjectif des deux genres et se dit de toute « arcade, voûte, etc., qui, étant plus élevée que le plein cintre, se « termine en pointe, en angle : voûte ogive, arc ogive, etc. (2) »

Voila où en est arrivée la démonstration de l'erreur actuelle au sujet d'ogive. Je regarde cette démonstration comme complète, et si j'y ajoute quelque chose, c'est uniquement pour faire voir que la vérité, une fois qu'elle s'est fait jour, n'a plus à recevoir du temps que des témoignages qui la confirment.

Je rappelle en premier lieu que j'ai exposé récemment dans ce recueil, que Villard de Honnecourt, architecte du XIII siècle, rangeait l'ogive parmi les membres d'architecture (3); ce qui tend

<sup>(1)</sup> La M. Lassus s'est trompé en attribuant à Frezier l'erreur sur agive. « Les principales nervures appliquées aux voûtes gothiques, dit très-bien cet auteur, sont les arcs doubleaux et les augives ; les premières les traversent diametralement et les secondes en diagonales qui se croisent ; c'est pourquot on dit ordinalren ent croises d'augires. » La théorie et la pratique de la coupe des pierres, t. 111, p. 25-

<sup>(2)</sup> Cette addition est trois fois maineureuse, car outre qu'elle introduit la fausse acception d'ogive, elle donne une définition tres-peu claire de l'arc gothique, et qui pis cas, elle fait un adjectif des deux genres d'an feminia deut le mascalin 1991/ ctait indique par l'analogie et par l'exemple Jugivus arcus de Du Cange.

<sup>(3)</sup> Revue Archeologique . t. VI , p. 187,

pour le moins à en exclure l'idée d'une forme particulière affectée

aux baies des arcades, portes ou fenêtres.

La tour d'Aubette, à Rouen, fut réédifiée en 1406. Le devis de cet ouvrage est inséré dans l'un des registres des délibérations de l'Hôtel de Ville (1). On y lit: « Item, il fauldra voulter la dite « tour, laquelle a quinze piez de creux, et en sont les carches et « fourmeres (2) déjà assizes; et y fault environ quarante piés d'au-« gives, dont il y en a environ seize piez taillez, et la clef; et sont « lesdictes ogifes chanfraintes (3); et a en ladicte voulte quatre « branches d'ogives. »

Soixante-deux ans plus tard, en 1468, Louis XI fit bâtir une chapelle devant la porte de Pierrefonds à Compiègne. J'extrais des mémoires de cette construction que je publierai sous peu, quatre articles non moins probants que les textes qui précèdent:

« Item faut deux pilliers qui porteront trois piez de saillie, pour cuillir (recevoir) les arcs doubleaulx et les croix d'augives.

« Item fault vaulter le premier estage à croix d'augive.

« Item en la croisée de la chapelle d'en hault, seront revestnes les augives et les formerès de bonne mollure; et en la clé de la dicte croisée seront mises les armes du roy portées de deux angles (anges).

a Item fault pour faire les croisées d'augives, deux cens piez de pierre de ung pié carré, et huit cens pierres appellées pendans (4),

pour faire les dites voultes.»

Ainsi donc sous saint Louis aussi bien que du temps de Louis VIII, au XV siècle comme au XIV, comme au XVI, comme dans tous les auteurs qui ont écrit depuis Philibert Delorme jusqu'à la révolution, ogive n'a pas signifié autre chose que la nervure transversale des voûtes gothiques.

Pour ne laisser aucune incertitude dans les esprits, il est bon de dire tout de suite comment fut dénommé aux mêmes époques ce que notre erreur nous fait appeler ogive. Autant que j'ai pu le recueillir des textes, les anciens n'avaient pas de terme particulier pour cet objet. Arc tout seul paraît leur avoir suffi dans la plupart des cas, parce que l'arc brisé étant pour eux l'arc normal, ils n'avaient pas à

(1) Archives municipales de Rouen, registre A. 5, fel. 50, recto.

(3) Taillées en biseau sur les arêtes.

<sup>(2)</sup> C'est-à-dire les cherches et formerets. Les formerets sont les ares servant de supports à la voûte contre les murs; par cherches it faut entendre les grands cercles du cintre sur lequel devait s'opèrer la construction de la croisée d'ogives.

<sup>(4)</sup> C'est le nom, usité encore aujourd'hui, des pierres ou voussoirs qui forment la couverte des voûtes gothiques par-dessus les nervures.

craindre, en ne le déterminant pas, que leur laconisme engendrât la confusion. Que si, par exception, ils avaient à mentionner concurremment des arcs de diverses formes, ils se servaient d'épithètes pour établir la différence. Ainsi au XIII siècle, Villard de Honnecourt reconnaît des grands arcs ou arcs en plein cintre, apposés aux ares de tiers point ou arcs brisés à deux centres, et aux ares de quint point ou arcs brisés à quatre centres (1). Dans le document de 1398 publié par M. Lassus, on trouve arc empointié (2), qui me paraît être l'équivalent du pointed arch usité encore aujourd'hui par les Anglais. Le premier théoricien qui ait ressuscité les lois de l'architecture antique, Leone Alberti, appelle l'arc brisé, arcus compositus, parce qu'il est le produit de deux segments de cercles tirés de centres différents(3). Notre Philibert Delorme, postérieur d'un siècle à Leone Alberti, se sert de l'expression circonférence en tiers point qu'il dit emprunter au vocabulaire des ouvriers de son temps (4) : circonstance qui, jointe à l'emploi de la même expression par Villard de Honnecourt, me fait présumer que c'est cette expression même qui fut employée le plus généralement dans les chantiers pendant toute la durée de la période gothique. Quant aux auteurs du XVIIIe et du XVIIIe siècle, ils ont dit indifféremment arc aigu, arc brisé et arc gothique.

Mais tout ceci n'est qu'une parenthèse. La conséquence naturelle de ce que j'ai dit auparavant est de se demander s'il faut, dans la pratique, ramener le mot ogive à sa primitive acception, ou passer condamnation sur l'erreur qui en a dénaturé le sens et persévérer dans cette erreur?

L'habitude est si grande d'appeler ogives les arcs brisés, tant de mémoires et de traités sont farcis de cette dénomination et les esprits y sont faits déjà de si longue main, que je ne me dissimule pas ce qu'il y a de téméraire à la vouloir proscrire. Manquât-on d'autre raison, on aurait toujours pour soi l'adage : usus quem penes est arbitrium et jus et norma loquendi. C'est à cette considération que s'est arrêté M. Verneilh. Il termine l'article cité précédemment en recommandant

<sup>(1)</sup> Voy. la Revue Archéologique, L. VI, p. 169, 173.

<sup>(2) «</sup> Item l'autre costé de ladicte chappelle qui fait coste à l'église, a este reffendu du long d'icelle chappelle et de son hault; et en ce lieu sont estigez (disposés), deux pilliers estrayers (à ressants) et deux dosserez (pilastres) qui portent trois ars empointéez, bonez a ung lez et à l'autre (bivés sur leurs deux arêtes), lesquelles ars soustiennent les combles d'icelles église et chappelle. « Buttette des Comités, t. I, p. 53.

<sup>(3)</sup> De Re adificatoria, lib. III, c. xiii (Florence, 1485).

<sup>(4)</sup> L'Architecture . 1. IV, c. x.

de bien retenir le sens primitif d'ogive pour qu'on ne s'y trompe point lorsqu'on trouvera le mot écrit d'ancienne date; mais il veut aussi que l'on continue à s'en servir comme on a fait dans ces derniers temps, a parce que, dit-il, il est devenu indispensable à la terminologie, »

Quoique ignorant ce que c'est que la terminologie, je n'en crois pas moins bien saisir le sentiment de M. Verneilh, et volontiers je m'y associerais, si le nouveau sens donné à ogive ne constituait qu'une bévue; mais par une fatalité rare, il arrive que cette méprise choque grossièrement la raison des choses et qu'elle introduit dans

la science une anomalie par-dessus de la confusion.

L'ogive est un arc; transporter son nom aux autres arcs des monuments gothiques, c'est donner à entendre qu'il existe entre eux un rapport quelconque. Ce rapport, nous le savons déjà, ne peut pas être un rapport de fonction, puisque l'ogive est un support aérien sur lequel repose la voûte, tandis que les autres arcs sont des artifices pour fermer les évidements pratiqués dans la masse de la construction. Le rapport sera donc de forme. Or, il arrive que dans l'architecture gothique, lorsque tous les arcs sont de forme aigué, les ogives seules sont en plein cintre.

Quoique la notion soit élémentaire pour les praticiens, il peut se faire que beaucoup d'archéologues ne la possèdent point, et pour

cela j'v insiste.

Que le lecteur se suppose placé sous une voûte gothique : j'entends celle d'une église. S'il se met de biais dans la direction que suivent les ogives, il n'apercevra pas de brisure à leur sommet comme il en aperçoit au sommet des arcs doubleaux, entre lesquels se développent les mêmes ogives. Avec un peu de raisonnement aidé d'un peu de géométrie, il se rendra compte de cette différence. Chaque croisée d'ogives étant disposée, ainsi que je viens de l'exprimer, entre deux arcs doubleaux, l'une et l'autre ogive partent symétriquement du pied d'un des doubleaux pour aller de là chercher le pied de l'autre doubleau après avoir atteint en chemin l'élévation, ou, comme l'on dit, la hauteur de flèche commune aux deux doubleaux. L'ogive est donc une courbe dont les doubleaux à eux seuls déterminent les deux origines et le sommet, une courbe dont la condition est de passer par trois points fixés d'avance. Il n'en faut pas davantage pour reconnaître dans cette courbe un segment de cercle.

Quand je présente ainsi le problème, c'est par une vue purement théorique, car il est évident que dans la pratique c'est la forme des ogives qui a entraîne celle des arcs doubleaux, et non la forme des doubleaux qui a amené celle des ogives. Lorsqu'on imagina de faire porter les voûtes sur des arcs en croix, la géométrie appliquée à l'art. de construire n'allait pas au delà des résolutions du cercle. Les arcs les plus ouverts et, vu leur ouverture, les plus solides qu'on sût exécuter, étaient des bémicycles, et c'est de ceux là qu'on se servit pour faire la croix voulue. Quant aux arcs doubleaux qu'il fallait ouvrir dans le sens des angles de la croix, ces arcs étant de même flèche que les ogives , mais de corde plus petite, après divers tâtonnements, on s'arrêta à les former de deux segments de cercles tirés de centres différents et se coupant à la hauteur désignée par la flèche commune.

Notez encore que je ne veux point établir d'une manière absolue qu'on n'a jamais exécuté d'ogives en forme d'arcs brisés. Il y a des voûtes conçues de telle sorte qu'il a fallu recourir à cette forme. Aussi bien, si je me laissais aller à toutes les remarques que comporte cette partie de la construction gothique; j'aurais à signaler d'antres ogives qui, bien que parfaitement cintrées à leur sommet, ne sont pas cependant le résultat d'une seule révolution de compas, mais ont exigé pour leur tracé que l'on combinat entre eux les segments de plusieurs cercles de rayons différents. De telles digressions ne feraient qu'allonger la discussion sans profit pour l'objet que je me propose. Comme le cas allégué ci-dessus est celui de l'ogive le plus anciennement et le plus généralement employée, le principe que j'en ai tiré ne laisse pas que d'être vrai malgré les exceptions; et ainsi je suis tout à fait autorisé à dire que la forme normale de l'ogive est celle du plein cintre.

Revenons maintenant au point d'où nous sommes partis. Pour distinguer les arcs brisés de l'architecture gothique, des arcs en plein cintre usités dans le système d'architecture antérieur au gothique, nous appelons ces arcs des ogives; et voilà que les vraies ogives sont précisément des arcs auxquels les constructeurs gothiques ont donné la forme du plein cintre. Notre erreur est donc plus qu'un contre-

sens, c'est un contre-hon sens.

Quoi plus? Du moment qu'une impropriété de termes a pour consequence de nous conduire d'une manière si complète au paralogisme, il me semble impossible de ne pas s'en corriger aussitôt. Dès à présent donc, ma conclusion est qu'il faut se départir d'une habitude vicieuse, revenir à l'usage d'il y a soixante ans, appeler ogives les nervures transversales des voûtes gothiques, et arcs brisés ou gothiques, les arcs en pointe qu'on a trop longtemps gratifiés du nom d'ogives.

Mais, dira-t-on, si nous renonçons au nouveau sens d'ogive, que deviendront notre art ogival, notre architecture ogivale, et le reste?

Avant de s'inquiéter de ce que deviendront ces choses-là, voyons ce qu'elles sont aujourd'hui, ce qu'elles étaient hier. Si des personnes peuvent conserver encore des regrets après la démonstration qui précède, celle qui va suivre sera, je l'espère, de nature à briser ces der-

niers liens d'un attachement mal placé,

Après qu'on s'est trompé d'une manière si complète sur le sens et sur l'application du mot ogive, on a fait de l'ogive, prise pour équivalent d'arc brisé, le caractère distinctif d'un système d'architecture. On s'est dit : « Tous les édifices qu'on a appelés gothiques jusqu'à présent, portent improprement ce nom, puisqu'ils ne sont ni de l'ouvrage, ni de l'invention des Goths. Cherchons dans la considération de leur architecture un vocable qui leur convienne mieux. Cette architecture n'admet point d'autres baies ni d'autres arcades que des baies ou des arcades en ogive : appelons-la ogivale, pur opposition à l'architecture romane ou en plein cintre qui l'a précédée.

Rien de plus séduisant, je commence par l'avouer, que la doctrine qui fait résider la différence du roman et du gothique dans la forme des baies. Il vous suffit de savoir que le plein cintre règne dans l'une, tandis que les arcs brisés sont le partage de l'autre, et vous voilà en état de prononcer sur l'âge des monuments. Que si vous tronvez à la fois, dans un même édifice, l'arc brisé et le plein cintre, vous avez, pour classer cet édifice, le genre intermédiaire romanoogival ou ogicalo-roman, qui participe au caractère des deux architectures, n'étant que la transition de l'une à l'autre, la pratique des constructeurs romans qui commençaient à créer le système ogival en întroduisant cà et là des arcs brisés dans leur ouvrage. Telle est dans sa simplicité la doctrine professée aujourd'hui.

On la professe universellement, mais il s'en faut qu'à l'user on la trouve telle qu'elle justifie le respect qu'on lui porte. Les écrits de ceux de ses adeptes qui savent observer, en sont plutôt la réfutation que l'application, tant ils sont nourris de faits qui la contredisent. Toutefois les remarques défavorables à sa validité ont beau se multiplier, elles ne forment point de corps, elles ne deviennent entre les

mains de personne la matière d'une thèse contradictoire.

Déployant bannière contre ce symbole d'une foi surannée, j'aurais beau jeu à montrer quels accrocs il a déjà reçus de ses propres adhérents : mais la brièveté à laquelle je vise, me fait trouver préférable un énoncé pur et simple, où les faits dégagés de tout commentaire sur leur provenance, se présenteront avec la seule éloquence du nombre et comme en ordre de bataille.

Je commence par arrêter mes yeux sur le midi de la France. Là, dans toute la circonscription de l'ancienne Provence, existent des églises d'un aspect tellement séculaire, tellement peu gothique, que la tradition s'obstine encore, à faire de la plupart, des temples romains, appropriés aux besoins du christianisme. Toutes, cependant, offrent l'emploi de l'arc brisé à leurs voûtes, et plusieurs aux arcades de leur grande nef. De cette catégorie, sont la cathédrale abandonnée de Vaison, celles d'Avignon, de Cavaillon, de Fréjus; la paroisse de Notre-Dame, à Arles, les églises de Pernes, du Thor, de Sénanque, etc., etc. Et il n'y a pas à dire que dans ces édifices les brisures annoncent une tendance au gothique. Les produits visiblement plus modernes de la même école, comme, par exemple, la grande à l'aise de Saint-Paul-Trois-Châteaux, se distinguent par la substitution du plein cintre à l'arc brisé.

Si remontant le Rhône, je me transporte dans les limites de l'antique royaume de Boargogne, je vois se dérouler depuis Vienne jusqu'au conde de la Loire et jusqu'aux Vosges, une autre famille d'églises on ne peut pas plus romanes, qui admettent invariablement la brisure à leur voûte et à leurs grandes arcades intérieures. La somptueuse basilique de Cluny était le type de ces monuments dont il reste encore des échantillons à Lyon (Saint-Martin-d'Ainay), à Grenoble (vieilles parties de la cathédrale), à Autun (Saint-Ladre), à Paray-le-Monial (église du prieuré), à Mâcon (ruines de Saint-Vincent), à Beaune (Notre-Dame), à Dijon (Saint-Philibert), à La Charité-sur-Loire, etc., etc. La date de toutes ces églises se place entre 1070 et 1130.

En Auvergne où le roman du XII siècle offre constamment le plein cintre, je trouve qu'on s'est servi au XI d'arcs brisés. Ce sont de tels arcs qui relient les supports et qui déterminent la voûte de Saint Amable de Riom, édifice dont les grossières sculptures attestent une antiquité que ne surpasse celle d'aucune autre construction de la même province.

En Languedoc, la cathédrale ruinée de Maguelone nous offre l'arc brisé dans ses plus anciennes parties qui sont du XIº siècle; et à l'extrémité opposée du pays, sur la frontière de l'Aquitaine, vous trouvez les arcs brisés du cloître de Moissac qui portent la date de 1100.

Passons aux curieuses églises à coupole du Périgord et de l'An-

goumois dont saint Front, le plus ancien type, est antérieur à 1050. Les grands doubleaux sur lesquels porte leur système de

converture sont partout des arcs brisés.

En Anjou, accouplement de l'arc brisé et du plein cintre dans des constructions bien antérieures à l'âge dit de transition. Les plus anciennes parties de Notre-Dame de Cunault, qui appartiennent au XI siècle, sont dans ce cas.

Et la nef de la cathédrale du Mans : antérieurement à la période convenue de la transition, elle a été reconstruite avec des arcs brisés par-dessus les ruines encore distinctes d'un édifice en plein cintre

qui s'était écroulé.

Et notre église de Saint-Martin-des-Champs, la plus ancienne de Paris (je lui donne le pas sur Saint-Germain-des-Prés à qui des restaurations sans numbre out fait perdre son caractère primitif), notre église de Saint-Martin-des-Champs dans le sanctuaire de laquelle il est impossible de ne pas voir l'ouvrage consacré avec tant de solennité en 1067, présents le roi Philippe 1º et sa cour : les baies de ses fenêtres sont brisées à l'extérieur, et à l'intérieur toutes ses arcades.

Est-ce que la même forme pe se retrouve pas au tympan de la porte à droite du grand portail de Notre-Dame, que l'abbé Lebeuf a très-bien reconnu être un morceau rapporté de l'église précédente, rebâtie tout au commencement du XII siècle?

En allant au nord de Paris, surtout quand on a atteint la vallée de l'Oise, on rencontre tant d'édifices du XI siècle qui offrent on des arcades, ou des arcs-doubleaux, ou des fenêtres d'un cintre brisé, qu'on peut poser le principe que cette forme d'arc est caractéristique du roman de ce pays-là. Je renvoie aux églises de Saint-Vincent de Senlis, de Villers Saint-Paul, de Bury, de Saint-Etienne de Beauvais, de Saint-Germer, etc., etc.

La nef de Saint-Remi de Reims, la crypte de Saint-Bavon de Gand (antrefois Saint-Jean), la croisée de la cathédrale de Tournay, la chapelle dite des Templiers à Metz , l'église de Sainte-Foi à Schélestadt, nous montrent l'arc brisé employé en Champagne, en Flandre, en Hainaut, en Lorraine, en Alsace, des le XI siècle.

Enfin dans la Normandie, qui a fourni les exemples sur lesquels se fonde l'attribution exclusive du plein cintre au roman, ne voit-on pas les exceptions se multiplier à mesure que les monuments sont étudiés davantage ? Combien M. de Caumont lui-même n'en a-t-il pas signalé : Il suffit de lire les fragments de sa statistique des églises

da Calvados, qu'il a publiés jusqu'ici dans le Bulletin Monumental. Or, une étude semblable accomplie sur les églises de la Manche, de l'Orne ou de la Seine-Inférieure, ne laissemit pas non plus que de fournir un contingent très-défavorable à la règle acceptée: témoin la collégiale de Mortain, les plus vieilles parties de la Trinité de Fécamp et d'autres constructions qu'on ne peut pas ne pas attribuer au XI siècle. Je me tais sur les enthédrales de Séez et de Coutances, qui sont depuis trante ans l'objet d'un coost célèbre, les uns soutenant qu'elles sont contemporaines du duc Guillaume le Bâtard, les autres combattant à bon droit cette opinion, mais ne pouvant la renverser parce qu'ils n'y opposent que la raison insuffisante de leur ogive employée dans ces deux édifices : de sorte que le débat dont je parle a prouvé déjà non-seulement la fausseté de la règle à cause des monuments qui la contredisent, mais encore l'impuissance où l'on est, avec elle, de mettre hors de contestation l'âge des monuments pour lesquels elle est vraie.

En somme, les faits nombreux que je viens d'indiquer et que je multiplierais encore s'il était nécessaire, peuvent se résumer par le

peu de mois que voici :

L'arc brisé a été employé d'une manière systématique dans une bonne moitié de nos églises romanes, tandis que l'autre moitié est

sujette à présenter accidentellement la même forme d'arc.

Donc en supposant que ogive et ogival pussent légitimement

s'appliquer à l'arc brisé et aux constructions pourvues de cet arc, quantité d'églises romanes scraient ogivales. Donc ces mots, avec le sens qu'on y attache aujourd'hui, n'ont pas la vertu d'exprimer la

différence qu'il y a entre le roman et le gothique.

Seraient-ils plus applicables si on les ramenait à leur acception primitive? En d'autres termes, étant reconnu que egive signifie la membrure transversale des anciennes voûtes, pourrait-on établir sur la présence de ce détail de construction, la distinction des deux geores dont il s'agit, et par conséquent regarder comme synonyme de gothique, l'architecture ogivale qui scraît celle non plus des monuments où règne l'arc brisé, mais de ceux dont la voûte est montée sur croisée d'ogives? Hélas! non; et quelque tempérament que proposent les défenseurs d'ogival pour maintenir la science sur ce porte-à-faux, ils n'aboutiront à rien d'efficace. Sans doute c'est un caractère architectonique très-remarquable que celui de la croisée d'ogives; cependant il n'appartient point exclusivement aux églises gothiques : je citerais au moins un tiers de nos églises romanes qui

le possèdent, à commencer par celles de la Normandie; de sorte que s'il y a quantité de constructions qu'on peut dire ogivales parce que leur voûte repose sur des croisées d'ogives, il n'y a pas d'architecture qu'on soit autorisé à appeler ogivale par opposition à une autre architecture fondée sur un principe différent. Applicable à tous les individus du genre gothique et à beaucoup de ceux du genre roman, l'adjectif ogival, quelque sens qu'on lui donne, n'est donc

pas bon pour exprimer la différence des deux genres.

Du moment que l'abus d'ogival ressort des faits d'une manière si évidente, il faut bien rendre à l'architecture qu'on a cru caractériser par cette épithète, son ancienne dénomination de gothique. Cette dénomination, je le sais, n'implique pas une notion historique exacte; mais elle a pour elle la consécration du temps; tout le monde sait ce qu'elle veut dire, par conséquent il est impossible qu'elle donne lieu à des malentendus. Elle ne peut pas non plus impliquer de contradictions, puisque les Goths n'ont rien bâti dans un système d'architecture qui leur fût propre. Mais son grand, son incomparable avantage est de ne pas consacrer de théorie mensongère, de ne pas saisir les gens d'un prétendu critécium qui les expose à donner dans les conclusions les plus fausses.

Je me résume : j'ai démontré qu'on s'est mépris sur le sens d'ogive, j'ai démontré qu'on s'est mépris sur la valeur architectonique de l'objet réputé être l'ogive, et j'ai démontré encore que la véritable ogive elle-même n'aurait pas ce caractère architectonique : c'est tout ce que j'avais promis au début de cette dissertation. Néanmoins je seus que ma tâche n'est pas finie, et que j'ai touché un point qui demande autre chose que la solution négative qu'il a reçue de moi. Si la différence du roman et du gothique ne réside pas dans la forme des arcs, ni des voûtes, où réside-t-elle donc? Je me propose d'examiner cette

question dans un prochain article.

JULES QUICHERAT.

## MUSÉE DES THERMES

## ET DE L'HOTEL DE CLUNY (1).

La Revus Archéologique a déjà signalé la découverte d'un certain nombre de figurines en bronze, de bijoux antiques et d'objets précieux de diverses époques trouvés dans les travaux de canalisation du petit bras de la Seine dans Paris, depuis la pointe de l'île de la Cité inscripte.

Cité jusqu'au Pont-Neuf.

Ces objets, si curieux pour l'archéologue, ont été pour la plupart acquis par le musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny, et la planche 137 que publie aujourd'hui la Revue, offre la reproduction de quelques-uns d'entre eux dont nous donnons une simple description qui suffira pour les faire connaître aux personnes qui

s'occupent de ces sortes d'antiquités.

La figurine de Mercure qui occupe le milieu de cette planche a dix centimètres de hauteur; elle est en bronze. Le dieu est coiffé d'un pétase ailé; une chlaena attachée sur son épaule et dont les plis retombent sur son bras gauche, laisse le devant de son corps entièrement nu; à l'exception des mains qui sont très-oxydées et dont la droite paraît tenir un objet que nous ne pouvons préciser, cette statuette est légèrement endommagée; la tête et la poitrine sont d'une belle conservation. Elle a été trouvée près du Pont-Neuf.

La bague de fiançailles placée à gauche (n° 1), est en or ciselé et rehaussé d'émaux. Ce petit bijou du XVI\* siècle est formé de deux anneaux accouplés qui se terminent par un double chaton de forme pyramidale; il est encore fixé sur un lit de cailloux cimentés entre

eux par le temps et l'action de l'eau.

L'ornement placé au-dessous (n° 4) se compose d'une plaquette en argent à trois faces qui supporte, au moyen de chaînettes, un Saint-Esprit en même métal ; il a été trouvé dans le même endroit

<sup>(1)</sup> Voyez pour l'origine de ce musée et l'histoire des bâtiments qui le renferment, la Revue Archéologique, t. I. p. 18 et suiv.

que la petite mesure en plomb aux armes de France (nº 5), qui date du XV siècle. Ces deux objets sont reproduits aux trois quarts de leur grandeur.

L'épée gallo-romaine en bronze, à double tranchant, que l'on voit au bas de la planche, a été découverte plus loin, dans le lit de la basse Seine. Sa longueur atteint près de quatre-vingts centimètres.

Quant à la bague en argent doré qui se trouve reproduite sous le n° 3, elle a été trouvée aux Célestins, dans les fouilles faites sous la chapelle en 1848. Ces fouilles avaient amené la découverte d'un grand nombre de tombes en plomb d'une parfaite conservation et entre autres de celle qui renfermait encore les restes de la duchesse de Bedford, à en juger par l'inscription suivante gravée en creux sur une plaque de plomb;

Gourgar fille de seu très hault et puissat prince le Bourgar fille de seu très hault et puissat prince Ichan duc de Courgar conte de Flandres dartois et de Courgar same de très hault et puissat prince Ich, goudnat et regent le royme de France duc de Cedsord qui trespassa en lostel de Courbon a Paris le riiije jour de novembre mit quatre cens trente deux.

Cette inscription a été conservée avec soin et déposée au musée de l'hôtel de Cluny en même temps que de nombreux fragments d'architecture coloriés qui proviennent aussi des fouilles faites sur l'emplacement du couvent des Célestins.

Le musée de Cluny s'est encore enrichi d'un grand nombre d'objets précieux provenant des diverses collections qui ont été mises en vente pendant ces deux derniers mois. Nous citerons plusieurs pièces de faience des fabriques françaises et italiennes qui faisaient partie de la collection Préaux, ainsi que de celle de M. Debruge-Duménil; parmi ces faiences se trouvent quelques beaux plats à reflets métalliques, une charmante figure de la nourrice de Bernard de Palissy publiée dans la Description da Musée céramique de la manufacture de Sèvres, par MM. Brongniart et Riocreux, atlas, pl. xxxv, n° 5, et de nombreux échantillons de l'art du XVI siècle.

La vente du cabinet de M. Irisson a fourni au musée de l'hôtel de Cluny l'occasion d'acquérir une suite fort remarquable de verreries de Venise, au nombre desquelles se trouvent plusieurs coupes émaillées en couleurs d'une dimension extraordinaire, des aiguières en verre soufflé et de curieux spécimens de la verrerie vénitienne

peinte et dorée.

Outre ces diverses acquisitions, les collections de l'hôtel de Cluny se sont enrichies de plusieurs chapes et chasubles des XV et XVI siècles, brodées en or aux armes de France et de Bretagne, ainsi que de quelques tableaux en tapisserie d'or et de soie du XV siècle; un beau portrait sur bois de Henriette de Balzac d'Entragues, marquise de Verneuil, née en 1579, fille de François de Balzac et de Marie Touchet; une ceinture de chevalier du XIV siècle, en argent doré, qui provient de la collection Debruge-Duménil; plusieurs beaux colfrets en ivoire, en bois sculpté et en pâtes italiennes des XV et XVI siècles; des bas-reliefs en ivoire des mêmes époques, quelques vitraux et enfin une série fort importante, quoique incomplète, des poids des villes de France, parmi lesquels il s'en trouve un certain nombre de Nimes, de Toulouse, de Castres et autres villes du midi de la France,

## INVENTAIRE

BES

## TABLEAUX, LIVRES, JOYAUX ET MEUBLES

DE MARGUERITE D'AUTRICHE, FILLE DE MARIE DE BOURGOGNE ET DE MAXIMILIEN, EMPEREUR D'ALLEMAGNE (1).

> VAIT ET CONCLUD EN LA VILLE D'ANVERS LE XVII D'AVEIL IS Nº 3XIIII.

134. Ung petit tableau vieux où la representation de feu le roy dom Phelipe et de Madame, du temps de leur mynorité et portraiture, habillez de drapt d'or.

135. Ung aultre tableau double, assez vieux, figuré de la passion Nostre Seigneur et aultre mistère, donné à Madame par MS. le contre d'Hoestrate. (On lit en marge : délivré au prieur et religieux de Broux. Voir nº 112.)

136. Ung double tableau, en l'un est Nostre Dame et l'autre le cardinal de Liegne, laquelle Nostre Dame a este délivrée audit cou-

vent de Broux et le cardinal demore par decha.

137. Ung aultre bon tableau de la portraiture d'ung Espaignol habillé d'ung manteau noir, joincé de velours noir, ayant une petite chayne à son col, ayant aussi une fauce parruque.

138. Ung aultre tableau exquis, où il y a ung homme avec une

teste de cerf et ung crannequin au milieu et le bandaige (2).

139. Ung cruxifis, joignent ledit tableau, fait de la main de maistre Jaques; au pied de la croix sont deux testes de mors et une teste de cheval.

(1) Voir plus hant, p. 16.

<sup>(2)</sup> Cet article est accompagné, dans l'inventaire de 1516 , de la remarque suivante : « Fait de la main de feu maistre Jacques de Barbaris. » Voir l'article nº 139.

140. Ung aultre petit tableau de la pourtraiture du contrôleur

141. Ung aultre tableau de MS. sainct Anthoine tenant ung livre et une bericle en sa main et ung baston soubz son bras, le fond de bocaige et estranges figures de personnaiges (2) (en marge : délivré aux prieurs et religieux de Broux. Voir n° 112.)

142. Ung aultre tableau de Nostre-Dame, à deux feullets, esquelx sainct Jehan et saincte Barbe, Adam et Éve son painctz (3).

143. Une petite Nostre Dame fort bien fête, à un manteau rouge, tenant une heures en sa main, que Madame appelle sa mignonne (4).

144. Ung aultre petit tableau de Nostre Dame tenant son enfant, lequel tient une petite patenostre de coral en sa main, fort anticque, ayant une fontainne emprès elle et deux anges tenant ung drapt d'or figuré derriere elle (5).

145. Ung aultre tableau de la passion de NS., fait de Illyminure, à l'entour duquel sont les vij paroles que NS. profera en la croix, ledit tableau de bois de cyprès.

146. Ung petit tableau de ND., sur ung champt de damas verd, tenant son enfant.

147. Ung petit enfant de terre cuyte, tenant sa main senestre sur sa poctrine, dormant.

148. Receu, puis c'est inventoire fait, ung double tableau : en l'ung est Nostre Dame habillée de bleu, tenant son enffant droit, et en l'autre Madame à genoulx adorant ledit enffant.

<sup>(1)</sup> Nous trouvens le nom du peintre dans l'inventaire de 1516 : « Ung visaige du contrerolleur de Madame, fait de la main de Michiel (Coxie) sur ung petit tableaul. »

<sup>(2)</sup> Les estranges figures indiquent que l'article suivant, tiré de l'inventaire daté de 1516, désigne le même tableau : « Ung moyen tableau de sainet Anthoine qui n'a couverture ne feullet, qui est fait de Jheronimus Bosch et a esté donné à Madame par Jhoane, femme de chambre de madame Lyonor. »

<sup>(3)</sup> Dans l'Inventaire de 1516 on lit après cette description : fait de la main de maistre Hans (Hemling).

<sup>(4)</sup> L'inventaire de 1516 décrit ce tableau alusi qu'il suit : « Une petite Nostre Dame disant ses heures , faicte de la main de Michiel (Coxie) que Madame appelle sa mignonne et le petit Dieu dort, »

<sup>(5)</sup> L'inventaire de 1516 ne donne pas le nom du peintre, mais il décrit ce tableau ainsi: « Une petite Nostre Dame, faite de bonne main, estant en un jardin où il y a une fontaine. » La petite Vierge de la collection Van Ertborn, du musée d'Anvers, répond très-bleu à ces deux descriptions.

### AULTRES PIÈCES DE BRODURE ET AULTRES TABLEAUX ET PAINC-TURES ESTANS DEDANS LES ARMAIRES.

(Je ne citerai, parmi les tableaux faicts de brodure, que le nº 149, il suffira pour montrer que c'était bien l'équivalent de peintures.)

149. Ung tableau de hrodure, du chief de NS., à une couronne d'espine, fêtes de fil d'or et d'argent, qui se clot à deux feullets, doublé des deux costés de satin noir, ferré de iiij ferrures d'argent, au commencement de l'ung des feulletz est escript : vere langores nostros, etc.

150. Ung riche et fort exquis double tableau de Nostre Dame, doublé par dehors de satin brochier et monseigneur le duc Charles de Bourgogne, painct en l'ung des fulletz, estant à genoux, habillé de drapt d'or, à ung cousin de velours noir et une heure estant sur son siège devant luy, le bors dudit tableau garnis de velours verd, avec trois ferrures d'argent doré servant audit tableau.

151. Ung double tableau de bois de cyprès, en l'ung est portraict l'assunption Nostre Seigneur et en l'aultre l'ascencion de Nostre

Dame, suquel tableau il y a deux ferrures d'argent (1).

152. Item en une petite boite, en forme de liette de bois, il y a xxij petits tableaux , fait comme il semble tout d'une main , dont la paincture est bonne, de grandeur et largeur ung chacun d'ung tranchoir, figurez de la vie NS, et aultres actes après sa mort. Le premier est figuré de la temptation fête à NS, par le diable : 153, le ij comme NS, estoit en une navière avec monseigneur sainct Pierre qui pescheoit; 154, le iij la transfliguracion NS,; 155, le iiij du baptesme NS. ; 155 bis. le v\* comme NS. preschoit en sa montaigne où il repust le peuple de v pains et iij poissons; 156. le vje comme NS. transmua l'eau en vin en une nopces; 157. le vije comme une poure femme demanda mercy à NS. ; 158. le viij\* comme NS. estoit en l'hostel du pharisien où la Magdelaine luy vint laver les piedz; 159, le ix comme NS, vint en Jherusalem le dimanche des palmes; 160, le x comme NS, russucita le ladre; 161. le xje comment NS, fist sa sayne; 162. le xij\* comme NS. fust prins au Jardin d'Olivet; 163. le xij\* comment NS. fust amené devaut Pilate liez de cordes; 164. le xiije comme NS. estoit assys sur une chaiere où les juifz le deschacheoient ayant la face

<sup>(1)</sup> L'inventaire de 1516 porte : de la main de Michiel (Coxie),

couverte; 165. le xv\* la descendeue de NS. aux enfers; 166. le xvj\* comme les trois Maries vindrent au sépulcre NS. 167. le xvij\* de l'aparision de NS. à la glorieuse Magdelayne; 168. le xvij\* comment deux des appostres de NS. le cogneurent à la fraction du pain; 169. le xix\* comment MS. sainct Thomas renerendoit NS. pour pouvoir toucher la plaie de son coustel; 170. le xx\* comment NS. envoya le Sainct Esperit sur ses glorieux appostres; 171. le xxj\* aux portraitures de monscigneur sainct Michiel et sainct Gabriel; 172. le xxij\* est painct MS. sainct Jehan, sainct Jaques, sainct Pierre et sainct Pol.

173. Ung tableau de Nostre Dame assise en ung tabernacle de massonnerie assez hautelet.

174. Ung petit tableau carré de la Trinité à ung tabernacle de menuiserie et grande multitudes d'anges des deux costés. Le aucuns tenant la croix et aultres figures de la Passion (1).

175. Ung petit tableau, qui se clot à ang fullet, painct de noir, de la portraiture de l'empereur Fredericq, III° de ce nom, la robbe de damas à couleur de pourpre, à ang bouton d'or devant, pourtant ung bonnet rond; le fond dudit tableau d'asul (2).

176. Ung anître petit tableau de cypres de l'histoire du roy David

et de Golias.

177. Une mapemonde en parchemin.

178. Item iiij chiefs de paincture, fête de blanc et noir, en papier, comme patrons enroolés ensemble. Les deux de NS, et sainct Pol et les aultres de sainct Jehan et Moyse.

179. Deux portraitures de Jhernsalem, l'une en papier paincte

et l'aultre imprimée sans paincture.

180. La portraiture du chief de la fille du roy d'Angleterre, en parchemin.

181. Une saincte Marguerite en toille habillée de damas noir, le fond d'asul.

182. La portraiture en parchemin d'une dame, le fond de verd.

183. Une fantasie d'ung homme courant en poste sur ung cheval blanc, ayant deux bras nuz, devant son cheval et une devise en ung rondeau et une marguerite en chief.

(1) Voici l'article de l'inventaire de 1516 - « Ung petit tableaut de la Trinité, fait de la main de Rougier (Roger Van der Weyden) aussi vieuts. « L'absence de description me fait hésiter entre ce numéro 174 et le numéro 198.

(2) Cette expression « paînct de noir » trouverait son commentaire dans la manière dont est décrit le même tableau dans l'inventaire de 1516 : « Le visaige de l'empereur Frédérick en ung petit tableaul noir, »

184. Ung livre en papier, à unze patrons, painct légièrement sur fond bleu.

185. Ung aultre livre en papier, où il y a ix rondeaux, en chacun il y a une teste d'homme de noir et blanc; ledit livre couvert de cuyr.

186. La portraiture du sainct suaire de NS. fêtes en toille.

187. Ung plat coffre de bois dedans lequel il y a plusieurs painctures fêtes et enpreinte.

188. Une mapemonde en parchemin.

189. Une toille paincte de xv visaiges que d'hommes que femmes, le fond d'asul.

AULTRES MEUBLES ESTANS DEDANS LE PETIT CABINET, JOINGNENT LA CHAMBRE A CHEMYNÉE, TIBANT SUR LA GALLEBIE DE LA CHAPPELLE.

(Je ne cite pas trois heures enluminées, ni un livre parlant de Ypolite Rayenne de Cuhis depuis nommée Amazeon. Voici les trois autres articles:)

190. Item ung aultre livre, escript en latin sur parchemin, de lettres au mole, faisant mencion des illes trouvées, couvert de satin de Bruges verd et dessus la dicte couverte est escript quatre lignes de lettres d'or en latin.

191. Ung aultre livre en parchemin, couvert de satin verd, parlant de l'entrée de madame Claude, Royenne de France, en la cité de Paris.

#### PAINCTURES ESTANS DEDANS LEDIT PETIT CABINET.

192. Ung tableau d'ivoire taillé, bien ouvré de la Passion de Nostre Seigneur et aultres figures, qui se clot à deux feulletz, esquelx sont painetz feuz messeigneurs les ducs Philippe et Charles de Bourgogne.

193. Ung petit tableau de bois de cyprès d'ung personnaige portant la Thoison d'or et habit d'ung chevalier de l'ordre de la dite Thoison,

estant espuié (appuyé) sur ung baston.

194. Ung aultre petit tableau de Nostre Dame, pourtant une couronne sur son chief, assise sur un croissant, le fond du tableau doré.

195. Ung aultre tableau de la portraiture de l'empereur Maximi-

lien, tenant deux fleurs d'ulletz en sa main, habillé de drapt d'or, portant la Thoison.

196. Ung petit tableau de Nostre Dame, pendant à ung petit fillet de soye rouge, ayant une patenostre de courat rouge en son

bras, le fond doré (1).

197. Ung aultre petit tableau de Nostre Dame d'ung costel et de sainct Jehan l'évangeliste et de saincte Marguerite tirez après le vif du feu prince d'Espaigne, mary de Madame, aussi après le vif de ma dite Dame (2).

198. Ung aultre double tahleau, en l'ung est Nostre Seigneur pendant en croix et Nostre Dame embrassant le pied de la croix et

en l'autre l'histoire de la messe MS. sainct Grégoire (3).

199. Ung aultre tableau vieux de Dien le Père, tenant son filz nuz entre ses bras, le Sainct Esperit en forme conlombe entre Dieu le Père assiz sur ung arc en ciel et une pomme ronde soubz les pieds de NS.

200. Ung aultre bien petit tableau de bois, où il y a une teste d'ung homme eslevée avec certaine escripture des deux lignes, fête

sur couleur rouge et est bien de petite valeur.

201. Une petite Nostre Dame en papier, fête de Illyminure, tenant son fils, son habit d'asul et une petite bande dessus bordée d'ung petit borc d'argent de bassin.

202. Ung petit tableau d'ivoire, à ung vieux personnaige pourtant la thoison d'or, les quatre coins dudit tableau d'argent doré et sur

ung chacun ung fusil pendant à une petites chaine d'argent.

203. Ung aultre petit tableau carré, d'argent doré, le fond d'esmail rouge, à ung personnage ayant le visaige fait d'ung camehu, derrière lequel tableau est escript le duc de Berry.

(1) Les nº 135, 173, 19; et 196 répondent, chacun, à chacun de ces trois articles de l'inventaire de 1516 : 1. Une petite Nostre Dame fait de la main de Dirick (Stucebout), 2. Ung petit tableaut de Nostre Dame, bien vieulx de la main de Foucquet, ayant estny et couverture. 3. Ung tableaut de Nostre Dame, du duc Philippe qui est venu de Maillardet, couvert de satin bronché gris et ayant fermaulx d'argent doré et bordé de velours vert. Fait de la main de Johannes (Jean Van Eyck). 4. Une bien petite Nostre Dame de illuminure, de la main de Sandres.

(2) L'inventaire de 1516 décrit ainsi ce tableau : « Ung bien petit tableaut à double feullet de la main de Michiel (Coxie) de l'ung des coustez de Nostre Dame...., de l'autre costez d'ung sainet Jehan et de sainete Marguerite : faix à la semblance du

prince d'Espaigne et de Madame.

(3) Voici le nom du peintre d'après l'inventaire de 1516, beaucoup moins détaillé que ceini-ci, mais plus explicite sur les auteurs de ces peintures parce qu'il a été rédigé sous les yeux de l'archiduchesse elle-même : « Ung pent lableau d'ung cruse-fix et d'ung sainct Grégoire. Fait de la main de Rogier (Van der Weyden). »

204. Ung myroir, assiz en gaie (jais) noir, fait en manière de cueur, et de l'antre costel ung cueur en presse sur une marguerite.

205. Ung aultre myroir petit, en forme de losanges, de petite

206. Ung petit sainct Jaques, taillé de geitz noir, assiz sur ung pillier de mesme, à trois coquilles en chiefz,

207. La portraiture de feu monseigneur de Savoie, taillée en bois, bien fête. La portraiture de Madame semblablement taillée en bois, aussi bien fête.

### MÉDAILLES.

208. Une medaille d'estain, d'ung coustel la portraiture du roy d'Arragon et de l'aultre un roy tenant une espée fichée dedans trois couronnes.

209. Une autre médaille d'argent doré, de Madame d'ung coustel, et de l'aultre une femme à moitié nue.

210. Ung teston d'argent, où le duc Philibert est d'ung coustel et de l'aultre dame Yolent.

212. Diverses médailles de plomb, de leton, cuyvre et aultre gros métal estant à ung coffre.

(Elles ne sont pas décrites avec détail et n'offrent aneun intérét. On voyait dans le même cabinet :)

213. Ung oyseau mort, appellé oyseau de paradis, envelopé de talletas, mis en ung petit coffret de bois.

214. Une petite tablette de bois, à x fulletz, en laquelle il y a plusieurs painctures de patrons, bien fête au pinceau.

215. Cinquante et une cartes toutes rondes, richement painctes d'or, d'asul et aultres couleurs estant en une boite ronde de cuyr.

216. iiij xj cartes de papier, carréez, figurés de diverses bestes, oyseaux et aultres painctures.

217. ix petiz crousetz de porcelayne, comprins ung moien.

218. Ung Jesus taillé en mabre.

219. Ung tableau où est feu monseigneur le duc Charles d'ung costé et de l'aultre feue madame Ysaheau de Portugal, les bois dorez, painet au dehors de noyr.

220. Deux tableaux reçus de maistre Jehan le paintre, semblables, en l'ung est Nostre Dame et en l'aultre MS, de Ligne, BACGUES, MENUTEZ (MINUTIES) DE VAICELLE, ESTANS AU CABINET EMPRÈS LE JABDIN OU SONT LES CORAULX, LE TOUT D'ARGENT.

221. Ung escequier (échiquier) d'argent, carré, le bors doré, hien ouvré, avec les armes de Savoie ès quatre coins et xxxij petiz personnaiges d'argent servant d'eschaiz audit tableau.

222. Une esguière de cristalin, garnie d'argent doré, bien ouvrée,

avec une couronne d'argent sus le couvecle.

223. Une aultre esguière de porcelayne, sus gris, garnie, le couvecle, le piez et le manche, d'argent doré bien ouvré.

224. Deux aultres esguières d'une sorte de porcelayne bleue gar-

nies les convecles d'argent doré.

225. Une hericle (lunettes), garnie le manche d'argent et au dessus dudict manche ung petit lion douré, pour lyre sur ung livre

### AULTRES MENUTEZ, ESTANS AUDIT CABINET, SANS ARGENT.

226. Deux potequins, une fiole et deux flacons de pate cuyte, dorez et bien ouvrez.

227. Ung beau gobelet de porcelayne blanche, à couvecle, painct à l'entour de personnaiges d'hommes et femmes.

## (Jomets cinq articles de Reloge de léton doré.)

228. Ung hercules de cuyvre, tout nuz, tenant en sa main une masse à trois bastons tortillés.

229. Ung enfant assis sur ung cheval de cuyvre, sans bride, ni

harnast, painct de noir.

230. Ung tablier garnis d'ivoire, eschequeter d'ung costel blanc et noir et de l'aultre costé pour joué au plus de poins et il y a une petite quehue de serpent de mesme pour joué ausdiz poins.

231. Deux escuelles, l'une moienne, toutes deux d'ung beau bois vernis, les hors dorez à manches, les fondz painct d'or et de verd,

venues des Indes.

## (Je crois inutile de citer plusieurs échiquiers et tabliers.)

232. Une mort sête d'ivoire, droite entre trois petits pilliers, tenant une escripteau en sa main.

233. Une petite liette, le fond d'asul, les bors verd où il y a

les personnaiges suyvans, assavoir : Saturnus, Jupiter, Mars, Sol, Venus, Mercurius et Luna.

234. Ung cheval de bois, bien taillé, sans selle, ni harnast.

(Je passe plusieurs jeux d'échecs d'ivoire, de cassidoine, de bois peint.)

235. La portraiture de feu Conralt, fol de l'empereur, taillé en bois.

236. La portraiture en toille d'ung jeusne enfant, tenant ung papegay sur sa main, habillé d'ung séon cramoisy, quilete de drapt d'argent.

237. Une aultre paincture d'ung petit enfant plourant, ayant une

petite banière devant luy.

238. Ung petit tableau d'une jeusne dame fête sur papier colé, le fond rouge, son habit de drapt d'or, à ung escuson en chief, aux armes de Savoie.

AULTRES MENUTEZ, ESTANS AU PETIT CABINET, OU SONT LES CORAULX ET JARDIN DE FLEURS DE SOIE , FIL D'OR ET AULTRES CHOSES FAIT A L'ESGULLE, DONT S'ENSUYT LES PIÈCES ESTANS D'ARGENT.

## S'ENSUIT LES CORAULX ET AULTRES CHOSES.

239. Deux myroir de pate cuyte, bien ouvrez et dorez, ayant chacun ung boton et hoppes y pendans.

240. Deux grosses pommes et ung concombre, de terre cuyte,

painctz.

- 241. Ung beau tableau auquel est painct ung homme et une femme nuz, estant les piedz en l'eaue, le premier borc de mabre, le second doré et en bas ung escripteau, donné par monseigneur d'Utrecht.
- 242. Ung petit tableau de bois d'une Lucresse, bien taillée, qui se clot à deux fulletz.
- 243. Une belle M de bois, bien taillée à une petite chayne de bois, pendant aux lettres du nom de Jhesus.
- 244. Ung livre, escript à la main, convert de velours noir, intitulé, la Corone Margaritique, qui se commence : Plume infelice.

## AULTRES PARTIES DE MEUBLES.

(Je passe sous silence les étoffes pour couvrir les meubles, etc.)

245. Plus receu à Bruxelles, par les mains de Symonet, varlet de chambre de l'empereur, les parties de painctures qui s'en suyvent: premier : la pourtraicture de l'empereur moderne, Charles, V\* de ce nom, tirée après le vief et faicte par compas, sur toille, fort bonne.

246. La pourtraicture de la reyne Marye, douairiere d'Ongrie, aussi faicte sur toille, de mendre grandeur que la précédente.

247. Ung tableau double, de cyprès, déans lequel sont pourtraitz

les premiers fils et fille du roy des Romans.

248. Aultre semblable tableau où sont aussi pourtraiz les secondes fils et filles dudict seigneur roy des Romains.

LES PIÈCES DE VAICELLES D'OR ET D'ARGENT CY APRÈS ESCRIPTES SONT ES MAINS DUDICT GARDE JOYAULX, ENSEMBLE LES RICHES TAPPISSEBIES ET AULTRES BIENS MEUBLES CY APRÈS ESCRIPTS :

249. Une grande couppe d'or ouvrée à feuillages pesant vi<sup>m</sup> i « XIII ». (On lit en marge : ) Cette première couppe d'or et du corps de la salière est parlé au III « article suyvant, ont, par ordonnance de Madame, esté rompues et en sont esté faictes trois petites couppes pour en servir le voiaige de Cambray où la paix fut faicte et depuis Madame les donnyt aux marquise d'Arscot, contesses d'Aygremont et de Gaure qui avoyent esté audit Cambray.

(Je ne cite que cet article, mais les autres portent des mentions de même nature qui prouvent combien les objets d'orfévrerie ont subi de transformations sous la pression des grandes nécessités comme aussi au moindre propos.)

### TAPPISSERIES GARNIES DE FIL D'OR, D'ARGENT ET DE SOIE ET AULTRES ESTOUFFES, COMME S'ENSUYT:

250. Premier : deux pièces de tappisseries , faictes de fil d'or et d'argent et de soie , bien riche , de l'istoire et des faiz de Alexandre le Grant , qui sont venue d'Espaigne. La première contient vij aulnes j cart de haulteur et unze aulnes v carts de l'argeur.

251. Quatre pièces de tappisseries de l'istoire de Ester, bien riche et faictes et ouvrés d'or et d'argent et de soie, qui sont venues de la

maison de céans.

252. Trois pièces de tappisserie du credo, belles et riches, où il y a de l'or et de la soye, qui sont venuez d'Espaigne.

253. Une pièce de tappisserie de Alexandre.

254. Quatre pièces de tappisserie de Sainct Eslayne (Ste Hélène),

sans or ne argent, qui est venue d'Espaigne, garnie de boucran blanc.

255. Six pièces de tappisserie appellée la cité des Dames données par ceulx de Tornay.

#### TAPIS VELUZ.

### TAPPISSERIE DE MORISQUE.

256. Six pièces de tappisserie de maroquin rouge, bourdée de mesme cuyr, figuré de drap d'or sur verd, et menuz personnaiges, à trois pilliers chacune pièce, la brodure d'ambas à seraines (Sirennes).

#### COUSSINS DE MORISQUE.

257. Quatre coussins, ouvragé de Turcquie, oppées (houppés) de soye verde et rouge, dont il y a v ouppes perdues.

RICHE TAPPISSERIE, OUVRÉE DE FIL D'OR, D'ARGENT ET DE SOVE NOUVELLEMENT ACHETÉE PAR MADAME.

258. Premier : Une helle et riche pièce de tappisserie de v aulnes de haulteur et de v aulnes cart eschars, de largeur, historiés comme Nostre Seigneur pourtoit la croix à sa Passion.

(Les sept pièces suivantes, que j'omets, représentaient autant de sujets de la Passion. On lit à la suite, écrit d'une autre main : )

259. Depuis c'est Inventaire fait, a reçu le dit garde joyaux ung riche ciel de tappisserie — fait par Pietre Pannemarie à Bruxelles, ouquel est figuré Dieu le Père et le St Esprit, environnez de plusieurs anges.

#### HORNEMENS DE CHAPPELLE.

#### LINGE DE TABLE,

260. Une riche nappe damassée de grandes fleurs, de xij aulnes j quart de long et iiij aulnes de largeur.

261. Une aultre nappe, ouvraige de Tournay, contenant vij aulnes

de long et iij aulnes de large.

262. Une aultre grosse nappe, ouvraige de Venise.

263. Une nappe en touaille damassée, figurée de la Passion au milieu et aussi du nom de Jesus.

De toutes lesquelles pièces de vaicelle d'or, d'argent, tappisseries et aultres biens meubles, estans présentement ès mains des officiers cy devant nommés ou d'aultres officiers advenir — (Ils en tiennent compte). Ainsi fait et conclud par madite Dame, en la ville d'Anvers, le xvij d'avril m. v° xxiiij.

### (Signé) MARGUERITE.

(Trois feuillets sont encore converts des additions faites depuis la mort de la duchesse, ils ne m'offrent rien de particulier à noter.)

Un registre petit in-folio, parchemin, de 141 feuillets, relié en maroquin rouge, aux armes de Colbert.

## EXPLICATION

DU

## DRAPEAU DIT DE JEANNE HACHETTE,

CONSERVÉ A L'HÔTEL DE VILLE DE BEAUVAIS.

Ce monument est d'un véritable intérêt; mais il faut convenir qu'il a un grand tort aux yeux des citoyens de Beauvais, c'est de ne pouvoir être celui que Jeanne Laisné (connue sous le faux nom de Jeanne Hachette), avait enlevé aux Bourguignons en 1472.

J'en ai déjà parlé dans un feuilleton du journal l'Assemblée Nationale relatif à la légende de Jeanne Hachette; mais je n'avais alors d'autre guide que la description donnée par M. Doyen, historien de Beauvais: or cette description n'était pas complète, et mon explication fut inexacte. Depuis cet article, j'ai pu consulter, grâce à l'obligeance éclairée d'un antiquaire de Beauvais, l'excellent procèsverbal dressé par MM. Borel et du Coudray, le 13 juillet 1790, et c'est à ce procès-verbal, à une sorte de calque réduit de l'étendard, enfin à la vue du drapeau même, que je m'en suis définitivement rapporté (Voy. la pl. 138).

Il a la forme d'une enseigne ; il se rétrécit graduellement vers le haut et finit en pointe ; le temps ne semble lui avoir enlevé qu'une longueur de deux ou trois pieds, à son extrémité pointue. Il présente six objets distincts dont je crois avoir reconnu l'intention, et qui, tous, méritent une description particulière. Je commencerai par la partie la plus rapprochée du haut de la hampe ou bois de lance,

 Écu entouré du collier de la Toison d'Or, et resserré entre deux colonnes en forme de chandelier, qui figurent ordinairement les colonnes d'Hercule. L'écu est composé de seize petits quartiers, qu'il faut réduire à quatre grandes pièces. C'est ce que les blasonneurs appellent un écartelé contre-écartelé.

La première et la quatrième de ces pièces sont aux armes d'Espagne: champ de gueules à la tour d'or (Castille), écartelé de sable au lion d'or (Léon).

La deuxième pièce et la troisième sont aux armes d'Autriche et de

Bourgogne. L'aigle noir du premier et du quatrième quartier est d'Autriche; la fleur de lis d'or orlée du second quartier est de Bourgogne nouveau, et les bandes du troisième quartier sont de Bourgogne ancien.

De telles armes indiquent nécessairement un prince à la fois roi d'Espagne, archiduc d'Autriche et duc de Bourgogne. Or, le royaume d'Espagne, le titre d'archiduc et le duché de Bourgogne n'ont pas été réunis avant l'empereur Charles-Quint et son fils Philippe II.

II. La deuxième pièce placée au-dessous de l'écu que nous venous de reconnaître, est un second écu, un peu moins grand que le premier. C'est le lion de Flandre, province dépendante de l'ancien

duché de Bourgogne.

III. Entre l'un et l'autre écu, et pour accompagner les colonnes d'Hercule du premier, se déroule une devise que Willemin a cru pouvoir deviner : Je l'ai empris, parce que telle était celle des ducs de Bourgogne. Mais le procès-verbal de 1790, hien autrement respectable que la gravure de Willemin, déclare « qu'au-dessus de « l'écusson est un rouleau de trois plis sur lequel on ne lit plus « distinctement que ces lettres : PLVS QVE - TRE. » Il est fort aisé de reconnaître ici la devise de Charles-Quint qui l'adopta pour la première fois en 1536, au retour de l'expédition d'Alger. « Il la prit, dit le père Menestrier (1), pour montrer qu'il avait passé en Afrique, au delà des colonnes d'Hercule. » En adoptant sans contrôle la lecture de MM. Borel et du Coudray, on pourrait lire plus que oultre : mais il est plus naturel d'admettre qu'ils ont pris, comme il était aisé de le faire, les lettres oul pour que, et qu'ils auront alors supposé une lacune qui n'existait pas de leur temps dans la devise conservée. Je préfère donc lire plus oultre, comme étant plus régulier que plus que tre.

La conclusion de ce qui précède est déjà que le drapeau ne peut avoir été fait avant 1536. L'écu, l'écusson, la devise semblent

également aboutir au règne de Charles-Quint.

Cependant le drapeau ne doit avoir été exécuté qu'en 1557, plus d'un an après l'abdication de l'empereur en faveur de son fils Philippe II. S'il datait du règne de Charles-Quint empereur et roi, l'écu serait surmonté de la couronne impériale, fermée; l'aigle de la seconde pièce serait placé à la première ou formerait un écusson d'honneur : il n'y a rien de pareil ici.

<sup>(</sup>i) Discours de la nature des Devises, p. 22.

IV. Saint Laurent armé de son gril. Cette figure très-facile à reconnaître, se lie à un grand souvenir historique. Philippe II, époux de Marie, reine d'Angleterre, avait en 1557, dirigé sur la Picardie une armée formidable, composée de cinquante mille Espagnols. Flamands et Bourguignons, et de huit ou dix mille archers anglais. Saint-Quentin fut assiégé, et le matin du 10 août commença la bataille la plus sanglante que l'on cût livrée depuis Pavie. Les Français mis en complète déroute l'appelèrent la défaite de Saint-Quentin; et leurs adversaires voulant pieusement en partager l'honneur avec le saint dont la fête tombait ce jour-là, ne la désignèrent jamais que sous le nom de la bataille de Saint Laurent.

Rentrés en triomphe dans leurs villes de Calais, d'Arras et de Theronenne, dans leurs pays de Bourgogne et de Flandre, les vainqueurs ne manquèrent pas avant de se séparer de célébrer des tournois, d'assister à des processions et surtout de présenter des offrandes en mémoire de cette bataille mémorable. C'est pour une de ces fêtes, ou pour l'accomplissement d'un de ces vœux que l'étendard de Beauvais doit avoir été exécuté. Et ce qu'il nous en

reste à décrire va le prouver mieux encore.

V. Deux arquebuses retenues en sautoir par l'ancien fusil ou briquet de Bourgogne. Le sautoir figure heureusement la croix de Saint-André, signe de reconnaissance particulier aux Bourguignons.

VI. Quatre lettres de forme gothique. On a cru pouvoir retrouver dans ces lettres le mot Burg: cette lecture n'est pas admissible, 1° à cause d'un signe de forme ovale placé au-dessus des lettres; 2° parce que la quatrième lettre doit être l'initiale d'un second mot, puisqu'elle est hors ligne, plus grande et plus ornée; 3° enfin parce que ces lettres sont à demi entourées d'une double bandelette dont la forme est celle du grand collier de l'ordre de la Jarretière, « Ce collier, dit « Wulson de La Colombière (1), est composé de plusieurs jartières α reprises à plusieurs doubles, »

Les lettres sont donc: Hni Q., et il faut les lire Honi qui. Le reste de la devise mal y pense devait se trouver à l'extrémité non conservée de la bannière.

Ainsi, les vainqueurs de Saint-Quentin auront fait exécuter le drapeau de Beauvais pour accomplir un vœu de reconnaissance envers saint Laurent, ou pour l'employer à la décoration d'un tournoi. Ils mirent à la place d'honneur et à la droite de saint

<sup>(1)</sup> Theatre d'honneur, t. 1, p. 576,

Laurent les armes personnelles du chef suprème, le roi d'Espagne, puis le collier de la Toison d'Or, dont Philippe II était devenu le chef, et la devise de Charles-Quint que le fils conserva jusqu'à la mort de son père. A la gauche du saint, ils figurèrent ce qui pouvait le mienx désigner les Bourguignons et les Anglais, c'est-à-dire la croix de Saint-André, le collier et la devise de l'ordre de la Jarretière. Il n'y a pas jusqu'au bâton noueux qui surmonte le collier de l'ordre qu'on n'ait le droit de regarder comme l'arbalète des archers anglais, dont la réputation était depuis longtemps justement méritée.

Certainement qu'un pareil drapeau, bien que tout différent de ce que l'on supposait, est encore d'un grand prix. A part les souvenirs qui lui pourraient faire préférer, dans l'esprit des habitants de Beauvais, l'étendard de Jeanne Laisné, on en citerait difficilement un autre qui méritat mieux d'être religieusement conservé et de figurer honorablement dans une fête patriotique.

Qu'on ne me demande pas comment il est devenu la propriété de la ville de Beauvais: c'est aux archives de la ville à nous éclairer sur ce point, et si elles s'en taisent, nous n'avons rien à dire. Cependant, il est permis de remarquer que les Français s'emparèrent de Calais l'année qui suivit la bataille de Saint-Quentin, et que cette ville rentra pour jamais dans les domaines du roi de France. Il se pourrait qu'un capitaine français, originaire de Beauvais, eût trouvé le drapean de saint Laurent suspendu aux voûtes de quelque église ou de la maison commune, et qu'il l'eût glorieusement rapporté dans sa ville natale. Mais je présente cela à titre de conjecture, sans avoir pour moi l'autorité d'un témoignage contemporain.

Le drapeau continuera probablement de figurer à la belle et patriotique procession de Sainte-Augadrème; les jeunes filles se disputeront toujours l'honneur de le porter, sinon comme l'étendard de leur Jeanne Laisné, au moins comme un second trophée non moins glorieux, non moins digne de respect. On ne me reprochera pas d'avoir restitué sa date véritable et son exacte signification: le malheur eût été d'être conduit à prouver qu'il n'avait rien de commun avec le siège de Beauvais, sans dire ce qu'il était réellement. Grâce au ciel, la vérité ne lui fera rieu perdre de sa valeur, et la ville de Beauvais, fière maintenant de deux trophées, pourra placer à côté de l'effigie de son héroine, l'étendard enlevé aux insolents vainqueurs de la journée de Saint-Quentin.

PAULIN PARIS.

## LE CHATEAU DE CORBEIL

(SEINE-ET-OISE).

La plupart de ceux qui habitent ou visitent Melun, Corbeil, Étampes, ne se doutent guère que ces petites cités se soient partagé pendant plusieurs siècles la gloire et la grandeur dévolues plus tard à Blois, Saint-Germain en Laye et Versailles, dont le séjour leur fut successivement préféré, après que les châteaux de Chinon et de Loches eurent eu l'honneur de donner asile au malheureux Charles VII; que Louis XI se fut volontairement emprisonné dans celui du Plessis-lez-Tours, où il mourat en 1483, et qu'Amboise ent vu naître et mourir Charles VIII, le vainqueur éphémère de l'Italie.

Il est vrai que les derniers vestiges du château royal de Melun ont disparu à la fin du dernier siècle; on sait seulement qu'il occupait la pointe occidentale de l'île baignée par la Seine. Étampes, plus heureux, montre encore avec orgueil la vieille tour de Gninette, principal vestige de la demeure de nos rois; à Corbeil, il ne reste plus en quelque sorte que la pierre du témoignage, dans cette tour que fit écimer le dernier duc de Villeroy, seigneur-engagiste du comté de Corbeil; sa hase carrée occupe l'une des faces de la place Saint-Guenault, sur laquelle elle forme avant-corps. C'est de ce dernier château que nous allons parler.

Le réédifier n'est pas chose facile, si on se le représente lorsque le dernier comte de cette ville le délaissa forcément à la royauté, au XII-siècle; car il n'y a pas à douter qu'il reçut de notables accroissements, quand Louis le Gros, vainqueur de Hugues de Paiset, eut résolu de l'habiter. La partie encore debout accuse cette époque, malgré les changements opérés, surtout à l'intérieur, pour

CORBEIL. 97

l'approprier à l'usage auquel elle semble désormais consacrée (1); mais ce n'était pas, assurément, la partie la plus ancienne de cet édifice, dont on sait que la construction primitive remontait au X\* siècle; et cette forteresse, premier noyau du Nouveau-Corbeil, avait été bâtie à la jonction de la Juisne à la Seine, pour arrêter les incursions presque fabuleuses des hommes du Nord.

Dans un poème latin écrit par Pierre Le Venier, chanoine pénitencier d'Auxerre, qui invitait Nicolas Lemercier, son ami, à venir passer ses vacances en cette ville, vers le milieu du dernier siècle, il ne lui trace point d'autre route que les bords de la Seine, et en pas-

sant par Corbeil, traversé par ce fleuve, il lui dit :

Tum littore trito

Regia mirantem partitis tecta Trichoris.
 Antiquam te Corbolii via ducet ad arcem.

· Purus ubi Stampis lapsus decurrit Junna. ·

Ainsi, ces vers nous apprennent que ce château était partagé en trois corps de bâtiment, le fond et les deux ailes. La cour des bâtiments actuels semble l'annoncer, si toutefois c'est sur les anciennes fondations qu'ils sont bâtis. Trichora, suivant Casaubon, signifie un édifice à trois faces : et le chancelier de L'Hôpital l'emploie dans ce sens dans ses poésies latines. Bien évidemment la portion encore debout formait une des ailes de cet édifice, et bien qu'elle nous semble appartenir au commencement du XII- siècle , ainsi que nous l'avons déjà dit, elle est néanmoins sans aucune espèce d'ornementation. Nous lui donnons cette date, parce qu'elle est construite en pierre de grand appareil. Ses murs n'ont pas moins de deux mètres d'épaisseur; trois de ses faces sont appuyées par des contre-forts dont la hauteur varie; leur forme est celle d'un pilastre. Les fenètres qui l'éclairent ont toutes perdu leur caractère primitif. La partie inférieure de ce monument est seule voûtée. Ce n'est pas la moins curieuse. Sa toiture est aigue et semblable à celle d'un pavillon.

On sait que Louis le Gros en montant sur le trône trouva la puissance royale bien réduite; le seul duché de France lui appartenait, le surplus de ses États appartenait à ses vassaux, qui, se prétendant indépendants dans leurs domaines, étaient toujours en révolte contre lui ou entre eux. Il lui fallut sans cesse avoir les armes à la main pour les combattre. L'un des plus indomptables fut ce Hugues, sei-

<sup>(1)</sup> On en a fait un magazin à ble et à farine, réclamé par la proximité de nos moulins à l'anglaise, si connui des amateurs de belles mécaniques.

gueur du Puiset. Assiégé une première fois dans son château, il y fut fait prisonnier et obtint son élargissement moyennant la cession du comté de Corbeil. Il se révolta bientôt encore, et fut attaqué par l'abbé Suger qui fut repoussé. Le roi vint en personne commander son armée et fut plus heureux. La forteresse du Puiset, prise de nouveau, fut entièrement rasée. On croit que Hugues périt dans cette occasion, du moins il n'en est plus fait mention dans l'histoire à partir de cette époque.

Dès lors incorporé au domaine royal, Corbeil fut souvent visité par nos rois, qui prirent possession du château où leurs vassaux avaient jadis étalé leur orgueil. Sept ans après avoir soumis et châtié ce rebelle, Louis le Gros vint en cette ville (novembre 1119), accompagné d'Adélaïde de Savoie (2), son épouse, du pape Calixte II, oncle de cette princesse, et d'une nombreuse cour; ce qui prouve que le château royal était d'une certaine étendue. Les chanoines d'Étampes vinrent alors visiter le pontife et l'entretenir de leurs différends avec les moines de l'abbave de Morigny (3).

Il paraît certain que l'affrauchissement de la commune de Corbeil avait été octroyé avant sa réunion au domaine de la couronne, puisque Louis le Gros pour preuve de l'affection qu'il portait à ses habitants, leur accorda le privilège de n'aller à la guerre (on sait qu'alors les communes seules étaient assujetties au service militaire) que deux fois l'année, et de ne pas s'éloigner, dans cette circonstance, au delà de douze lieues de leurs demeures. Il donna aussi au clergé de cette cité de grandes marques d'attachement : deux de ses fils furent successivement abbés de la collégiale Saint-Spire (4); et ce chapitre, aussi bien que celui de Notre-Dame, en la même ville, fut autorisé à porter le titre d'Abbaye royale.

<sup>(2)</sup> On connaît la tendresse de Louis pour son épouse; il voulni que les chartes et autres monuments de ceite miure fussent datés des années de son règne et de celles du conronnement de la princesse. Quelques critiques ont era voir dans cette condescendance une preuxe authentique et de la faiblesse du mari et de l'ambition de la femme, fondée sur la conduite d'Adélaide, qui, anssitôt après la mort du roi (1537), se remaria au connétable Mathieu de Montmorency. Cette alliance qui paraitrait singulière de nos jours, était alors autorisée par plusieurs exemples. Quelques années plus tard (1152), cette princesse au retira, du consentement de ce dernier, à l'abbaye Montmarire, dont elle était la fondatrice et y mourai en 1154.

<sup>(3)</sup> L'abbé Lebeuf, Histoire du diocèze de Paris, t. XI, p. 222.

<sup>(4)</sup> Ce saint dont le culte est pins connu que la vie, existait au IV siècle; il a été le premier évêque de Bayenx Ses reliques ont été apportées dans le voisinage de Corbeil lors des incursions des Normands au IX siècle, et transférées en cette ville dans le siècle suivant, par le comté Haymon, fondateur de la collégiale de Saint-Spire, aujourd'hui église paroissiale sous le même titre.

CORBEIL. 90

Henri de France sortait du monastère de Clairvaux quand il fut placé à la tête du chapitre de Saint-Spire, et y trouva la corruption du siècle; comme il avait été nourri de la discipline sévère de Saint-Bernard, il voulut en entreprendre la réforme : ses chanoines le trouvèrent ridicule, et portèrent plainte à la cour de Rome, qui ne parvint à lui faire abandonner ses projets (1148) qu'en l'élevant à l'évêché de Beauvais. Il avait certainement été l'un des bienfaiteurs de cette collégiale, puisqu'elle célébrait l'anniversaire de son décès. Ce prélat ent aussi de grandes querelles avec les habitants de Beauvais, touchant les libertés municipales. Peut-être fut-ce pour calmer les Beauvoisins, qui s'étaient alors révoltés contre lui, qu'il fut transféré à l'archevêché de Reims, siège sur lequel il mourut le 13 novembre 1175.

Philippe, nommé abbé de Saint-Spire par la démission de son frère, avait été marié à une des filles de Thibault II, comte de Champagne, dont il se sépara pour cause de parenté. En prenant possession de ce titre, il gratifia le clergé de cette collégiale du revenu des prébendes vacantes. Ce prince qui était d'humeur douce et facile; ne se mêla pendant sa vie d'aucune affaire, et montra une grande modestie en refusant le siège de Paris, dont il était archidiacre, pour y laisser arriver le savant docteur Pierre Lombard, surnommé le Mattre des sentences (magister sententiarum), qui avait été son précepteur. Ses restes inhumés dans l'église Saint-Etienne, furent depuis transférés dans la basilique Notre-Dame; on lisait sur sa tombe: Hie jacet Philippus filius Ludovici Crassi, regis Francorum, archidiaconus ecclesiae Parisiensis qui obiit anno 1161.

On conserve encore plusieurs chartes du roi Louis le Jeune, qui sont datées de Corbeil. Ce monarque y confirma, en 1142, une donation faite aux religieux de Saint-Maur-lès-Fossès; et y résidait encore l'année saivante, lorsque saint Bernard, dont le nom seul exprime tout ce que la vertu a de plus pur, tout ce que le génie a de plus élevé, tout ce que l'éloquence a de plus entralnant, tout ce que l'autorité du talent a de plus glorieux, qui du fond de sa solitude, gouvernait l'Eglise et le monde, vint l'y trouver pour l'entretenir de l'incendie de Vitry en Perthois, et du massacre des prisonniers renfermés dans l'église de ce bourg, par ses soldats, malheurs dont ce prince était l'unique causet L'histoire nous a conservé l'énergie de ses reproches, à Louis le Jeune, dans cette circonstance. La démarche du pieux cénobite toucha vivement le cœur du roi, qui fit la paix avec le comte de Champagne, et consentit, pour expier ce crime, à faire le

voyage de la Terre Sainte en personne. On sait quel fut le fruit de cette expédition, dévotement sans doute, mais trop inconsidérément entreprise, où tous les plus grands seigneurs du royaume suivirent ce monarque. Il fut défait par les Sarrasins et revint en France en

fugitif (1147).

Durant le règne de ce prince, le cardinal Viviers, légat en France du pape Alexandre III, vint au château de Corbeil, entre les années 1160 et 1170; Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, qui s'y trouvait alors, conféra avec lui pour concilier la paix entre Louis VII et Henri II d'Angleterre. Saint-Pierre de Tarentaise, qui succéda à ce cardinal dans sa légation, y fut reçu avec magnificence durant l'hiver de 1174. Le prévôt avait reçu du roi, l'ordre de se rendre sur la route de Melun, au-devant de lui, et de le loger dans son propre château: In regia domo. Ce légat séjourna assez longtemps en cette ville, pour y suivre l'affaire commencée par son prédécesseur.

A la mort de Louis VII, Adèle de Champagne, sa veuve, et la première de nos reines qui ait eu son douaire assigné sur le domaine de Corbeil, aima à en habiter le château. On a plusieurs lettres d'elle datées de ce lieu. Les églises, et surtout l'Hôtel-Dieu de cette ville, se ressentirent des libéralités de cette princesse. Elle mourut à Paris, le 4 juin 1206, et fut inhumée dans l'abbaye de Pontigny au diocèse

de Sens.

Philippe Auguste vint souvent à Corbeil. On sait qu'il confia la tutelle de son fils unique, né de son mariage avec Isabelle de Hainaut, et la régence du royaume, à sa mère, durant la troisième croisade (1190), et qu'il lui adjoignit, comme auxiliaire, le cardinal de Champagne, son oncle, archevêque de Reims. Cette princesse faisait sa résidence ordinaire au château de Corbeil; ainsi, Louis VIII, enfant, a dù nécessairement y demeurer auprès de son aieule pendant la prise d'Acre, après laquelle Philippe, attaqué d'une maladie violente, fut forcé d'abandonner la Syrie; quelques historiens rapportent que la gloire seule de Richard d'Angleterre lui fit ombrage et le détermina à rentrer en France.

Nous ne développerons pas l'histoire de la malheureuse union de Philippe Auguste avec la princesse Isburge, sœur du roi de Danemark. Lamorlière (5) nous a transmis le récit des fêtes de ce mariage qui fut célébré avec pompe à Amiens, la veille de l'Assomption de l'année 1193. Le motif du brusque dégoût manifesté par

<sup>(5)</sup> Histoire d'Amiens , livre 1 , p. 122.

соввена. 101

Philippe Auguste pour la princesse, aussitôt après l'avoir épousée, est resté un mystère. Si l'on en croit Étienne de Tournay, qui l'écrivait à Guillanme de Champagne, Isburge égalait Sara en prudence, Rébecca en sagesse, Rachel en grâces, Anne en dévotion, Helène en beauté, et son port était aussi beau que celui de Polyxène (6). Conçoit-on après cela que tant de perfections aient égalé tant d'infortunes?

Le roi ayant obtenu le divorce au jugement de ses barons réunis à Compiègne, la princesse fit appel au Saint-Siège; sa cause se trouva mêlée à la grande querelle du sacerdoce et de la royanté. Les imaginations furent saisies par les sombres couleurs de l'interdit qu'Innocent III jeta sur la France entière pour réduire Philippe Auguste à la reprendre. Tous actes de christianisme, hormis le baptême des enfants et l'administration du viatique aux malades, furent tout d'abord interdits, et pendant neuf mois, fort peu de changements furent apportés à cette sentence.

Pierre de Capoue, cardinal-légat, venu de Rome chargé des fondres du Vatican, séjourna à Corbeil, auprès de la reine douairière, dont les efforts déterminèrent enfin le roi son fils à reprendre avec lui celle dont la beauté et les vertus méritaient un meilleur sort, et qui fut la cause involontaire de tant de maux. L'antipathie du roi n'en continua pas moins, et bientôt la princesse fut relèguée à Étampes, d'où elle ne fut rappelée, douze aus après, que lorsque,

accablé par la maladie, le roi se sentit près de sa fin.

Il est facile de concevoir quels dommages causa à la ville de Corbeil, en particulier, la suspension du culte et les suites naturelles de cette interruption; tout y était alors établissements ecclésiastiques; ce ne fut pas seulement le chapitre de Saint-Spire qui eut à en souffrir, mais encore toute la ville, qui se ressentit toujours si efficacement du concours prodigieux qu'y attire la dévotion aux reliques de ses patrons conservées dans son église. Isburge, à qui Corbeil et sa châtellenie avaient été donnés en douaire, sembla vouloir réparer le tort causé aux habitants de cette ville, en cette malheureuse circonstance, en la choisissant pour sa retraite, et en y répandant tous les biens en son pouvoir. Elle avait un instant séjourné dans le château de cette ville pendant son divorce; après la mort de son époux (1223), elle se fixa à la Commanderie de Saint-Jean-en-l'Isle, fondée par elle sur le territoire de cette ville et dont elle avait fait don aux chevaliers

<sup>(6)</sup> Dreux du Radier, Anvedotes des reines, t. 11, p. 431.

de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Cette princesse passa dans cette douce et paisible retraite les derniers jours d'une carrière dont beaucoup de larmes et quelques courtes joies s'étaient partagé en inégales parts la touchante destinée! Elle y mourut le 29 juillet 1236,

et fut inhumée au milieu du chœur de l'église (7).

Louis VIII prenait le titre d'abbé de Notre-Damé de Corbeil. L'historien de cette ville dit que le roi s'était réservé ce titre et les droits y attachés, pour faire cesser les contentions et querelles qui se perpétuaient dans cette collégiale entre l'abbé et ses chanoines (8). Il y a apparence que, à l'exemple de ses prédécesseurs, ce monarque affectionna Corbeil, où l'on sait qu'il avait passé une partie de son enfance, puisque, à partir de cette époque, les affaires de l'État, les plus importantes, les alliances et les mariages des têtes couronnées se traitérent dans le château de cette seigneurie. Et lors du décès de la veuve de Philippe Auguste, il donna à Blanche de Castille, son épouse, princesse aussi distinguée par ses vertus que par son habileté et son courage, Corbeil et sa châtellenie en augmentation de douaire. Blanche y fit de fréquents séjours, et résidait indifférentment au château royal ou à la commanderie de Saint-Jean.

Lorsque saint Louis monta sur le trône, cette princesse réunit, pour la première fois en France, la double qualité de tutrice et de régente. Elle cut à soumettre les barons et les princes ligués qui tinrent leur assemblée au château de Corbeil. On sait que Philippe, comte de Boulogne, qui prétendait avoir le gouvernement de l'Etat pendant la minorité du jeune prince, vint loger au château de cette ville, le jour même où Louis IX devait coucher à Moutlbéry, dans le dessein de l'aller enlever le leudemain. Les habitants de Corbeil ayant connu le complot, en donnèrent avis à Paris, d'où il partit douze mille hommes qui ramenèrent le roi dans sa capitale (9). Joinville raconte cet événement avec l'aimable naiveté qu'ou lui connaît, et ajoute : « Que Louis était detruit et subjugué si n'eût été l'aide de Dieu, qui jamais ne lui faillit. »

Nous avons la preuve que saint Louis était au château de Corbeil en 1235 et en 1244, et qu'en 1262, Jacques I", roi d'Aragon, vint l'y trouver pour régler leurs différends. C'est là, et à cette occasion,

<sup>(7.</sup> Nous rapporterons prochainement sa curiense épilaphe, dans un article que nous préparons sur cette ancienne commanderie de Matte.

<sup>[8]</sup> Delabarre , p. 150.

<sup>(9)</sup> Mezerny, Histoire de France, t. 11, p. 68.

que fut arrêté le mariage de la fille de ce prince avec Philippe le

Hardi (10).

« A l'époque qu'il avait marquée, dit M. Michaud (11), Louis IX, accompagné de ses frères, le duc d'Anjou et le comte d'Artois, se rendit à l'abbave Saint-Denis. Après avoir imploré l'appui des apôtres de la France, il recut des mains du légat le bourdon et la panetière, et cet orillamme que ses prédécesseurs avaient déjà montré

deux fois aux peuples de l'Orient.

a Louis revint ensuite à Paris, où il entendit la messe dans l'église Notre-Dame. Le même jour il quitta sa capitale, pour ne plus y rentrer qu'à son retour de la Terre Sainte. Le peuple et le clergé foudant en larmes et chantant des psaumes, l'accompagnèrent jusqu'à l'abbaye Saint-Antoine. C'est là qu'il monta à cheval pour se rendre à Corbeil, où devaient le rejoindre la reine Blanche et la reine Marguerite.

« Le roi donna encore deux jours aux affaires de son royaume, et confia la régence à sa mère, dont la fermeté et la sagesse avaient défendu et sauvé la couronne pendant les troubles de sa minorité, Si quelque chose ponvait excuser Louis IX et justifier sa pieuse obstination, c'était de voir qu'il laissait ses États dans une profonde

paix. n

Ce fut à la commanderie de Saint-Jean-en-l'Isle, qu'il déclara sa mère régente du royaume (13 juin 1248), avec plein pouvoir d'admettre en son conseil, ou d'en exclure ceux qu'elle jugerait à propos, Le texte de cette lettre fera sans donte plaisir à nos lecteurs : « Lua dovicus rex Francorum universis presentes litteras inspecturis sa-« lutem. Notum facimus quod nos charissimæ dominæ nostræ et « matri reginæ concessimus et volumus quod in hac nostra peregri-« untionis absentia plenariam habeat potestatem recipiendi et attra-« hendi ad regni nostri negotia quæ sibi placuerit et visum fuerit a attrahere, removendi etiam quos viderit removendos secundum « quod ipsi bonum videbitur. Balivos etiam instituere valeat castela lanos, forestiarios et alios in servitium nostrum et regni nostri mi-« nistros ponere et amovere pro ut viderit espedire. Dignitates et « beneficia ecclesiastica vacantia conferre, et eis regalia restituere et « eligendi licentiam dare capitulis et conventibus vice nostra. In cu-« jus rei testimonium sigillum nostrum præsentibus litteris duximus

<sup>(10)</sup> Delabarre, Histoire de Corbeil, p. 171.

<sup>(11)</sup> Histoire des Croisades , L. IV, livre XIII , p. 100.

« apponendum. Actum apud hospitale juxta Corbolium, anno Domini « ducentesimo quadragesimo octavo, »

Après son retour en France (1254), ce monarque conserva à la ville de Corbeil l'attachement que lui avait voué sa mère; il fit rebâtir la maison royale de cette résidence des 1256; il n'en reste malheureusement pas le plus petit vestige; mais on peut se faire une idée de ce monument, en considérant la partie orientale du Palais de Justice de Paris , édifiée à la même époque. Il fit ajouter à ces constructions, en 1261, une Sainte-Chapelle à double étage, dont la perte n'est pas moins regrettable. Cet édifice était certainement moins grand que celui de la capitale; mais, comme celui-ci, il ne pouvait manquer d'offrir beaucoup d'intérêt sous le rapport de l'art architectural et des verrières peintes qui devaient nécessairement garnir ses fenêtres. L'étage supérieur de cette chapelle était sous l'invocation de la mère du Christ; et l'inférieur sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste. Le pape Urbain IV accorda des pardons et indulgences à tous ceux qui visiteraient cet oratoire et y feraient leurs dévotions. On conserve à la bibliothèque publique de Corbeil une petite statuette en bois, qui n'est autre chose que la représentation du précurseur du Messie. Cette image a été détachée de l'ancienne porte extérieure de la chapelle inférieure : elle donne une idée de la manière dont se traitait alors la statuaire.

L'historien de Corbeil (12) nons apprend que le roi établit pour la desserte de sa chapelle, du consentement de l'abbé de Saint-Victor-lès-Paris (13), trois chanoines réguliers qui vécurent en commun avec les quatre placés précédemment à Saint-Guénault par le comte Haimon son fondatenr, a J'admire, poursuit-il, que pour leur nourriture et entretien, le luminaire et ornement de cette église, il ne leur donna que cinquante livres de rente à prendre sur le domaine de Corbeil. » Il ajoute encore que pour construire l'escalier de cette chapelle, il fallut prendre une portion du pressoir de la maison du prieur de Saint-Guénault, et que, comme celui-ci en fit volontairement abandon, saint Louis voulut, pour reconnaître ce service, qu'il eût à sa disposition les clefs de sa chapelle et la jouissance du pré, baigné par la Seine et la Juisne, qui se trouvait immédiatement au-dessous.

<sup>(12)</sup> Delabarre, p. 169.

<sup>(13)</sup> La raison, c'est que le château royal était compris dans la paroisse annexée à la collégiale Saint-Guénault, donnée à l'abbaye Saint-Victor par le roi Louis le Gros, ters de la réunion du comté de Corbeil au domaine de la couronne.

Nous connaissons par Malingre (14) l'époque de la destruction de cet édifice : « Ayant commencé à estre ruinée à la prise de Corbeil par les ennemis de cet estat l'an 1590, a du dopuis esté rasée en ces dernières années par la volonté du roy, pour ne point occuper de place inutile contre la seureté et beauté du chasteau royal dudit Corbeil. » A ce témoignage, Delabarre, qui écrivait dans le même temps, ajoute (15) : « Tous ces lieux ont changé de face, et il ne paraît plus qu'il y ait en ni chapelle, ni pré. »

C'est dans ce pré qu'arriva, en la présence de saint Louis, la curieuse dispute du sire de Joinville avec Robert, surnommé Sorbonne, du lieu de sa naissance (16), sur le fait de leurs habits. Ce monarque tenait alors cour ouverte à Corbeil, ainsi que le dit son naif chroniqueur (17), et il s'y trouvait plus de trois cents chevaliers

à sa suite.

« Nous répéterons avec l'historien de Corbeil (18) : cette action mérite bien d'estre transcrite en ce lieu et d'en rapporter les mesmes paroles du sieur de Joinville, qui, en leur patois, ont plus d'énergie que les plus belles pointes des bien disans de nostre temps.»

« Le roy fut un iour de Pentecoste à Corbeil bien accompagné, où nous estions maistre Robert de Sorbon et moy; et le roy après disner descendit au pré dessous sa chapelle, et devant tous les autres le dit maistre Robert me prist par mon mantel, et me demanda en présence du roy et de toute la noble compagnie, sçauoir mon si le roy seoit en ce pré, et vous allissiez asseoir en un banc plus hant que luy, si vous en seriez point à blasmer, sauf l'honneur du roy et de vous, et je luy dits: maistre Robert, je ne suis point à blasmer, sauf l'honneur du roy et de vous; car l'habit que je porte, tel que le voyez, m'ont laissé mes père et mère, et ne l'ay point fait faire de mon authorité. Mais au contraire est de vous, dont vous estes fort à blasmer et reprendre; car vous qui estes fils de vilageois et vilageoise, auez laissé l'habit de vos père et mère, et vous estes vestu de plus fin camelin que le roy n'est. Et lors je pris le pan de son surcot et de

<sup>(14)</sup> Livre IV, p. 175.

<sup>(15)</sup> Histoire de Corbeil . p. 160.

<sup>(16)</sup> Il a été le fondateur de la fameuse société de ce nom (1250), et suivant quelques historiens et biographes , saint Louis l'avait choisi pour confesseur.

<sup>(17)</sup> Ce fui à la sollicitation de Jeanne de Navarre, épouse de Philippe le Bel, que le sire de Joinville écrivit ses célébres mémoires. Cette relation est un véritable poème, ravissant de simplicité, meryeilleux dans son ignorance, et grand d'espérance et de foi.

<sup>(18)</sup> Delabarre, p. 169 et suivantes.

celuy du roy, que je joigny l'un près de l'autre, et luy dits : or regarde si iay dit yray. Et adonc le roy entreprit de dessendre maistre Robert de paroles, et luy couvrir son honneur de tout son pouuoir en monstrant la grande humilité qui estoit en luy, et qu'estant nécessité de demeurer à la cour, il estoit raisonnable qu'il fust honnestement habillé. Après ces choses, le bon roy appelle messeigneurs Philippes, et aussi le roy Thibault ses fils, et s'assit à l'huis de son oratoire, et mit la main à terre, et dit à ses dits fils : séez vous icy près de moy qu'on ne vous voye. Ha sire! firent-ils, pardonnez-nous s'il vous plaist, il ne nous appartient mie de seoir si près de vous ; et il me dit : seneschal, séez-vous icv, et ainsi le fis-je si près de luy, que ma robbe touchoit à la sienne, et les fit seoir auprès de moy. Et adone il dit : grand mel auez fait quand vous, qui estes mes enfans, n'auez fait à la première fois ce que ie vous ay commandé, et gardez que ismais il ne vous advienne, et ils dirent que non feroient-ils : et lors il me va dire qu'il m'auoit appelé pour se confesser à moy, de ce qu'a tort il auoit dessendu et soustenu maistre Robert contre moy : mais, fit-il, ie le fis pour ce que ie le vis si très-esbahy qu'il auoit assez mestier que ie le secourusse et luy aydasse, nonobstant que ie ne le fis pas pour maistre Robert deffendre, et ne le croyez pas ainsi; car ainsi comme le dit le seneschal, on se doit vestir bien honnestement, afin d'estre mieux aymé de sa femme, et aussi que vos gens vous en priseront plus. Et aussi dit le sage, que l'on se doit vestir en telle manière et porter selon son estat, que les preud'hommes du monde ne puissent dire il en fait trop; ni aussi le ieunes gens vous n'en faites pas assez, n

Le douaire de Marguerite de Provence, veuve du saint roi (19), d'abord assigné sur la ville du Mans et quelques terres du Perche, puis sur Orléans et lieux circonvoisins, le fut enfin sur Corbeil et sa châtellenie. Cette princesse se retira au château de Corbeil et l'habita presque constamment jusqu'à l'époque de son décès survenu en 1295, date prouvée par une donation par elle faite en 1294, aux cordeliers du faubourg Saint-Marcel de Paris, contre l'opinion des écrivains qui la font mourir en 1285 (20).

<sup>(19)</sup> Saint Louis, mort devant Tunis le 25 août 1272, fut canonisé par Bontface VIII, en 1207. La bulle qui a enregistré son nom au catalogue des saints, est
an véritable chef-d'œuxre. Le premier temple élevé sons le vocable du nouveau
blemleureux fot construit par les Jacobius d'Evreux. Sur la demande qui en fut
faite par Louis XIII, Paul V donna un bref sous la date du 5 juillet 1618, portant
que la fâte de saint Louis serait célèbrée dans toute la chrétienté; jusque-là sile
n'avait été célèbrée qu'en France.

(20) Le président Hénauit, Histoire de France, 1, 1, 2, 268.

CORBRIL 107

Philippe le Hardi qui était à Corbeil au mois de février 1272, y ratifia les donations faites par sa famille au monastère de Jarcy, peu éloigné de cette ville; il y confirma aussi la fondation de l'abbaye du Lys, près Melun; et par son ordonnance de l'an 1279, appelée la Philippine et datée de l'hôpital Saint-Jean de Corbeil, ce prince donna tous droits de justice à l'archevêque de Toulouse et à son église métropolitaine sur les terres qui leur appartenaient. Suivant l'Iunéraire des rois de France, ce monarque était encore dans nos murs le 10 août 1283.

Philippe le Bel tenait sa cour à Corbeil en 1290, année où Charles de France, son frère, comte de Valois et d'Alençon (21) y fut marié avec solennité, le lendemain de l'Assomption, à Margnerite, fille de Charles II, roi de Sicile. On suit encore que ce prince y était les 14 juillet et 5 décembre 1301, et que, le 18 octobre 1303, il y fit un règlement au sujet des indemnités accordées aux nobles qui avaient aliéné leurs biens pour l'aider dans la guerre contre le comte de Flandre, dont nous dirons bientôt un mot.

Au mois de janvier 1306, le même prince assistait à Corbeil, aux noces de son deuxième fils, depuis Philippe le Long, qui épousa Jeanne, fille d'Othon, comte de Bourgogne. Les mérites de cette princesse sont peu vantés : elle fut suivant Brantôme d'une luxure effrénée.

Philippe le Bel était encore au château de Corbeil, les 23 septembre et 31 octobre de cette même année 1306. Il est marqué dans les Tables de cire des voyages de ce prince, que revenant du Poitou, en 1308, il logea au Val-Cocatrix, domaine voisin de Corbeil, les dimanche et lundi, 11 et 12 août; et que, pour cette résidence de deux jours, la Léproserie de Corbeil eut la dime du pain et du vin qui y furent consommés par la cour (22). Enfin, il reste des lettres

<sup>(21)</sup> C'est par ce prince, mort à Nogent-le-Reiron le 16 décembre 1225, dans sa cinquante-cinquième année, que les Valois montérent sur le trône. On a dit de lui qu'il fut fils, frère, père, oncle, gendre, beau-père de rol et jamais rol. Il épousa successivement Marguerite de Sicile, Catherine de Courtenay et Mahaud de Châtillon. Le pape Martin V l'invesilt du royaume d'Aragon en 1283, les queraites suscitées par son élévation, de la part de la France, le forcèrent à abdiquer ce litre. Vers 1301, il prit celui d'empereur de Constantinople, du chef de sa seconde femme. Depuis, Doniface VIII le créa vicaire et défenseur de l'Église. Sa fierté fut indomptable; l'histoire ne lui pardonnera jamais les persécutions qu'il fit endurer au maiheureux Enguerrand de Marigny, Cependant, les remornts qu'il térmigna en mourant auraient dù justifier sa mémoire-

<sup>(22)</sup> L'abbe Lebeuf, Histoire du diocèse de Paris, t. XIII, p. 125.

de ce prince données apud vetas Corbolium, au mois de juillet et le jeudi devant Noël de l'année 1310 (23).

Les historiens flamands assurent que ce fut au château de Corbeil, où la cour séjournait alors, que Guy de Dampierre, comte de Flandre, fut mis quelque temps en arrêt par ordre de Philippe le Bet. Millin (24) prétend au contraire que ce fut dans la tour du Louvre. On sait que ce personnage s'était coalisé sans prétexte spécieux avec Édouard I., roi d'Angleterre, contre Philippe le Bel, qui, averti à temps, feignit d'ignorer le complot, et engagea le comte de Flandre à lui amener sa fille dont il était le parrain. Guy donna dans le piége, vint à Corbeil où le roi le logea dans son propre château, en lui déclarant qu'il était son prisonnier. Sa fille fut remise aux mains de la reine, pour être élevée avec ses enfants jusqu'à son mariage. Ce récit est celui de l'historien de Corheil (25) qui ajoute : « L'arrêt du comte fut gracieux , il lui fut permis de se livrer à l'exercice de la chasse dans les forêts voisines et il en profita pour regagner ses États. Ce fut pour se venger immédiatement de l'affront qu'il avait reçu. Il déclara la guerre à Philippe le Bel, et ne fut pas plus heureux dans cette nouvelle entreprise; devenu de nouveau son prisonnier, il fut conduit au château de Compiègne, et y mourut le 7 mars 1305. Sa fille, dont le caractère était impérieux et hautain, mourut peu à près, à Corbeil, du regret de n'avoir pas porté la couronne d'Angleterre qui avait été l'objet constant de sa convoitise. » Il est probable que ses restes ont été inhumés près de ceux de son père dans l'église de l'abbaye de Flines.

Rien n'indique que Louis le Hutin soit venu à Corbeil. Philippe le Long son successeur, donna à sa veuve, vingt-cinq mille livres de rente, pour apanage et douaire, à prendre sur les comtés de Melun, Corbeil, Moret, Nemours, Montargis et autres terres du Gâtinais. Les églises de Corbeil se ressentirent particulièrement des libéralités de Clémence de Hongrie qui, pendant son veuvage, habita souvent le château de cette ville. Malheureusement, cette princesse ne survocut que douze années au roi son époux : elle mourut en 1338, minée par le chagrin que lui causa sa perte prématurée. C'est à tort que le voyageur français (26) fait mourir la reine Clémence à Corbeil.

<sup>(23)</sup> L'abbé Lebeuf, t. XIII , p. 142.

<sup>[24]</sup> Antiquités nationales , t. V. chapitre 1111 , p. à

<sup>(25)</sup> Delaharre, p. 183.

<sup>(26)</sup> L'abbé Delaporte, t. L., p. 236.

C'est en l'hôtel du Temple, à Paris, qu'arriva son décès, et elle fut inhumée dans l'église des Jacobins de cette ville.

Le comté de Corbeil avait été donné en apanage avec celui de Poitiers, à Philippe le Long, enfant. Nous avons vu que ce prince, avant de porter la couronne, séjournait volontiers au château de cette ville pour ne pas s'éloigner de la cour; et que ses noces s'y firent avec éclat en 1306. Nous ajonterons que les deux premiers enfants nés de cette union virent le jour à Corbeil. Ce furent : Jeanne, qui depuis épousa Endes, duc de Bourgogne, à qui elle porta en mariage les comtés d'Artois et de Franche-Comté; et Louis, mort peu de temps après son baptème; ce qui n'empêcha pas son père, en faveur de sa naissance, de remettre aux habitants de Corbeil la moitié du droit de mesurage des grains qu'ils vendaient, en sorte qu'ils ne payèrent plus qu'un boisseau par septier (27).

Nous lisons dans l'Histoire des grands Officiers de la couronne (28), que Hugues Quieret, seigneur de Tours en Vimeu, sénéchal de Beaucaire et de Nismes, eut ordre de conduire la comtesse de Blois au château de Corbeil, de Montpellier où elle se trouvait alors, et qu'il y vaqua depuis le mercredi après les brandons 1324 jusqu'au

18 mai 1325. Si l'assertion est vraie, la course fut lente.

Charles le Bel était au château de Corbeil en 1329, lorsqu'il

signa une alliance avec Robert, roi d'Écosse (29).

Philippe de Valois honora diverses fois cette résidence de sa présence. Ce prince destinait le comté de Corbeil en douaire à Jeanne de Bourgogue, son épouse, qui le précéda au tombeau. Il se remaria en 1349, à Blanche d'Évreux-Navarre qui lui survécut près d'un demi-siècle; cette princesse fut la dernière de nos reines qui nit en Corbeil et son comté à titre de douaire, mais on la vit rarement séjourner au château de cette ville.

On trouve le roi Jean à Corbeil, le 29 juin 1353; les malheurs de la bataille de Poitiers qui le rendirent prisonnier des Anglais, chez lesquels il alla mourir (1364), ont certainement empêché que

nous ne l'y rencontrions plus souvent.

Charles V a dû nécessairement habiter le château de Corbeil; il est vrai que nous manquons de preuves à cet égard; mais nous le trouvons faisant, de ses propres deniers, l'acquisition de la maison du

(28) T. II, p. 902.

<sup>(27)</sup> Delabarre , Histoire de Corbeil , p. 186.

<sup>(20)</sup> L'abbe Lebeuf, Histoire du diocèse de Paris, t. XI, p. 314.

Val-Cocatrix emprès Corbenil (30). Son successeur gratifia le duc de Bourgogne, son oncle, de ce domaine, par ses lettres datées de Paris, le 6 mars 1380.

Sous le règne de Charles V, Jean de Grailly, captal de Buch, qui fut autant ennemi de la France, qu'il était brave et intrépide, tomba deux fois au pouvoir des Français; en 1364, à Cocherel, et en 1372, à Soubise. Il eut cette dernière fois le château de Corbeil pour prison. Le roi d'Angleterre n'obtint sa liberté, qu'à la condition qu'il ne porterait plus les armes contre la France; le fier captal méprisa cette condition et préféra sa prison, où, suivant Christine de Pisan, il mourat en 1377. D'autres prétendent qu'il finit ses jours dans la tour du Temple, à Paris; cette dernière opinion est celle du président Hénault, qui ajoute, que ce fut après avoir généreusement refusé de s'engager au service de la France.

L'Itinéraire des rois de France nous apprend que Charles VI était à Corbeil, les 10 mars 1391, 30 mai 1408 et 17 juillet 1420. Il se trouve aussi marqué dans le recueil des ordonnances des rois de la troisième race, que ce prince y était le 10 août de cette dernière année, et que ce jour, il donna des lettres pour l'établissement, à Arras, d'un hôtel où l'on ouvrait les monnaies. Charles se livrait volontiers à l'exercice de la chasse dans la forêt de Sénart, voisine de Corbeil. L'historien de cette ville nous apprend qu'il logeait dans cette circonstance à Ville-Pesque, chez Gilles Mallet, seigneur de Graville, son maître d'hôtel; et qu'après son mariage avec Isobeau de Bavière, cette princesse jalouse des courses du monarque à Ville-Pesque, où elle supposait que la chasse ne l'attirait pas seule, fit pour l'en détourner l'acquisition d'une terre voisine de cette forêt, appelée Combs-la-Ville, à laquelle elle donna le nom de Vaux-la-Reine.

La minorité de ce prince avait préparé les malheurs de son règne. Depuis, la démence où il tomba y mit le comble. Ce fut surtout pendant cette dernière période de sa vie, que ses frères qui regardaient la France comme une proie abandonnée à leur rapacité, fondirent sur elle en vautours affamés. Le duc de Bourgogne pendant un des nombreux égarements de l'esprit du monarque, entreprit le gouvernement de l'Etat, contre le gré des autres princes du sang, qui ne se croyant pas en sûreté dans Paris, en sortirent, enimenant avec eex le Dauphin. Philippe se mit à leur poursuite, et les joignit entre Juvisy et Corbeil, d'où il ramena avec lui le jeune prince à

<sup>(30)</sup> L'abbe Lebenf, t. XIII, p. 136.

Paris. Cette nouvelle parvint au duc d'Orléans qui, en ce moment, dinait au château de Corbeil; il en partit aussitôt pour Melun, où la reine s'était retirée, afin de lui en donner avis. Il est vrai de dire que Jean sans Peur, en succédant à son père, au duché de Bourgogne, essaya de raccommoder les vieilles haines des siens avec la cour de France. Mais, dit M. de Barante (31): « Les méliances étaient telles que le duc de Bourgogne étant venu au-devant de la reine avec un nombreux cortége, elle rebroussa chemin, et retourna à Corbeil. Ce fut encore un retard de quelques jours de souffrance de plus pour les malheureux habitants des campagnes. Enfin elle s'établit à Vincennes, le duc d'Orléans au château de Beauté. Et, après huit jours de pourparlers, le 17 octobre 1405, la paix fut conclue. » Mais chacun sait que ces dissensions de famille amenèrent, deux ans plus tard, l'assassinat du duc d'Orléans, dans la rue Barbette, à Paris, et que ce meurtre ouvrit la porte à la guerre civile.

Dans la nuit du 28 au 29 mai 1448, huit cents hommes d'armes, à la tête desquels marchait le capitaine de l'Isle-Adam, gouverneur de Pontoise, ayant surpris Paris, Tanneguy-Duchâtel, prévôt de cette ville, éveilla le Dauphin, l'enveloppa dans son propre manteau et le mit en sûreté à la Bastille dont il était gouverneur. Le lendemain, il emmena ce prince au château de Corbeil, et ne l'y croyant pas encore assez en sûreté, il le conduisit à Melun, d'autres disent à Montargis. Des Ursins, son chancelier, arriva à Corbeil, où il pensait le trouver, mais il venait d'en partir. Regnault-Delaporte, prévôt de cette ville, lui procura un cheval pour achever une course qui avait été faite à pied jusque-là. Corbeil ayant été immédiatement envahi par les troupes du duc de Bourgogne, l'obligeant prévôt qui avait été dénoncé, fut décapité sans jugement, par ordre du chef de cette armée.

Le 12 juillet 1419, le Dauphin vint de nouveau à Corbeil, pour visiter le duc de Bourgogne qui s'y trouvait. Les deux princes s'y échangèrent des présents, par suite du traité qui avait été réglé la veille, et se quittèrent, dit l'historien de notre ville (32), sans que rien témoignait contre leur réconciliation et leur bonne intelligence. Le Dauphin retourna ensuite en Touraine, et le duc à Pontoise auprès du roi. Nous voyons, à peu de temps de là, ce même Dauphin, par suite de mauvais conseils, entreprendre d'arriver au gouvernement et échouer aussi dans cette entreprise. Il feignit de se rendre

<sup>(31)</sup> Histoire des ducs de Bourgogne, L. III., p. 54.

<sup>(32)</sup> Delabarre, p. 200.

aux instances de sa mère, des ducs de Berry et d'Orléans, et promit de venir à Corbeil, pour rentrer en grâce; mais la cour l'y attendit vainement.

En 1420, pendant la durée du siège de Melun, où vint Henri V d'Angleterre, dans l'espoir de donner par sa présence une nouvelle ardeur à ses soldats, Isabelle de Bavière et Catherine, sa fille, se tinrent au château de Corbeil où fut aussi amené le malheureux roi Charles VI. Le monarque anglais vint souvent y visiter les princesses (33), et Monstrelet (34) raconte les fêtes qui leur furent données dans cette résidence, par les Anglais et les Bourguignons Quand la famine obligea Melun à se rendre, Henri revint à Corbeil d'où il repartit pour Paris, accompagné de la cour de France, des ducs de Clarence, de Bourgogne, de Bedfort et de Leicester, et des comtes de Warwick et de Salisbury. Le cortége royal était suivi de l'infortunée noblesse qui avait été trouvée dans Melun. C'est par cette marche triomphale que le monarque anglais se vengea de la défaite de Beaugé.

Après avoir fait à la France des maux infinis, Henri V repassa par Corbeil pour se rendre au siège de Cosne; il y fut saisi d'une maladie violente qui l'empêcha d'aller plus loin; et fut quelques jours après transféré au château de Vincennes où il mourut le 29 août 1422.

Nous avons vu Charles VII, Dauphin, au château de Corbeil. Après son sacre, le cardinal Sainte-Croix, légat du saint-siège, fit tenir quelques assemblées pour procurer la paix au royaume, et Corbeil fut choisi pour le lieu de ces conférences. On lit dans les registres du parlement de Paris, que le 26 mars 1331, plusieurs présidents et couseillers de cette compagnie s'y rendirent dans ce but. Sauval (35), en parlant de ces réunions, dit que Jacques Duchastelier, évêque de Paris, Gilles de Clamecy, chevalier, et quelques autres seigneurs, vinrent à Corbeil en 1434 pour le même objet, ce qui prouve qu'on ne s'entendit pas tout de suite.

C'est au pied de la tour de Montlhéry, si belle encore aujourd'hui dans sa décrépitude, que se dénona, le 16 juillet 1455, cette ligue des princes du sang formée contre Louis XI, et dont les collisions si peu provoquées dans l'intérêt du peuple, n'en reçurent pas moins la dénomination mensongère de guerre du bien public. Au rapport des

<sup>(33)</sup> Sébastien Rouillard , Histoire de Melun , p. 531.

<sup>[34]</sup> Voyezsa Chronique, t. I., p. 203.

<sup>(35)</sup> Histoire de Paris, t. 111, p. 500.

chroniques du temps, on se battit de part et d'autre avec une égale vigueur, et chaque parti s'attribua la victoire. Pierre de Brézé, qui y fut tué des premiers, voyant Louis XI monté sur une petite haquenée, disait que quelque faible que parût cette monture, elle était pourtant la plus forte qu'on pût trouver puisqu'elle portait seule le roi et tout son conseil. L'astucieux monarque, pour se sauver alors des mains du comte de Charolais, depuis Charles le Téméraire, fut contraint de se retirer à Corbeil où il séjourna trois jours. Il y assista à la procession de la Fête-Dieu avec toute sa cour, et rentra à Paris le soir du même jour, bien joyeux d'arriver encore à temps pour défendre sa capitale et la maintenir dans son parti. S'il l'eût perdue, dit M. de Barante (36), il n'avait plus qu'à se retirer chez son allié le duc de Milan ou chez les Suisses.

L'Itinéraire des rois de France marque la présence du roi Charles VIII à Corbeil, le 1<sup>est</sup> avril 1486. Sous son règne, Georges d'Amboise, qui n'était encore qu'évêque de Montauban, étant entré dans un intrigue conduite par le duc d'Orléans, depuis Louis XII, fut découvert et arrêté; il eut pour prison la tour du Hourdy, la principale du château fort qui existait à Corbeil sur la rive droite de la Seine. Ce prélat y tomba malade et fut transporté dans le château royal, où il essuya une maladie grave pendant laquelle il recourut à l'intercession du patron de la ville; ce ne fut pas non plus sans laisser des traces de sa bienfaisance naturelle qu'il quitta Corbeil (37).

Louis XII vint souvent à Corbeil; c'est au château de cette ville que se rendirent le recteur de l'Université de Paris et ses suppôts pour recouver ses bonnes grâces. Il y était probablement le 1" janvier 1505, lorsqu'il accorda, à la sollicitation du cardinal d'Amboise, devenu son premier ministre, une place dans laquelle il se concilia l'amour de la nation (38), la fondation d'une prébende pour l'entretien des enfants de chœur de la collégiale Saint-Spire, afin qu'à l'avenir le service divin s'y fit en musique (39). Ce prince fut le

<sup>(30)</sup> Histoire des ducs de Bourgogne, L VIII, p. 502.

<sup>(37)</sup> Registres du parlement de Paris, 24 juillet 1487.

(38) On a prétendu qu'il avait ambitionné la tiare. Georges d'Amboise, né au château de Chaumont-sur-Loir en 1400, mournt à Lyon le 25 mai 1510. Ses obséques se sont failes dans la calhédrale de Rouen dont il était archevêque et où se voit encore son magnifique tombeau. Doure cents prétais ou abbés mitres, et onze mille prêtres assistèrent à ses funérailles. Il laises par son testament de quoi marier cent cinquante files, en l'honneur des cent cinquante psaumes dont se compose le psaulier.

<sup>(39)</sup> Philippe-Auguste l'avait ainsi ordonné des 1199 (Hizloire de Corbeil , p. 221).

premier qui engagea le domaine de Covbeil; il cessa ainsi peu à peu d'intéresser les rois ses successeurs. Cet acte d'engagement comprenait Melun, Corbeil et Dourdan; il fut passé le 17 mai 1513, en faveur de Louis Mallet de Graville, amiral de France, qui fit, par son testament, la remise de ces terres au domaine du roi, sans répétition des quatre-vingt mille livres qu'il avait comptées lors de leur aliénation (40). Corbeil et sa châtellenie n'ont cessé depuis d'être

engagés au même titre jusqu'en 1789.

Lorsque le goût et l'attachement pour un de leurs plus agréables palais ne fixaient plus nos rois à Corbeil, la dévotion du pays, celle à Saint-Spire, pèlerinage célèbre, si suivi au moyen âge, les y attirait encore quelquefois, et c'est à cette piété qu'on fut principalement redevable de l'avantage de les revoir dans la personne de François I<sup>st</sup>, qui y passa plusieurs jours en 1519 et assista le 6 août, avec Louise de Savoie, sa mère, duchesse d'Angoulème, Claude de France, son épouse, et une nombreuse et brillante cour, à une procession générale des reliques de la collégiale Saint-Spire, dans laquelle figurait le clergé des paroisses et communautés de la ville. On se rendit à Notre-Dame-des-Champs, au-dessus d'Essonnes (prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Denis), où se fit la station.

L'Itinéraire des rois de France marque encore le séjour de ce

prince à Corbeil, le 11 mars 1534.

Lors de l'invasion de Charles-Quint, le duc d'Orléans, fils du Dauphin, depuis François II, fut amené le 8 avril 1544, de Fontainebleau à Corbeil par la Seine, et porté en la maison d'un chanoine de Saint-Spire, chez lequel, dit l'historien de cette ville (41), le roi avait acconstante de loger. On peut inférer de là que François I<sup>er</sup> venait assez souvent à Corbeil, et que le château royal n'était plus en état de le recevoir.

Henri II venait souvent chasser dans les forêts contiguës à Corbeil; ce prince a dû nécessairement passer par cette ville; c'est sans certitude que nous hasardons cette conjecture; mais nous savons positivement que Catherine de Médicis traversa nos murs le 9 novembre 1548, et que, durant cette courte apparition, cette prin-

cesse visita la collégiale Saint-Spire.

Nous avons vu à Corbeil François II enfant; ses frères, qui ré-

(41) Le même, p. 227,

<sup>(46)</sup> Histoire de Corbett, p. 221.

gnèrent après lui, y vinrent aussi : Charles IX y couche le dimanche 30 janvier 1564, et se cendit le lendemain à Melun, où il demeura quaranto-trois jours; et Henri III y dina le 12 septembre 1587, et fut de là coucher à Milly.

Henri IV était aux portes de Corbeil avec son armée le 1" avril 1590; il se logea à la Commanderie de Saint-Jean-en-l'Isle, où , sur l'assurance donnée par le maréchal de Biron aux habitants de cette ville, que le roi leur ferait grâce d'avoir pris parti pour la Ligue, le curé, le prévôt, le procureur du roi et les échevins vinrent se jeter à ses genoux pour implorer son pardon, et lui présenter les clefs de leur ville en signe d'obéissance. Le roy, dit l'historien de la cité (42), les receut de bon visage, et leur donna de bonnes paroles, avec espérance d'estre traittez favorablement. A quelques heures de là, ce monarque pénétrait dans Corbeil, où il se reposa plusieurs jours avant d'aller assièger Melun qui tenait aussi pour la Ligue.

L'anteur des Fasti Corbolienses (43) rend ainsi compte de cette

journée :

Hic etiam Berrico claves et clavibus offert Cara magis regi pectora Corbolium; Titulus et monstratur adhic; monstratur imago Peincipis: o quantum cordibus ambo placent!

En 1826, l'improvisateur Eugène de Pradel nous l'a rappelée, à son passage dans notre cité, dans des vers restés inédits, dont nous citerons la strophe suivante :

> D'ingrats Français ont pu fermer leurs portes Au hoa Benri qui vent les affranchir ; Sans le secours de ses braves sohortes, Il voit Corheil à son aspect s'ouveir. Sous l'olivier déposant son tonnerre. Le Béarnais dit à ses habitants ; « Je le savais ; Corbeil, dans tous les tems. Fut fidéle eu paix comme en guerre (+4).

Devenu catholique, Henri IV assista à Corbeil, le 0 août 1601.

<sup>(42)</sup> Delabarre, p. 257.

<sup>(43)</sup> L'abbé Guiot, né a Rouen en 1739, mort curé du Bourg-la-Reine en 1867. Cet estimable ecclésiastique qui avait été prieur-curé de Saint-Guénault, à Corbeil, avant la révolution, était très-versé dans l'histoire de estie petile ville, et en avait entrepris les Fastes, à l'impitation d'Ovide pour Boue, de Grisol pour ficuen et de fligault pour Auxerre. Les maiheurs des temps i ont empeché d'achever ce travail qui est resté manuscrit et est passé dans la bibliothèque de sir Thomas Philipps, à Middlebill, comté de Worcester, en Angleterre.

<sup>(44)</sup> Par allusion à la devise de cette ville : Cor bello paceque fidom.

à une procession générale du clergé de cette ville, qui, dans cette occasion solennelle, porta les reliques de ses patrons au prieuré Notre-Dame-des-Champs, dont nous avons déjà parlé, et où se fit la station.

Nous lisons dans les Mémoires de Louise Bourgeois (45), sagefemme de Marie de Médicis, « que le voyage de cette princesse ( elle partait de Paris pour faire ses couches à Fontainebleau, du prince qui depuis fut Louis XIII) se fit en deux jours. La couchée du premier fut à Corbeil, dans une hôtellerie où il n'y avait qu'une méchante petite chambre basse, bien étouffée, pour la reine. On mit concher les femmes et moi, dit-elle, dans ce qui restait marqué pour le cabinet de Sa Majesté, et il n'y avait entre son lit et le mien qu'une légère cloison de torchis. »

Louis XIII n'assista pas aux cérémonies qui se firent à la collégiale Saint-Spire, sous son règne, pour les plus pressantes nécessités de l'État, et ses besoins personnels durant sa maladie au château de Villeroy, voisin de Corbeil. Mais il n'en doit pas moins être compté parmi ceux qui honorèrent le patron de Corbeil de leur confiance et les habitants de cette petite cité de leurs bontés. Anne d'Autriche visita notre collégiale en 1663, trois ans avant son décès. Sa signature est apposée sur les registres de la confrérie de Saint-Spire, dans laquelle elle agréa d'être comptée, Gaston, duc d'Orléans, leur deuxième fils, est aussi venu en dévotion dans cette église ( 3 avril 1623 ).

Pendant les guerres de la Fronde, Louis XIV et son jeune frère vinrent à Corbeil, où le surintendant des finances envoya à ce prince cent louis d'or, pour ses menus plaisirs et pour faire des libéralités aux soldats estropiés. Mais il paraît que Mazarin les lui prit dans sa poche et ne lui laissa pas un sou. L'appartement des jeunes princes était si exigu que leurs lits se touchaient, et qu'ils s'y amusaient à qui mieux mieux à se cracher au visage et encore à quelque chose de pire; mais nous laissons au valet de chambre Laporte (46) le soin d'en instruire nos lecteurs.

Suivant l'Itinéraire des rois de France, Louis XIV s'est retrouvé dans nos murs les 23 avril, 22 et 31 mai 1652, 26 octobre 1658, 19 avril 1674 et 26 mai 1683.

On vit à Corbeil, sous le règne du grand roi, au prieuré Saint-

<sup>(§5) «</sup> Récit véritable de la naissance de messeigneurs et dames les enfans de « France. »

<sup>(46</sup> Voyez ses Memoires , p. 280-281.

Cat.	Inv.	Cat.	Inv.	Cat.	Inv.
416 h	5261	460 c	4975	472 a	5132
418 a	5278	d	4976	474 a	3865
422 a	3844	e	4977	479 a	2987
b	5137 en	f	4979	b	. 2988
	3655	461 a	3565	C	2989
C	5138 en	ъ	3566	d	2990
. 1	3654	С	3728	e	2991
433 a	4830	d	3729	f	3494
436 a	3564	e	3999	g	3495
b	2912	f	4322	g h	3496
С	2911	g	4323	i	4507
d	2910	h	4517	480 a	4222
e	4821	i	5144	ь	4231
440 a	5127	k	5239	c	4223
Ъ	5128	464 a	2985	đ	4230
C	5129	ъ	2986	е	4225 en
đ	5130	C	3326	8 J. 200	4228 sq.
443 a	3417	d	2782	f	4227
. р	4718	e	3418	g	4224
444 a	4722	f	3567	g h	4226
446 a	4392	g	3793	ī	4232
ъ	5268	g h	4723-	k	4293
448 a	5244		4735	1	4294
b	5245	i	4826	m	4295
c	5246	k	4827	, n -	4350
449 a	3846	1	4838	485 a	3419
Ъ	4318	m	3071	486 a	4568
c	4717	n	5035	b	4892
đ	4822	465 a	4958	488 a	4319
e	4823	ъ	4959	491 a	3420
f	5002	C	4960	497 a	4569
450 a	3843	d	4961	498 a	4572
451 a	3905	е	4962	499 a	4872
454 a	4978	, f	4965	508 a	3656
459 a	4386 en	g	4966	514 a	3730
The state of the s	4387	h	4967	ь	4573
b b	4397	i	4968	517 a	3423
c	4398	k	4969	ъ	4565
đ	4399	1	4971	c d	4566
e	4400	m	4972	ď	4567
460 a	4973	468 a	3306	e	5080
b	4974	470 a	4922	518 a	2992

Notulen 1914.

Cat.	Inv.	Cat.	Inv.	Cat.	Inv.
518 b	3657	596 c	4630	639 a	3016
519 a	4570	d	4998	b	4999
b	4571	e	5000	640 a	3572
522 a	2993	597 a	4632	ь	3573
532 a	4358	b	4633	c	3898
533 a	3658	С	4634	643 a	3732
b	4359	d	4636	644 a	3017
534 a	4839	600 a	4631	b	3755
538 a	3659	602 a	3006	c	4661
b	3750	a <sup>1</sup>	3570	647 a	3329
C	4357	a <sup>2</sup>	4217	b	3664
540 a	2994	b	3007	c	3665
542 a	3850	С	3008	649 a	2784
545 a	2995	d	3425	b	3821.
b	3731	e	3426	650 a	3666
551 a	2996	f	4383	b	4882
<b>b</b> .	3424	g	4854	653 a	3822
С	3660	603 a	3009	655 a	3429
552 a	2997	b	3010	b	3667
b	2998	С	3427	С	3911
553 a	3568	604 a	2783	d	3918
b	5140	606 a	4680	657 a	3018
557 a	3000	610 a	3663	658 a	5225
ъ	2999	ь	3754	659 a	3310
558 a	3661	С	4664	b	4505
b	3751	613 a	3571	661 a	3019
С,	3752	. b	3851	b	3794
560 a	3307	617 a	4465	670 a	3430
562 a	3327	624 a	3011	673 a	3668
563 a	3001	626 a	3012	674 a	4855
ъ	3002	b	3013	ъ	5081
564 a	3328	<b>b</b> 1	3428	675 a	3020
570 a	3003	, c	3014	b	5082
b	4390	d	3309	681 a	3400
575 a	4635	e	4640	b	5044
577 a	3004	•	4788	682 a	3669
579 a	3753	628 a	3015	b	2892
584 a	3005	, , <b>b</b>	3937	c	2891
b	3569	c	4885	d	2785
588 a	4349	632 a	3497	e	2759-
596 a	3308	b	4884	en rejitabili pedja Si Sindiskarom u	2773
Ъ	3662	638 a	2865	***	4309

Cat.	Inv.	Cat.	Inv.	Cat.	Inv.
682 g	4464	742 a	3435	793 a	3438
h	4560	743 a	3338	b	3672
i	4561	749 a	4755	C	3906
k	4559	750 a	3024	794 a	3866
1	4563	752 a	3025	796 a	4625
m	4562	ъ	3026	b	5088
n	4609 —	С	4886	c	5089
15 C	4613	755 a	3027	797 a	2853
. 0	4604	759 a	2789	b	3439
p	4605	762 a	3028	798 a	5090
q	4606	763 a	3029	800 a	3990
r	4607	767 a	3030	b	5091
s	4608	7-17 <b>b</b>	3401	c	5092
	4883	779 a	2790	i. d	5093
683 a	3021	782 a	3311	e	5094
132 b	3330	783 a	3031	801 a	3915
c	3670	b	3032	802 a	3440
685 a	3331	· c	3033	ъ	4099
b	3332	d	3034	805 a	3890
·č	3333	e	3895	806 a	3313
687 a	3431	f	4257	807 a	4592
b	4207	g	5265	808 a	4538
c	4887	784 a	3436	ь	4602
688 a	4301	b	3574	811 a	3914
689 a	5083	c	3575	813 a	4057
696 a	3022	d	3733	814 a	3035
699 a	5084	i e	4013	b	3314
7110a	5085	f	4014	815 a	3931
713 a	3023	785 a	2791	816 a	4495 en
714 a	3334	<b>b</b> .	2792		4497
ъ	3335	788 a	3991	b	4532
716 a	4997	b	5263	C	4533
719 a	5086	789 a	3437	d	4593
720 a	3432	790 a	3312	818 a	3795
721 a	2787	791 a	5264	b	4043
l le b	3671	792 a	3339	c	4273
726 a	3433	b	3757	819 a	3340
- b	3434	С	3891	823 a	4938
730 a	3823	d	3907	. ' b'.	4939
734 a	2788	e	4076	824 a	3758
740 a	3336	1 / 65° <b>f</b>	4073	ъ b	4601
) +0 a	3337	g	4651	825 a	3673
	0007			152.57	

Cat.	Inv.	Cat.	Iny.	Cat.	Inv.
825 <b>b</b>	4044	853 c	3894	892 o	2942
829 a	3036	d	4919	P	3444
ь	2793	e	4920	q	2918
С	4862	f	3499	r	2917
831 a	3341	854 a	5097	s	3680
ь	3579	b	5098	t	2890
C	3864	855 a	3041	u	4595
ď	4928	b	3042	v	4940
832 a	4531	857 a	3351	w	5248
834 a	3760	b	2959	896 a	3357
836 a	3441	859 a	3676	898 a	4280
. р	4591	863 a	5061	899 a	4284
837 a	4288	866 a	3353	901 a	3681
838 a	3674	b	2958	904 a	4243
b	3862	c	2957	b	4381
c	5243	d	2956	C	4382
839 a	3038	e	2955	d	4407
Ъ	3037	f	5062	. е	4502
c	3342	872 a	3354	908 a	3682
d	3343	ъ	3443	918 a	3358
e	3344	· c	5063	919 a	3359
f	3345	874 a	3677	b	3360
g h	3346	b	4754	c	3361
	3347	875 a	3678	d	3761
· i	3348	b	3734	е	5065
, k	3349	С	3735	f	5101
11.1	3350	d	5064	921 a	3683
m	3442	886 a	3679	b	4941
n	3576	892 a	3355	927 a	4942
0	3675	3140 <b>b</b>	2954	931 a	4943
p	3863		2953	933 a	3445
q	4046	i.s.d	2952	935 a	3362
848 a	3498	e	2951	936 a	4597
851 a	3039	1.30° <b>f</b>	2950	35 b	5087
p	4286	g	2949	939 a	3500
C	4.287	h	2948	940 a	3363
852 a	3893	€ 1	2947	942 a	3364
ь	4506	∵j.	2946	b	3762
C	5095 en	k	2945	C	4534
053	5096	1	2944	d	4594
853 a	3040	m	2943	943 a	2794
ь	3796	n	3356	b	2795

Cat.	Inv.	Cat.	Inv.	Cat.	Inv.
943 c	4596	985 k	2932		4777
944 a	4599	1	2931	1035 a	2798
947 a	3446	m	2930	1036 a	3048
952 a	3447	·n	2929	b	4072
b	3977	0	2928	1039 a	3049
С	4598	p	2927	1040 a	4867 en
956 a	4665	q	2926		4868
957 a	3577	r	2925	b	4869 en
- b	3684	s	2924		4870
C	3756	- t	2923	1045 a	3050
958 a	2854	· u	3578	b	3051
a	3448	986 a	2855	. с	3763
ь	3365	b	3402	d	3764
C	3366	C	2920	1051 a	3052
ď	3367	d	4233	b	3449
e	3368	e	4241	C	3738
T.	3797	• .f	4242	ď	2744-
g	4360	990 a	3800	divis	2748
h	4603	1003 a	4501	1052 a	4047
· i	5055	<b>b</b>	4944	b	4148
959 a	3798	1007 a	3737	1056 a	2800
b	3910	ь	2881	b	2801
C	4101	C	3849	1059 a	3765
972 a	3369	d	4409	1061 a	3579
3 b	2941	1009 a	5230	ъ	2909
976 a	3736	1010 a	3848	1064 a	3803
b,	4055	1013 a	3043	1067 a	3804
C	4056	b	3044	1068 a	3580
of de	4140	30 <b>c</b> 3	3801	b	3766
e	4141	1014 a	3501	c	3767
980 a	3799	1015 a	2796	· d	3768
981 a	4536	1017 a	4282	e	3769
984 a	4410	ь	4786	f	4048 en
985 a	3370	1019 a	3802		4149—
b	2940	1024 a	3913		4161
ć c	2939	1026 a	3045	g	4049
o d	2938	b	5102	h	4162
X	2937	1027 a	3046	1069 a	2748-
3 <b>1</b> 56	2936	1028 a	3047	3036	2758
g	2935	1032 a	2852	1000	4292
h.	2934	1033 a	2797	1070 a	5003
i.	2933	32 <b>b</b> .	4775	arbe.	5059
		The state of the s	11. T 1 (200 1) C 1/2		

Cat.	Inv.	Cat.	Inv.	Cat.	Inv.
1071 a	3053	1106 c	3883	1167 a	2803
b	3315	d	3945	1173 a	2725
С	3993	e	3373	1177 a	4513
d	4347	1108 a	3059	1182 a	3064
. е	4736	b	3060	1191 a	2804
f	5004	C	3061	1205 a	3770
g	5172	d	3805	1214 a	3374
1073 a	3581	e	3854	b	3375
: <b>b</b>	3739	f	3872	C	3504
c	4528	g h	3873	1215 a	3065
1075 a	3054	h	3874	b	3505
1076 a	3582	i	3875	С	3930
b	4529	k	3876	d	5257
1078 a	3055	1	3877	1216 a	3692
ь	4590	m	3878	1217 a	3376
1079 a	3685	n	3879	b	2922
1082 a	3916	0	3880	C	3377
1083 a	3502	P	5161	1218 a	3066
1084 a	4927	q	5162	b	3693
b	5016	r	5163	1219 a	3067
1085 a	3371	s	5195	b	3068
b	3861	t	5196	c	<b>3</b> 069
1087 a	5017	1109 a	3855	1221 a	4110
1090 a	3056	b	3856	1222 a	3070
b	5018	С	4946	ъ	3071
C.	5019	1112 a	3857	1223 a	3938
<b>d</b>	5021	1119 a	4774	1226 a	2805
1092 a	3057	1125 a	3062	1227 a	3740
1093 a	4006	<b>b</b>	3063	. b	4935-
1094 a	4478	C	3690	73. 4	4937
1095 a	3686	d	2889	- C	4929 en
1096 a	3372	<b>e</b>	2888	9"	4930
b	3687	3.02	2887	1238 a	3453
C.	5020	8	4107	ъ	3454
1097 a	5242	1128 a	3452	· · · · · · ·	3455
1098 a	3503	3 <b>d</b> 02	3859	d d	3456
1101 a	3450	1140 a	4773	: e	3457
1103 a	3688	1143 a	3691	1. 08 tr	3458
ь	3689	b.	4108	g	3459
1104 a	4530	¢	4109	h	5073
1106 a	3058	1161 a	3858	1241 a	4739
b	3451	1166 a	5284	b	4740

Cat. Inv.	Cat.	Inv.	Cat.	Inv.
1243 a 3694	1269 a	3920		5072
b 3695	1271 a	4244 en	1283 a	3508
1246 a 2806		4245	1284 a	3509
b 3506	ъ	4260 en	ь	3696
c 3507		4261	C	3697
d 2807	1272 a	3316	d	4351
e 4844	b	3464	e	4353
f 5143	С	3771	1285 a	3082
1248 a 3460	d	3807	b	3466
b 4619	1273 a	4216	c	3467
c 4620	, b	4246 en	d	5182
d 4621		4247	1288 a	4672-
1249 a 3461	C	4469—	4	4676
1250 a 3378	1 11 1	4473	1289 a	3083
b 2808	d	4489	b	3084
c 4986		4494	c	3085
1257 a 4457 en		3078	1291 a	3086
4458	ъ	3079	1294 a	3468
1259 a 3583	С	4174	ь	3824
b 4342	ď	4685—	1295 a	3087
c 4354 en	ı	4688	b	3988
4355	e	4741 en	C	3989
d 5141		4742	1296 a	3469
e 5142.	f f	5066 en	1297 a	3088
1261 a 3379		5067	ь	4352
1263 a 3072	g	5151	C	5187
ъ 3073	1276 a	3919	d	5188
c 3584	1277 a	3380	1298 a	3927
1264 a 3074	1281 a	3403	1299 a	3470
b 3075	ь	3465	, <b>b</b>	3698
c 3921	1282 a	3080	C	5273
1266 a 3076	b	3081	1300 a	3089
b. 3077	C	4248	1302 a	3090
c 3462	d	4262 sq.	1303 a	4913
d 3463		4265 en	1306 a	3825
e 2732—		4267.	b	3925
2/33	e	4264 en	1310 a	3091
f 2736—	1 1 2	4266	1312 a	3092
2743	f	5068 en	5.0×0	3093
g 3806	11.24	5069	ç	3585
1268, a 4737 en	g h	5070	ď	4012
4738	n	5071 en	1314 a	4861

Cat,	Inv.	Cat.	Inv.	Cat.	Inv.
1315 a	3826	1341 a	2811	1379 b	4170
b	4112	ь	4681	c	4578
1316 a	4000	C	5183	d	4710
b	5274	1345 a	4389	1386 a	4746
1317 a	3936	1346 a	3809	1387 a	4579
b	5254	b	4879	1393 a	3405
, C	5255	1347 a	3586	1397 a	3933
1320 a	3772	b	3699	b	4175
b	3773	. с	5117	c	5185
c	3827	1348 a	3587	d	5194
. d	3828	1349 a	4917	1398 a	4064
, e	5253	b	4921	1399 a	3588
1323 a	3808	1350 a	3471	Ъ	4113
1324 a	3741	b	2812	c	5193
. b	3774	c	2813	1401 a	5184
с	4255	1352 a	3810	1409 a	4440
1325 a	3829	1353 a	4695	b	4709
b	3830	1354 a	4653	1415 a	4891
c	4582	b	4880	1416 a	4713
d	4790	1355 a	4951	, b	4996
, е	4859	1357 a	2814	1418 a	3811
1326 a	3742	1358 a	5148	b	3812
1327 a	3935	Ъ	5149	С	5241
1328 a	3831	1359 a	4856	1420 a	3835
. b	3832	1360 a	5139	1421 a	3095
	3886	1363 a	4060	1423 a	4652
ď	3926	b	4061.	1424 a	3934
	4691	1364 a	4201	1426 a	3813
£	4914	1367 a	5223	1431 a	5232
1329 a	4180	1368 a	4876	1434 a	4758
b	4654	1369 a	5190	ъ	5181
1330 a	4881	1370 a	3892	1435 a	5043
1331 a	4711	Ъ	5189	1436 a	3382
1333 a	3094	1371 a	3404	b	3511
b	5275	<b>b</b>	2919	C	5060
1334 a	3833	C C	3510	ď	5233 en
. b	4062	1374 a	4964	5	5234
. с	4915	1375 a	3834	1437 a	3096
đ	4916	1376 a	4849	ъ	3512
, e	4963	Ъ	5224	C	3845
1336 a	3743	1377 a	4063	, d	4130
1337 a	3381	1379 a	3700	e	4131

Cat.	Inv.	Cat.	Inv.   Cat	. Inv.	
1437 f	4628.en	1464 b	4893 en 1484	i. 4648	_
	4629	1	4894	k 4650	è
1440 a	3900	1466 a	4696	1 4699	
1442 a	4627	ь	4697 1487		ì
1443 a	3899	1467 a	4065 1494		
b	4842 en	1468 a	4066	b 5249	r
	4843	b	4189—	c 5279	ì
C	4981		4191 1496		
d	. 4982	C	4221 1498		
e	5005	d	4694 1505		
f	.5006	. е	4848 1506		٠
g	5226	f	4871 1509		τ
	5280	1469 a	3474 1510		٠
i	5281	b	3837	b 5192	
1448 a	3097	C	3924 1511	a 3100	
1449 a	4877	d	4645 en	ъ 5247	
1450 a	3383		4646 1512	a 5180	
, b	3775	, е	4683 en 1513	a 3518	
1455 a	5276	,	4684	b 5178	÷
1456 a	5075	f	4698 1517	a 5152	•
1457 a	3992	1470 a	5240	b 5154	
1458 a	3406	1476 a	4098	c 5153	
b	3836	1479 a	3932	d 5158	•
C	4878	1480 a	3475	e 5155	
1459 a	3472	b	2815	f 5156	
b.	3473	C	3847	g 5157	
C.	3513	d	5074	h 5159	ī
ď	3514	e	4983	1 5191	•
e	3515	1482 a	3384 1521	a 4918	
f	3516	b	3385	b 4925 er	1
g	3902	1483 a	3098	4926	
	3903	b	4011 1527	a 4129	
i	4128	C	4643 en 1528	a 4984	
k	4384		4644	b 5007 er	1
1	4863 en		3386	5008	
	4864	b	3517 1530	a 5176	
, m	4985	С	3744 1538	a 3101	ē
n	5282	ď	3838	b 4747	•
O	5283	e	4114	c 4748 er	1
1463 a	3896	f	4441	4749	
b	3897	g h	4442 1540	77.0	
1464 a	3901	h	4663	b 3103	

Cat.	Inv. Cat.	Inv. Cat.	Inv.
1540 c	3388 1564 g	5014 1595 a	5015
d	3389 1565 a	3108 1596 a	5105
1542 a.	3317 b	4348 b	5106
b	4895 en 1570 a	2856   1601 a	5107
• • •	4896 b	3479 b	5108
1543 a	3519 c	2915 C	5109
b	4712 1573 a	4770— d	5110
C	4865 en	4772 1604 a	5103
1227	4866 1574 a	3109 в	5104
1545 a	4662 b	3110 1605 a	4435
ъ	5177 c	3480 b	4439
1546 a	3104 · d	3591   1606 a	3118
ъ	4647 e	3592 b	3407
c	4692 en 1575 a	3111 c	3841
	4693 b	3112 d	-
d	4858 c	4058 e	-
e e	5252 d	4704 f	
1554 a	3476   1582 a	2728 g	4580
1556 a	3105 b	2729   1608 a	3596
b	3590 c	2730 Ъ	2905
. с	4714 d	2731 . c	2904
1558 a	3106 e	4070 en d	4766
b	2817	4071   1609 a	4289
C	4343   1583 a	3113 b	4290
d	4463 b	3114   1620 a	3119
e	5227 c	3115 b	3120
1561 a	3107 d	3116 C	3121
b	3477 e	4539 d	3122
H . Z . C	3840 f	4550 e	4516
đ	3478 g 2916 h	4769 f	4581
0.5	2916 h	3593 g 3117 h	4800
100	3745 1585 a		5113
g	2880 b	3594 i	5114 .
<b>h</b> .	2879 1587 a	4303 k	5115
1.	3776 ъ	4169 1622 a	4436
k	4181 C	4666 1627 a	3597
1564 a	4995 1592 a	3595 b	2903
b	5009 b	2908 c	2902
c	5010 C	2907 d	2901
d	5011 d	2906 e	4700
è	5012 e	4767 en f	4701
f	5013	4768 g	4702

Cat.		Inv.	Cat.		Inv.	Cat.		Inv.
1627	h	4762	1666	a	3520	1694		4655 en
	i	4763		b	3599			4656
	k	4764 en		c	3928	-	k·	4923 en
		4765	1667	a	3994			4924
1628	a	4998 (f) ·	1668	a	3409	1	1	4931
1630	a	4998(e)		b	3701		m	4932
1631	a	3123		Ċ	3702		n	4987 en
1636	a	4998 (a-d)	· ·	d	3939			4988
5.	ь	5111	1670	a	2820	1695	a	3779
	C	5112		ь	4038	1696	a	2858
1638		4068 .	1671	a	3482	-	Ъ	2859
1639	a	4069		ь	3483	100	C.	2860
	a	2857		C	3521	1.7	d	2861
		3777	10.1	đ	2914	K 10	e	2862
		3124	3.5	e e	4623	٠.	f	3525
2.5%		3125		f.	4637	N. 5	g h	3704
		3408		a	2821	):		3984
, ,		3598		b	5164		i	4586
		2900		C	5165		k	4889
		2899		a	3601	20.5	1~	4890
		3778		b	4039		m	4989
		3912		a.	4051		n	4990
	i	-		b	4166		0	4991
	k	[		a	4037 · ·		b.	5220
		5116		a	4024	1701	a	3705
		5228		ą	4126	1704	a	2824
		5229		b	4127		b	2825
		3126		a	3522		c	2826
1649		4998 (g,h)		á '	3523		ď	4276
		4703		ь	4027		e	4277
		3127		a	3524	1705	a	3130
		3600		b	4025		b	3131
		4541		C	4026		c	3132
		4614		d	4947		d	3391
		4615		a	3128	1707	a	4007
		4616		b	3129	1700	b	4008
		4624		C	2823	1708		3318
2 77 10		3929		d	2822	1700	b	3319
		3481	2.	e f	3703	1709	b b	4445
100		3390			4104	time in	25	4446
		2819	- 618	g .	4105	1713	a	4850
	C	5010	. 4, .,	п	4402	2.30	ט	5160

Cat.	Inv.	Cat.	Inv.	Cat.	Inv.
1715 a	3133	1735.a	3140	1760 b	4480
b	3134	1739 a	3141	c	4583
C	3392	- b	3142	d.	4584
ď	3814	, c	3143	e	4585
·· e	4641	d	3144	f	4657
- f	4642	e	3145	g	4705
g	4649	f	3146	ĥ	5042
h	4851		3147	i	5222
i	5175	g h	3148	1761 a	4004
1718 a	4587	i	3149	1762 a	3154
1723 a	3135	k	3150	b	3155
b	3136	i	3151	c	3156
č	3137	1740 a	3152	d	3157
. d	4106	1741 a	3153	e	3526
e	4671	b	3707	f	3602
f	4670	c	3708	g	4003
g	5031	d	2827	g h	4005
ĥ	5032	e	2828	1763 a	3485
i	5041	f	4023	b	3746
1724 a	3138	g	3484	c	2832
. Ь	3139	1742 a	4444	d	4553
c	3985	b	4443	1764 a	4299
đ	4274	1745 a	3393	b	4300
е.	5259	1747 a	4040	c	4498
1732 a	4138	b	4041	1769 a	3815
. · b	4234	. с	4600	1772 a	4102
C.	4235	đ	4953 en	1774 a	5221
d	4617		4954	1777 a	4022
е.	4618	e ·	4955 en	b	4021
Sign of Fife.	4622	3.99	4956	, c	4143
1734 a	3706	£	5258	d	4144
<b>b</b> .	3986	1750 a	2829	1779 a	4030
5 2 PE.	4045	1752 a	4042	ь	4031
d	4125	1753 a	3917	c	4344
e	4124	, <b>b</b>	4103	ď	4948
f	4121	1754 a	2830	,e	5056
g	4122	13.8 <b>b</b>	4658	1794 a	4285
h.	4123	1755 a	3940	1799 a	3923
i	4275	1756 a	3709	<b>b</b>	4549
k	4669	(i) ( <b>b</b>	4408	1802 a	3158
1,,	4933 en	1757 a.	4406	b	3159
٠,٠	4934	1760 a	4479	C	3160
					14.1

_	-			1	
Cat.	Inv.	Cat.	Inv.	Cat.	Inv.
1802 d	3710	1817 b	5208	1824 a	4035
e	2886	1818 a	4706	b	5036
f.	2885	b	4707	1836 a	4016
g	2884	. с	4708	b	4002
	3711	ď	4801	C	4015
i	2883	e	4802	d	4545
k	3712	f	4803	1837 a	3604
1	4116	g	4992	b	2896
m	4117	h	4993	c	2895
n	4118	i	5040	d	3713
. 0.	4119	k	5206	e	3881
P	4120	1 1.	2834	· · f	3882
· q	4142	m	2835	g	3922
	4454	n	2836	g h	4475
, <b>S</b>	4467	1819 a	3161	1839 a	4034
2. <b>t</b> .	4715	b	3162	b	4752
u	3983	. с	3320	1840 a	4017
v	3982	d	2960	1845 a	5207
w	2833	e	3394	1850 a	3163
1803 a	4452	f	2921	Ъ	3164
b	4451		3603	c	3782
c	4450	g h	2898	d	2874
d	4449	i	2897	e	2873
ė	4448	k	3780	f	4380
A.F.	4447	i i	2878		4379
g	4477	m	3781	g h	5079
h	4476	n	2877	i	3978
9118	4481	. 0	2876	k	3979
k	4482	<b>p</b>	2875	. 1	3980
. ~ ~ ~ ~ ~	4753	q	3817	1852 a	5038
m	4751	r.	2868	1853 a	5210
n	4852	s	2867	1856 a	3714
0	4853	t t	3981	b	4544
p	5076	u	4001	1857 a	3165
q	5077	v	4033	1858 a	3486
1807 a	4036	w	4032	ь	4522
b	4019	x	4466	, c	3869
+044	4018	ij	4689	1862 a	2724
ď	4020	z	4690	1863 a	3527
1808 a	3816	1820 a	5078	, cos	3528
1300 B	5211	1020 a	5260	957 <b>2</b>	3818
1817 a	5037	1823 a	5209	08.di	3987
1017. 4	0001	1040.0	0,207	3. 3. 3.	0,501

	Cat.	Inv.	Cat.	Inv.	Cat.	Inv.
	1863 e	4220	1897 e	4743	1920 c	5025
	f	4218	f	4782	1924 a	3888
	g	4219	g	4783	ь	4760
	ĥ	4250	g h	4784	c	4950
	i	4251	i	4785	d	4980
	k	4253	k	4524	e	5026
	1	4268	1898 a	4304	f	5027
	m	4744	b	4460	g	5057
	·n	4778	1900 a	2842	1925 a	3395
	, o	4860	b	4659	1925 a	5028 en
	1864 a	4779	С	5022		5029
	1865 a	4780	d	5023	1928 a	4461
	1866 a	3868	1901 a	2843	1929 a	3819
	1868 a	4789	1902 a	2844	1931 a	4052
	1869 a	2837	1903 a	3718	1935 a	2845
	b	2838	b	2882	ь	2846
	C	2839	1904 a	4298	С	3867
	d	3871	1905 a	3171	1936 a	3719
	1870 a	4455	b	3606	1937 a	4168
	b	4523	1906 a	2863	b	5030
	1871 a	3166	1907 a	4270	1942 a	3610
	ъ	3167	1908 a	4841	ь	4167
	С	3715	1909 a	3531	1943 a	2864
	1878 a	3168	b	3607	1944 a	2847
	1884 a	3852	С	3842	1946 a	3490
	b	3909	d	4840	ь	3611
-	1893 a	4626	1911 a	3532	1948 a	3410
	1894 a	3716	b	4515	ь	2848
	b	3717	1912 a	3172	C	2849
	1896 a	3169	b	5256	đ	3612
	b	3170	1916 a	3489	1950 a	2850
	C	3487	Ъ	5024	ь	5058
	d	3605	1918 a	3608	1951 a	4305
	e f	2840	b	2894	1953 a	3720
		2841	ç d	3609	1963 a	2851
	; g	3860		2893	1964 a	3721
	h	4745	1919 a	3889	b	4994
	i	4781	ь	4111	1965 a	3174
	1897 a	3488	C	4761	b	3173
	b	3529	d	4949	1966 a	4456
	C	3530	1920 a	4462	1967 a	3411
	d	4556	b.	4552	Ъ	3533
						27.02

Cat.	Inv.	Cat.	Inv.	Cat.	Inv.
1967 c		1980 a	4792	2013 d	4638
d	5033	1984 a	4551	. е	4793
e	5034	b	5039	2015 a	4794
1976 a	3175	1990 a	3747	2017 a	4660
1978 a	3176	1994 a	3613	2019 a	3536
b	4555	b	4554	b	4750
1979 a	3722	1999 a	4520	2020 a	3537
b	3723	2003 a	3491	2023 a	3614
С	3724	2004 a	3887	b	3615
d	3725	2008 a	5231	2024 a	4388
e	3726	2013 a	3534	b	5212
g . f . f .	4518	<b>b</b>	3535		
g.	4519	Ç.,	3853	n aryelfan.	ai, .

rodentskiede generalist in der met de filmfore De filmfore

androbins had not been used tree assumes a separate

and the second of the second o

कारण्या । अस्तर्भागीतु इति अस्तर्भागी । सन्तर्भागी । सन्

And the second of the second o

no goneral de la companya del companya de la companya del companya de la companya del companya de la companya de la companya de la companya del companya de la companya del companya de la companya de la companya del companya de la c

The first of the first of the second of the

## LIJST

van ingekomen boekwerken gedurende het 3e kwartaal 1914.

Abdur-rahmân, Eine kritische Prüfung der Quellen des Islamitischen Rechts. Oxford, London enz. 1914. 8°.

Ende desespereert niet! Chronologie van het zoutbriketstelsel in Ned. Indië. Ter overweging aangeboden aan de Volksvertegenwoordiging door Mr. J. H. Abendanon. Z. p. en j. 4°.

Abendanon (J. H.), Overzicht betreffende den toestand van Britsch-Indië in 1911/12 en de negen voorafgaande jaren. Samengesteld uit het onlangs verschenen officieel verslag (Statement exhibiting the moral and material progress and condition of India). 's Gravenhage 1913. 8°.

Quarante ans d'Indianisme. Oeuvres de Auguste Barth, receuillies à l'occasion de son quatre-vingtième anniversaire. Paris 1914. 8°.

Tome premier, Les religions de l' Inde et Bulletin des religions de l'Inde (1880-1885.)

Tome deuxième Bulletin des religions de l'Inde (1889-1902).

Benedict (Francis G.) and Edward P. Cathcart, Muscular work; a metabolic study with special reference to the efficiency of the human body as a machine. Washington, D. C. 1913. 8°. (Carnegie Institution of Washington publication no. 187).

Bolsius (A.), Eenige aanteekeningen bij de Minahasische



Pandagian-legende. (Overg. uit de Bijdragen tot de Taal-, Land- en Volkenk. van N. I. deel 69.) 8°.

Ethnographic survey of Baluchistan, edited bij Denys Bray. Bombay 1913, 8°.

Volume I Tribes.

II. The domiciled Hindus.

- Brigham (W. T.), Report of a journey around the world to study matters relating to Museums 1912. Honolulu 1913. 8°.
- Broersma (R), Delftsche voorlichting ten behoeve der Rubberindustrie. (Overg. uit de Ind. Mercuur 1913.)
- Broersma (R.), Een school voor de landbouwpractijk in de Tropen. (Overg. uit De Indische Mercuur 1914.)
- Childers (R. C.), A dictionary of the Pali language. Fourth impression. London 1909. 8°.
- The Colonial Office list 1913. London. 8º.
- Het jaar 1913 in zijn beteekenis voor de Indische beweging, samengesteld door E. F. E. Douwes Dekker. Schiedam 1914. 8°.
- Depok-Jubileum-Nummer. Bijvoegsel van de Banier van Vrijdag 26 Juni 1914, — door J. de Vries, 1e luit. inf. Batavia 4°.
- Eerde (J. C. van), Koloniale Volkenkunde. Eerste stuk. Omgang met inlanders. (Koloniaal Instituut te Amsterdam. Mededeeling no. 1, Afdeeling voor Volkenkunde no. 1.) Amsterdam 1914. 8°.
- Ferrand (G.), Relations de voyages et textes géographiques arabes, persans et turks relatifs à l'extrême Orient du VIIIe au XVIIIe siècles, traduits, revus et annotés. Tome premier. Paris 1913. 8°.
- Friederici (G.), Malaio-Polynesische Wanderungen. Vortrag gehalten auf dem XIX. Deutschen Geographentage zu Straszburg i. E., 4 Juni 1914. Leipzig 1914. 8°.
- Friederici, (G.), Meine Antwort (an W. Schmidt). Als Handschrift gedruckt. Leipzig 1914. 8°.

- The Mahāvasma or the great chronicle of Ceylon. Translated into English by Wilhelm *Geiger*, assisted by Mabel Haynes Bode. Under the patronage of the Government of Ceylon. London 1912. 8°.
- Germany's reasons for war with Russia. How Russia and her Ruler betrayed Germany's confidence and thereby made the European war. With the original telegrams and notes. Berlin. 8°.
- Ginneken (Jac. van), Handboek der Nederlandsche taal ten gebruike aan Hoogescholen en voor taalleeraars. Deel I. De sociologische structuur der Nederlandsche taal I. Nijmegen 1913. 8°.
- Heymann, (J. A.), De voeding der oester. Academisch proefschrift. 's Gravenhage 1914. 8°.
- Hoepermans (N. W.), Hindoe-oudheden van Java (1864— 1867). (Overg. uit de Rapporten van den Oudheidkundigen Dienst in Ned. Indië 1913.) Batavia 1914. 8°.
- Jena (Leonhard Schultze), Forschungen im Innern der Insel Neuguinea (Mitteilungen aus den Deutschen Schutzgebieten, Ergänzungsheft no. 11.) Berlin 1914. 4°.
- Kluyver (A. J.), Biochemische suikerbepalingen. Academisch proefschrift. Leiden 1914. 8°.
- Krom (N. J.), De bronsvondst van Ngandjoek. (Overg. uit de Rapporten van den Oudheidkundigen Dienst in Ned. Indie 1913.) Batavia 1914. 8°.
- Lintum (C. te), De Nederlandsche Handelmaatschappij.

  (Populair wetenschappelijk Nederland no. 12.) Amsterdam z. j. 8°.
- Loë (A. de), Les fouilles de M. Louis Cavens à Spiennes en 1912. Extrait du Bulletin des Musées Royaux.
- Mann (F.), Der Islam einst und jetzt. Bielefeld und Leipzig 1914. 8°.
- Het Boeddhisme, Overzicht van leer en geschiedenis naar Prof. Kern's Manual of Buddhism onder diens

- toezicht bewerkt door *G. Mannoury*. Tweede door den bewerker herziene druk. Amsterdam. 8°. (No. 52-53 Wereldbibliotheek.)
- Marre (A.), Manuel lexique à l'usage des jeunes Français-Anglomanes. Versailles 1906. 8°.
- Notice des Travaux Scientifiques et Littéraires de M. Aristide *Marre*. Arras 1911. 8°.
- Moquette (J. P.), Verslag van mijn voorloopig onderzoek der Mohammedaansche oudheden in Atjeh en Onderhoorigheden. (Overg. uit het Oudheidkundig Verslag over het tweede kwartaal 1914.) Batavia 1914. 8°.
- Newton (H), In far New Guinea. A stirring record of work and observation amongst the people of New Guinea with a description of their manners, customs, and religions. London 1914. 8°.
- Ophwysen (Ch. A. van), Bataksche teksten (Mandailingsch dialect). Eerste reeks. Leiden 1914. 8°.
- Pareau (A. H.), Bali en Lombok. Reisgids voor toeristen. Amsterdam 1913. 8°. oblong.
- Poerbodipoera (R. Ng.), Serat Srikarongron. 3 dln. Soerakarta 1913. 8°.
- Rabindranath Tagore, Gitanjali (Song offerings). A collection of prose translations made by the author from the original Bengali. With an introduction by W. B. Yeats. London 1914. 8°.
- Ronkel (Ph. S. van), Brieven uit Atjeh. (Overg. uit Tijdschrift B. B. 1914.) Batavia. 8°.
- Ronkel (Ph. S. van), Nota omtrent den Batoe Pandapatan te Tandjoeng, bij Fort van der Capellen. (Overg. uit het Oudheidkundig Verslag over het tweede kwartaal 1914.) Batavia 1914. 8°.
- Roos (A. G.), Geschiedenis van de bibliotheek der Rijksuniversiteit te Groningen. Aldaar 1914, 8°.
- Rueb (J.), Over het verwerken van tinertsen. Academisch proefschrift. Den Haag 1913, 8°.

- Ruys (J. D.), Drinkwater-reiniging met Hypochlorieten. Academisch proefschrift. Rotterdam 1914. 8°.
- Schouten (J. A.), Grundlagen der Vektor- und Affinoranalysis. Academisch proefschrift. Leipzig und Berlin 1914. 8°.
- Sell (E. A.), Opgave der Hindoe-oudheden in de Residentie Pekalongan (Afdeeling Brebes). (Overg uit de Rapporten van den Oudheidkundigen Dienst in Ned. Indie 1913.) Batavia 1914. 8°.
- Titles of the Royal family from the establishment of the dynasty in Bangkok 1782 up to 1910. Edited by Prince Sommot Amorabandhu, with a preface by Prince Damrong. Bangkok, B. E. 2457. National Library Bangkok 1914. 8°.
- Statuten der Vereeniging voor Geschiedenis der Genees-, Natuur- en Wiskunde, gevestigd te Leiden, goedgekeurd bij Kon. Besluit van 20 December 1913. Den Helder 1914. 8°.
- Steuerwald (L. G. Langguth) en Dr. T. van der Linden, Bijdrage tot de kennis der gombepaling in de melasse. (Mededeelingen van het proefstation voor de Java-Suikerindustrie, deel IV, no. 28.) Soerabia 1914. 8°.
- Taverne (N. J. A.), De oxydatie en de polymerisatie van sojaolie. Academisch proefschrift, Leiden 1913. 8°.
- Verslag omtrent de verdere voorbereiding eener hervorming van het Bestuurswezen in Nederlandsch-Indië, 6 Hoofdstukken in 3 Afdeelingen.
  - Bijlagen behoorende bij dit Verslag, 4 stukken, notulen. — Alphabetisch register. — Batavia 1914. fol.
- Verzameling van Bepalingen, Voorschriften en Beslissingen voor de ambtenaren der In- en Uitvoerrechten en accijnzen. Jaarg. 1914, afl. 1. Batavia, 8°.
- Vollmer (Friedrich), Über Fürsorge und Verständnis für römische Inschriften in Bayern, Festrede gehalten in der öffentlichen Sitzung der K. Akademie der Wissenschaften am 15 November 1913. München 1913. 4°.

- De Waterstaatsingenieur. Orgaan der vereeniging van waterstaatsingenieurs in N. O. Indië. Soerabaia fol. Jaargang I, 1913, 1/6. Jaarg. II, 1914, 1-3.
- The Bengal local statutory rules and orders, 1912; being lists and a collection of extant local rules and orders made up to the 31st March 1912, under enactments applying to the Province of Bengal as constituted on that date. Compiled under the orders of the Government of Bengal, by F. G. Wigley. In three volumes.
  - Vol. I. Lists of local rules and orders.
  - Vol. II. Local rules and orders made under Acts of Parliament, Acts of the Governor General of India in Council and regulations. Calcutta 1913. 8°.
- Wolff (E. B.), Temperatuurmetingen in een dieselmotor. Academisch proefschrift, Amsterdam 1914. 8°.
- Zwaan (J. P. Kleiweg de), Denkbeelden der inlanders van onzen indischen archipel omtrent het ontstaan van ziekten. (Onze koloniën, serie I no. 7). Baarn 1914. 8°.

County 17

# Notulen van de achtste Directievergadering, gehouden op Maandag 5 October 1914.

Aanwezig de directieleden: W. J. Coenen, president, Dr. D. A. Rinkes, Dr. N. J. Krom, secretaris, V. Zimmermann en H. Rijfsnijder.

Afwezig de heeren: Dr. G. A. J. HAZEU, C. M. PLEYTE, en J. P. MOQUETTE.

- I. De notulen der vorige vergadering, zijnde die van 17 Augustus 1914, worden goedgekeurd en gearresteerd.
- II. De president neemt in behandeling de volgende ingekomen stukken:
- 1. Het op de vorige vergadering (Not. p. 100) aangehouden verzoek van den Heer Abdur-Rahman te Londen om in verband met een door hem geschreven boek in aanmerking te worden gebracht voor het (correspondeerend) lidmaatschap des Genootschaps. Het inmiddels aangekomen boekwerk, getiteld "Eine kritische Prufung der Quellen des Islamitischen Rechts," wordt in handen gesteld van Dr. RINKES met verzoek om te adviseeren, of het aanleiding geeft aan den wensch van den schrijver te voldoen.
- Schrijven van den Heer J. HOMAN VAN DER HEIDE, van 18 Augustus 1914, waarin deze wegens vertrek naar Europa voor het lidmaatschap van het Genootschap en van de Directie bedankt.

Informatie. Tot den Heer HOMAN VAN DER HEIDE Notulen 1914. zal een dankbetuiging gericht worden voor de door hem als Directielid betoonde belangstelling.

3. Schrijven van het correspondeerend lid Prof. Dr. A. MAASS te Berlijn, van 20 Juli 1914, met verzoek hem een afteekening of foto toe te zenden van den blijkens Notulen 1874 p. 62—69 door den Heer VAN ECK uit Boeleleng aan het Genootschap toegezonden Balineeschen wandalmanak.

De Conservator der Ethnographische Verzameling zal uitgenoodigd worden aan dit verzoek te voldoen.

4. Schrijven van den Hoofdcommissaris van Politie te Batavia, van 31 Augustus 1914 no. 3012, waarbij het indertijd (Not. 1913 p. 94) uit de muntkamer ontvreemde ongeteekende bankbiljet van f 1000 weder wordt aangeboden, onder mededeeling, dat het niet gelukt is den dader op te sporen.

Informatie.

5. Schrijven van het eerelid Dr. F. DE HAAN te Weltevreden, van 1 Sept. 1914, op de desbetreffende vraag der Directie adviseerende tot overbrenging van den grafzerk van G. G. RENIERSZ (Not. p. 100) naar het kerkhof te Weltevreden, echter zoo mogelijk met het stoffelijk overschot van Zijne Excellentie.

Daar de Directie met Dr. DE HAAN van oordeel is, dat de steen in haar Museum niet op zijn plaats zou zijn, en er voor haar dus verder geen aanleiding bestaat, zich met deze zaak bezig te houden, besluit zij van verdere stappen af te zien en den Heer van Nouhuys van dit haar besluit in kennis te stellen.

 Schrijven van het eerelid Dr. N. ADRIANI, tijdelijk te Singapore, van 22 Augustus 1914, met dankbetuiging voor de bevestiging van zijn eerelidmaatschap (Not. p. 102)

GARLANG CHARLANG

en de hernieuwde verzekering zijner verknochtheid aan het Genootschap.

Informatie.

7. Schrijven van Dr. Ph. S. VAN RONKEL te Fort de Kock, van 31 Augustus 1914, op de desbetreffende vraag der Directie (Not. p. 97) mededeelende, dat door de intrekking van zijn verlof naar Europa ook zijn verzoek om ontheffing van de taak, bedoeld in Not. 1913 II 6, komt te vervallen.

Informatie.

8. Renvooi van den Directeur van Onderwijs en Eeredienst van 7 September 1914 no. 30455, ten geleide van een missive van den Resident van Madioen van 26 Augustus 1914 no. 8542/25, waarin deze mededeelt, dat in de desa Tjandimoeljo (onderdistr. Dolopo) in de sawah Sawoer twaalf metalen presenteerbladen zijn opgegraven, waarvan twee met graveering.

Wordt besloten opzending van de exemplaren met graveering te verzoeken; op de overige tien wordt geen prijs gesteld.

9. Aanbieding door den Directeur der Burgerlijke Openbare Werken bij schrijven van 19 Augustus 1914 no. 16926/D, van het derde gedeelte (Hoofdstuk VII) van het Verslag over de B.O.W. over 1911.

Bibliotheek,

10. Verzoek van den schrijver bij de Ethnographische Verzameling, Brata di Redja, van 9 September 1914, om traktementsverhooging op grond van de stijgende prijzen der levensmiddelen.

Wordt besloten de bezoldiging te brengen op f 30.—
's maands.

Missive van den Chef van den Oudheidkundigen
 Dienst van 10 September 1914 no. 133, houdende aan-

bieding van een munt, gevonden in het gravencomplex Toean di Kandang, kg. Pandé (Koeta Radja), met verzoek om onder doorzending aan den Directeur van Onderwijs en Eeredienst dien departementschef te doen blijken, of op die munt voor 's Genootschaps verzameling wordt prijs gesteld.

De munt blijkt van geen belang voor de verzameling te zijn.

12. Schrijven van den Heer MARTINUS NYHOFF te 's Gravenhage van 3 Augustus 1914, met mededeeling dat het twijfelachtig is, of gedurende den oorlog de buitenlandsche tijdschriften geregeld zullen kunnen worden toegezonden.

Informatie.

13. Renvooi van den Directeur van Onderwijs en Eeredienst van 11 September 1914 no. 30994, ten geleide van een missive van den resident van Pekalongan van 28 Augustus 1914 no. 9383/56, waarbij vijf munten worden aangeboden uit een totaal van 2643, gevonden in blok Panembang, desa Bandjaran, afd. Brebes.

De munten zullen worden teruggezonden onder mededeeling, dat ze van geen belang voor de verzameling zijn.

14. Aanbieding door den Directeur van Onderwijs en Eeredienst bij schrijven van 31 Augustus 1914 no. 17089, van het derde deel van het werk van Dr. N. ADRIANI en Dr. A. C. KRUYT, "De Baréë-sprekende Toradja's van Midden-Celebes".

Bibliotheek.

15. Schrijven van den Voorzitter van den Gemeenteraad te Batavia, van 15 September 1914 no. 3266, met mededeeling, onder overlegging van een proces-verbaal van een opzichter der gemeentewerken, dat de faecaliën uit de bijgebouwen van het Museum niet behoorlijk worden afgevoerd en dat er vuilnis op 's Genootschaps terrein 14

(grens Museumlaan) ligt; met verzoek aan dien toestand een einde te maken.

Spoedshalve werd reeds geantwoord, dat de faecaliënafvoer e.d. geregeld wordt door de Waterstaatsautoriteit, belast met het toezicht op de landsgebouwen (aan welke autoriteit de klacht is doorgezonden) en dat de vuilnis niet van 's Genootschaps personeel, doch van de perceelen uit de Museumlaan afkomstig is. Later kon nog worden medegedeeld, dat de vuilnis inmiddels door den Waterstaat is verwijderd.

16. Schrijven van den Directeur van Onderwijs en Eeredienst van 15 September 1914 no. 18278, met verzoek om mede te deelen, of de Directie zich vereenigen kan met de taxatie door den assistent-resident van Magelang, ad f 154,86, van eenige voor aankoop ten behoeve van 's Rijks Ethnographisch Museum te Leiden in aanmerking gebrachte gouden en zilveren voorwerpen uit Sanggrahan (zie Notulen p. 104).

Aan den Directeur zal geantwoord worden, dat volgens de bij het Genootschap gebruikelijke taxatie, waarbij ook de oudheidkundige waarde in aanmerking komt, bedoelde voorwerpen worden geschat op f 183,78.

17. Aanbieding bij nota van de Algemeene Secretarie van 16 September 1914 no. 25318/14 van "Nova Guinea. Résultats de l'expédition scientifique neérlandaise à la Nouvelle Guinée en 1903," VI, 1 en 2; idem 1907 en 1909, VII, 1; idem 1912 en 1913, XII, 1.

Bibliotheek.

18. Aanbieding bij schrijven van den Commandant der Zeemacht van 24 September 1914 no. 9276 van eenige zeekaarten en een catalogus.

In de verzameling.

19. Circulaire van de Direktion des Ethnographischen Reichsmuseums, Leiden, van 2 Augustus 1914 met opgave van uit dat Museum ontvreemde preciosa uit Bali, met verzoek bij eventueele aanbieding daarvan de politie te waarschuwen.

Informatie,

- Circulaire van diezelfde Directie met aanbieding van twee foto's van voorwerpen, op de gestolene gelijkend.
   Informatie.
- 21. Voorstel van den resident van Bali en Lombok van 27 Augustus 1914 no. 7558/21, gericht aan den Gouverneur-Generaal, en aangeboden door tusschenkomst van den Directeur van Binnenlandsch Bestuur, 's Genootschaps Directie en den Directeur van Onderwijs en Eeredienst, strekkende tot plaatsing in het Museum van een gouden schaal en een gouden met briljanten omzet krisheft, afkomstig respectievelijk van de vorsten van Tabanan en van Badoeng.

De Directie zal het zeer op prijs stellen, als bovenbedoelde voorwerpen ter bewaring in haar Museum worden afgestaan.

22. Bericht van het overlijden van F. W. TRUE, LL. D., assistant-secretary der Smithsonian Institution, op 17 Juli 1914 te Washington.

Informatie.

23. Door bemiddeling van den president ontvangen "Nota betreffende het zelfbesturend landschap Tanette," door D. A. F. BRAUTIGAM, aangeboden ter eventueele plaatsing in het Tijdschrift.

Aan den schrijver zal gevraagd worden, of het stuk al dan niet een officieele nota is, in welk eerste geval de toestemming der regeering voor de publicatie vereischt is.

## III. De Heer RIJFSNIJDER

1. vraagt, of een partij verbeurd verklaarde oude Chineesche munten, welke door bemiddeling der justitie aan het Genootschap zouden worden opgezonden, reeds aangekomen zijn. Daar dit niet het geval blijkt te zijn, neemt Spr. op zich nader werk van de zaak te maken.

 vestigt de aandacht op het feit, dat de bij de verbouwing gebruikte locomobiel zeer dicht bij het gebouw en boven den wind staat, hetgeen in verband met de heerschende droogte brandgevaar zou kunnen opleveren.

De secretaris neemt op zich, met den opzichter in overleg te treden aangaande verplaatsing van de locomobiel.

#### IV. De Heer ZIMMERMANN

1. deelt mede, dat hem bij onderzoek van de ledenlijst opgevallen is, dat van de ambtenaren van het Binnenlandsch Bestuur slechts zulk een gering aantal lid van het Genootschap is (19 van de 36 gouverneurs en residenten, 14 van de 109 assistent-residenten, en 24 van de 181 controleurs). In verband daarmede legt Spr. een conceptcirculaire over, welke hij aanbeveelt in briefvorm aan genoemde ambtenaren toe te sturen en waarin er in het bijzonder op gewezen wordt, dat voor assistent-residenten en controleurs de contributie verlaagd is, juist omdat de Directie het zoozeer op prijs stelt deze ambtenaren, welke uit hoofde hunner betrekking beter dan anderen van folkloristische en taalkundige eigenaardigheden in de door hen bestuurde landstreken op de hoogte kunnen komen, aan het Genootschap te verbinden.

De Directie sluit zich in principe bij het denkbeeld van den Heer ZIMMERMANN aan en besluit een circulaire, als door hem bedoeld, te verzenden, zoodra de tijdsomstandigheden wat gunstiger zullen zijn.

brengt in herinnering, dat op deze vergadering voorzien zou moeten worden in drie vacatures in de directie.

Uit hoofde van het geringe aantal aanwezige leden wordt besloten de aanvulling der Directie aan te houden tot de volgende vergadering. Inmiddels worden enkele namen genoemd van eventueele candidaten voor het directielidmaatschap, welke namen, zonder natuurlijk eenigermate bindend te zijn voor de definitieve keuze, op de convocatiebiljetten voor de volgende vergadering vermeld zullen worden.

3. verzoekt om inlichting aangaande den voortgang der werkzaamheden van de commissie, in de vorige vergadering aangewezen om te praeadviseeren aangaande mogelijke uitbreiding der bibliotheek (Not. p. 101).

Het blijkt, dat de commissie in de eerste plaats een onderzoek heeft ingesteld naar het gebouw, dat thans op het in aanmerking komende terrein staat, en dit ten eenenmale ongeschikt heeft bevonden. Vervolgens is gepoogd inlichtingen te verkrijgen omtrent den stand van zaken wat betreft den algemeenen slipcatalogus van Ned. Indische bibliotheken. Daar deze poging nog tot geen resultaat geleid heeft, stelt de commissie de Directie voor, een schrijven met verzoek om inlichtingen te richten tot het Bestuur der Kon. Natuurkundige Vereeniging.

Conform.

## V. De Heer RINKES

1. brengt ter tafel de eerste exemplaren van het zoo juist verscheenen deel III—IV der Tjentini en stelt voor den prijs daarvan te bepalen op f 1.50. Tevens vraagt hij machtiging 1e om dit werk, behalve aan de inlandsche leden van het Genootschap, en de instellingen waarmede het Genootschap in ruilverkeer staat, ook aan enkele volgens Spr. daarvoor in aanmerking komende belangstellenden te doen sturen, en 2e om, evenals bij de verschijning van het vorige deel geschied is, een prospectus te doen drukken en verspreiden.

· Conform.

2. deelt mede, naar aanleiding van het op de vorige vergadering in zijn handen gestelde verzoek om inlichtingen door den Heer van Hinloopen Labberton aangaande een handschrift van Bali (Not. p. 99), dat het onmogelijk is, gezien het nog niet aanwezig zijn van een handschriftencatalogus, om na te gaan, wat het origineel van het door den Heer Labberton bedoelde afschrift is, tenzij men alle  $\pm$  700 handschriften stuk voor stuk ging nazien. Spr. is dus niet in staat de gewenschte inlichting te verschaffen.

Hiervan zal den Heer Labberton worden kennis gegeven.

3. stelt voor ten behoeve der bibliotheek aan te koopen een kort geleden verschenen werkje van Mansour Fahmy, La condition de la femme dans la tradition et l'évolution de l'Islamisme (Paris, Alcan), aangaande hetwelk hij zich voorstelt in een latere meer voltallige vergadering eenige nadere mededeelingen te doen.

Conform.

### VI. De Heer KROM

 deelt mede, dat van den Heer VAN STEIN CALLEN-FELS te Djaejan is terugontvangen diens artikel aangaande een relief te Panataran, waaraan een naschrift door den schrijver is toegevoegd naar aanleiding van de door de praeadviseurs gemaakte opmerkingen, en dat dit artikel thans in handen is gesteld van den Redacteur van het Tijdschrift.

Informatie.

 biedt ter eventueele opname in het Tijdschrift aan een artikeltje van zijn hand, getiteld "Nogmaals de familie van Hayam Wuruk".

In de commissie van praeadvies worden benoemd de

Heeren PLEYTE en MOQUETTE.

 legt namens den Heer MoQUETTE over een door genoemd directielid in zijn hoedanigheid van redacteur ontvangen circulaire van de drukkerspatroons te Batavia, waarin deze mededeelen met het oog op de stijging van papierprijs, vracht en assurantie, hun prijzen met 10% verhoogd te hebben.

Daar de Directie het tegenover de leden niet gewenscht acht den druk harer edita voorloopig te staken, wordt besloten met de verschillende publicaties voort te gaan, doch in langzaam tempo.

4. stelt eveneens namens den Heer MOQUETTE voor, eenige door het correspondeerend lid G. P. ROUFFAER aangevraagde deelen van het Daghregister, kosteloos aan genoemden heer te verstrekken.

Conform.

5. brengt namens den Heer MOQUETTE het verzoek om traktementsverhooging over van den baas-boekbinder BACHRIM en den boekbinder ABDOERRAHMAN, met gunstig advies van den bibliothecaris.

De Directie besluit dit verzoek toe te staan en de bezoldiging van genoemde personen te brengen op resp. f 20.— en f 15.— 's maands.

6. brengt namens den Heer PLEYTE het verzoek over om een crediet te verleenen voor de aanschaffing van ten hoogste acht kasten van + f 60.— per stuk voor de Ethnographische Afdeeling.

Daar de op de begrooting voor meubilair in genoemde afdeeling uitgetrokken post reeds belangrijk blijkt te zijn, overschreden, wordt besloten de beslissing aan te houden, tot de Heer PLEYTE op een volgende vergadering gelegenheid zal hebben gehad de urgentie van dezen aankoop te betoogen.

VII. Wordt op verzoek van de ledenlijst afgevoerd de naam van de heeren: Mr. J. BARLAGEN BUSSEMAKER, J. HOMAN VAN DER HEIDE, M. H. DAMME, Dr. W. J.

VAN GORKOM, allen te Weltevreden, Z. H. KAMERLING te Padang en F. M. DEKKER te Boeton.

Niets meer te behandelen zijnde, wordt de vergadering gesloten.

Aldus goedgekeurd en gearresteerd in de directievergadering van 7 December 1914.

William Comment

G. A. J. HAZEU, Vice-president. N. J. KROM, Secretaris.

# Notulen van de negende Directievergadering, gehouden op Maandag 7 December 1914.

Aanwezig de directieleden: Dr. G. A. J. HAZEU, vicepresident, Dr. D. A. RINKES, Dr. N. J. KROM, secretaris, V. ZIMMERMANN en H. RIJFSNIJDER.

Afwezig de heeren: W. J. Coenen, president, C. M. PLEYTE en J. P. MOQUETTE.

- De notulen der vorige vergadering, zijnde die van
   October 1914, worden goedgekeurd en gearresteerd.
- II. De aanvulling der Directie, welke op deze vergadering zou plaats hebben (zie Not. p. 149), wordt met het oog op het geringe aantal aanwezige leden en vooral op grond van de afwezigheid van den president, aangehouden tot de volgende vergadering.
- III. De vice-president neemt in behandeling de volgende ingekomen stukken:
- 1. Renvooi van den Directeur van Onderwijs en Eeredienst van 9 October 1914 no. 34083, t.g.v. een missive van den assistent-resident van Berbek van 28 September 1914 no. 4123/16, waarbij vijftien bronzen voorwerpen door den eigenaar GHO LIANG TJHIANG voor te zamen f 600.—te koop worden aangeboden.

Terwijl op de collectie als geheel geen prijs wordt gesteld, zal den eigenaar gevraagd worden drie daarbij behoorende beeldjes, welke klaarblijkelijk deel uitmaken van de bekende bronsvondst van Ngandjoek, voor tezamen f 150.—af te staan.

 Schrijven van den Heer J. BLOKZIEL, assistent bij de Ethnographische Verzameling, van 12 Oct. 1914, met verzoek om eervol ontslag tegen 16 October uit 's Genootschaps dienst, in verband met zijn benoeming tot politie-opziener.

Het gevraagde ontslag wordt eervol verleend. De Heer BLOKZIEL heeft in overleg met den Conservator einde October zijn betrekking neergelegd.

3. Missive van den Resident van Jogjakarta van 8 October 1914 no. 11323/33, aanbiedende 25 voorwerpen, in desa Batang opgegraven.

De voorwerpen blijken hoofdzakelijk te bestaan uit Buddhistische bronzen beeldjes, uit den lateren Oud-Javaanschen tijd, en een paar met inscriptie op het achterstuk. De geheele vondst wordt voor f 200.— aangekocht.

4. Besluit van den Directeur van Onderwijs en Eeredienst van 21 October 1914 no. 21011, tot aankoop ten behoeve van 's Rijks Ethnographisch Museum te Leiden van de op p. 147 dezer Notulen bedoelde gouden en zilveren voorwerpen uit de afdeeling Magelang.

Informatie.

5. Aanbieding door den Directeur der Burgerlijke Openbare Werken, bij missive van 15 October 1914 no. 21190/D, van het 4de gedeelte (Bijlage II) van het Verslag over de B.O.W. over 1911.

Bibliotheek.

6. Schrijven van het Hoofd van Plaatselijk Bestuur te Makasser van 17 October 1914 no. 4195 D 4, houdende bericht, dat op het postkantoor bezwaar gemaakt wordt tegen kostelooze verzending der voor het Genootschap ingevolge Gouv. Besl. van 28 November 1913 no. 19 bestemde nieuwsbladen; tevens wordt de vraag gesteld, of het Genootschap bereid is in het vervolg de frankeerkosten te dragen.

Aangezien door alle andere hoofden van plaatselijk bestuur dergelijke nieuwsbladen als dienststukken aan het Genootschap worden toegezonden zonder dat daartegen ooit bezwaar gemaakt is, wordt besloten zich ter zake tot den Hoofdinspecteur, Chef van den Post- en Telegraafdienst te wenden. Aan het Hoofd van Plaatselijk Bestuur voorn. zal verzocht worden de nieuwsbladen in kwestie voorloopig aan te houden, totdat genoemde Hoofdinspecteur beslist zal hebben.

7. Schrijven van het Bestuur der Kon. Natuurkundige Vereeniging van 27 October 1914 no. 113, waarbij in antwoord op 's Genootschaps desbetreffende vraag (Not. p. 150) wordt medegedeeld, dat met de bewerking van een Algemeenen Catalogus van Ned. Indische bibliotheken nog slechts begonnen is met de Exacte Wetenschappen, welke afdeeling waarschijnlijk het volgend jaar voor het publiek zal worden opengesteld. Inmiddels wordt het Genootschap in overweging gegeven ook voor zijn bibliotheek dezelfde werkwijze te volgen als bij den Algemeenen Catalogus wordt toegepast, te weten: kaartsysteem, redactie der fiches volgens de "Regels voor den alfabetischen catalogus" en rangschikking volgens het decimale stelsel.

Het eerste deel der mededeeling wordt voor kennisgeving aangenomen. Het blijkt dat de werkzaamheden voor den Catalogus zich nog in het geheel niet bewogen hebben op het terrein, dat voor het Genootschap van belang is; ook overigens worden de tijdsomstandigheden niet gunstig geacht voor een uitbreiding van 's Genootschaps bibliotheek in den op p. 101 dezer Notulen bedoelden zin. De vraag, in hoeverre het Genootschap over zal gaan tot een inrichting van den catalogus van zijn eigen bibliotheek volgens boven aangegeven systeem, zal worden aangehouden totdat de Bibliothecaris zijn functiën hervat zal hebben.

8. Aanbieding, bij dienstnota van de Algemeene Secretarie van 28 October 1914 no. 31343/14 van "Sammlungen des geologischen Reichs Museums in Leiden," Neue Folge, deel II, 4de stuk.

Bibliotheek.

- 9. Missive van den Agent van het gouvernement van Nieuw-Zeeland te Sydney, van 15 September 1914 no. 27, houdende bericht van de verzending van een kist met boeken aan 's Genootschaps adres. De kist is inmiddels aangekomen en blijkt te bevatten: The New Zealand Gazette, 1913, I-II, en Appendix to the Journals of the House of Representatives of New Zealand, 1913, I-V. Dankbetuiging.
- 10. Schrijven van het Directielid H. RIJFSNIJDER van 4 November 1914, waarbij ten behoeve van 's Genootschaps bibliotheek worden aangeboden de boekwerken, programma's, gidsen, brochures, enz. uitgegeven door het Internationaal Rubbercongres en tentoonstelling, 1914.

De vice-president zegt den Heer RIJFSNIJDER dank voor dit geschenk, dat zeer op prijs wordt gesteld.

11. Aanbieding door den Hoofdinspecteur der In- en Uitvoerrechten en Accijnzen bij schrijven van 19 October 1914 no. 4878/H, van het boekwerk: "Herdrukken van de voornaamste bepalingen, voorschriften en beslissingen, voorkomende in de Verzameling van de jaren 1909 tot en met 1913".

Bibliotheek.

12. Schrijven van den Heer D. A. F. BRAUTIGAM te Palembang van 30 October 1914, waarbij overgelegd wordt een afschrift van het Gouv. Besl. van 4 December 1913 no. 15, hetwelk onder meer machtiging verleent tot de publicatie zijner "Nota betreffende het zelfbesturend landschap Tanette". Informatie. Het stuk zal thans in het Tijdschrift geplaatst worden; echter wordt in verband met de kosten afgezien van de reproductie van de bijgevoegde kaart.

- 13. Aanbieding bij missive van den Commandant der Zeemacht van 9 November 1914 no. 10770, van de kaart der vaarwaters en ankerplaatsen W. Kust van Nieuw-Guinea, bl. I, de Gids voor den O. I. Archipel, dl. V, en de Landverkenningen beh. bij O. I. gids dl. III. Bibliotheek.
- 14. Renvooi van den Directeur van Onderwijs en Eeredienst van 7 November 1914 no. 22446, waarbij de op 's Genootschaps verzoek (Not. p. 145) opgevraagde metalen borden uit Madioen worden aangeboden.

Wordt besloten voor te stellen, deze borden voor f5.—ten behoeve van 's Rijks Ethnographisch Museum te Leiden aan te koopen.

15. Missive van den Chef der eerste waterstaatsafdeeling, van 10 November 1914 no. 5134, waarbij op 's Genootschaps desbetreffende vraag wordt medegedeeld, dat
genoemde autoriteit naar aanleiding van ontvangen last
van hoogerhand om alle werken, die daarvoor slechts
eenigszins in aanmerking kwamen, te doen staken, verplicht geweest is de uitvoering der verbouwingen aan
het Museum stop te laten zetten.

De Directie, op den voorgrond stellende, dat zij niet voornemens is hierin te berusten, besluit de verdere behandeling dezer zaak aan te houden tot een vergadering, waarop haar President aanwezig zal zijn.

16. Renvooi van den Directeur van Onderwijs en Eeredienst van 13 November 1914 no. 38923, t. g. v. een missive van den assistent-resident van Berbek van 7 Nov. t. v. no. 4849/16, waarbij twee bronzen beeldjes door den eigenaar Go Khong IE aan het Genootschap te koop worden aangeboden.

159

De beide beeldjes, welke behooren tot de bronsvondst te Ngandjoek, zullen worden aangekocht voor tezamen f 100.—.

17. Missive van den Resident van Jogjakarta van 18 November 1914 no. 13939/33, waarbij wordt aangeboden een Buddha-beeldje, in de kali nabij desa Barak gevonden.

Daar het beeldje niet bijzonder merkwaardig is en de eigenaar op het behoud ervan prijs stelt, wordt tot terugzending besloten.

- 18. Aanbieding bij dienstnota van de Algemeene Secretarie van 21 November 1914 no. 34812/14 van "Annales du jardin botanique de Buitenzorg," 2e série, vol. XIII, 2. Bibliotheek.
- 19. Aanbieding bij schrijven van den Hoofdinspecteur, Chef van den Burgerlijken Geneeskundigen Dienst, van 19 November 1914 no. 10454, van "Mededeelingen uit het Geneeskundig Laboratorium te Weltevreden," 2e serie, A no. 15.

Bibliotheek.

20. Missive van den Resident van Batavia van 20 November 1914 no. 22634/4, waarbij wordt medegedeeld, dat aan den Directeur van Justitie is voorgesteld 35 Chineesche dollars aan het Genootschap voor haar Verzameling af te staan, doch dat door dien departementschef verzocht is de munten aan het Departement van Financiën door te zenden, zoodat het Genootschap zich, in geval het op die munten prijs stelt, eventueel tot den Directeur van laatstgenoemd departement zou kunnen wenden.

De Directie besluit deze zaak aan te houden, totdat de betrokken conservator van advies zal hebben kunnen dienen.

Notulen 1914.

21. Aanbieding bij missive van den Directeur der Burgerlijke Openbare Werken van 19 November 1914 no. 23602/D, van het 1ste gedeelte van het Verslag B.O.W. over 1911.

Bibliotheek.

22. Mededeeling van den waarnemend Directeur van Onderwijs en Eeredienst, Dr. E. MORESCO, van 3 December 1914 no. 24196, dat hij op dien dag het beheer over genoemd Departement aanvaard heeft.

Informatie.

23. Missive van den assistent-resident van Sidoardjo van 1 December 1914 no. 7630/80, waarbij teekeningen worden aangeboden van drie gouden armbanden en een gouden ring, in desa Ploso, onderdistr. Wonoajoe, distr. Boelang, in den grond gevonden.

Daar soortgelijke voorwerpen zoowel in 's Genootschaps Museum als in dat te Leiden voldoende vertegenwoordigd zijn, wordt op toezending geen prijs gesteld.

24. Schrijven van het Bestuur der Groep Ned. Indië van het Algemeen Nederlandsch Verbond, van 5 December 1914, waarbij aan de Directie wordt verzocht aan een verzameling boeken en tijdschriften, het streven van genoemd Verbond betreffende, een plaats te geven in haar bibliotheek, waar zij dan gaarne ter beschikking gesteld zullen worden van leden van het Genootschap en bezoekers der leeszaal.

Terwijl er tegen inwilliging van dit verzoek geen principieel bezwaar blijkt te bestaan, wordt besloten in verband met het al of niet aanwezig zijn van voldoende plaatsruimte het nader advies van den Bibliothecaris af te wachten.

## IV. De Heer ZIMMERMANN

vestigt nogmaals de aandacht op de vermindering van het ledental en bepleit de urgentie van maatregelen om meerdere belangstelling in het Genootschap te wekken, in de eerste plaats bij de ambtenaren van het Binnenlandsch Bestuur. De thans gebruikte circulaire lijkt spr. voor dit doel ongeschikt.

Wordt besloten, dat de Secretaris een concept voor een nieuwe circulaire zal opstellen en dit bij de Directie in rondlezing zal zenden. Tevens worden eenige namen genoemd van aanzienlijke inlanders, welke eventueel voor het lidmaatschap van het Genootschap in aanmerking zouden komen.

#### V. De Heer RINKES

1, doet de in de vorige vergadering beloofde mededeelingen (Not. p. 151) aangaande de dissertatie van MANSOUR FAHMY, La condition de la femme dans la tradition et l'évolution de l'Islamisme. Dit werk, welks schrijver, een Egyptenaar van vrome familie, te Parijs en ook korten tijd onder Snouck Hurgronje gestudeerd heeft, voldoet wetenschappelijk aan alle eischen, doch aan den anderen kant valt een zeker gebrek aan tact bij de samenstelling ervan niet te ontkennen. De daarin voorkomende redeneeringen en uitdrukkingen aangaande den Profeet (welke zeer goed vermeden hadden kunnen worden) hebben in diverse kringen in Caïro bepaaldelijk aanstoot gegeven, hetgeen 's schrijvers positie aldaar eenigszins onzeker maakte; doch vooral nadat een invloedrijk persoon, wien de schrijver verzocht had iets tegen een in een krant verschenen nog zeer gematigde bespreking van zijn werk te schrijven, na kennismaking met de dissertatie een zeer heftig artikel daartegen had gepubliceerd, werd de zaak ook publiek meer notoir en zijn positie welhaast onhoudbaar. Het gouvernement, waarbij hij een betrekking op onderwijsgebied zou aanvaarden, stelde hem nog in de gelegenheid zich te verdedigen, doch bij die onderzoeking maakte hij de zaak nog erger en het gevolg van één en ander is geweest, dat Mansour Fahmy als het ware doodverklaard en gevlucht is. Wat vooral aanstoot heeft gegeven, is

dat hij 1°. Mohammed niet als godsgezant opvat, doch als een door de uiterlijke omstandigheden en zijn eigen ziekelijken toestand beïnvloed persoon, 2°. in de Openbaring eveneens een product van maatschappelijke en tijds-omstandigheden ziet, 3°. zeer uitweidt over de amourettes van den profeet, en 4°. kritiek uitoefent op Ghazāli. Uit den aard der zaak zullen deze gebeurtenissen nadeelig influenceeren op de neiging van jongelui van goede familie in Egypte om zich ook voor de litteraire en juridische studiën in Europa te bekwamen.

Spr. vestigt in dit verband de aandacht op de dissertatie van Dr. Hoesein Djajadiningrat, welke eveneens zeer wetenschappelijk is, doch geen aanstoot gegeven heeft, eensdeels door de tact van den schrijver, anderdeels door het minder fanatieke der (overigens zeer behoudende) geloovigen uit zijn kringen. Hierin ziet Spr. een aanwijzing voor de meerdere vatbaarheid onzer inlanders voor Europeesche studie.

2. een geheel andere richting wordt vertegenwoordigd door ABDUR-RAHMAN, wiens "Eine kritische Prüfung der Quellen des Islamitischen Rechts" op de vorige vergadering in Spr.'s handen is gesteld (Not. p. 143). Deze, advocaat in Engeland, stelt zich op geloovigen grondslag; aan den Koran mag niet getornd worden. Echter wordt b. v. de tusschenkomst van Gabriël ontkend, en in het algemeen de Koran slechts als handboek van zedelijke beginselen beschouwd; Sunna, Ijmā en Qijās worden verworpen, terwijl het Mohammedaansche recht, met inachtneming uitsluitend van de beginselen van den Koran, verder op het gezond verstand heeft te berusten.

Is het werk in kwestie dus belangrijk als uiting van een bepaalde richting in de Mohammedaansche wereld, wetenschappelijk staat het niet zoo hoog, dat het een benoeming van den schrijver tot correspondeerend lid van het genootschap zou wettigen.

Ten slotte vestigt Spr. de aandacht op een artikel in Al Manar over een Amerikaansche lezing van Prof. SNOUCK HURGRONJE, overgenomen uit een Arabische courant van New-York. In de eerste aflevering wordt het verslag der lezing en een korte biographie van S. H. gegeven; in de tweede volgt een bespreking en weerlegging. Prof. Snouck verklaarde in die lezing, na gewezen te hebben op het gansch onvruchtbare der bekeerings-pogingen in Mohammedaansche landen, als zijn meening, dat de toekomst der Mohammedanen zich ongeveer als die der Joden zou ontwikkelen: dat na het verlies der politieke onafhankelijkheid veel van de specifieke Mohammedaansche gebruiken verloren zouden gaan, doch het geloof behouden zou blijven. De Manar ziet in die opvatting allereerst een aanwijzing, hoe men in het Westen over de politieke onafhankelijkheid der Mohammedaansche volken denkt (men schijnt daaromtrent nog steeds illusies gehad te hebben in die kringen), en meent verder, dat nu blijkt hoe de Westerling, waar rechtstreeksche bekeering der Mohammedanen onmogelijk is, hen door z.g.n. ontwikkeling klaarblijkelijk vooreerst los wil maken van hun gebruiken om hen daarna des te gemakkelijker van hun geloof af te kunnen trekken. Spr. neemt zich voor een vertaling van het artikel in kwestie te vervaardigen, hetwelk dan als Bijlage bij de Notulen op te nemen ware.

#### VI. De Heer KROM

1. deelt mede, dat van de Commissie van praeadvies is teruggekomen het artikel van den Heer VAN ERP over de voorstellingen van schepen op de Borobudurstupa (Not. p. 105). Door ziekte van één der beide leden heeft de Commissie geen gelegenheid gehad tot eensluidend advies te geraken.

Wordt besloten het stuk in rondlezing te zenden, zoodat de Directie naar bevind van zaken zelve een beslissing kan nemen. 2. deelt mede, dat de druk van de beide voor de Verhandelingen bestemde bijdragen van den Heer O. L. HELFRICH (Aanvulling op zijn artikel in Verhand. 53, en Lampongsche dwerghertverhalen), welke onder leiding van Dr. VAN RONKEL plaats zou hebben, wegens vertrek van dien heer naar Europa gestaakt is moeten worden, nadat slechts één vel gezet was.

Daar het blijkt, dat de auteur inmiddels hier te lande is aangekomen, wordt besloten de druk zoo mogelijk onder diens leiding te doen plaats hebben. Mocht dit onuitvoerbaar zijn, dan zal de publicatie in Nederland door de zorgen van Dr. VAN RONKEL geschieden.

3. biedt namens het buitengewoon lid VAN STEIN CALLENFELS een metalen schaar voor de Archaeologische verzameling aan.

Dankbetuiging.

4. deelt namens den Heer PLEYTE mede, dat deze van Dr. DE HAAN bericht ontvangen heeft, dat het door laatstgenoemde geschonken schilderij thans gevernist moest worden, en dat daaraan voldaan is.

Informatie.

5. stelt voor de prijs van Verhand. LXI, 1ste stuk (Beknopt Nederlandsch-Sasaksch Woordenboek, door G. K. B. AGERBEEK) te bepalen op f 0.75.

Conform.

 brengt namens den Heer PRANGE het voorstel over, den boekbinder DJELANI, die eenige dagen zonder verlof afwezig is, te ontslaan.

De Directie besluit dit ontslag eerst te geven, als de schuldige langer dan 14 dagen wegblijft, en hem, mocht hij eerder terugkeeren, fe straffen met inhouding van ¼ van zijn salaris over deze maand.

VII. De Heer RINKES, nogmaals het woord vragende, thans in zijn kwaliteit van oudst aanwezig Directielid, brengt in herinnering, dat deze vergadering de laatste is, door Dr. HAZEU vóór zijn vertrek naar Europa bijgewoond. Hij wijst op het vele, door Dr. HAZEU voor het Genootschap tot stand gebracht, in het bijzonder gedurende den tijd van zijn conservatorschap, en betuigt den vice-president daarvoor den dank der Directie, onder het uitspreken van de hoop, dat deze Dr. HAZEU later weer in haar midden terug zal zien.

De Heer HAZEU, dankzeggend voor de tot hem gerichte woorden, is er zich van bewust niet zooveel voor het Genootschap te hebben kunnen doen, als hij wel gewenscht zou hebben; zijn belangstelling in het Genootschap was en is echter onverminderd. Ook zijnerzijds wenscht Spr. der Directie alles goeds toe, in wier midden ook hij hoopt later terug te kunnen keeren. Thans legt hij zijn functiën als Directielid neer.

#### VIII. De Heer HAZEU

biedt ten behoeve der Ethnographische Verzameling aan een mutsje gedragen door den hier eenige jaren geleden overleden Radja van Boni, en een bijbehoorend mandje.

In dank aanvaard.

IX. Worden afgevoerd van de ledenlijst: wegens overlijden de Heer G. K. B. AGERBEEK, en op verzoek de Heeren J. J. G. KRÜSEMAN te Zeist, B. J. SUERMONDT te Jogjakarta, J. VAN KEULEN, Jhr. J. H. CORNETS DE GROOT en J. BIJKER te Weltevreden, W. HAAG te Soerakarta, J. VAN PELT te Blitar, Dr. J. H. BOEKE te Madioen, C. L. BRAUTIGAM te Kediri, A. J. EYKMAN en Mr. A. I. A. KOLLMANN te Weltevreden, H. CRAANDIJK te Tělok Bětong en F. A. PALMER VAN DEN BROEK te Pontianak. En worden benoemd tot lid de Heeren J. L. J. F. EZERMAN en W. G. VAN WETTUM te Weltevreden.

Niets meer te behandelen zijnde, wordt de vergadering gesloten.

Aldus goedgekeurd en gearresteerd in de Directievergadering van 4 Januari 1915.

National Action of Artists

TO ADMINISTRAÇÃO ANTO QUE DE PORTAR A C

of the self-through the self-through

COENEN, President.
N. J. KROM, Secretaris.

## LIJST

DER

## AANWINSTEN

VAN DE

# ARCHAEOLOGISCHE VERZAMELING IN 1914.

### RESIDENTIE BATAVIA.

Afdeeling Buitenzorg.

5430. Bronzen BIJL, wijd en scherp uitloopend, met gleuf, die zich naar het handvat voortzet.—Lang 22,5, grootste breedte 9 c.M.

Afk. kampong Tjikempong, land Tjilodong, distr. Tjibinong.

Not. 1914 p. 16/17.

5431. Soortgelijke BIJL, in drie fragmenten, de steel ontbreekt. — Breed 8,5 c.M.

Afk, en Not, als no. 5430.

- 5432. Soortgelijke BIJL; steelfragment met gleuf. Afk. en Not. als no. 5430.
- 5457. Gouden VINGERRING, aan weerskanten zich verdikkend in den trant van een verloopen monsterkop; tezamen dragen deze ornamenten een in het midden liggend vierkant kussen met parelrand, hoog oploopend en gedekt door vier lotusbladeren.—
  Grootste afmeting 4 c.M.

Afk. kampong Nanggela, tanah Bodjonggede, distr. Paroeng (Depok).

Not. 1914 p. 39.

5458. Gouden VINGERRING, met langwerpige plaat, waarin tusschen stippels ruw de gevleugelde schelp is gekrast. — Grootste afmeting 3,4 c.M.

Afk. en Not. als no. 5457.

## RESIDENTIE CHERIBON.

Afdeeling Cheribon.

op den buffel en met de eerste linkerhand het haar van den daarboven geplaatsten asura beetpakkend. Een der rechterhanden houdt op de gewone wijze de staart vast, de overige dragen de gewone wapens; de asura voert zwaard en schild. Glorie en achterstuk.—Hoog 57, breed beneden 25, van boven 21 c.M.

Afk. desa Dampiang, distr. Losari. Not. 1914 p. 21.

## RESIDENTIÉ BANJOEMAS.

## Afdecling Banjoemas.

5429. Gladde witte KRUIK van aardewerk, rondbuikig en met breeden hals, die zich aan de opening verwijdt. Recht oor, eenvoudige tuit en opzij van den hals aan weerszijden de gewone lusopeningen.— Hoog 23, middellijn opening 10 c.M.

Afk. desa Piasa.

Not. 1913 p. 77; 1914 p. 17.

# Afdeeling Poerwokerto.

5485. Bronzen Spiegelhandvat van het gewone model. Op de voorzijde in hoog relief letterteekens van de bekende soort, die aan dergelijke handvatsels eigen is.—Lang 7,5 c.M.

Afk. desa Darmaradja, distr. Adjibarang. Not. 1914 p. 80.

## DIENG -- PLATEAU 1).

5547. Steenen beeld van DURGA, met achterstuk en glorie, staande op den buffel, boven wiens kop de asura te halver lijve te voorschijn komt. Zesarmig: rechts zwaard, boog en staart van den buffel; links schelp, schild en haar van den demon. — Hoog 43, breed 24 c.M.

Not. 1914 p. 21.

5548. Steenen beeld van ÇIWA, zittend op een lotuskussen tegen een achterstuk met glorie. Doodskop in den hoofdtooi; slange-upawita. Vierarmig. De rechter voorhand in wara-mudrā met lotus in de handpalm, de linker eveneens met lotus in den schoot. In de achterarmen rechts bidsnoer en links vliegenwaaier. — Hoog 45, breed 21 c.M.

Not, als voren.

- 5549. Zittend steenen GODEBEELDJE op lotuskussen tegen een achterstuk met glorie. Tweearmig; de beide handen afgebroken. Hoog 36, breed 14 c.M.

  Not. als voren.
- 5550. Steenen Godebeeldje, ws. Çiwa, staande op een lotuskussen tegen een achterstuk met glorie. Vierarmig; de beide voorhanden voor het lichaam met een onduidelijk voorwerp (lotus?); in de achterhanden rechts bidsnoer en links vliegenwaaier; slange-upawita.—Hoog 31, breed 12 c.M.

Not, als voren.

5551. Steenen beedje van ÇIWA, staande tegen een achterstuk met glorie. Slange-upawita; doodskop en halve maan in den hoofdtooi. Vierarmig; de beide

Voor de juiste vindplaatsen zijn, tot tijd en wijle het Verslag verschijnt, voorloopig de opgravingsrapporten op het bureau v.d. Oudheidk. Dienst te raadplegen.

voorhanden voor het lichaam met een onduidelijk voorwerp erin; in de achterhanden rechts bidsnoer, links vliegenwaaier — Hoog 30, breed 12 c.M.

Not. als voren.

5552. Steenen beeldje van ÇIWA en PARWATI, naast elkander staande op een gemeenschappelijk lotuskussen tegen een gemeenschappelijk achterstuk, met afzonderlijke glories. De god draagt slange-upawita en ws. doodskop in den hoofdtooi. Beiden zijn vierarmig, houden de voorhanden vóór het lichaam en hebben in de achterhanden rechts het bidsnoer en links de vliegenwaaier. — Hoog 27, breed 10 c.M.

Not. als voren.

5553. Steenen Godebeeldje, ws. Çiwa, zittend op een lotuskussen tegen een achterstuk met glorie. Slange-upawita; hoofdtooi onduidelijk. Vierarmig; de rechtervoorhand op de rechterknie met een bolvormig voorwerp erin, de linker in den schoot met een open bloem. In de achterhanden rechts bidsnoer en links vliegenwaaier. — Hoog 28, breed 12 c.M.

Not. als voren.

# RESIDENTIE KEDOE.

Afdeeling Magelang.

5508. Steenen beeld van ÇIWA-GURU, staande op een lotuskussen tegen een achterstuk met glorie. In de achterhand het bidsnoer, in de linker de waterkruik. Rechts van den god staat de drietand, links de z.g.n. priesterstaf. Aan weerszijden van het lotuskussen knielt een adorant. — Hoog 88, breedte van het achterstuk 45 c.M.

Afk. Tjandirědjo, distr. Grabag. Not. 1914 p. 104. 5509. Steenen Godebeeld (Yama?), dikbuikige figuur, staande op een lotuskussen tegen een achterstuk met glorie. In de linkerhand de stengel van een bloemknop, in de rechter het worgkoord. — Hoog 68, breedte van het achterstuk 30 c.M.

Afk. en Not. als no. 5508.

5510. Steenen GODEBEELD (Agni?), staande op een lotuskussen, dat op een paard gelegen is; met achterstuk en glorie. In de rechterhand een stok, in de linker de stengel van een ontplooide bloem. — Hoog 67, breedte van het achterstuk 29 c.M.

Afk. en Not. als no. 5508.

5511. Steenen beeld van DURGA, met achterstuk en glorie.

De godin staat op den buffel, op wiens kop de asura zit. Achtarmig: rechts werprad, stok, lans en staart; links schelp (half afgebroken), zwaard, schild en bloem boven het haar van den demon.—

Hoog 84, breedte van het achterstuk 41 c.M.

Afk. en Not. als no. 5508.

5512. Steenen beeld van DURGA, met achterstuk en glorie, staande op den buffel, boven wiens kop te halver lijve de met zwaard en schild gewapende asura te voorschijn komt. Achtarmig: rechts werprad, pijl, drietand en staart; links schelp, schild, boog en haar van den demon.—Hoog 84, breedte van het achterstuk 35 c.M.

Afk. en Not. als no. 5508.

5513. Steenen GODEBEELD (Waruna?), staande tegen een achterstuk. De linkerhand hangt naar beneden, de rechter houdt een lans vast. Links opzij komt een makara te voorschijn. — Hoog 67, breedte van het achterstuk 29 c.M.

Afk. en Not. als no. 5508.

5514. Steenen Godebeeld, staande op een kat tegen een achterstuk met glorie. In de rechterhand een kort zwaard, in de linker de stengel van een bloem, waarop een klokvormig juweel rust. — Hoog 66, breedte van het achterstuk 28 c.M.

Afk. en Not. als No. 5508.

5515. Steenen GODEBEELD (Yama?), staande tegen een achterstuk met glorie. De linkerhand steunt op de heup, de rechter op de knots. Slagtanden en groote ronde oorhangers. — Hoog 75, breedte van het achterstuk 34 c.M.

Afk. en Not. als no. 5508.

- 5516. Steenen Mannebeeld, staande tegen een achterstuk; de rechterhand steunt op een knots, de linker houdt vóór de borst een bolvormig voorwerp. Hooge, spitse, in rozetvorm versierde haartooi. Hoog 106, breedte van het achterstuk 35 c.M. Afk. en Not. als no. 5508.
- 5517. Steenen VOETSTUK van eenvoudig model, waarbovenop een dubbel lotuskussen, dat van boven geheel glad is. — Hoogte van het geheel 38, van het voetstuk alleen 25; lengte en breedte van het voetstuk 31; middellijn van het lotuskussen 28 c.M. Afk. en Not. als no. 5508.
- 5518. Steenen NANDI, liggende op een voetstuk met achterpooten en staart naar rechts, de rechter voorpoot dubbelgevouwen en de linker voor het lichaam. Bult; geen versiering. Hoog 49, lengte van het voetstuk 73 c.M.

Afk. en Not. als no. 5508.

5523. Baksteenen Monsterkop van tjandi-versiering, boven een poort of nis. — Hoog 42, breed 54, grootste dikte 27 c.M.

Afk. en Not. als no. 5508.

- 5524. Baksteenen Topstuk in keben-vorm van een tjandi. — Hoog 38, lang en breed 24 c.M. Afk. en Not. als no. 5508.
- 5525. Baksteenen Relief uit een versierden band van een tempel, met papegaai op guirlandeband.— Hoog 15, breed 24, dik 31 c.M. Afk. en Not. als No. 5508.
- 5526—5544. Baksteenen HOEKANTEFIXEN en ANTEFIXEN van verschillenden vorm, versierd met rank- en blad- ornamenten, schelp, juweel, enz.—Hoog 14—46 c.M. Afk. en Not. als no. 5508.
- 5545. BAKSTEEN met uitgesleten ruit-ornament, 22 × 29×9 c.M.

  Afk. en Not. als no. 5508.
- 5546. Steenen Godebeeld (Wayu?) tegen een achterstuk met glorie, de voeten en het onderstuk afgebroken. In de linkerhand een bloemknop vóór het lichaam gehouden, in de rechter de dhwaja. — Breedte van het achterstuk 25 c.M.

Afk. en Not. als no. 5508.

5505. Steenen beeld van ÇIWA, staande op een lotuskussen tegen een achterstuk met glorie. Rechts bidsnoer, links vliegenwaaier. Rechts naast den god staat de drietand.—Hoog 82, breedte van het achterstuk 38 c.M.

Afk. laatstelijk Poetjang, ws. van Tjandiredjo, distr. Grabag.

Not. als no. 5508.

5506. Steenen beeld van WISNU, staande als voren. Vierarmig; de beide voorhanden vóór de buik saamgevouwen met lotusknop erin, in de achterhanden rechts werprad en links de gevleugelde schelp. Links en rechts van het lotuskussen knielt

een kleine figuur, rechts een met zwaard gewapende gevleugelde Garuda, links een vrouw. -Hoog 63, breedte van het achterstuk 35 c.M.

Afk, en Not, als no. 5505.

5507. Steenen GODEBEELD (Indra?), met glorie, staande tegen een achterstuk. Vóór de naar beneden hangende rechterhand een lotusrozet, waaraan een ringvormig voorwerp vastzit, in de linkerhand de steel van een lotus, waarop zich een voorwerp in den trant van een kleine gewonden schelp verheft. Rechts van den god staat een lans. - Hoog 71. breedte van het achterstuk 26 c.M.

Afk. en Not. als no. 5505.

5519-5522. Vier steenen beelden van GANEÇA, zittend op een dubbel lotuskussen met de voetzolen tegen elkaar; achterstuk met glorie. Doodshoofd en halve maan in den hoofdtooi; slange-upawita. Vierarmig; in de voorhanden rechts tandbrok en links etensbakje, waarin de slurf reikt; in de achterhanden rechts bidsnoer en links bijl. - Hoog resp. 58, 56, 60 en 71; breedte van het achterstuk 35, 27, 32 en 35 c.M. Afk. Tjandi Sĕtan, distr. Grabag.

Not. 1914 p. 104.

5482. Zilveren Kommetje met indeuking aan de vier zijden; het voetje ontbreekt. - Hoog 5, middellijn 11 c.M.

> Afk. do. Sanggrahan, desa Tirto, distr. Grabag. Not. 1914 p. 87.

5483. Kommetje als voren, doch van rond model. Losse voet met lotusrandje. - Hoog met voet 7, zonder voet ruim 5, middellijn 8,5 c.M.

Afk. en Not. als No. 5482.

5486. Bronzen HANGER als de op pag. 177 onder 5433 beschrevene; van boven een haak van gewonden model aan een ketting bevestigd. — Hoog 24, ketting en haak 30,5 c.M.

Afk. gehucht Koemerep, desa Tjokro, distr. Grabag.

Not. 1914 p. 80.

5487. Bronzen KOMMETJE van wijdbuikig model, staande op een daaraan bevestigd, hoog en rond uitloopend voetstuk. — Hoog 10,5 c.M.

Afk. en Not. als no. 5486.

5488. Rondbuikig bronzen Kommetje, van boven zich vernauwend, met opstaanden rand. — Hoog 10,5, middellijn van de opening 7,5 c.M.

Afk. en Not. als no. 5486.

5489. Bronzen DRIEVOET van het gewone model. — Hoog
6, middellijn 8,5 c.M.
Afk. en Not. als no. 5486.

- 5490. Bronzen KOMMETJE van plat model. Een los voetstukje heeft er wellicht bijgehoord. — Hoog 3, middellijn 9,5; het voetstukje hoog bijna 3 c.M. Afk. en Not. als no. 5486.
- 5491. Bronzen KOMMETJE als voren, zonder voetstuk. —
  Afmetingen als 5490.
  Afk. en Not. als no. 5486.
- 5492. Bronzen DEKSEL met knopvormig handvat. Middellijn ruim 8 c.M. Afk. en Not. als no. 5486.

#### Afdeeling Temanggoeng.

5469. Bovenstuk van een grooten bronzen POT, met een naar bienen geslagen rand en aan twee kanten op een vierkant onderstukje twee groote bronzen ringen om het voorwerp op te tillen. — Grootste middellijn 49, opening 38 c.M.

Afk. gehucht Nglamoek, desa Ketahan, distr. Parakan

Not. 1914. p. 48.

5470. Ronde bolvormige bronzen KETEL, met van boven betrekkelijk nauwe opening met lotusrand en opzij losgegane tuit. Er bij behoort een hoogopgaande koepelvormige deksel met knop. — Hoog 19,5, opening 6,5; deksel hoog 6 c.M.

Afk. en Not. als no. 5469.

- 5471. Bronzen Pot met wijde opening. Beneden bij den voet een versierde band. Hoog oploopende, doch van boven platte deksel. — Hoog 19,5, opening 16; deksel hoog 6,5 c.M. Afk. en Not. als no. 5469.
- 5472. Bronzen Pot, beneden spits toeloopend, van boven met breeden omgeslagen rand. — Hoog 20, grootste middellijn 32, opening 21 c.M. Afk. en Not. als no. 5469.
- 5473—5474. Rond bronzen BAKJE, dat gestaan heeft op een drievoetje.—Bakje hoog 5, middellijn 13; drievoet hoog 5 c.M.

  Afk. en Not. als no. 5469.
- 5475. Langwerpig rond bronzen BAKJE. Lang 16, breed 7,5 c.M.

Afk. en Not. als no. 5469.

5476. Bronzen Bakje met breeden rand; in het midden een gestyleerd çrî in bladornament. Past eveneens op den drievoet 5474. — Middellijn 14,5 c.M. Afk. en Not. als no. 5469. 5477. Rond oploopend DEKSELTJE met langwerpige knop, waar een kettinkje, met een haak eindigend, aan is bevestigd. - Middellijn 8,5 c.M.

Afk. en Not. als no. 5469.

Elf Beslagplaatjes van bladgoud, zes van ovalen, vijf van ronden vorm. - De ovale lang ± 3,5, breed ± 2,5, de ronde ± 2,5 c.M. in middellijn. Afk, desa Mangoensari, distr. Parakan. Not. 1914 p. 79.

5481. Vier gouden ronde KRALEN, knikkervormig en hol van binnen, eenigszins gerekt van vorm met aan de uiteinden gaatjes om een snoer door te halen. Afk. en Not. als no. 5480.

#### Afdeeling Wonosobo.

5433. Bronzen HANGER, bestaande uit een platte rondgebogen langwerpige strook metaal, waar bovenaan een houder bevestigd is ten einde er het voorwerp aan op te hangen, terwijl zich beneden een voetstukje bevindt om een of ander op te zetten, ws. een lampje of wierookbakje of iets dergelijks. -Hoog 26, houder voor het ophangen 19 c.M.

Afk. doekoeh Bangon, desa Sodjokerto, distr. Leksono.

Not. 1913 p 125; 1914 p. 17.

Bronzen HANGER als de voorgaande, doch met een smallere metaalstrook, terwijl ook de houder voor het ophangen ontbreekt. - Hoog 32 c.M.

Afk. en Not. als no. 5433.

5435. Bronzen HANGER, waarbij de platte strook is vervangen door een eenvoudige gebogen staaf; aan het voetstukje is ook veel minder zorg besteed dan bij de vorige nummers. - Hoog 24 c.M. Afk. en Not. als no. 5433.

5436. Zespuntig bronzen BAKJE, wellicht gediend hebbende om op het voetstuk van een der bovenbedoelde hangers te plaatsen. - Hoog 2,5, middellijn (van punt tot punt) 13,5 c.M. Afk. en Not. als no. 5433.

5437. Bronzen voorwerp is den vorm van een DEKSELTJE met een knop, hetgeen echter ook een schaaltje op een knopvormig voetje kan zijn. - Hoog 3,5, middellijn 7 c.M.

Afk, en Not. als no. 5433.

Bronzen voorwerp in den vorm van een koepelvormigen DEKSEL, zooals die bij zeker soort groote bronzen vazen gebruikt wordt. Van boven een ronde knop. - Hoog 8 c.M. Afk, en Not, als no. 5433.

- 5439. Cylindervormig bronzen FRAGMENT. Lang 6 c.M. Afk. en Not. als no. 5433.
- 5440. Lange bronzen SPIJKER met versierd bovenstuk.-Lang ruim 28 c.M. (van onderen verbogen). Afk. en Not. als no. 5433.
- 5441. Fragment van een bronzen BORD met opstaanden rand en bladversiering op den bodem. - Hoog 3. middellijn 21 c.M. Afk. en Not. als no. 5433.

5450. Ronde bronzen BEL voor vee, met ring ter bevestiging. - Hoog 6,5 c.M. Afk, desa Bowongso, onderdistr, Kalikadjar, distr.

Not. 1914 p. 39.

Sapoeran.

5451. IDEM van hetzelfde model, doch kleiner. - Hoog 4 c.M.

Afk. en Not. als no. 5450.

5452. IDEM met in banden versierd bovenstuk en geornamenteerden ring. — Hoog 6 c.M. Afk. en Not. als no. 5450.

5453. IDEM van hetzelfde model, doch kleiner. — Hoog 5,5 c.M.

Afk, en Not, als no. 5450.

5454. Rond Belletje als boven, doch met zeer gerekt onderstuk. — Lang 4,5 c.M.

Afk. en Not. als no. 5450.

5455. IDEM, iets kleiner. — Lang 4 c.M.

Afk. en Not. als no. 5450.

5456. Spiegel van het gewone model, zonder handvat. — Middellijn 13 c.M.

Afk, en Not, als no 5450.

#### RESIDENTIE JOGJAKARTA.

5459. Bronzen VAAS van hoog cylindervormig model, aan de zijkanten ringefjes ter bevestiging. In den bodem opzij gaatjes, correspondeerend met die van een los voetstuk. Erbij behoort een deksel met bladmotief versierd. — Vaas hoog 15,5, opening 12 middellijn; voetstuk hoog 5,5, opening van boven 6,5, beneden 13 middellijn; deksel 13,5 c.M. middellijn.

Afk. desa Darmadjoerang. Not. 1914 p. 38.

5556. Metalen Buddha, zittend in dhyāna-mudrā op een lotuskussen, rustend op een rechthoekig voetstuk.

Achterstuk in den vorm van den olifant-leeuwentroon, waarboven een zonnescherm. De oogen zijn verzilverd. — Hoog het geheel 32 c.M.; de Buddha alleen 12,5 c.M.

Afk. desa Batang. Not. 1914 p. 155. 5557. Metalen BUDDHA, zittend in wara-mudrā (echter de duim van beide handen op grooten afstand van de andere vingers) op een lotuskussen, dat rust op een rechthoekig onderstuk; achterstuk met vlammenrand en zonnescherm. — Hoog 15 c.M.

Afk. en Not. als no. 5556.

5558. Metalen BUDDHA, als de vorige, doch het geheel smaller. — Hoog 13 c.M.

Afk. en Not. als no. 5556.

- 5559. Metalen Buddha, zittend in abhaya-mudră op een rond lotuskussen. — Hoog 8,5 c.M. Afk. en Not. als no. 5556.
- 5560. Bronzen BUDDHA, als de vorige, doch in witarkamudra. Het hoofd los. — Hoog ruim 7 c.M. Afk. en Not. als no. 5556.
- 5561. Bronzen AWALOKITEÇWARA, staande op een rond voetstuk. In den hoofdtooi het Amitābha-beeldje; de rechterhand in wara-mudrā, de linker halfweg opgeheven met den duim tegen de middelvinger. Overblijfsel van een glorie in den nek. Sporen van verguldsel. Hoog 14,5 c.M.

Afk, en Not, als no. 5556.

5562. Metalen AWALOKITEÇWARA, zittend met afhangend rechterbeen op een lotuskussen. In den hoofdtooi het Amitābha-beeldje. De rechterhand in wara-mudrā op de knie rustend, de linker halfweg opgeheven. Ringvormige glorie. — Hoog 7 c.M.

Afk. en Not. als no. 5556,

 Metalen Manjuçri, zittend met afhangend rechterbeen op een lotuskussen, dat rust op een voetstuk met vier pootjes. De rechterhand in wara-mudra tegen de knie, de linker steunend naast het lichaam, met de stengel van een utpala, waar bovenop het boek ligt. Rond achterstuk met vlammenrand. Achter op het achterstuk in twee regels de Buddhistische geloofsbelijdenis, in zeer slordige letters; daarboven een ringetje ter bevestiging van een zonnescherm. — Hoog 14 c.M.

Afk. en Not. als no. 5556.

5564. Metalen Wajrapani, zittend met afhangend rechterbeen op een lotuskussen, dat rust op een rechthoekig voetstuk. De rechterhand in wara-mudrategen de knie, de linker steunend naast het lichaam, met de stengel van een bloemtak, waar bovenop een wajra ligt. Rond achterstuk met wimpelvormig ornament van boven en daarop een zonnescherm.—Hoog 13 c.M.

Afk. en Not. als no. 5556.

5565. Metalen Wajrapani, zittend in wajrasana op een rond lotuskussen, dat ligt op een rond voetstuk, welk laatste rondom met potten is versierd. In de rechterhand wordt de wajra voor de borst gehouden; het in de linkerhand tegen de zij gehouden voorwerp is onduidellijk, doch waarschijnlijk de tempelschel. — Hoog 10,5 c.M.

Afk. en Not. als no. 5556.

5566. Metalen ÇYAMATARA of MAMAKHI (Zie Oudh. Rapp. 1912 p. 65), zittend in wajrāsana op een lotuskussen, dat rust op een rechthoekig voetstuk; achterstuk en zonnescherm. De rechterhand in wara-mudrā op de knie, in de linker de stengel van den utpala. — Hoog 16 c.M.

Afk. en Not. als no. 5556. .

5567. Metalen CYAMATARA of MAMAKHI (als boven), zittend op een lotuskussen met afhangend rechterbeen. Ringvormige glorie. Rechterhand in waramudrā, linker steunend naast het lichaam met de stengel van den utpala. — Hoog 8,5 c.M.

Afk. en Not. als no. 5556.

5568. Metalen ÇYAMATARA, zittend in wajrāsana op een onversierd lotuskussen. De rechterhand in waramudrā op de knie, de linker eveneens op de knie, met een stengel, welke ter hoogte van den schouder is afgebroken. In den hoofdtooi een Amitābhabeeldje. — Hoog 9 c.M.

Afk. en Not. als no. 5556.

5569. Metalen Cunda, zittend in wajrāsana op een lotuskussen, dat rust op een opengewerkt voetstuk; achterstuk met vlammenrand en zonnescherm. De oogen verzilverd. Vierarmig; de voorhanden in dhyāna-mudrā met een knopvormig voorwerp; in de achterhanden rechts het bidsnoer en links het overblijfsel van een boek. Achter op het achterstuk in vier gefigureerde regels Nâgarî de Buddhistische geloofsbelijdenis. — Hoog 13 c.M.

Afk. en Not. als no. 5556.

5570. Metalen Kuwera, zittend met op een pot rustend afhangend rechterbeen op een eveneens met potten versierden leeuwenzetel met gewoon kussen, leuning en glorie, waarboven een zonnescherm. De beide handen op de knieën; de rechter in wara-mudrā met de citroen, de linker met den geldbuidel.— Hoog 12 c.M.

Afk. en Not. als no. 5556.

5571. Looden Kuwera, zittend in wajrāsana op een lotuskussen, dat rust op een met potten rondom versierd voetstuk. De beide handen op de knieën, de rechter met de citroen, de linker met den geldbuidel. — Hoog 7,5 c.M.

Afk. en Not. als no. 5556.

5572. Metalen Kuwera, zittend met afhangend rechterbeen, hetwelk op een pot steunt, op een klein lotuskussen, dat rust op een grooten juweelenpot; deze laatste staat midden op een vierkant voetstuk, aan welks vier hoeken eveneens juweelpotten staan. Afzonderlijke glorie. Vierarmig; de benedenhanden rechts met de citroen, links met den marter, welke eveneens een juweelensnoer uitspuwt; in de achterhanden rechts een bloemknop en links een schelp. — Hoog 12 c.M.

Afk. en Not. als no. 5556.

5573. Metalen Ganeça, zittend op een lotuskussen; het voetstuk is vergoten. Slange-upawita. Vierarmig; beneden rechts het tandbrok en links het etensbakje, waarin de slurf reikt; boven rechts bidsnoer en links bijl. — Hoog 6,5 c.M.

Afk, en Not, als no. 5556.

5574. Metalen ZETEL met lotuskussen en voetstuk, achterstuk met makara's en spiegelvormige glorie met vlammenrand. — Hoog 13 c.M.

Afk. en Not. als no. 5556.

5575. Metalen Yoni met lingga, van het gewone eenvoudige model, met tuit. — Yoni hoog 4 c.M.; lingga ± 1,5 c.M.

Afk. en Not. als no. 5556.

 Metalen Yoni met lingga, als boven. — Zelfde afmetingen.

Afk. en Not. als no. 5556.

5577. Metalen LAMP in den vorm van een kinnarî; boven het hoofd de lus voor den ketting. Van de beide buisjes, die aan weerszijden gezeten hebben, is er één afgebroken. — Hoog 9,5 c.M.

Afk. en Not. als no. 5556.

5578. POTJE van grijs verglaasd aardewerk, van tempajan model, met vier ooren en een tuitje. — Hoog 23 c.M.

Afk, en Not. als no. 5556.

5579. Metalen BORD met opstaanden rand; in het midden de gevleugelde schelp in bloemversiering. — Middellijn 50 c.M.

Afk. en Not. als no. 5556.

#### RESIDENTIE SEMARANG.

# Afdeeling Oengaran.

5504. Steenen Yoni van eenvoudig model, met in het midden een vierkante opening tot inlating van den (ontbrekenden) lingga. Aan een der zijkanten als spui-opening een leeuwenkop. — Hoog 73, lang en breed van boven 90, gat 25, diep 51 c.M.

Afk. Poedakpajong. Not. 1914 p. 79.

#### RESIDENTIE MADIOEN.

# Afdeeling Ngawi.

5493. Monsterkopje van gebakken aarde, waarschijnlijk uit een tempelversiering. — Hoog 13 c.M. Afk. bosch te Boelakpepe.

and the local training and

Not. 1914 p. 98.

#### RESIDENTIE REMBANG.

# Afdeeling Blora.

5443. Gouden SIERPLAATJE van gebogen driehoekigen vorm met ingeslagen rankornament en kassen voor 2 steenen. — Lang 8, breed 6,5 c.M.

Afk. gehucht Wangil, desa Sambonganjar, distr.

Ngawen.

Not. 1914 p. 29.

5444. Gouden SIERPLAATJE, als hanger (met oogje ter bevestiging); halvemaanvormig, met ingeslagen ornament en kassen voor drie steenen. — Lang 9, breed 3,5 c.M. In twee stukken.

Afk. en Not. als no. 5443.

- 5445. Vier Hangplaatjes van een snoer, bladvormig, één zonder, drie met omgebogen punt; alle voorzien van rankornament.—Lang 5, 4,5, 4 en 3,5 c.M. Eén van boven doorgebroken.

  Afk. en Not. als no. 5443.
- 5446. Dikke gouden RING, van binnen opgevuld, versierd met een rand van kleine kringetjes. — Middellijn 4 c.M.

Afk. en Not. als no. 5443.

5447. Klein massief gouden RINGETJE, bestaande uit een glad, omgebogen staafje. — Middellijn 1,3 c.M. Afk. en Not. als no. 5443.

#### RESIDENTIE KEDIRI.

## Afdeeling Toeloeng-agoeng.

5442. Steenen God en Godin, zittende op een dubbel lotuskussen voor een achterstuk; de god geknield, de godin rustend op zijn dij en knie. Geschonden, doch zeer fraai versierd geweest; voorzien van

Majapahitschen stralenkrans. Een uitvoerige beschrijving is te vinden in Rapp. Oudh. Comm. 1908 p. 198 sq. Het beeld draagt den naam van "Retja penganten." — Hoog 162, breed 81 c.M.

Afk. doekoeh Djeboek, desa Poendjoel, distr. Kalang-bret.

Not. 1913 p. 111; 1914 p. 18, 21.

## Afdecling Berbek.

5448. Bronzen MANNEBEELDJE, op een lotuskussen zittend in groot ornaat. Op de derde vinger der vóór de borst gebrachte rechterhand de wiçwawajra; in de tegen de linkerzijde gehouden linkerhand de tempelschel. — Hoog 9 c.M.

Afk. nabij Ngandjoek, v.g.l. 5387 vlgg., (Not. 1913 p. XLVII), waar deze bij behooren (dus van Tjandirědjo).

Not 1914 p. 29.

- 5449. Bronzen VROUWEBEELDJE, zittend op een platte plaat, die het bovenstuk van een lotuskussen gevormd heeft, in groot ornaat met glorie. In de op de knie gehouden naar boven geopende rechterhand twee bolletjes; de linker ligt eveneens naar boven geopend in den schoot. Hoog 7,5 c M. Afk. en Not. als no. 5448.
- 5478. Zittend bronzen MANNEBEELDJE met (losse) glorie in groot ornaat op een lotuskussen. In de naar voren gebrachte rechterhand een voorwerp, dat een in het midden verdikte wajra lijkt, wellicht ook een schelp. De linkerhand in de zijde. — Hoog met glorie 11,2 c.M.

Afk. als voren.

Not. 1914 p. 47.

5479. Bovenstuk van een bronzen MANNEBEELDJE, in groot ornaat met glorie. De naar voren gebrachte rechterhand houdt de toppen van middel en ringvinger boven die van den ingebogen duim. De linkerhand is afgebroken. — Hoog (tot het midden) 8,5 c.M.

Afk. en Not. als no. 5478.

5494. Bronzen Mannebeeldje, ws. Ratnapāṇi, op een vierkant versierd voetstuk, waaruit aan de voorkant een paard half te voorschijn komt. De god zit op een lotuskussen, in groot ornaat met glorie; in de op de knie rustende rechterhand draagt hij een juweel, de linker rust naar boven geopend in den schoot.—Hoog 16,5; voetstuk alleen bijna 4, beeldje ruim 10 c.M.

Afk. van Ngandjoek (ws. Tjandirědjo). Not. 1914 p. 53.

5495. Bronzen MANNEBEELDJE, in groot ornaat, met glorie, zittend op een (van voren defect) lotuskussen. In de vóór de borst gehouden rechter- en uitgestrekte linkerhand wordt een slang vastgehouden, waarvan de kop zich bij de rechterhand bevindt. — Hoog 11,5 c.M.

Afk. en Not. als no. 5494.

5496. Bovenstuk van een bronzen MANNEBEELDJE in groot ornaat met glorie. In de vóór de borst gehouden rechterhand een afgeplatte bloemknop, in de linker de stengel van een lotus, waarop een reliekvaas. — Hoog 8,5 c.M.

Afk. en Not. als no. 5494.

5497. Bovenstuk van een bronzen MANNEBEELDJE in groot ornaat; de glorie ontbreekt. Op de vóór de borst gehouden rechterhand de wiçwawajra, in de linker de stengel van een lotus, waarop een recht opstaand zwaard. — Hoog bijna 8 c.M.

Afk, en Not, als no. 5494.

5498. Bronzen MANNEBEELDJE, zittend in groot ornaat met glorie op een lotuskussen. In de omhoog geheven rechterhand een peervormig voorwerp, de linker wordt in de zij gehouden. — Hoog 11,5 c.M.

Afk. Ngandjoek (ws. Tjandirědjo). Not. 1914 p. 94.

5499. Bronzen MANNEBEELDJE, zittend in groot ornaat op een lotuskussen; de glorie ontbreekt. In de opgeheven rechterhand een tempelschel met wicwawajra-handvat; de linker wordt in de zij gehouden. — Hoog 11 c.M.

Afk. en Not. als no. 5498.

5500. Bronzen Mannebeeldje, zittende in groot ornaat met glorie op een lotuskussen. De beide handen houden vóór de borst een voorwerp, dat gelijkt op het bij no. 5421 een pantser genoemde; ook hier is een ronde opening van boven, doch aan de zijkanten vertoonen zich wajrapunten. — Hoog 11,5 c.M.

Afk. en Not. als no. 5498.

5501. Bronzen VROUWEBEELDJE, zittend in groot ornaat met glorie op een lotuskussen. De naar voren gebogen rechterhand heeft iets vastgehouden, waarvan nog slechts een stengel of handvat over is; de op de knie rustende linker draagt een bakje. – Hoog 10,5 c.M.

Afk. en Not. als no. 5498.

5502. Bronzen VROUWEBEELDJE, zittend in groot ornaat op een lotuskussen; de glorie ontbreekt. In de naar voren gebogen rechterhand een pluimvormig voorwerp, in de linker een schaal met bloemen (?) — Hoog bijna 11 c.M.

Afk. en Not. als no. 5498.

- 5503. Bronzen Mannebeeldje, zittend in groot ornaat op een lotuskussen. Op de vóór de borst gehouden rechterhand de wiçwawajra, in de linker de stengel van een lotus, waarop een boek rust. — Hoog 9 c.M. Afk. en Not. als no. 5498.
- 5554. Bronzen Mannebeeldje, zittend in groot ornaat op een lotuskussen. In elk der beide vóór de borst gehouden handen een cylindervormig voorwerp, dat boven uitloopt in een handje. Hoog 9,2 c.M. Afk. Ngandjoek, ws. Tjandirědjo. Not. 1914 p. 158.
- 5555. Bronzen Mannebeeldje, zittend in groot ornaat op een lotuskussen. Steunend op de middelvinger van de met den rug naar beneden vóór de borst gehouden rechterhand een wajra. In de tegen de zij gehouden linkerhand een stengel, welke ter hoogte van den schouder in een bloemtak met vele vertakkingen overgaat. Hoog 9 c.M.

Afk. en Not. als no. 5554.

#### RESIDENTIE PASOEROEAN.

### Afdeeling Bangil.

5468. VROUWEBEELDJE van gebakken steen, hurkend met de hand op de knieën; geheel verbogen elleboog. Mutsvormige haartooi en ronde oorknoppen.

Afk. van den Penanggoengan.

Overgenomen uit de Ethn. Verz. no. 12367.

#### JAVA.

## (afk. onbekend).

5460. ZODIAKBEKER met jaartal 1259. — Hoog 11, middellijn 14,5 c.M.

Afk. uit de nalatenschap van Mr. Paets tot Gansoyen te Soerabaja 1). Not. 1914 p. 51.

5461. TEMPELSCHEL van brons, waaraan het handvat ontbreekt; van zeer fraai maaksel, met guirlandes om het lichaam van de bel en randen van bladornament.— Hoog 13, grootste middellijn 13,5; opening 9,5 c.M.

Afk. en Not. als no. 5460.

5462. TEMPELSCHEL van brons, met glad lichaam, dat slechts van boven een versierde band draagt; als handvat een fraai geornamenteerde cakra. — Hoog 18, opening 7 c.M.

Afk. en Not. als no. 5460.

- 5463. Bovenstuk van een LAMP; hanger met krulornament, waarin een modern uitziende vrouwelijke figuur zit.—Hoog 13,5 c.M. Afk, en Not. als no. 5460.
- 5464. Bovenstuk, bestaande uit een zittende moderne VROUWEFIGUUR bij een halve uitgeholde boomstam (soort pomp?).—Hoog 12 c.M.

  Afk. en Not. als no. 5460.
- 5465. Tweepittig Lampje, in het midden een plompe monsterfiguur onder het hengsel. Lang 17 c.M. Afk. en Not. als no. 5460.

Behalve de ingeschrevene waren er nog een Chineesch en een Japansch bronsje, benevens drie plompe "Javaansche" falsificaten.

5466. Zittend bronzen VROUWEBEELDJE op een vierkant voetstuk met lotuskussen, achterstuk en zonnescherm. Acht armen met onduidelijke attributen. Het geheel afgesleten en waarschijnlijk valsch. — Hoog 17,5 c.M.

Afk, en Not, als no. 5460.

5467. Zittend bronzen Mannebeeldje, met voetstuk, lotuskussen, achterstuk en zonnescherm. Rechterhand in wara-mudrā, linker met stengel van een ronde bloem. Nisje met onduidelijken inhoud in den hoofdtooi. Op de achterzijde een grove vierregelige inscriptie van namaak-letters. Valsch.—Hoog 13,5 c.M.

Afk. en Not. als no. 5460.

5484. Koperen VINGERRING, ter vergelijking opgenomen.
Op zij van de met rechte lijntjes versierde zegelplaat aan weerszijden een vogelfiguur.
Not. 1914 p. 87.

5580. Metalen SCHAAR, gevormd door een omgebogen metaalreep, zich aan beide zijden verbreedend tot de eigenlijke knijpers. Voor dit model vergelijke men de rotsinscriptie van Toek Mas. Not. 1914 p. 164.

### BESCHREVEN STEENEN.

D135. Vierkant STEENBLOK, met een fragment van een regel Midden-Javaansch schrift, (turumwukan[), waarboven een lijstje. — Hoog 23, lang 34, dik 11 c.M.

Afk. van het Diëng-plateau. Not. 1914 p. 21. D 136. Langwerpig STEENBLOK, met een regel Midden-Javaansch schrift, waarboven een lijst, evenals bij het vorig nummer. — Hoog 24, lang 67, dik 11 c.M. Afk. en Not. als no. D 135.

#### KOPERPLATEN.

E 49. KOPERPLAAT van 29,5 × 9,3 c.M., aan de eene zijde beschreven met vijf, aan de andere met vier regels laat oud-Javaansch schrift; aan de voorkant tevens een papegaai als zegelmerk. De taal vertoont overeenkomst met Cohen Stuart IV; de oorkonde is volledig en noemt een vorst, overleden te Amptabhawana.

Afk. desa Printji, distr. Batoe, afd. Malang, res. Pasoeroean.

. . . Wilson . So S. m.

Not. 1914 p. 44, 52.

A LOOK RESERVED TO SERVED SERVED FOR THE

And the state of t

STATE STATE STATE OF THE STATE

...... IS THE STATE OF THE STAT

# **AANWINSTEN**

VAN DE

# ETHNOGRAPHISCHE VERZAMELING IN 1914.

#### Saleijer eiland (Celebes).

17286. Naga (model), van gekleurd bordpapier; de volksoverlevering zegt, dat deze naga de zons- en maansverduisteringen veroorzaakt.

#### Noord Nieuw-Guinea.

- 17287. Voorwerpen, die bij lijkenstellages gebruikt worden; ruw, met figuren besneden, stokjes van gabagaba, waaraan roode lapjes.
- 17288, Tabakskoker, bamboe, met figuren besneden.
- 17289. Doos, langwerpig vierkant, van gekleurde pandanbladeren.
- 17290. Boog, palmhout, met rotanringen aan de uiteinden. Pees ontbreekt.
- 17291. Pijltjes van de middennerven van sagobladen; kinderspeelgoed en vogelpijltjes.
- 17292. Boogje, rizophorenhout, rotanpees; voor kinderen.
- 17293. Dansversiersel, met menschelijk gelaat besneden stukje hout, met rood doek omwikkeld; wordt om den hals, afhangende op den rug, gedragen.

- 17294. Net, geknoopt van ineengedraaide pandanvezels, met houten drijvers en schelpen zinkers.
- 17295. Kinderspeelgoed, een raak-(koppensnellers)-prauw van gaba-gaba, voor en achtersteven met figuren besneden en met roode lapjes versierd.
- 17296. Mand, gevlochten rotan; opengewerkt.
- 17297. Hoofdsteunsel, hout, bovenstuk, waarop het hoofd steunt, uitgehold, hieronder twee uitgesneden voeten, de boveneinden met uitgesneden menschelijk gelaat.
- 17298. Vischpijl, bamboeschacht, meervoudige, houten punt.
- 17299. Varkenspijl, gelijk aan 17298.
- 17300. Voorstevenversiering eener prauw, uitgesneden stuk hout, kakatoekop.
- 17301. Zeef, waaiervormig van klappernerf gevlochten.
- 17302. Dansversiersel, ketting van aaneengeregen schelpjes en kralen, waaraan bevestigd: een stukje koeskoesvel, een stukje vogelhuid en een rond stukje blik; om den hals, op de borst afhangende, gedragen.
- 17303. Sagoroerder, hout, het boveneinde met ingesneden ringen.
- 17304. Bord, hout, hartvormig.
- 17305. Regenkleeding, kap van pandanblad.
- 17306. Beeldje, hout, hurkende menschelijke figuur.
- 17307. Waterdrager, niboengbladscheede, emmervormig, met drie afdeelingen.

- 17308. Waterschepper, klapperdop met houten steel; aan het boveneinde een uitgesneden, menschelijk gelaat.
- 17309. Sagoklopper, hout.
- 17310. Bijl, kleine, tot het vervaardigen van prauwen; houten steel met ijzeren lemmer.
- 17311. Gedroogd stuk huid eener riviervisch, wordt ter versiering in de huizen opgehangen.
- 17312. Dansversiersel, armband van gevlochten plantenstengel, waaraan eenige rozetten van rood doek.
- 17313. Pijl, bamboeschacht, houten punt met figuren besneden en met weerhaken.
- 17314. Spoel, hout, om netten te knoopen.
- 17315. Mat van gevlochten, gekleurde pandanbladeren.
  Wordt bij verschillende plechtigheden gebruikt.
  Pas gehuwden nemen tegenover elkander op deze mat plaats en eten gezamentlijk van een, tusschen hen ingeplaatst, bord van de, door de bruid toebereide, sago. Tijdens het doorboren der oorlellen, laat men de kinderen op deze mat plaatsnemen enz.

De mat vertegenwoordigt eene groote waarde en wordt slechts door enkele vrouwen vervaardigd.

- 17316. Mand, gevlochten rotan, voor visch en schelpen.
- 17317. Mand, gevlochten nipahnerven.
- 17318. Pijl, rieten schacht, lange houten punt met inkervingen, voorzien van een toegespitst casuarisbeen.3 stuks.
- 17319. Pijl, als 17318, zonder casuarisbeen, 2 stuks.

- 17320. Hout en steen, waarop de gekaarde pandanvezels tot draad in elkander gedraaid worden.
- 17321. Pandanvezels en draad.
- 17322. Pijl, rieten schacht, houten punt met inkervingen.
  3 stuks.
- 17323. Mand van gevlochten boombast, versierd met zwarte lijnfiguren.
- 17324. Draagmand van boombast; voor vrouwen.
- 17325. Draagtaschje van geknoopt touw; voor mannen.
- 17326. Vischlijn met grooten houten haak en grooten houten dobber, in den vorm van een visch. 2 stuks.
- 17327. Vischnet geknoopt.
- 17328. Vischafrastering, mat van aan elkander verbonden bamboelatjes, 2 stuks.
- 17329. Aalfuikje van doornbamboe.
- 17830. Amulet, met figuren besneden stukje hout, waaraan een paar kralen; wordt om den hals gedragen;
  bij uitgaan op een sneltocht wordt een klein stukje
  hout van het amulet afgesneden en opgegeten.
  2 stuks.
- 17331, Mandje, 2 stuks.
- 17332. Zwaard, hout,
- 17333. Gordelband, streng plantenvezels.
- 17334. Werpspeer, houten schacht, met breede, lange bamboepunt, omwinding met plantenvezel. 2 stuks.
- 17335. Wandversiering, plank met uitgesneden menschelijke figuren beschilderd. 3 stuks.

17336. Achterstuk van de kulas van eene oude Portugeesche vuurslang, gevonden in een der huizen van de kg. *Noeboedi*, oostwal Geelvinksbaai, en volledig gelijk, zoo in vorm als in ornamentatie, met de kulas van het kanon no. 3728, afkomstig van Talaga, Tjirebon.

#### Zuid Nieuw-Guinea.

- 17337. Gesnelde kop.
- 17338. Gesnelde kop.

## Soela-eilanden.

- 17339. Fuik, bamboe, met rotanverbindingen.
- 17340. Fuik, gevlochten bamboe, langwerpig rond.
- 17341. Aalfuik, bamboe, klein model.
- 17342. Fuik, gevlochten bamboe, langwerpig vierkant; wordt op riffen geplaatst.
- 17343. Fuik, bamboe, langwerpig.
- 17344. Fuik, bamboe, trechtervormig, met een handvat.
- 17345. Fuik, rotan als boven.
- 17346. Elger, bamboe, met drietandige, ijzeren punt.
- 17347. Vischspeer, bamboe, lange ijzeren punt met weerhaak.
- 17348. Vischspeer, bamboe, met ijzeren punt.
- 17349. Hengel, bamboe, met touw en koperen haak.
- 17350. Vischspeer, bamboe, met meervoudige houten punt.
- 17351. Vischspeer, als boven, kort.

- 17352. Speer, bamboe, met viertandige houten punt, waarmede eene soort van kegelvormige schelp wordt gevischt.
- 17353. Drijver van gaba-gaba, waaraan een koperen vischhaakje; door kinderen gebezigd.
- 17354. Vischspeer, bamboe, met drietandige, geweerhaakte punt.
- 17355. Schildpadspeer, hout, ijzeren geweerhaakte punt; aan de speer is een lang touw, dat ter afrolling dient. Bij de bewoners staat de schildpadvangst in hooge eere; tot het verkrijgen van eene vrouw moet de jongeling in bovengenoemde vangst voldoende bedreven zijn.
- 17356. Speer, hout, met lange, platte ijzeren punt, voor de jacht op herten en varkens.
- 17357. Speer, hout, met geweerhaakte ijzeren punt, die bij het werpen van den stok Iosraakt, doch daaraan met een touw bevestigd blijft.
- 17358. Hertenval, hout.
- 17359. Herten- en varkensval, hout.
- 17360. Waarschuwingsteeken nabij eene hertenval; stukje gaba-gaba, waarin eenige aangepunte stokjes.

months and and

- 17361. Muizenval, hout.
- 17362. Hondefluitje, bamboe.
- Boomwortel (lawi); fijngestampt, dient hij tot bedwelmingsmiddel voor visschen.
- 17364. Trom, hout, klein model, aan eene zijde overspannen; de houten wiggen rondom het trommelvel dienen tot spannen.

- 17365. Muziekinstrument, aan eene zijde gespleten; met dit einde wordt door kinderen op de vlakke hand geslagen.
- 17366. Mondharp, bamboe
- 17367. Muziekinstrument, bamboe, met snaren en kam.
- 17368. Blaasroertje, bamboe, met pijltjes; kinderspeelgoed, ook gebruikt om bij lichte maan muizen te schieten.
- 17369. Poppetje van uitgeknipt, gedroogd blad. Kinderspeelgoed en huisversiering.
- 17370. Prauwtje, hout, uitleggersysteem, kinderspeelgoed.
- 17371. Vruchtpit, kogelvormig, als knikker gebruikt.
- 17372. Tol, vruchtpit, door het centrum is een houtje gestoken.
- 17373. Kussentje van groene stof met in 't midden en aan de punten kwastjes van roode, groene en witte stof. Gebruik niet bekend.

priese, Ombet, pháse failleacht lith

- 17374. Schildpad, hout.
- 17375. Vogel, hout
- 17376. Tand van een?; kinderspeelgoed.
- 17377. Hoed van aaneengenaaide nipahbladrepen, de buitenzijde op enkele plaatsen met verfstof blauw gekleurd.
- 17378. Doosje van nipahblad. De buitenzijde van gevlochten gekleurde orchideën-stengel; bestemd voor pinang, kalk enz.
- 17379. Doosje van gaba-gaba. Het buitenwerk van gevlochten gekleurde orchideënstengel; bestemd voor pinang, kalk enz.

- 17380. Doosje, als boven.
- 17381. Mandje, gevlochten rotan, rond, houten opstaande rand met zwart gekleurde lijnfiguren versierd als voet; eenzelfde houten rand bevindt zich op het deksel.
- 17382. Schaambedekking, geklopte boomschors, aan de uiteinden met paarsgekleurde figuren beschilderd.
- 17383. Vrouwenkleedingstuk, geklopte boomschors.
- 17384. Klopper, hout, voor boomschors.
- 17385. Hoed van aaneengenaaide sagobladscheede, rond met rotan rand.
- 17386. Hoed, hout, waaronder de rol touw wordt bewaard, die bij de schildpadvangst voor in de prauw ligt en waaraan de harpoen bevestigd is.
- 17387. Polsring van een afgeslepen schelp.
- 17388. Polsband van gevlochten bamboe.
- 17389. Oorbel, drie blauwe kralen aan een spijker, aan het eene einde een stervormig figuurtje van paarlmoer.
- 17390. Kam, hout, het boveneinde met figuren versierd.
- 17391. Kam, hout.
- 17392. Zaagje, Europeesch mes met uitgekartelde snede, gebruikt bij het vervaardigen van kammen.
- 17393. Haarnaald van hertebeen; het boveneinde met figuren uitgesneden.
- 17394. Mes, bamboe, dolkvormig, gebruikt bij het vangen van hoofdongedierte.

- 17395. Schaamplaatje voor meisjes, driehoekig stukje klapperdop.
- 17396. Vijzel, hout, op vier uiteenstaande pootjes, kelkvormig; houten stamper. Gebruikt om pinang fijn te stampen.
- 17397. Drilboor om schelpen uit te boren. Een stuk bamboe, aan het ondereinde met twee ronde dwarsstukken, aan het boveneinde een rond gat, waar een rotan touw doorloopt, aan welk touw weder een dwarshout bevestigd is. Het dwarshout wordt met het rotantouw eenige malen om het boveneinde der bamboe gedraaid, daarna naar beneden gedrukt en weer opgehaald; dit geeft aan de bamboe de borende beweging.
- 17398. Rasp voor pinang enz.
- 17399. Doos, hout, langwerpig vierkant, met hol deksel; voor sirih, pinang enz.
- 17400. Sirihdoos, hout.
- 17401. Kalkdoosje van sagobladscheede, de buitenzijde met figuren van gevlochten, gekleurde orichideënstengel.
- 17402. Bamboekokertje om baroe in te bewaren.
- 17403. Tabakskoker, bamboe met stop.
- 17404. Eetstokje, omgebogen bamboelatje.
- 17405. Kokertje, gevlochten opengewerkt rotan, bewaarplaats voor eetstokjes.
- 17406. Tang, omgebogen bamboelatje.
- 17407. Roerstok, hout, het boveneinde met figuren uitgesneden.

- 17408. Rijstlepel, hout, schuitvormige schep, uitgesneden handvat.
- 17409. Lepel, halve klapperdop met houten steel à jour uitgesneden.
- 17410. Lepel van geslepen schelp.
- 17411. Naald, hertebeen met ingekraste figuren versierd, om vruchten van de bast te ontdoen.
- 17412. Stamper, een van hout, een van steen.
- 17413. Zeefje, gevlochten bamboe met rotanrand.
- 17414. Zeefje, gevlochten bamboe met opstaanden rand, vierkant.
- 17415. Zeef, gevlochten rotan, met handvat in den vorm van een suikerschepper.
- 17416. Mandje, gevlochten rotan, om rijst te stoomen.
- 17417. Zeef, gevlochten bamboe, rotan rand.
- 17418. Bord, hout, met handvat; voor koek enz.
- 17419. Koekvorm, halve klapperdop met ronde gaatjes.
- 17420. Koekvorm, steen.
- 17421. Bamboe, waarin sago bewaard wordt; de stok dient tot aanstampen van den inhoud.
- 17422. Rasp, stuk bamboe, waaromheen een stuk haaienvel bevestigd is.
- 17423. Mand, gevlochten rotan, om visch te bewaren.
- 17424. Bordenhanger, gevlochten nipahblad.
- 17425. Mand, gevlochten bamboe, langwerpig vierkant, ondiep; om visch te bewaren.
- 17426. Mand, gevlochten nipahbladnerf, met hengsel.
- 17427. Mandjes van gevlochten pandan- en nipahblad.

- 17428. Ligmatje van gevlochten pandanblad.
- 17429. Mesje, bamboeheft, aan een einde vier, op gelijke afstanden bevestigde mesjes, waarmede de nipahbladeren op gelijke breedte gesneden worden,
- 17430. Regenmat van pandanblad.
- 17431. Bezem, bamboe, waarin stukken klappervezel zijn gestoken.
- 17432. Waterschepper van omgebogen nipahblad.
- 17433. Waterschepper, emmervormig, van nipahblad.
- 17434. Etensbak, hout, rend, hol.
- 17435. Lamp, klapperdop of bamboe, waarin hars, in bladeren gewikkeld, gebrand wordt.
- 17436. Vuurmaker, holle vrucht met houten stopje, waarin een stukje bamboe en baroe, benoodigd om vuur te maken.
- 17437. Draagmand, gevlochten bamboe en rotan, met draagbanden.
- 17438. Model van eene vlerkprauw.
- 17439. Pagaai, hout, met uitgesneden handvat.
- 17440. Pagaai als boven, breeder schepblad, alleen door vrouwen gebezigd.
- 17441. Blaasinstrument, tritonschelp met gat.
- 17442. Anker, hertegewei op een houten kruis bevestigd, een ronde steen aan het boven- en ondereinde met rotan op het kruis vastgemaakt, dient tot bezwaring.
- 17443. Polsstok, hout.
- 17444. Blok, hout, met in het midden een ronde inzinking, om tabak op te snijden.

- 17445. Mes, bamboe, om tabak te snijden.
- 17446. Dansschild, hout, langwerpig smal, de voorzijde met stukjes paarlmoer ingelegd.
- 17447. Stok.
- 17448. Lans, hout, punt met inkervingen.
- 17449. Lans, houten schacht, lange ijzeren punt, verbindingsplaats met rotan omwikkeld.
- 17450. Kist, hout, afgeknot kegelvormig, twee op elkander passende gelijke helften met handvatsels, Bewaarplaats van het gebeente der afgestorvenen. Eenigen tijd na den dood wordt het gebeente opgegraven en op bedoelde wijze in huis bewaard.
- 17451. Vezels, waarvan touw geslagen wordt.
- 17452. Bladnerven om te binden.
- 17453. Boomschors, waarvan touw vervaardigd wordt,
- 17454. Boomschors.
- 17455. Touw van boomvezels.
- 17456. Werktuig om prauwen bij te schaven. Houten stok met aan het benedeneinde een stuk ijzer als schaaf.
- 17457. Rand van pandanblad, rond, opstaand met à jour uitgesneden figuren, waaronder rood doek is aangebracht. Wordt als versiering rondom een bord rijst geplaatst.
- 17458. Boogje met pijl, om visch te schieten.
- 17459. Hengel met dobber, lijn en haak.
- 17460. Bamboekokertje voor aas.
- 17461. Fuikje, doornbamboe.
- Fuikje, gevlochten bamboe, opengewerkt, kussenvormig.

debid calculated

- 17463. Fuikje, gevlochten bamboe.
- 17464. Fuik, als boven; ander model.
- 17465. Schepnet, gevlochten rotan om zeewormen te vangen.

ความ (พระการณ์ เอเด็กซสดงเมียัง ปลิเลก ใน

- 17466. Fuik, gevlochten bamboe; tonvormig.
- 17467. Fuik, als boven; grooter.
- 17468. Schepnet.
- 17469. Muizenval, bamboe.
- 17470. Garnalenfuik, rotan.
- 17471. Schepnet.
- 17472. Bamboe, met aan de einden rotanlussen; in het midden met een steen bezwaard. Werktuig om den vischhaak los te werken.
- 17473. Niet aanwezig.
- 17474. Pot met deksel; gebakken leem.
- 17475. Pot met deksel; gebakken roode leem.
- 17476. Pot met deksel,
- 17477. Pot.
- 17478. Bamboekokertje.
- 17479. Schoteltje, gebakken leem.
- 17480. Werktuigen, gebruikt bij de pottenfabricatie t. w. steen, modelleerplankjes, stukje klapperdop, stokje.
- 17481. Ring en rotanvoet om potten in te zetten.
- 17482. Wrijfbak, hout, met steenen stamper,
- 17483. Wrijfbak, met houten wrijver.

- 17484. Plankje, hout, langwerpig plat, met handvat, om groenten, visch enz. op te snijden.
- 17485. Snijplank, langwerpig vierkant, op vier korte pootjes.
- 17486. Lepel, halve klapperdop met gaatjes, houten steel.
- 17487. Lepel, hout.
- 17488. Trechter, van een laboevrucht vervaardigd.
- 17489. Rasp, houten raampje, waarover de eigenlijke rasp gespannen is.
- 17490. Roerstokje, het boveneinde met zwarte lijnfiguren versierd.
- 17491. Lepel, plat model, à jour uitgesneden handvat, om rijst op te scheppen of glad te strijken.
- 17492. Lepel, klapperdop met à jour uitgesneden, houten steel.
- 17493. Lepel, bamboe.
- 17494. Zeef, gevlochten bamboe, opstaande randen; vierkant.

Calle to some mile

- 17495. Zeef, als boven.
- 17496. Zeefje, gevlochten bamboe, ellipsvormig rotan randen en rotan handvat.
- 17497. Zeef, rotan randen, gevlochten bamboe, rond.
- 17498. Zeef, gevlochten bamboe, opstaande rotanrand, rond.
- 17499. Zeef, puntig toeloopend; klein.
- 17500. Vijzel, hout, steenen stamper.
- 17501. Sirihdoos, hout.

- 17502. Mat, gevlochten pandan.
- 17503. Rand, van gekleurd papier, dient tot versiering rondom een schotel rijst.
- 17504. Etensbak, hout, groot model, overeenkomend met eene Hollandsche mangelbak.
- 17505. Bordenmand, rond gevlochten rotan, opstaande rotan rand onder den voet en op het deksel.
- 17506. Eettafeltje, laag houten voet in den vorm van een liggend wiel, hierop vier houten gedraaide pooten, waarop het ronde tafelblad rust.
- 17507. Lezenaar, hout, waarop de koran ligt.
- 17508. Mand, gevlochten bamboe, rotan opstaande rand, diep.
- 17509. A jour uitgesneden stuk hout; dient tot versiering boven eene deur of als raam.
- 17510. Bezempje om eene zeef schoon te maken.
- 17511. Bezem van gedroogde padihalmen.
- 17512. Bezem van zeewortels.
- 17513. Bordenhanger, gevlochten rotan.
- 17514. Bordenhanger, als boven.
- 16515. Bordenhanger, gevlochten pandan.
- 17516. Lepelrek, gevlochten pandan.
- 17517. Lamphanger, een aan een touw bevestigd stuk bamboe, waarin een langwerpige gleuf, in welke gleuf een lampje gehangen wordt.
- 17518. Watervat, laboe met gat.
- 17519. Spaarpot, klapperdop met gleuf.

- 17520. Klapperdop met deksel voor sagoweer.
- 17521. Mandje, gevlochten bamboe, diep.
- 17522. Haak, hout, tot ophangen van kleedingstukken.
- 17523. Lampje, ijzer, tot het branden van klapperolie.
- 17524. Fakkel, de bloemkolf van den klapperboom.
- 17525. Drijver van gaba-gaba, wordt in een glas klapperolie gezet met een pit van kapok.
- 17526. Bamboe met een dwarshout, de holle bamboe wordt op een, in den grond staanden, stok geplaatst. Draaiende om dezen stok als spil, leert men het jonge kind, steunende op het dwarsbout, loopen.
- 17527. Mandje van sagobladrepen met rotan randen; koffervormig.
- 17528. Mand, emmervormig, van aan elkander genaaide nipahrepen, rotan randen aan boven- en onderkant.
- 17529. Inhoudsmaat van boomschors met rotan randen.
- 17530. Zak van boomschors.
- 17531. Draagmand, gevlochten rotan met draagbanden.
- 17532. Werktuig, in gebruik bij het garenmaken.
- 17533. Bamboekoker met stop.
- 17534. Gietvorm tot het gieten van looden werpnetringetjes. Twee gelijkvormige stukken hout, die
  op elkander passen, waarin ronde uithollingen, 't
  geheel omsloten door rotan ringen. Door eene
  gleuf aan 't boveneinde wordt het gesmolten lood
  gegoten. Is het lood afgekoeld, dan neemt men de
  beide helften van elkander.

- 17535. Timmermansrechthoek.
- 17536. Timmermansboor.
- 17537. Timmermansgereedschap.
- 17538. Handschoffel.
- 17539. Droograam, gevlochten bamboe, voor tabak.
- 17540. Priem.
- 17541. Disselsteel, hout.
- 17542. Inhoudsmaat, gantang, bamboe, hoog model, met twee gevlochten rotan banden omlegd; de rand met uitgesneden driehoekige figuurtjes versierd.

... ere atauntatikat, v

- 17543. Inhoudsmaat, laag rond model, van aaneengenaaid boomschors, houten bodem.
- 17544. Mand, gevlochten pandan, opstaande rotan rand.
- 17545. Tamboerijn.
- 17546. Viool.
- 17547. Prauwmodel.
- 17548. Korf, gevlochten bamboe, om spijzen in te doen.
- 17549. Tol, hout.
- 17550. Tol, bintangsvrucht met daarin bevestigd houtje.
- 17551. Hoed, van aaneengenaaide bamboerepen.
- 17552. Hoed, als boven, ander model, met teer zwart gemaakt.

The second second second

- 17553. Hoed, als no. 17551.
- 17554. Helmhoed, hout.

- 17555. Hoed van aaneengenaaide orchideënstengel; de buitenzijde met een rand rood doek en met figuurtjes van gekleurde stof, de binnenzijde met witte stof overtrokken. Door hoofden gedragen.
- 17556. Ambtsstok voor hoofden.
- 17557. Baadje van witte stof.
- 17558. Jas van gele stof met roode strepen.
- 17559. Broek van gestreepte roode stof.
- 17560. Schrijfplankje met korantekst.
- 17561. Amulet, stuk bamboe, met aan het boveneinde eene pluim gedroogde bladeren.
- 17562. Slang, hout.
- 17563. Weefgetouw met onderdeelen.
- 17564. Werktuigen voor het vervaardigen van garen.
- 17565. Soelaneesche bruid, houten pop, gekleed in gele sarong, rose baadje, gele slendang, halskraag, hoofdband van gele stof met gouddraad-bestikking, armbanden, oorbellen, rood papieren waaier in de hand.
- 17566. Soelaneesche bruidegom, houten pop, gekleed in gele jas, wit hemd en broek, gele sjerp, witte hoofdband, paarse hoofddoek, versiering van gekleurde lapjes stof en kralen op het achterhoofd, in de hand een zakdoek met zilveren versiering.
- 17567. Visch van gaba-gaba; kinderspeelgoed.

# Zuid-Celebes.

17568. Mutsje songko, van zwarte vezels met gelen band en dito kring op het midden van den bol. Afkomstig van wijlen den laatsten vorst van Boni. 17569. Dekselmandje, bodo, met omwoeling van gekleurde orichidee-stengels versierd. Als boven.

### Historische verzameling.

- 17570. Nestgewicht à een Ned. pond, messing. Batavia.
- 17571. Porseleinen doosje, Chineesch, blauwgebloemd, met stuk barnsteen, drie muntstukjes, drie achtkantige gouden ringetjes, en twee gouden marquiseringetjes met groene en roode steentjes. Grafvondst. Wadjo, Zuid-Celebes.

in the religious that is a second of the sec

indiana properties de la completa d La completa de la completa del completa de la completa de la completa de la completa de la completa del completa de la completa del completa de la completa de la completa de la completa de la completa del completa de la completa del completa

STEELS OF STREET

Constraints and the second

# LIJST

van ingekomen boekwerken gedurende het 4e kwartaal 1914.

- België betrokken in den oorlog. Verzameling van diplomatieke stukken. Getrouwe en onverkorte vertaling van het Belgische grijsboek. 's Gravenhage 1914. 8°.
- Birnie (D.), Catchcrops en gemengde culturen (tusschenculturen), (with an English translation). 8°.
- Birnie (D.), Reductie van den kostprijs van Rubber. Hoe deze te bereiken? 8°.
- Bolk (F. W), Enkele bijzonderheden uit mijn Europeesch reisverslag. (Mededeelingen van het proefstation voor de Java-Suikerindustrie, deel IV, no. 29.) Soerabaia 1914. 8°.
- Generaal Botha en Generaal Smuts verzekeren aan Groot-Brittannië den loyalen steun van de Zuid-Afrikaansche Unie. — Redevoeringen, gehouden door de Generaals Botha en Smuts in het parlement der Zuid-Afrikaansche Unie. 's Gravenhage 1914. 8°.
- Chandrakânta Tarkâlankâra, zie Grihyâsangrahah.
- Colenbrander (H.), Behandeling van aan Fomes Semitortus lijdende 3 jarige Hevea brasiliensis. (with an English translation). 8°.
- Cramer (P. J. S.), Zaadselecties bij Hevea (with an English translation). 8°.
- Engeland in oorlog voor de gewaarborgde rechten van kleine naties.—Getrouwe en onverkorte vertaling van het Engelsche witboek.—Waarachter gevoegd is: Engeland en de onzijdigheid van België. 's Gravenhage 1914. 8°.

- Brief van Zijner Majesteits ambassadeur te Weenen aangaande het afbreken der diplomatieke betrekkingen met de Oostenrijksch-Hongaarsche Regeering.—Getrouwe vertaling van het *Engelsche* origineel. 's Gravenhage 1914. 8°.
- Fahmy (Mansour), La condition de la femme dans la tradition et l'évolution de l'Islamisme. Paris 1913. 8°.
- Fol (J. G.), Onderzoekingsmethoden voor ruwe Rubber (with an English translation). 8°.
- Frank (F.), Die Verpackung und das Aufbewahren von Kautschuk. 8°.
- Geuns (M. van), Weg met het opium? Soerabaia 1914. 8°.
- Goot (P. van der), De Stengelschildluis (Chionaspis Tegalensis (Zehnt.) en hare bestrijding. (Mededeelingen van het proefstation voor de Java-Suikerindustrie, deel IV, no. 30). Soerabaia 1914. 4°.
- Grihyâsangrahah, an appendix to the Gobhila Grihyasutra, edited bij Chandrakânta Tarkâlankâra. Second edition. Bibliotheca Indica. Calcutta 1910. 8°.
- De houding van *Groot-Brittannië* tegenover kleine landen.—Sir E. Grey's antwoord op de mededeeling van den Duitschen Rijkskanselier aan de pers. 's Gravenhage 1914. 8°.
- Grijns (G.) en G. W. Kiewiet de Jonge, Plantage-Hygiène ten behoeve van directeuren, administrateurs en geneesheeren van landbouw-ondernemingen in Nederlandsch-Indië. Samengesteld door een aantal Indische medici, uitgegeven met ondersteuning van het Internationaal Rubbercongres met tentoonstelling te Batavia 1914. 4°.
- Van Helsdingen-Schoevers (Mevr. B. van), De Europeesche vrouw in Indië (Onze Koloniën, serie I, no. 8). Baarn 1914, 8°.
- Herdrukken van de voornaamste bepalingen, voorschriften en beslissingen aangaande den Dienst der In- en

- Uitvoerrechten en Accijnzen, voorkomende in de "Verzameling" van de jaren 1909 t/m 1913. Batavia 1914. 8°.
- Juynboll (H. H.), Schnitzarbeit in Sandelholz aus Britisch Indien. (Sonderabdruck uit Ostasiatische Zeitschrift 1914). 4°.
- Kavindravacanasamuccayah. A Sanscrit anthology edited by F. W. Thomas. Bibliotheca Indica. Calcutta 1911. 8°.
- Kiewiet de Jonge, zie Grijns.
- Korff (K. H.), Koloniale concessiewetgeving. Academisch proefschrift. Leiden 1913. 8°.
- Labberton (D. van Hinloopen), Transcriptie van een fragment uit het Bhîsmaparwa van Bali. (Overdruk uit de Notulen van het Bat. Genootschap van K. en W. deel 52, 1914). 8°.
- Louter (J. dc), Hoofdpunten van het oorlogsrecht. Losse aanteekeningen van actueel belang. 's Gravenhage 1914. 8°.
- The Maaşiru-l-Umarâ, being biographies of the Muhammadan and Hindu officers of the Timurid sovereigns of India from 1500 to about 1780 A.D., by Nawâb Samsâmu-d-daula Shah Nawâz Khân and his son Abdul Hagg, Bibliotheca Indica, Culcutta 1913. 8°.
- Mahābhāsyapradīpoddyota by Nâgeça-Bhaṭṭa. Vol. III, fasc. 10; vol. IV, fasc. 2. Bibliotheca Indica. Calcutta 1909. 8°.
- Marcella (H.), Algemeene bepalingen van wetgeving voor Nederlandsch-Indië. Academisch proefschrift, 's Gravenhage 1913. 8°.
- Mugdhabodham Vyākaranam or A treatise on Sanskrit grammar by Vopadeva. Vol. I, fasc. 7. Bibliotheca Indica. Calcutta 1913. 8°.
- Nâgeça Bhatta, zie Mahâbhâşyapradîpoddyota.
- Voorloopige lijst van *Oudheden* in de Buitenbezittingen. (Overg. uit het Oudheidkundig Verslag, derde kwartaal, 1914). Batavia. 8°.

- Picturesque Java. Uitgave van het Toeristen bureau. Weltevreden. fol. Jaargang 1911, 1-4; 1912, 1,2.
- Pleyte (C. M.), Een pseudo-Padjadjaransche kroniek. Derde Bijdrage tot de kennis van het oude Soenda. (Overg. uit het Tijdschrift voor Ind. Taal-, Landen Volkenk. deel LVI). Batavia 1914. 8°.
- Ronkel (Ph. S. van), Het verhaal van den ondankbare. Kaba Sabaj nan Aloeih. (Overg. uit het Tijdschrift voor Ind. Taal-, Land- en Volkenk. deel LVI). Batavia 1914. 8°.
- Ronkel (Ph. S. van), Het heiligdom te Oelakan. (Overg. uit het Tijdschrift voor Ind. Taal-, Land- en Volkenk. deel LVI). Batavia 1914. 8°.
- Ronkel (Ph. S. van), Nadere gegevens omtrent het Hasan-Hoesain feest. (Overg. uit het Tijdschrift voor Ind. Taal-, Land- en Volkenk. deel LVI). Batavia 1914. 8°.
- Ronkel Ph. S. van), Oude Minangkabausche maandnamen. (Overg. uit het Tijdschrift voor Ind. Taal-, Land- en Volkenk. deel LVI). Batavia 1914. 8°.
- Internationaal Rubber-congres met Tentoonstelling, Batavia 8 September – 10 October 1914.

Platte grond.

Mededeelingen van de Tentoonstellingscommissie no. 1.

Statuten en huishoudelijk reglement.

Bestuur, jury enz.

Concept-programma.

Voorloopig programma. 8º.

Catalogus. 4º.

Handboekje voor Congresleden. 80.

Guide to Visitors. 8º.

Rubber Recueil. Eene reeks verhandelingen over rubber, in betrekking tot de botanie, de cultuur, de bereiding en den handel. — Uitgegeven namens de congrescommissie. Amsterdam. 4°.

De oorsprong van den oorlog. Verzameling van diplomatieke stukken. — Getrouwe en onverkorte vertaling van het Russische oranjeboek.'s Gravenhage 1914. 8°.

Samsâmu-d-Daula, zie Maasiru-l-Umarâ.

Schauburg (W. C. Snouckaert van), Opmerkingen over den vorm onzer vonnissen en wetten. Academisch proefschrift. Leiden 1913. 8°.

Scholtens (Mr. A. L.), Uit de practijk der beslissing van geschillen door de Kroon. Academisch proefschrift. Groningen 1913. 8°.

Setten (D. J. G. van), Bevolkingsrubber (Hevea) in de residentie Palembang. 8°.

Skinner (E. B.), The thinning out of Hevea rubber (met Nederlandsche vertaling). 8°.

Smuts, zie Botha.

Spring (F. G.), Green Manures and artificial Fertilisers (met Nederlandsche vertaling). 8°.

Thomas, zie Kavîndravacanasamuccayah.

Tudhope (W. S. D.), Rubber in the Gold Coast. 80.

Vopadeva, zie Mugdhabodham Vyakaranam.

Whithy (G. Stafford), The prime technical plantation problems of the next decade. 8°.

Winstedt (R. O.), Hikayat Anggun che tunggal. (Malay Literature Series, 11.) Singapore 1914, 8°.

gipupiyya Mindonalda (2005-2003) HOyelbarda Adalbarda 1229-22221 Balkarda (2011-2222-2224)

THE RESIDENCE OF THE PARTY OF T

The second second second by

AND DESIGNATION TOWN

# LIJST

van instellingen, waarmede het Genootschap in verbinding staat.

# NEDERLAND.

# Amsterdam.

Koninklijke Academie van Wetenschappen.

Koninklijk Nederlandsch Aardrijkskundig Genootschap.

Koloniaal Instituut.

Bibliotheek der Universiteit.

Koninklijk Nederlandsch Genootschap voor Munt- en Penningkunde.

Nederlandsch Bijbelgenootschap.

wish to the Control of the test

Maatschappij tot bevordering der Bouwkunst.

De Rhijnsche Zending.

#### Breda.

Koninklijke Militaire Academie.

#### Deventer.

Middelbare Koloniale Landbouwschool.

# 's Gravenhage.

Bibliotheek van de beide Kamers der Staten-Generaal. Ministerie van Koloniën. Koninklijk Instituut voor de Taal-, Land- en Volkenkunde van Nederlandsch-Indië. Koninklijke Bibliotheek. Indisch Genootschap. Centraal Bureau voor de Statistiek. Koninklijk Instituut van Ingenieurs.

## Groningen.

Bibliotheek der Rijksuniversiteit.

#### Haarlem.

Teyler's Genootschap.

Hollandsche Maatschappij der Wetenschappen.

Nederlandsche Maatschappij ter bevordering van Nijverheid.

## 's Hertogenbosch.

Provinciaal Genootschap van Kunsten en Wetenschappen in Noord-Brabant.

#### Leeuwarden.

Friesch Genootschap voor Geschied-, Oudheid- en Taalkunde.

#### Leiden.

Bibliotheek der Rijksuniversiteit.

Maatschappij der Nederlandsche Letterkunde.

Nederlandsche Oudheidkundige Bond.

Rijks Ethnographisch Museum.

Rijksmuseum van Oudheden.

# Middelburg.

envisionalitika

Zeeuwsch Genootschap der Wetenschappen.

#### Rotterdam.

Nederlandsch Zendelinggenootschap.

Nederlandsche Zendingsvereeniging.

Museum voor Land- en Volkenkunde en Maritiem Museum "Prins Hendrik."

Rotterdamsch Leeskabinet.

#### Utrecht.

Bibliotheek der Rijksuniversiteit.

Historisch Genootschap.

Maatschappij tot bevordering van het natuurkundig onderzoek der Nederlandsche Koloniën.

Provinciaal Utrechtsch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen.

Meteorologisch Observatorium.

Utrechtsche Zendingsvereeniging.

#### NEDERLANDSCH-INDIË.

## Bandoeng.

Vereeniging van Waterstaatsingenieurs in Nederlandsch-Indië.

Opleidingsschool voor Inlandsche Ambtenaren.

#### Batavia.

Departement van Onderwijs en Eeredienst. Departement van Gouvernements Bedrijven. Departement van Marine. Bureau van den Oudheidkundigen Dienst. Bureau van het Mijnwezen. Bureau van den Generalen Staf.

Topographisch Bureau.

Koninklijke Natuurkundige Vereeniging.

Nederlandsch-Indische Maatschappij van Nijverheid en Landbouw. Vereeniging tot bevordering der Geneeskundige Wetenschappen in Nederlandsch-Indië.

Koninklijk Instituut van Ingenieurs, afd, Ned, Indië. School tot opleiding van Inlandsche Geneeskundigen.

## Buitenzorg.

Algemeene Secretarie.

Departement van Landbouw.

's Lands Plantentuin.

Vereeniging tot bevordering van Veeartsenijkunde in Nederlandsch-Indië.

Magelang.

Opleidingsschool voor Inlandsche Ambtenaren.

Semarang.

Vereeniging voor Locale Belangen.

Probolinggo.

Opleidingsschool voor Inlandsche Ambtenaren.

## ARGENTINIË.

Buenos Aires.

Instituto Geographico Argentino.

# BELGIE

Antwerpen

Académie royale d'Archéologie de Belgique. Société royale de Géographie d'Anvers.

# Brussel.

DANTOR SERVICENCESTERS

Institut Colonial International. Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique.

Société belge d'études coloniales. Société des Bollandistes.

#### BRAZILIË.

Rio de Janeiro.

Instituto historico geographico e ethnographico do Brazil.

CHINA.

Shanghai.

Statistical Secretary, Custom House.

# DENEMARKEN.

Kopenhagen.

Académie royale danoise des Sciences et des Lettres. Kongelige Nordiske Oldskriftselskab.

### DUITSCHLAND.

Berlijn.

Königliche Preussische Akademie der Wissenschaften. Generalverwaltung der Königlichen Museen. Anthropologische Gesellschaft. Gesellschaft für Erdkunde.

Bremen.

Geographische Gesellschaft.

Dresden.

Verein für Erdkunde.

Frankfurt a. M.

Städtisches Völkermuseum.

## Göttingen.

Königliche Gesellschaft der Wissenschaften.

## Hamburg.

Zentralstelle des Hamburgischen Kolonial-Instituts,

#### Keulen.

Verein zur Förderung des Rothenstrauch-Jost-Museums.

## Leipzig.

Deutsche Morgenländische Gesellschaft. Gesellschaft für Erdkunde. Städtisches Museum für Völkerkunde.

#### München.

Königliche Baierische Akademie der Wissenschaften. Geographische Gesellschaft.

#### ENGELAND.

Cambridge.

Bibliotheek der Universiteit.

# Londen.

India Office.

Trustees of the British Museum.

Royal Asiatic Society of Great Britain and Ireland.

Royal Anthropological Institute of Great Britain and Ireland.

Royal Colonial Institute.

Royal Geographical Society.

## Manchester.

Literary and Philosophical Society.

#### BRITSCHE KOLONIËN.

Calcutta.

Asiatic Society of Bengal.

Colombo.

Ceylon Branch of the Royal Asiatic Society.

Bombay.

Bombay Branch of the Royal Asiatic Society.

s versional and the commence Hongkong.

and the complete that the lateral

Bibliotheek der Universiteit.

Melbourne.

Royal Society of Victoria. Public Library.

New Plymouth.

Polynesian Society.

Ottawa.

Geological Survey of Canada.

Perth.

Colonial Secretary's Office.

Sımla.

Director General of Archaeology.

Singapore.

Straits Branch of the Royal Asiatic Society.

Notulen 1914.

Toronto.

Canadian Institute.

FRANKRIJK.

Havre.

Société de Géographie Commerciale.

Parijs.

Institut National de France.

Société Asiatique.

Société d' Anthropologie.

Société Ethnographique.

Société de Géographie.

Société de Géographie Commerciale.

Musée Guimet.

Ecole spéciale des langues orientales vivantes.

Tours.

Société de Géographie.

FRANSCHE KOLONIËN.

Hanoi.

Ecole française d'Extrême-Orient.

Saigon.

Société des études indo-chinoises.

Tananarive.

Académie Malgache.

TALIË.

Modena.

Accademia delle Scienze, Lettere ed'Arti.

Rome.

Accademia reale dei Lincei. Reale Società Geografica Italiana.

Turijn.

Accademia delle Scienze.

JAPAN.

Tokio

College of Sciences, Imperial University.

Deutsche Gesellschaft für Natur- und Völkerkunde OstAsiens.

Yokohama.

Asiatic Society of Japan.

MEXICO.

Mexico.

Sociedad de geografia y estadistica.

NOORD-AMERIKA.

Boston.

American Academy of Arts and Sciences.

Chicago.

Field Museum of Natural History.

Newhaven.

American Oriental Society.

Bibliotheek der Yale Universiteit.

New York.

American Geographical Society. Academy of Sciences.

Philadelphia.

Numismatic and Antiquarian Society.

Washington.

Bibliotheek van het Congres. Smithsonian Institution, Bureau of American Ethnology.

#### NOORWEGEN.

Christiania.

Videnskabs Selskab.

## OOSTENRIJK.

Krakau.

Académie des Sciences de Cracovic.

Praag.

Königlich Böhmische Gesellschaft der Wissenschaften.

## Weenen.

Kaiserliche Akademie der Wissenschaften.

Anthropologisch-Ethnographische Abteilung des K. K. naturhistorischen Hofmuseums.

Orientalisches Museum.

K. K. Oesterreichisches Handelsmuseum.

Anthropologische Gesellschaft.

K. K. Geographische Gesellschaft.

Wissenschäftlicher Club.

#### PHILIPPIINEN.

Manila.

Ethnological Survey of the Philippine Islands.

PORTUGAL.

Lissabon.

Sociedade de Geographia.

RUSLAND.

Petrograd.

Académie impériale des Sciences de Russie. Société impériale russe de Géographie.

URUGUAY.

Montevideo.

Museo de Historia Natural.

ZWEDEN.

Gothenburg.

Kongl. Vetenskaps och Vitterhets Samhallet.

segretario esta de la seco de Upsala.

on the second se

A STATE OF THE STA

Bibliotheek der Universiteit. Kongl. humaniska Vetenskaps-Samfundet.

# LIJST

# DER LEDEN VAN HET BATAVIAASCH GENOOTSCHAP

VAN

KUNSTEN EN WETENSCHAPPEN.

OP 1 JANUARI 1915.

## Beschermheer:

Z. Exc. A. W. F. IDENBURG,

Gouverneur-Generaal van Ned.-Indië.

### Directie.

W. J. Coenen, president.

C. M. Pleyte, conservator der ethnographische en histori-

sche verzameling.

J. P. Moquette, conservator van het numismatisch kabinet; waarnemend bibliothecaris, redacteur, en conservator der handschriften verzameling.

Dr. D. A. Rinkes, mede-conservator der handschriften-

verzameling.

Dr. N. J. Krom, secretaris, conservator der archaeologische verzameling.

V. Zimmermann, penningmeester.

H. Rijfsnijder.

## Eereleden.

Mr. J. H. Abendanon, den Haag. Dr. N. Adriani, Utrecht.

Prof. Dr. A. Barth, Parijs.

Prof. Mr. L. W. C. van den Berg, Delft.

Mr. N. P. van den Berg, Amsterdam.

H. D. H. Bosboom, den Haag.

M. J. van Bosse, den Haag.

G. C. E. van Daalen, den Haag.

W. B. van Goor, den Haag.

W. P. Groeneveldt, den Haag.

Dr. F. de Haan, Weltevreden

H. Helb, Buitenzorg.

Prof. Dr. J. H. C. Kern, Utrecht.

R. A. A. Kromo Djojo Adinegoro, Modjokerto.

F. A. Liefrinck, den Haag.

Mr. H. A. Lorentz, Vogelensang.

Mr. J. C. Mulock Houwer, Bandoeng.

Prof. Dr. A. W. Nieuwenhuis, Leiden.

J. W. van Nouhuijs, Soerabaja.

Mr. J. G. Pott, den Haag.

Mevr. M. Serrurier-ten Kate, Lausanne.

Prof. Dr. C. Snouck Hurgronje, Leiden.

H. N. Stuart, den Haag.

Dr. R. D. M. Verbeek, den Haag.

J. W. IJzerman, den Haag.

# Correspondeerende Leden.

Prins Roland Bonaparte, Parijs.

Dr. R. Brandstetter, Luzera.

Dr. J. Burgess, Edinburgh.

A. Cabaton, Parijs.

J. Chailley-Bert, Parijs.

D. Clive Day, New-Haven.

S. Coolsnia, Apeldoorn.

Dr. A. Ehrenfeld, Weenen.

H. G. Ellis, Amsterdam.

G. Ferrand, Parijs.

Prof. Dr. J. J. M. de Groot, Berlijn.

Dr. B. Hagen, Frankfurt a/M.

Dr. E. Hultzsch, Halle.

Prof. Dr. C. M. Kan, Amsterdam. Dr. H. ten Kate, Kobe. Dr. J. Kohler, Berlijn. Prof. Dr. A. Maass, Berlijn. A. Marre, Vaucresson. A. Meulemans, Brussel. Dr. E. Modigliani, Florence.

Prof. C. Poensen, den Haag.

Prof. Dr. F. L. Pullé, Bologna.

G. P. Rouffaer, den Haag.

Dr. H. Schuchardt, Graz. Prins Sommat Amorabandhu, Bangkok.

Rajah Sourindro Mohun Tagore, Calcutta.

Prof. Mr. S. M. Steinmetz, Amsterdam.

# Buitengewone Leden.

K. Cephas, Jogjakarta.

J. F. de Corte, Weltevreden.

T. van Erp, den Haag.

O. L. Helfrich, Wageningen.

Knebel, Bandoeng.

A. Kruyt, Modjowarno.

Dr. A. C. Kruyt, Posso.

H. L. Leydie Melville, Weltevreden.

R. M. Mangkoedimedjo, Jogjakarta.

P. J. Perquin, Blitar.

J. A. T. Schwarz, Soerabaja.

P. V. van Stein Callenfels, Djaëjan, Toeloeng Agoeng.

W. H. Sundermann, Honnef.

C. W. J. Wenneker, Weltevreden.

## Gewone Leden.

J. van Aalst, Soerabaja.

R. Mohamad Achmad, Rangkasbitoeng.

A. Ph. van Aken, den Haag.

- P. A. Mohamad Djamaloedin Aloeda, Cheribon.
- E. H. Carpentier Alting, Weltevreden.
- D. Bakker, Jogjakarta.
- J. Ballot, Padang.
- Mr. J. A. Bartelds, Soemenep.
- H. G. Bekink, Karangkobar
- K. F. van den Berg, Weltevreden,
- W. A. Berkholst, Moeara Tewe.
- H. E. Beuker, Weltevreden.
- W. F. van Beuningen, Weltevreden.

Billiton-Maatschappij, Tandjoeng Pandan.

- Mr. O. van Bockel, Magelang.
- A. G. Böseken, Dlanggoe, Klaten
- R. H. Bloemendal, Weltevreden.
- A. H. G. Blokzevl, Plosso, Djombang.
- W. C. Bonebakker, Soerabaja.
- Mej. W. J. Bosch, Buitenzorg.
- Dr. J. Bosscha, Taloen.
- K. A. R. Bosscha, Malabar.
- Mr. V. A. van den Bossche, Soerabaja.
- A. Braam, Sadarèhè, Madjalengka.
- D. A. F. Brautigam, Palembang.
- F. H. K. Brodhaag, Bandjermasin.
- Ch. Palmer van der Broek, Ternate.
- Mr. W. W. Brouwer, Leiden.
- P. L. van Bueren, Krian.
- A. A. Burgdorffer, Pontianak.
- P. Buwalda, den Haag.
- B. L. van Bijlevelt, Jogjakarta.
- G. P. J. Caspersz, Semarang. H. M. la Chapelle, Weltevreden.

Societeit Concordia, Weltevreden.

- O. F. Muller von Czernicki, Wonopringie.
- P. F. Dahler, Bangkinang.
- H. Th. Damsté, Leiden.
- F. M. Delfos, Hilversum.

Mr. C. Th. van Deventer, den Haag.

J. A. E. van Deventer, Madioen.

H. W. Dikkers, Bendoredjo, Blitar.

J. Dinger, Weltevreden.

R. A. A. Achmad Djajadiningrat, Serang.

J. Dölleman, Kemanglen, Tegal.

J. G. Dom, Tjebongan, Jogjakarta.

J. P. Dom, Poerwokerto.

H. A. van Drongelen, Kediri.

H. van Eck, Tandjoeng Radja.

E. Einthoven, Rembang.

Sir Charles Eliot, Hongkong.

P. S. J. Eman, Telok Betong.

A. J. N. Engelenberg, Pangkalpinang.

J. L. J. F. Ezerman, Weltevreden.

P. de Roo de la Faille, Weltevreden.

Th. B. A. Faubel, Soerabaja.

E. Fels, Weltevreden.

Mr. A. Galestin, Buitenzorg.

F. J. Gentis, Soerabaja.

Mr. J. Gerritzen, Weltevreden.

E. van Ghert, Soerabaja.

S. G. Ginsel, Karimondjawa.

Dr. K. Gjellerup, Poerworedjo.

V. W. van Gogh, Ganessa, Pelaboean Ratoe.

Jhr. Mr. A. C. D. de Graeff, Weltevreden.

Mr. P. Chr. Groenemeyer, Weltevreden,

Dr. G. A. J. Hazeu, den Haag.

Mr. C. W. Baron van Heeckeren, Semarang.

Mr. C. G. J. B. Henny, Weltevreden.

A. M. Hens, Ende, Flores,

Th. A. L. Heyting, Makasser.

H. C. van den Honert, Amsterdam.

J. B. van der Houven van Oordt, Weltevreden.

A CONTRACT OF THE PARTY OF THE

P. A. Hijnekamp, Grissee.

Mr. H. 's Jacob, Weltevreden.

	F. J. Junius, Bolaang Mongondou.
	A. van Kalkeren, Wonosobo.
	A. van Kalkeren, Wonosobo. C. L. van Kempen, Soengeiliat, Bangka.
	R. E. Kerkhoven, Gamboeng bij Bandoeng.
	P. K. W Kern, Semarang
	R. A. Kern, Brebes
	R. A. Kern, Brebes. H. Ketner, Asahan
	Mr. G. G. van Kleeff, Soerabaja
	L. Knappert, Benkoelen. W. P. de Kock, Papar.
	R. M. A. Koesoemo Joedho Soemiodo, Weltevreden.
3	M. C. Koning, Weltevreden.
	H. C. Kronouer, Weltevreden.
	H. J. Krugers, Langsa.
Ş	A. H. N. Kruysboom, Ternate.
	Ch. R. Krijgsman, Sindangwangi, Tjitjalengka.
	B. ter Kuile, Soerabaja.
	D. van Hinloopen Labberton, Weltevreden.
	Mr. N. M. Lebret, Kedawoeng, Pasceroean.
	F. A. Liefrinck, Weltevreden.
	J. H. Liefrinck, Weltevreden.
	D. C. A. Lugt, Bodjonglopang.
	E. S. Luypen, Weltevreden.
	H. Maclaine Pont, Semarang.
	G. H. de Man, Toempang.
Boart	A. F. Marmelstein, Weltevreden.
8	J. Uden Masman, Weltevreden.
	J. M. Masset, Paré-Paré, Celebes.
	Mr. H. M. Meertens, Weltevreden.
	Mr. J. H. Meiss, Weltevreden.
900	O. R. A. Michelsen, Weltevreden.
7. 10.	Mr. J. G. Milius, Toeban.
	Ch. M. Mioulet, Simpang-Ampat.
	Mr. H. V. Monsanto, Weltevreden.
	R. A. M. Mooy, Soebang.
	W. D. B. H. Mulder, Pangkalpinang.

F. Neumann, Weltevreden.

F. W. L. A. de Nijs, Oleë Lheue.

H. D. A. Obertop, Pekalongan.

R. M. T. Oetoyo, Japara.

J. M. H. van Oosterzee, Weltevreden.

G. K. J. A. Oosthout, Tjilatjap.

Mr. G. W. A. van Oppenraay, Garoet,

L. C. Ouwerling, Amahai.

Mr. J. H. Paehlig, Makasser.

K. Peereboom, Pasoeroean.

G. A. Pieper, Batavia.

S. van der Plas, Medan.

L. M. F. Plate, Merauke.

L. C. F. Polderman, Weltevreden.

F. Pont, Pasoeroean.

B. N. Powell, Soerabaja.

R. M. E. Raaff, Jogjakarta.

H. J. A. Raedt van Oldenbarnevelt, Amboina.

Mr. H. H. Reyers, Soerabaja

Dr. Ph. S. van Ronkel, den Haag.

K. F. H. Roos, Weltevreden.

Mr. Th. A. Ruys, Weltevreden.

D. de Ruyter, Widodaren, Djember.

R. A. Salmon Soeria di Ningrat, Cheribon.

L. H. van 't Sant, Weltevreden.

R. A. Sasra di Ningrat, Soerakarta.

B. Schagen van Soelen, Bondowoso,

H. I. Schmidt, Meulaboh.

E. E. W. G. Schröder, den Haag.

H. F. Schröder, Poerwokerto.

Mr. W. M. G. Schumann, Weltevreden.

J. N. Smith, Weltevreden.

F. G. Stammann, Troempang, Pekalongan.

J. A. Stoop, Dordrecht.

H. van Straaten, Weltevreden.

H. N. A. Swart, Koeta Radja

L. P. L. van der Tas, Weltevreden.

Mr. Th. Thomas, Weltevreden.

Mr. C. H. van Traa, Cheribon.

Dr. Th. Valeton, Buitenzorg.

Th. J. Veltman, Meulaboh.

I. P. Verheul, Paré-Paré.

N. M. C. Verwey Mejan, Weltevreden.

J. J. Verwijk, Magelang.

H. L. C. B. van Vleuten, Serang.

H. Vogel, Lausanne.

L. van Vuuren, Weltevreden.

F. A. Th. Warnecke, Semarang.

J. M. Wassink, Kebajoran.

F. L. Wattendorff, Modjokerto.

H. E. Taylor Weber, Halimoen, Tjibadak.

F. L. C. Weehuizen, Weltevreden.

G. J. A. Westenenk, Djenar.

W. G. van Wettum, Weltevreden.

G. L. Weynschenk, Jogjakarta.

J. W. White, Magelang.

Mr. D. G. Wolterbeek Muller, Weltevreden.

The state of the s

(1975) je jakoditi s za stoljovane jeje st. Borganija (1986) se se stoljovane stoljovane i

... · 2 ali 65

String with respirit to my broughts. I the subjects the second of a second of the seco

E. A. Zeilinga, Weltevreden.

# KORTE INHOUD

VAN HET BEHANDELDE IN DE NOTULEN.

# Archaeologie.

Commissie van opname der verzameling, p. 14. Gouden ring uit Banjoeasin, p. 18. Oudheden uit Banjoemas, p. 17. Bronzen Buddhabeeldje uit Barak, p. 159. Bronzen beeldjes enz. uit Batang, p. 155. Monsterkopje uit Boelakpepe, p. 98. Bronzen voorwerpen uit Bowongso, p. 39 Steenen voorwerpen uit Brokok, p. 81, 96. Steenen beeld uit Cheribon, p. 21. Bronzen voorwerpen uit Darmadjoerang, p. 38. Oudheden van het Diëng-plateau, p. 21. Retja penganten uit Djeboek, p. 18, 21. Bronzen voorwerpen uit Ketahan, p. 48. Steenen voorwerpen uit Leksono, p. 81, 96. Gouden voorwerpen uit Makanadjoerang, p. 79. Gouden voorwerpen uit Mangoensari, p. 79, 97. Gouden ringen uit Nanggela, p. 39. Bronzen beeldjes uit Ngandjoek, p. 29, 47, 53, 94, 154, 158. Gouden ringen uit Ploso, p. 160. Yoni uit Poedakpajoeng, p. 79. Gouden ring uit Poerbolinggo, p. 38, 79. Koperplaat uit Printji, p. 45, 52. Gouden en zilveren voorwerpen uit Sanggrahan, p. 87, 104, 147, 155.

Steenen voorwerpen uit Setan, p. 104. Spiegelhandvat uit Singasari, p. 80. Metalen bladen uit Tjandimoeljo, p. 145, 158. Steenen beelden uit Tjandiredjo, p. 104. Oudheden uit Tjikempong, p. 16. Metalen voorwerpen uit Tjokro, p. 80. Gouden voorwerpen uit Wangil, p. 29, 49. Oudheden uit Wonosobo, p. 17. Bronzen uit de nalatenschap van Mr. Paets tot Gansoyen, p. 31cm. See Crawthell a September Metalen schaar van den Heer van Stein Callenfels, p. 164. Koperen ringetie van den Heer Levdie Melville, p. 87. Gongs op het departement van Financiën, p. 15. Oudheden in de nalatenschap-Kraag, p. 105. Ringen, p. 18, 52, 84.

Litteratuur over Kedaton, p. 93. Foto's der Oudheidkundige Rapporten, p. 15, 47, 100. Praehistorica uit Spiennes, p. 100.

Aanwinsten der Verzameling over 1913, p. 20.

Klapper op de Catalogus- en Inventarisnummers, p. 104. the state of the s

# Ethnographie,

Commissie van opname der Verzameling, p. 14, 43. Voorwerpen uit het Museum te Donggala, p. 17, 81. Voorwerpen uit Noord-Nieuw-Guinea, p. 39, 81. Dubbelen uit de Nieuw-Guinea-collecties naar Nederland verzonden, p. 32, 49.

Voorwerpen van buiten den O. I. Archipel naar Nederland verzonden, p. 21, 49, 78, 92.

Gouden krisscheede van Java, p. 21.

Gouden schaal en krishandvat van Bali, p. 148.

Mutsje en mandje van Boni, p. 165.

A STATE OF THE STA

Chineesche grafvondsten uit Makasser, p. 49.

Collecties van kapitein Cook, p. 31, 82.

Balineesche wandkalender opgevraagd, p. 144.
Krissen in de nalatenschap-Kraag, p. 105.
Inrichting van een afdeeling aangaande Chineezen en andere vreemde Oosterlingen, p. 50.
Houtsoorten, voor muziekinstrumenten gebruikt, p. 48.
Omschikking der Verzameling volbracht, p. 88.
Afgevoerde voorwerpen, p. 56.
Kasten voor de Verzameling, p. 152.
Kratongebruiken in Solo en Jogja, p. 14, 42, 53.
Diefstal van ethnographica te Leiden, p. 147, 148.

#### Historic

Afstand van den grafsteen van J. van Riebeeck, p. 21, 34-37, 40, 78, 94.
Grafsteen van G. G. Reniers, p. 100, 144.
Schilderij van A. Beeckman, gezicht op het kasteel Batavia omstreeks 1650, p. 40, 164.
Acte van afstand van Negapatnam in 1660, p. 51, 82.
Lilla van Bali, p. 80, 96.
Nederlandsch pond, p. 44.
Oude benteng in Boni, p. 14.
De beteekenis der Nederlandsche vaandels volgens den Javaan, p. 102.

# Numismatiek.

Commissie van opname der Verzameling, p. 14, 54.

Aankoop van Indische munten te Amsterdam, p. 88.

Djimat met den boeraq uit Atjeh, p. 88.

Munten uit Atjeh, p. 97, 146.

Chineesche munten, p. 148, 159.

Gestolen bankbiljet van f 1000, p. 144.

Muntcatalogus van Douglas Graham en Co. te Hongkong, p. 42.

#### Bibliotheek.

Commissie van opname, p. 14.

Aanstelling van een vasten bibliothecaris, p. 31, 74-77, 101. Uitbreiding tot een algemeene bibliotheek, p. 80, 101, 150, 156.

Aangeboden en aangekochte boekwerken, p. 14, 15, 16, 17, 18, 29, 30, 38, 39, 41, 42, 48, 49, 51, 52, 78, 85, 87, 89, 93, 95, 101, 103, 143, 145, 146, 147, 151, 155, 157, 159, 160, 161, 162.

Zendingen uit Nederland ongeregeld door den oorlog, p. 146. Drukwerken enz. voor het Genootschap bestemd, p. 15, 18; frankeering daarvan, p. 155.

Boeken over Chineezen en Japanners in Ned, Indië, p. 106. Boeken en tijdschriften van het Algemeen Nederlandsch Verbond, p. 160.

# Handschriften, kaarten, foto's enz.

Commissie van opname der Handschriftenverzameling, p. 14, 43.

Handschrift uit Legok, p. 19.

Uitgave van Bataksche handschriften, p. 22, 83.

Javaansche handschriften van den Heer Gentis, p. 23, 84. Handschriften uit Tjiboeroej en Wanaredja, p. 89, 94.

Handschriften van Bhîşmaparwa en Palasara, p. 98-99, 151. Kaarten enz, aangeboden door den Commandant der

Zeemacht, p. 16, 29, 38, 48, 93, 147, 158.

Verzoek om kaarten en foto's van Palembang en Pasé, p. 41, 82.

Foto's van Britsch-Indië, ter inzage van den Ned. Ind. Kunstkring, p. 19.

Nieuwe Italiaansche methode van fotografeeren, p. 98.

## Geldmiddelen.

Rekening en verantwoording en Begrooting, p. 13, 25-28, 34. Commissie van opname van het geldelijk beheer, p. 13, 25.

Notwien 1914.

17.

Overname van het beheer door den Heer Zimmermann, p. 103.

Contributie aan de Commissie voor het Adatrecht, p. 81. Contributie aan het Bataksch Instituut, p. 83.

Voorschotten aan het inlandsch personeel, p. 104.

Traktementsverhoogingen enz. van het inlandsch personeel, p. 31, 32, 104, 145, 152, 164.

# Door de Regeering in bewaring gegeven.

Bij Gouv. Besl. van 10 Juli 1914 no. 30 de voorwerpen, opgenomen in Bijlage IV der Notulen 1912 onder no. 15050-15065, 15071-15078, 16317-16451 en 16452-16478; — p. 92.

#### Edita.

- G. K. B. Agerbeek, Beknopt Nederlandsch-Sasaksch Woordenboek, p. 164.
- G. K. B. Agerbeek, Gebruiken en gewoonten van den Baliër in de afdeeling Zuid-Bali van zijn geboorte tot aan zijn dood, p. 41.
- Dr. B. Branderhorst, Ethnologische bijdragen nopens de Papoea's in het Digoelgebied, p. 55.
- Dr. J. L. A. Brandes, Oud-Javaansche Oorkonden, p. 20, 85. D. A. F. Brautigam, Nota betreffende het zelfbesturend
- landschap Tanette, p. 148, 157.
- P. V. van Stein Callenfels, Een bas-relief van het tweede terras van Panataran, p. 84, 106, 151.
- Dagregister 1681, p. 106.

But Henrich Street

- T. van Erp, De vermiste Maitreya-kop van de Tjandi Plaosan in de Glyptotheek te Kopenhagen, p. 87, 105.
- T. van Erp, Voorstellingen van vaartuigen op de reliëfs van de Borobudur-stupa, p. 105, 163.
- O. L. Helfrich, Aanvulling op Verhand 53, p. 164.
- O. L. Helfrich, Lampongsche dwerghertverhalen, p. 164; vertaling, p. 40.

Dr. N. J. Krom, Epigraphische Aanteekeningen IV-VII, p. 20, 45.

Dr. N. J. Krom, Nogmaals de familie van Hayam Wuruk, p. 151.

P. H. van der Linde, Woordenlijst van Simaloer, p. 38, 83. Mangoen di Karia, Dialect Djawa Banten, p. 30.

A. Mathijsen, Tetumsche fabelen, p. 85.

Oudheidkundige Rapporten, p. 37.

C. M. Pleyte, Een pseudo-Padjadjaransche kroniek, p. 45.
C. M. Pleyte, Poernawidjaja's hellevaart, p. 45, 105.

Poerbatjaraka, Het sterfjaar van Raden Wijaya, p. 21

Dr. Ph. S. van Ronkel, Kaba Sabajnan Aloeih, het verhaal van den ondankbare, p. 29, 46.

Dr. Ph. S. van Ronkel, Het heiligdom te Oelakan, p. 40, 54.
 Dr. Ph. S. van Ronkel, Oude Minangkabausche maandnamen, p. 83, 105.

Dr. Ph. S. van Ronkel, Nadere gegevens omtrent het Hasan-Hoesain feest, p. 90, 105.

H. B. Stapel, Het Manggeraische volk, p. 15. Tjentini, deel III-IV, p. 150.

Afstand van edita aan de Vereeniging tot bevordering van kunst- en schoonheidsgevoel te Soerabaja, p. 19, 42; de Universiteit te Hongkong, p. 30; het bureau van den Oudheidkundigen Dienst te Blitar, p. 55; den Heer A. Cabaton te Parijs, p. 89; het Royal Anthropological Institute te Londen, p. 100; den Heer G. P. Rouffaer te den Haag, p. 152.

Ruilverkeer met de Zentralstelle des Hamburgischen Kolonialinstituts, p. 41, 86; Justus Perthes' Geographische Anstalt te Gotha, p. 42; de Vereeniging voor Locale belangen te Semarang, p. 43, 55; de Vereeniging van Waterstaatsingenieurs in Ned. O. Indië, p. 82; den Redacteur van Cosmos te Rome, p. 97.

Uitgave van ingekomen antwoorden op de Javaansche prijsvraag (Banjoemas door Dr. B. J. Esser), p. 23.

Bepaling aangaande overdrukken, p. 45.

Weglaten van den naam van den Redacteur op den omslag van het Tijdschrift, p. 45.

Dadelijke plaatsing van goedgekeurde artikelen, p. 106. Gelijktijdige druk van Verhandelingen en Oudheidkundige Rapporten, p. 87, 95.

Uitstel van verzending van edita, p 103. Aanvraag van edita door een oud-lid, p. 96.

#### Personalia.

Afscheid van het eerelid Mr. J. G. Pott, p. 25.

Bevestiging van het eerelidmaatschap van Dr. N. Adriani, p. 102, 144.

Overlijden van den secretaris-penningmeester B. A. J. van Wettum, p. 91.

Vertrek van het directielid J. Homan van der Heide, p. 143. Aftreden van Dr. G. A. J. Hazeu als directielid, p. 165. Optreden van den Heer V. Zimmermann als penningmeester, p. 91.

Optreden van Dr. N. J. Krom als secretaris, p. 91.

Afwezigheid van de directieleden J. P. Moquette en Dr. D. A. Rinkes, p. 39.

Verlof van den conservator der ethnographische verzameling, het directielid C. M. Pleyte, p. 88, 94.

Aanbeveling van den Heer P. Gediking te Leiden als vast bibliothecaris, p. 74-77.

Ontslagaanvrage van den amanuensis H. Prange, p. 85, 95. Benoeming van de supposten J. Blokziel en M. de Jong tot onbezoldigd politie-opziener, p. 87, 96.

Eervol ontslag van den Heer J. Blokziel als assistent, p. 155.

Vertrek naar Europa van Dr. Ph. S. van Ronkel, p. 97, 145; en van den Heer E. E. W. J. Schröder, p. 80.

Optreden van Dr. E. Moresco als waarnemend Directeur van Onderwijs en Eeredienst, p. 160.

Optreden van Dr. J. W. Poser als bibliothecaris van de

militair-geneeskundige bibliotheek van het Departement van Oorlog, p. 81.

Overlijden van F. W. True te Washington, p. 148

#### Diversen.

State Miller

Verbouwing van het Museum, p. 1, 19, 31, 90, 149, 158. Bewaking van het Museum, p. 86, 96.

Afvoer van faecaliën, p. 146.

Aankoop van het aangrenzend terrein tot Museumuitbreiding, p. 2-12, 28, 44.

Dag der directievergaderingen, p. 20.

Aanvulling der directie, p. 149, 154.

Circulaire om op te wekken tot het lidmaatschap, p. 149, 160.

Aanschaffing van een schrijfmachine, p. 106.

Voorstel tot het aanbrengen van teekeningen in de Ethnographische zalen, p. 89.

Samenstelling van een Ned. Indischen Hobson-Jobson, p. 97, 145.

Voorstel tot steunverleening aan het bijeenbrengen van kunsthistorische lantaarnplaatjes door Ds. F. Pont te Pasoeroean, p. 93.

Medaille, toegekend aan Dr. B. J. Esser, p. 31, 86.

Aanvulling voor het handschrift over Javaansche dialecten van P. Penninga, p. 52.

Prijsvraag voor de Soendaneesche dialecten, p. 32.

Kast met edita van het Kon. Instituut v. d. Taal-, Landen Volkenkunde van Ned. Indië, p. 45.

Verhooging van de prijzen der drukkerspatroons met 10%, p. 151.

Rondlezing van W. T. Brigham, Report of a journey around the world to study matters relating to Museums, p. 74.

Negentiende Amerikanisten-congres te La Paz, p. 92. Oprichting van de Vereeniging voor geschiedenis der Genees-, Natuur- en Wiskunde te Leiden, p. 43. Circulaires van de Nederlandsche Vereeniging voor Economische Geographie te 's Gravenhage, p. 84, 92.

Circulaire van het financieel comité voor de stichting eener Technische Hoogeschool in Ned. Indië, p. 73.

Mededeeling van den Heer D. Van Hinloopen Labberton over het voorkomen van een deel van de Bhagawad Gîtâ in het Bhîşmaparwa van Bali, p. 98-99.

Mededeelingen van Dr. D. A. Rinkes over verschillende stroomingen onder de tegenwoordige Mohammedanen, p. 161-163.



nw www.com.of

Asserted the Assertance of the

Strate of the State of the Stat

The second of th

ALL STATE OF THE SECOND



"A book that is shut is but a block"

GOVT. OF INDIA
Department of Archaeology
NEW DELHI.

Please help us to keep the book clean and moving.

S. B., 148. N. DELHI.